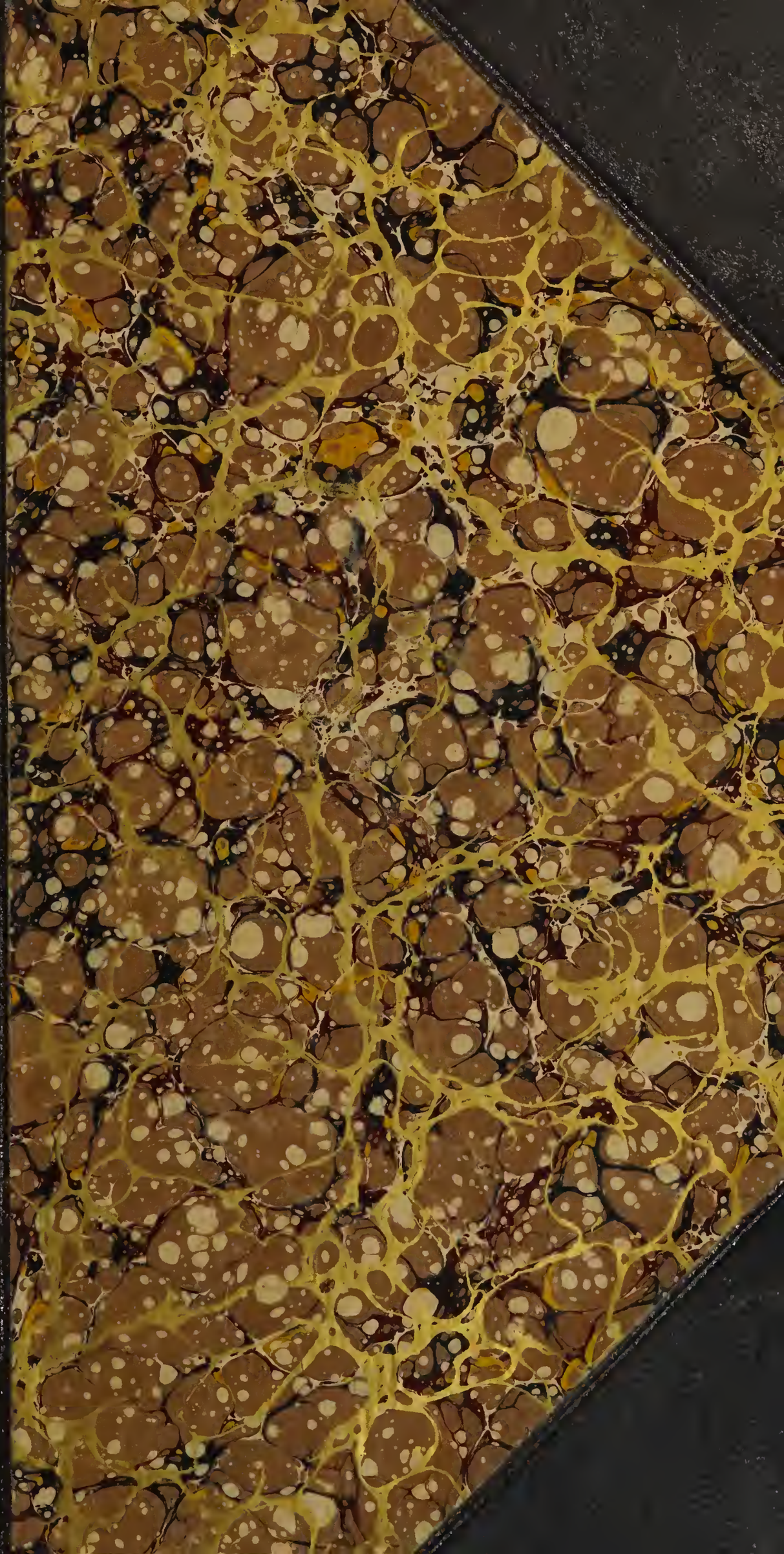

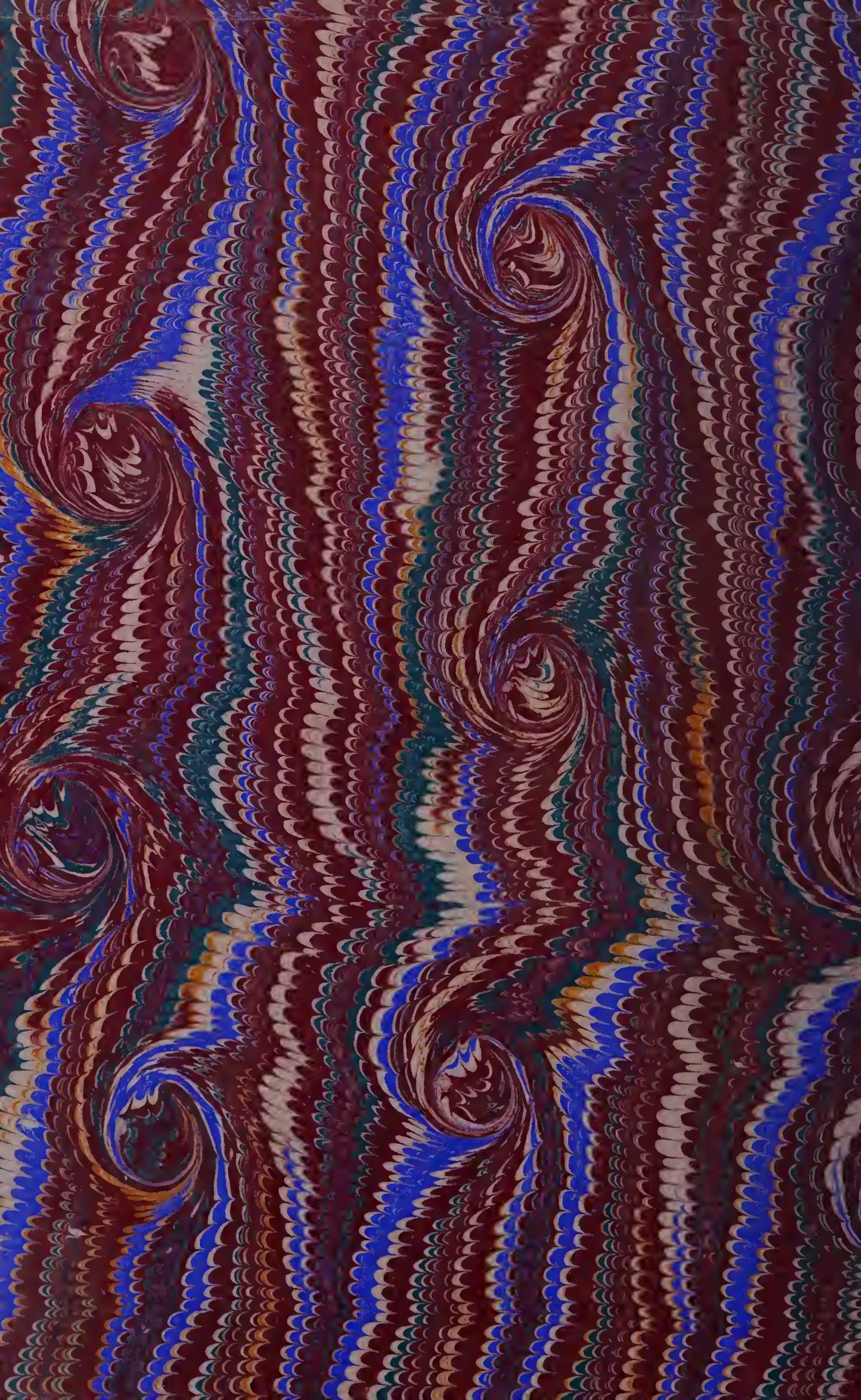

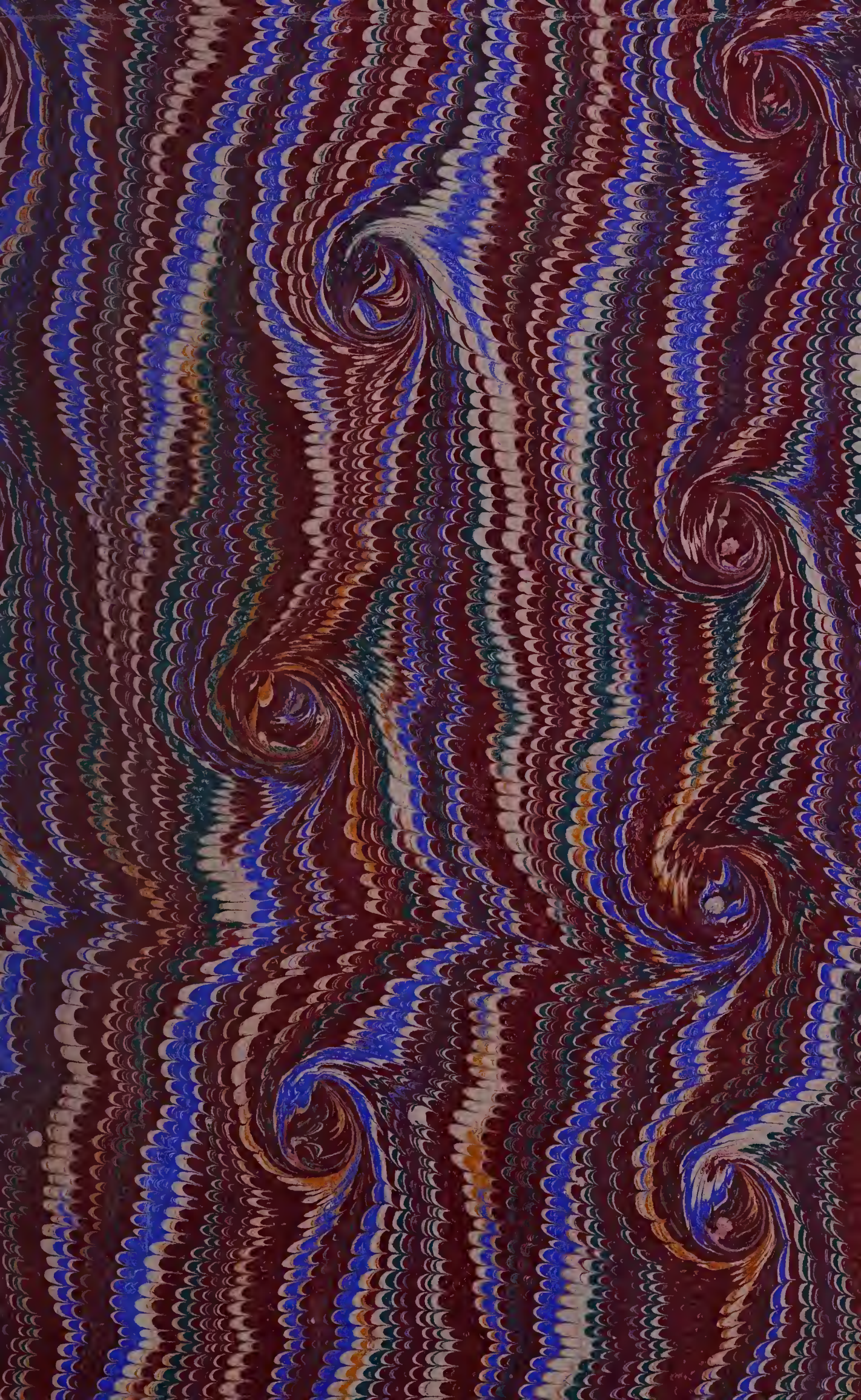

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

19me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

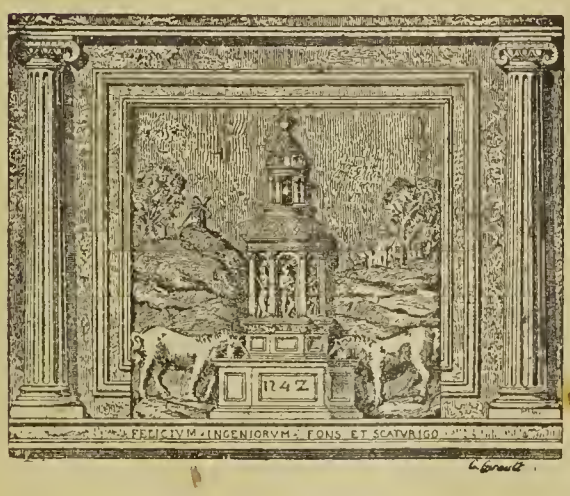

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1906

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1)

ARDELAY

Ballon (Jean-Baptiste), curé.
Bouche, vicaire.

M. Jean-Baptiste Ballon, vicaire à Saint-Hilaire de Talmont de 1749 à 1758, fut nommé à la cure d'Ardelay en mai 1759 ; la Révolution le trouva encore à ce poste. Comptant donc, à ces deux postes seulement, quarante-et-un ans de sacerdoce, il n'était pas d'humeur changeante, et il le prouva bien, lorsqu'après avoir refusé le serment schismatique, il resta quand même dans sa paroisse. Seul de tous les insermentés, il ne quitta son presbytère que le 29 juillet 1792, baptisant et enterrant jusqu'au dernier jour les fidèles des paroisses voisines, dont les pasteurs avaient été dispersés depuis de longs mois déjà. Sur les registres paroissiaux, trois inhumations, des 30 juillet, 1er août et 13 août 1792, sont signés du seul nom du procureur de la commune, le citoyen Louis Guesdon-Gauvinière. Au 17 août, paraît la signature de M. Charles-Mathurin Jagueneau, curé du Petit-Bourg, bientôt curé constitutionnel

(1) Voir le 1er fascicule de 1905.

des Herbiers : le délai inusité entre les dates des naissances et des baptêmes témoigne qu'on mettait peu d'empressement à user du ministère du curé intrus, M. Jagueneau ne desservait Ardelay que faute de mieux.

En décembre 1792, l'évêque de la Vendée, Rodrigue, nomma à la cure d'Ardelay un autre intrus, M. Jeanneau, qui venait de Mortagne, et qui inspira encore plus d'antipathie que son confrère des Herbiers, à qui on continua de porter les enfants à baptiser. Le 9 décembre pourtant, le curé Jeanneau fit une sépulture qu'il data de l'an Ier de la République française : son nom, accolé du titre « d'officier public », paraît pour la dernière fois le 11 janvier, au bas d'un acte de sépulture.

Pendant ce temps, M. Ballon échappait heureusement aux poursuites dirigées contre lui, lorsqu'il eut l'idée funeste de se réfugier à Noirmoutier. A la reprise de l'île par les Républicains, le curé d'Ardelay fut fusillé sur la place publique de Noirmoutier, en janvier 1794, avec les 16 autres prêtres qui s'y étaient retirés en même temps que lui.

M. Bouche, vicaire d'Ardelay depuis le 11 janvier 1787 n'eut pas le courage de son curé et prêta le serment constitutionnel. L'assemblée électorale du 10 mai 1791, à Montaigu, l'élut curé constitutionnel de Montaigu, où il fut installé le 16 octobre suivant. On a dit qu'il avait été tué par les Vendéens, lors de la prise de Montaigu, le 13 mars 1793. La vérité est qu'il fut fait seulement prisonnier, car un document du 31 octobre 1793 mentionne un secours accordé au curé Bouche « après sa délivrance des mains des Brigands ». On n'entendit plus parler de lui.

Les mêmes prêtres fidèles, qui desservirent les Herbiers pendant la période révolutionnaire, n'abandonnèrent pas les familles pieuses d'Ardelay. Les registres des baptêmes, des mariages et des enterrements sont assez instructifs sur ce point. En octobre 1794, le registre est paraphé par un laïque, M. Forestier « commissaire pour le roi, Louis XVII à l'armée du centre ». M. Boursier, curé des Moutiers-sur-le-Lay, lui

succéda ; en juin 1795, il est suppléé par M. de Béjarry « chef divisionnaire à l'armée royale. » Le 16 juin, M. l'abbé Macé, ex-desservant de Mouilleron-en-Pareds, bénit un mariage. En février 1796, M. Boursier ouvre un nouveau registre, où les lacunes signalent tristement les alternatives de trouble et de calme. Durant cette période, l'abbé de Gruchy venait parfois au château de Boistissandeau, où il disait la messe. Sur les registres d'Ardelay, rien ne prouve qu'il ait aidé MM. Boursier et Macé dans leur périlleux apostolat.

Le presbytère d'Ardelay, vendu nationalement le 12 frimaire an V, fut acheté par le citoyen G. qui se rendit aussi acquéreur de la cure du Petit-Bourg, où il s'installa, et de l'église du Petit-Bourg dont il fit une poterie.

C'est de M. Macé que parlait le Commissaire du Directoire exécutif près le canton des Herbiers dans une lettre à l'Administration centrale, du 3 brumaire an V :

« Le ministre du culte catholique d'Ardelay veut venir exercer aux Herbiers. J'exige qu'il fasse sa soumission aux lois. Il dit qu'il le prend bien, que son intention est telle, mais qu'il voudrait que tous ses confrères en feraient autant. Les habitants voyant que je m'y oppose, sont fort mécomptant (*sic*). Dites-moi si je dois persister. »

Pour toute réponse, on envoya au Commissaire indécis copie de la lettre du Ministre de la Police générale, du 22 fructidor, qui exigeait la soumission, sous peine de destitution.

Aussi, nulle trace de prêtre catholique à Ardelay pendant l'année 1797. Marie-Alexandrine Bourbon, d'une des plus notables et des plus pieuses familles de la paroisse, née le 4 décembre 1797, ne fut baptisée que quatre ans plus tard, par M. Macé, curé des Herbiers. Même en 1801, pas trace du baptême d'Alexandre-Charles-Bertrand de Saint-Hubert, né le 4 juin au château de Boistissandeau.

La cure d'Ardelay ne reçut un nouveau titulaire que le 11 avril 1803, en la personne de M. Brunet, curé de la Caillère avant la Révolution.

ABBAYE DE LA GRÉNETIÈRE

Pour connaître les causes du mouvement antireligieux qui agita la seconde moitié du XVIIIe siècle, on ne se rend pas assez compte de la déchéance dans laquelle étaient tombées les pieuses abbayes d'autrefois.

L'abbaye bénédictine de la Grénetière, fondée en 1150 par Gilbert de la Chaise au milieu de la forêt qui avoisinait le château du Parc, en Ardelay, n'avait pas échappé à la décadence générale des mœurs conventuelles. Tombée en commande dès la fin du XVe siècle, elle était devenue la propriété des La Trémoille, puis des Châteigners, dont l'abbé en titre n'était plus que le régisseur. Au moment de la Révolution, les revenus, bien diminués comme le reste, étaient perçus au nom et au profit de Jean-Baptiste-Joseph, baron de Lubersac, aumônier de Madame Sophie, tante du roi, et évêque de Chartres, lequel entretenait maigrement à l'abbaye un modeste desservant, Pierre Champin.

Étranger à l'abbaye et au diocèse, où il ne mit jamais les pieds, M. de Lubersac représentait un des types fréquents, hélas ! du haut clergé d'alors. Cadet de famille, pourvu d'importants bénéfices dès son jeune âge, grand-vicaire de l'archevêque d'Arles pour débuter, aumônier du roi par quartier en 1768, puis de Madame Sophie, il fut promu à l'évêché de Tréguier à 28 ans. Ce fut là qu'il connut le fameux abbé Séiyès que, par choix spécial, il nomma chanoine et grand-vicaire. Évêque de Chartres en 1780, il fut élu par ce bailliage député du clergé aux États-Généraux de 1789, fut des premiers à renoncer à ses privilèges, et notamment au droit de chasse, dans la nuit du 4 août. Il refusa pourtant d'accepter la Constitution civile du clergé, émigra, se démit de son évêché au Concordat à la demande du Saint-Père, fut nommé chanoine de Saint-Denis par l'empereur en 1806, créé baron de l'Empire en 1808, et mourut à 82 ans, le 30 août 1822.

L'humble desservant de la Grénetière, Pierre Champin, n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Tout ce que nous savons de lui, c est qu'il refusa le serment constitutionnel, et qu'il s'embarqua aux Sables-d'Olonne, pour l'Espagne, le 10 septembre 1792, sur l'*Heureux-Hasard*. Il mourut probablement en exil.

BEAUREPAIRE

GUERY (*René*) curé.
CHAMPEAU (*Jean*) vicaire.

Né aux Herbiers le 27 janvier 1753, M. Guéry fut nommé vicaire aux Herbiers en 1777, puis curé de Beaurepaire en 1784. Le refus du serment schismatique le rendit passible de la loi de déportation. Le 19 septembre 1792, il se présenta devant la municipalité de Saint Gilles-sur-Vie pour déclarer qu'il voulait s'embarquer pour l'Espagne.

Extrait du Registre des délibérations de la commune de Port-Fidèle, cy-devant Saint Gilles-sur-Vie :

« Aujourd'huy, 19 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le 1er de l'Egalité, sur l'arrivée et la comparution de neuf prêtres insermentés devant le conseil général de la commune de Saint Gilles,

« Considérant que plusieurs de ces prêtres sont destinés à être embarqués aux Sables et les autres en ce port pour l'Espagne, que ceux destinés pour les Sables ont dit que les bâtiments se sont trouvés partis et qu'il n'y a aucune barque en ce moment disponible ; que le sieur Cavois de cette ville paraît leur avoir promis de leur procurer un embarquement.

« Délibère qu'il sera établi une garde de 12 hommes pendant le séjour de ces prêtres, que l'un des membres du conseil se transportera avec M. le Commandant du bataillon de ce canton pour fouiller chacun de ces prêtres, afin d'arrêter l'or et l'argent qu'ils peuvent avoir de quelque manière que ce soit,

suivant la loi du..... qui défend l'exportation des matières d'or et d'argent.

Signé : COLLINET, maire.

J.J. RAFIN, ROBION, GRATTON, CHAILLOU, BARÉ, DOUSSEAU, GABORIT, *secrétaire général.*

Parmi ces neuf prêtres, se trouvaient :

« René Guéry, curé insermenté de Beaurepaire, district de Montaigu, né aux Herbiers, même district, âgé de 40 ans, taille d'environ 5 pieds 1 pouce, front rond, menton fourchu, bouche moyenne, yeux moyens et roux, cheveux et sourcils châtain foncé, visage uni, par lequel certificat est dit que le dit sieur se rendait aux Sables pour s'y embarquer sur un navire que lui fournira le sieur Cavois, négociant à Saint Gilles, pour aller à Saint Sébastien dans le délai et conformément à la loi du 26 août dernier, daté à Beaurepaire le 17 septembre présent mois, signé Bourrasseau, maire de la commune de Beaurepaire, Papin, membre, Boudeau, secrétaire greffier, René Guéry. S'est le comparant soussigné " Guéry ".

Et « Jean Champeau, prêtre français, domicilié à Beaurepaire, cy-devant vicaire de Beaurepaire, âgé de 32 ans, taille de 5 pieds 2 pouces environs, cheveux et sourcils noirs, yeux petits, nez commun, bouche petite, menton un peu long, front carré, visage un peu long et maigre..... » le reste comme au certificat précédent.

Les neuf prêtres, auxquels trois autres se joignirent le lendemain, dûment dépouillés de leur argent, l'an IV de la Liberté et l'an 1er de l'Egalité, ne furent embarqués à Saint-Gilles pour l'Espagne que le 12 octobre. A leur arrivée à Saint-Sébastien, ils furent hospitalisés dans le petit port de Guétaria, à 4 kilomètres ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cet asile, car, lorsque la guerre avec la France fut déclarée, tous les exilés durent évacuer les villes voisines de la frontière. Nous ignorons où se réfugièrent le curé et le vicaire de Beaurepaire, qui ne se quittèrent probablement pas. Leurs noms ne reparaissent qu'au moment du retour en France.

Le 2 juillet 1801, M. Paillou, revenu d'Espagne et installé à la Flocellière, écrivit au secrétaire général de la préfecture de la Vendée :

« Il vient, Citoyen, de m'arriver icy quatre prêtres du diocèse, qui sont rentrés et parvenus jusqu'icy sans passeport ; ils craignent étrangement de tomber entre les mains des gendarmes. J'ai tâché de les rassurer, et leur ai fait entendre que le moyen de prévenir tous les inconvénients était de prévenir le citoyen Préfet, et d'en obtenir les surveillances pour leurs destinations respectives ; je ne leur ai pas dissimulé que, pour les obtenir, il fallait faire la promesse, je les ai trouvés parfaitement dans mes principes, et, en conséquence, ils ont aussitôt fait la pétition cy-jointe, dans laquelle ils font la dite promesse et dépêchent un exprès à Fontenay dont ils attendent le retour. Je vous prie de vouloir bien présenter leur pétition au citoyen Préfet, et d'en obtenir des surveillances afin qu'ils puissent continuer leur route et se rendre à leurs destinations.

« J'espère que vous voudrez bien leur rendre tous les services qui seront en votre pouvoir et tâcher de faire expédier le plus promptement qu'il sera possible le commissionnaire afin d'éviter les dépenses que les délais leur occasionnent. Je compte sur la bonne volonté dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, et j'espère d'autant plus que vous voudrez bien encore m'en donner aujourd'hui en faveur de ces messieurs, que je vous assure bien penser et avoir la sagesse et la modération si nécessaires dans les circonstances actuelles.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec un attachement sincère et respectueux.

PAILLOU. »

A cette lettre était jointe la pétition :

« Nous, soussignés, prêtres du diocèse de Luçon, dans le département de la Vendée, arrivés dans ledit département sans passeports, prions le citoyen Préfet dudit département

de bien vouloir nous donner les sûretés nécessaires pour nous rendre à nos destinations respectives, sçavoir :

René Guéry, à Beaurepaire,
Pierre Poingt, à Ste-Flaive,
François Poiron, à Sallertaine,
Jean-François Bouteau, à Noirmoutier.

et nous accorder à chacun une surveillance pour les destinations ci-dessus marquées. En conséquence faisons la promesse de fidélité à la Constitutions de l'an VIII.

« A la Florellière 13 messidor an IX.

Pierre Poingt, René Guéry, François Poiron, Jean-François Bouteau. »

Dès le lendemain les quatre prêtres recevaient les autorisations demandées :

« Fontenay, le 14 Messidor an IX.

« Le Préfet de la Vendée,

« Vu la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII souscrite par le citoyen René Guéry, prêtre déporté en Espagne et rentré en France, datée de la Flocellière, le 13 messidor, an IX.

« Autorise le citoyen René Guéry à résider à Beaurepaire, commune de ce département, sous la surveillance de l'autorité municipale de cette commune. »

A la nouvelle du retour de leur pasteur, les paroissiens de Beaurepaire se rendirent processionnellement à sa rencontre et le reçureut avec des témoignages de joie qui le dédommagèrent de ses dix années d'exil. Un mois plus tard, dans le rapport demandé par le Ministre de la Police générale sur l'état des prêtres en Vendée, le préfet Merlet dit : « Guéry exerce à Beaurepaire, il a fait la promesse, mœurs très douces, talent, instruction. »

M. Guéry dut accepter en 1810 les fonctions de curé-doyen de Saint-Fulgent; il y mourut trois ans après, à l'âge de 60 ans.

M. Jean Champeau, vicaire, de sept ans plus jeune que son curé, étant né le 15 juillet 1760, avait suivi son exemple, et l'avait accompagné dans l'exil. Ils ne se séparèrent qu'une fois de retour en Vendée, l'abbé Champeau s'étant rendu de suite dans sa famille, à la Réorthe. Il fut porté sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 12 germinal an X, mais il ne s'empressa pas de prêter le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et fut signalé, le 4e jour complémentaire de l'an XII, par le sous-préfet de Montaigu, comme un des prêtres « dont on ne sait s'il a fait le serment ». Le même document lui donne le titre de « desservant des Landes-Genusson ». Il adressa ce serment par écrit à la Préfecture peu de temps après, et resta aux Landes-Genusson jusqu'au 7 octobre 1820, date à laquelle il fut appelé à la cure de Tiffauges, où il mourut au mois de septembre 1829.

En 1804, il avait été dénoncé à la préfecture pour n'avoir pas encore prêté le serment ; la lettre antérieure, dont il est parlé plus haut, démontre la fausseté de la dénonciation.

Pendant l'exil, la paroisse de Beaurepaire fut desservie par un prêtre fidèle, l'abbé Prévost, venu d'un autre diocèse. Aussitôt après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, le commissaire du Directoire exécutif écrivait à l'administration centrale : « Prévost, réfractaire, se tient caché depuis le 18 ». M. Prévost reparut bientôt, car un rapport de vendémiaire an VI porte : « Nous n'avions dans notre canton, avant le 18 fructidor, que quatre ministres du culte catholique.... Le nommé Prévost, ministre à Beaurepaire, réfractaire à toutes les lois, réside toujours à Beaurepaire ; il n'y exerce aucune fonction. »

Concurremment avec M. Prévost, l'abbé Louis Hubert, curé de La Ronde, en Gâtine, desservit Beaurepaire, de 1794 à 1796 ; il se cachait à la métairie des Létières.

LE PETIT-BOURG DES HERBIERS

Jagueneau (Charles-Mathurin), curé.

Né à Montaigu le 18 août 1751, M. Jagueneau fut nommé à la cure du Petit-Bourg des Herbiers le 10 mars 1781, en remplacement de M. de la Chèze décédé. Il prêta le serment exigé par la Constitution civile du clergé, fut nommé officier public de sa commune, et remplit les fonctions de maire, de septembre 1802 à septembre 1815. « Dans mon enfance, écrivait M. Dalin dans une lettre du 6 août 1883, j'ai connu au Petit-Bourg des Herbiers un ancien prêtre jureur appelé Jagueneau, que je croyais avoir été curé schismatique dudit Petit-Bourg. Il est mort vers 1815 à quelques années près. On disait qu'au dernier moment il avait reçu M. Macé, curé des Herbiers. »

La mémoire du vénérable M. Dalin le trompait sur deux points : c'est des Herbiers aussi que M. Jagueneau fut curé constitutionnel, ayant été élu à ce poste en juillet 1792, et il mourut au Petit-Bourg le 30 octobre 1825. Entre temps, sa vie cachotée ne différa guère de celle des autres prêtres assermentés de la région. Fait prisonnier par les Vendéens lors du soulèvement de mars 1793, il suivit de force l'armée catholique dans sa retraite vers la Loire, et là, il dut la liberté, comme beaucoup d'autres, à la magnanimité de Bonchamp (octobre 1793). Réfugiée à Nantes, il obtint du département de la Loire-Inférieure un secours de 200 #, et revint à Montaigu qu'occupaient les Républicains.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), le citoyen Charles-Mathurin Jagueneau comparut devant le conseil de district de Montaigu séant à Chantonnay, pour dire que « voyant que ses fonctions n'étaient d'aucun intérêt public, il déclare s'en démettre et y renoncer, déclarant en outre ne pouvoir faire le dépôt de ses lettres de prêtrise, attendu qu'elles ont été pillées avec ses autres effets. »

Même en pays républicanisé, l'apostasie n'était pas alors une situation et se donnait par des ressources. Le citoyen Jagueneau fut réduit à réclamer les arriérés de son traitement ecclésiastique ; ce devait être dur pour la pureté de son civisme, après avoir déclaré que ses ex-fonctions n'étaient d'aucune utilité publique ; mais les plus farouches transigeaient souvent avec leurs principes, voire, comme en témoigne la pièce suivante, avec les principes de la morale ordinaire. .

Le 3 nivôse an III, le Directoire du département s'occupa de loi :

« Vu la pétition du citoyen Mathurin Jagueneau tendant à être payé de la sommme de 400 # pour sept mois de desserte de la paroisse de St-Pierre des Herbiers, depuis le 4 août 1792 jusqu'au 13 mars 1793, et pour quatre mois aussi de desserte de la ci-devant cure d'Ardelay depuis le 4 août 1792 (v. s.), ensemble de celle de 150 # pour les 4 °/₀ de la vente d'une borderie, champs, vignes et prés donnés à la cure des Herbiers pour fondation ;

« Vu pareillement les certificats des municipalités de Pierre des Herbiers et d'Ardelay des 18 et 19 frimaire de l'an 2me, des quels il résulte que le pétitionnaire a desservi les paroisses dont il s'agit, ensemble l'avis du district de Montaigu donné le 18 brumaire dernier ;

« Le Directoire du département considérant que les prêtres qui ont desservi des ci-devant cures ont été payés de ces dessertes jusqu'au 1er janvier 1793 (v. s.).

« Arrête que le citoyen Jagueneau sera payé de la somme de 208 # 33 centimes pour 5 mois de desserte de la cure des Herbiers, 2° de celle de 166 # 67 centimes pour 4 mois de desserte de la cure d'Ardelay, qu'à cet effet il lui sera délivré un mandat de la somme de 375 # sur le receveur du district de Montaigu à prendre sur les fonds faits pour le compte du trésor public. »

En l'an VI, Jagueneau était devenu agent municipal à Bouillé

près Maillezais, maigre fonction, qui le faisait vivre, et pour laquelle il multipliait les preuves de civisme :

« 2 pluviôse an VI. — Le citoyen Charles-Mathurin Jagueneau, prête en sa qualité d'agent municipal de la commune de Bouillé, canton de Benet, serment de haine à la royauté, en la salle de l'administration municipale à Benet.

Il était également pensionné comme ex-prêtre, d'où le certificat de vie qui suit :

« 7 pluviôse an VI. — Certificat de vie délivré à Charles-Mathurin Jagueneau, ex-curé du Petit Bourg des Herbiers, demeurant en la commune de Bouillé, né le 18 août 1751, âgé de 46 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils noirs grisonnants, yeux gris, nez assez bien fait, bouche moyenne, menton rond, front élevé, visage oblong. »

Le 5 vendémiaire an VII, " la ci-devant municipalité (année 1792) du Petit bourg des Herbiers, atteste que le citoyen Ch. M. Jagueneau ex-curé de cette commune, a prêté son serment, signé de lui, à la Liberté et à l'Egalité, dans les délais prescrits par la loi du 13 août 1792, que les registres de ladite municipalité n'existant plus, et ayant lui-même perdu tout ce qu'il avait pendant la guerre, il ne peut par cette raison en produire d'extrait. "

M. Jagueneau n'habitait déjà plus Bouillé, car c'est aux Herbiers qu'il rédiga le 22 vendémiaire an VII, cette attestation : " Je soussigné, certifie et atteste, pour me conformer à l'article 3 de l'arrêté du Directoire du 5 prairial dernier, ne point avoir rétracté mon serment du 14 août 1792. »

Le mois suivant, il était réinstallé au Petit Bourg des Herbiers, qu'il ne devait plus quitter :

« 8 frimaire an VII. — Certificat de serment à la liberté et à l'Egalité délivré au citoyen Jagueneau, résidant au Petit-Bourg. »

Dans le rapport préfectoral du 11 thermidor, an IX, M. Jagueneau est porté sur la liste des " prêtres non exerçants " avec cette note : « ancien curé du Bourg des Herbiers, cons-

tamment soumis, peu instruit, membre du Conseil général (de la commune) ». Cette soumission lui valut, en 1802, les fonctions de maire du Petit-Bourg, qu'il exerça jusqu'en 1815.

Il mourut dix ans plus tard.

« Le onze octobre mil huit cent vingt-cinq, par devant nous, Charles Soullard, maire, officier de l'état civil de la commune du Petit-Bourg des Herbiers, canton des Herbiers, département de la Vendée, sont comparus René You cultivateur et propriétaire, demeurant à la Maison-Neuve en cette commune, âgé de 57 ans, et Louis Baudin, maçon, domicilié dans ce bourg, âgé de 63 ans, lesquels nous ont déclaré que Charles-Mathurin Jagueneau, propriétaire et curé, de cette paroisse, est décédé d'hier dans ce bourg sur les 2 heures du matin, né à Saint-Georges de Montaigu le 18 avril 1751, fils du légitime mariage de feu Mathurin Jagueneau, vivant propriétaire, et de défunte Brechet, ledit René You, ami du défunt, et ledit Louis Baudin, ami et voisin du défunt qui ont déclaré ne savoir signer, excepté You, qui a signé avec nous de ce requis après que lecture leur a été faite de la présente (*sic*) acte de ce décès.

You, Soullard *maire* ».

La cure du Petit-Bourg avait été vendu le 12 frimaire an V ; un nouveau presbytère fut acheté en septembre 1810, et la la commune racheta l'ancienne église et l'ancienne cure en 1826.

LES EPESSES

Delhumeau, (*N.*), curé.
Dumas, (*N.*), vicaire.

M. Delhumeau, âgé de près de 80 ans au moment de la Révolution, avait remplacé M. Moreau à la cure des Epesses le 13 juin 1775. Il refusa le serment constitutionnel, et son âge ne lui permettant pas une résistance utile, il se retira à Niort.

C'est dans cette ville qu'il reçut, le 22 décembre 1791, une lettre de Dumouriez, lettre qui montre qu'il suivait avec un patriotique intérêt la marche peu rassurante des événements :

« J'accepte avec plaisir, Monsieur, l'engagement que vous prenez avec moi de prêcher la paix dans un pays où vous avez exercé si longtemps des fonctions respectables à tous égards. Je garde votre lettre, et je souhaite que tous les prêtres, quelques (*sic*) soient leurs opinions, prennent les mêmes engagements. Vous jugez bien que toute opposition à la loi amènerait dans votre canton beaucoup de troupes qui calmeraient très vite les troubles en s'emparant des mal intentionnés qu'on livrerait aux poursuites des tribunaux.

« Votre petit journal de Louis XVI est un mauvais livre plein de partialité, de mensonges et d'injures. Je crois que vous ferez bien à l'avenir de vous passer de la lecture d'un aussi mauvais Nouvelliste ; mais en cas que vous croyez ne pas devoir faire ce sacrifice à votre propre tranquillité, je vous conseille au moins de ne le colporter ni prêter à personne, parce que ce serait vous compromettre très imprudemment pour une niaiserie. Je m'en rapporte à votre prudence ».

(*Arch. Nat.* F[7] 4423). « DUMOURIEZ ».

Ces relations, et la mission de paix que revendiquait le vénérable septuagénaire ne pouvaient que le rendre suspect. Il fut dénoncé au directoire du département de la Vendée, avec quatorze autres prêtres, dont son vicaire, fut décrété d'accusation le 24 mars 1792, et emprisonné à Châtillon. Il réussit à s'évader avec quelques autres, et revint aux Epesses, où il mourut le 25 mai 1795, à l'âge de 77 ans.

A l'exemple de son curé, M. Dumas refusa le serment, et, comme lui, fut décrété d'accusation par le directoire du département de la Vendée le 24 mars 1792. Mais il ne se laissa pas appréhender, et remplit même, pendant quelque temps encore, les devoirs de son ministère, ainsi qu'il ressort d'une lettre

sans date et sans signature, mais à lui attribuée par les administrateurs du district de la Châtaigneraye qui la transmirent au ministre de la Police générale avec cette mention : « Copie d'une lettre écrite à M. Morenne ci-devant curé de Saint-Mars-la-Réorthe, par le vicaire des Epesses » :

« Monsieur, je n'ose suivre la marche que vous m'avez indiqué, je craindrais d'être poursuivi et forcé d'avouer que je savais d'où était l'enfant. Dans l'Anjou, on baptise l'enfant à la maison en attendant un temps plus favorable, ou bien, on attend le moment où l'intrus est absent pour porter l'enfant en une autre paroisse. Voyez, Monsieur, si cela vous convient. Pour la bonne fête de demain, j'aurais été vous trouver, et nous aurions décidé le cas. Adieu cher ami. » (*Arch. Nat.* D 24 15.)

Lorsque la persécution s'aggrava, M. Dumas put se réfugier en Espagne, par la voie de terre probablement, puis que son nom n'est porté son aucun rôle d'embarquement. *L'Etat des prêtres du diocèse de la Rochelle* le porte comme habitant la Corogne à la fin de 1792. Il est à supposer qu'il mourut en exil, car aucun document, ni pendant l'exil, ni depuis, ne mentionne plus son nom.

La paroisse des Epesses eut un curé constitutionnel en la personne d'un sieur Huber, ci-devant carme de La Flocellière ; nous ne le connaissons que par la délibération du directoire du département qui fixa ses appointements :

« Vu l'acte d'installation de Louis-Jean Huber, en qualité de curé de la paroisse des Epesses, en date du 24 de ce mois (octobre 1792), le directoire fixe et arrête le traitement dudit Huber à la somme de 1850 savoir 1500 en sa qualité de curé de la paroisse des Epesses dont la population excède 1000 âmes, et 350 faisant moitié de la pension de 700 qui lui a été faite comme ci-devant religieux carme de La Flocellière. »

Au rétablissement du culte, M. Pierre-Etienne Paillat fut nommé à la cure des Epesses. Né dans cette paroisse le 28 juillet 1751, il avait été aumônier des Franciscaines à Chollet, avant

la Révolution. Il n'avait pas prêté le serment, s'était caché dans la Vendée, où les documents administratifs le signalent à Saint-Mars-la Réorthe en 1794, et avait notamment reçu asile aux Létières, paroisse de Beaurepaire, chez la famille Rousseau.

SAINT MARS-LA-RÉORTHE

Morenne *(André)*, curé.

M. Morenne débuta dans le ministère comme vicaire de Soullans en 1774 ; il fut appelé, le 7 juillet 1782, à la cure de Saint Mars-la-Réorthe, où, grâce à la charité de Mme de Toucheprès, pieuse veuve sans enfant, qui habitait à la Traverserie, il put faire beaucoup de bien et soulager de nombreuses infortunes. C'est ce qui explique les sentiments de respect et d'attachement que ses paroissiens témoignèrent à M. Morenne, lorsqu'il eut refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Ils adressèrent une pétition au Département, au fond pour conserver M. Morenne après l'installation du curé intrus, dans la forme pour réclamer le bénéfice de la loi du 7 mai 1791, qui autorisait l'ouverture d'un oratoire public non conformiste dans les paroisses pourvues d'un curé constitutionnel. Les habitants de Saint-Mars demandaient l'autorisation « d'ouvrir cet oratoire public, avec cette inscription : Temple des catholiques non conformistes, ou telle autre que les Administrateurs désigneront, et de prendre le prêtre dont ils feront choix » (juin 1791).

Il fallait à tout prix, et malgré la loi, empêcher l'ouverture de ce temple non conformiste, et on imagina contre M. Morenne, qui en était l'instigateur, et contre Mme de Toucheprès, qui en devait faire les frais, une longue procédure d'intimidation, qui aboutit du reste au résultat cherché, et à

l'incarcération préventive de M. Morenne qui ne fut élargi qu'en vertu de l'amnistie décrétée par la loi du 15 septembre 1791.

Il faut reconnaître que M. Morenne, qui n'avait pas quitté sa paroisse, ne restait pas inactif, et qu'il était l'âme de la résistance morale du clergé fidèle dans la région. Le 16 avril 1791, il écrivait à M. Delavaud, prieur de Châteaumur :

« Monsieur et honoré confrère,

« Malgré ma pauvre santé et la nécessité d'aller au lit, car il est tard, je vous donnerai un signe de vie pour vous marquer que notre prélat (il l'est encore dans toute la force du terme) sçachant que n'ayant pas prêté le serment, il désirerait bien que vous lui donneriez vous-même un signe de vie. Son cœur, me marque-t-il, est dans la douleur, de voir un aussy grand nombre de ses collaborateurs s'éloigner de ses principes, qu'il croit bons; il a la confiance qu'ils ne résisteront pas à ses sentiments paternels, il tend les bras (ce sont ses expressions) pour les recevoir.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MORENNE ».

(*Arch. Nat.* F[7], 7410).

M. le chanoine du Fresne, l'un des grands vicaires de Luçon, lui ayant demandé des renseignements sur l'état de sa paroisse, il lui répondit, le 20 juin 1791, que « M. Réthoré, Génovéfain, du village de Lépeau, paroisse de Saint-Michel, avait fait son acte d'intrusion hier à Saint-Mars-la-Réorthe. Lui a laissé l'intrus et sa suite au presbytère, et est venu à la Traverserie, où il a dit la messe que beaucoup de monde a entendue. L'intrus n'est accepté que par la petite beourgeoisie. Ce qui le désole c'est de voir une des femmes les plus pieuses de sa paroisse suivre l'intrus, à cause de l'exemple. Il a besoin d'avoir en M. Paillou un consolateur qui l'a aidé dans le travail du ministère, et a fortifié son âme unie à un bien faible corps » (*Arch. Nat.* D[22]-15).

Quatre jours après, M. Morenne recevait la lettre suivante de M. Lommedé, de Saint-Laurent-sur-Sèvre :

« Monsieur,

« J'apprends que celui qu'on n'avait nommé à votre place de curé en a pris possession. Je ne vous complimenterai point sur la conduite héroïque qui vous a mérité cette privation. Je ne vous répéterai que ce dont tous les honnêtes gens sont bien persuadés, que la religion et votre tendance au bien vous ont mis dans cette nécessité.

« J'écris à mon bordier, Pierre Baizé, de se concerter avec vous pour l'acquit d'une fondation que doit notre maison de Saint-Mars; je vous serai obligé de vouloir bien remplir notre intention en l'acquittant. Vous recevrez du bordier, qui est chargé par sa ferme d'acquitter toutes redevances, le prix assigné à cette fondation.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

LOMMEDÉ. »

Pendant ce temps, on instruisait contre M. Morenne et Mme de Toucheprès au sujet de la pétition des paroissiens restés fidèles de Saint-Mars la Réorthe :

Pétition à Messieurs les Administrateurs du département de la Vendée.

« Supplient les habitants de la paroisse de Saint-Mars la Réorthe soussignés, et un très grand nombre d'autres qui ne savent signer, tant en leur nom qu'en celui de leurs familles, et ont l'honneur de vous exposer que dimanche dernier, 20 du présent mois, le sieur Réthoré, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, a été installée curé de Saint-Mars la Réorthe, district de La Châteigneraye, et que leur conscience ne leur permettant pas de communiquer avec lui dans tout ce qui concerne la religion, ils se trouvent aujourd'hui dans

l'impossibilité de rendre à Dieu le culte extérieur et public qui lui est dû. Cette privation leur est extrêmement sensible ; mais, soumis aux lois, amis de l'ordre et de la paix, ils souffrent cette privation dans le silence, et sont très éloignés de se permettre aucune action qui puisse troubler l'ordre public ; la voie de la pétition leur a paru la seule convenable.

« Ils ont considéré que l'Assemblée nationale avait consigné dans la déclaration des Droits de l'homme tous les principes de tolérance religieuse la plus absolue ; que ses différentes lois respiraient ce même esprit de tolérance ; que la proclamation du département de Paris ayant autorisé les différentes sociétés particulières dont le culte est différent du culte national, à se procurer des édifices ou, moyennant certaines conditions, elles pourraient exercer publiquement leur culte particulier, cette proclamation a été sanctionnée par l'Assemblée nationale qui, par sa loi du 13 mai dernier, autorise les édifices consacrés à un culte religieux par des sociétés particulières. Les suppliants, qui connaissent, Messieurs, votre justice et votre zèle pour le maintien des lois, et qui sont persuadés que vous êtes bien éloignés de vouloir gêner les consciences ont cru pouvoir s'adresser à vous en confiance.

« Mais, avant de vous présenter cette requête, ils ont voulu s'assurer d'un édifice qui put être consacré à l'exercice du culte catholique, apostolique et romain, désigné aujourd'hui sous le nom de non-conformiste. Ils n'en ont point pu trouver qui remplit mieux leurs vues que la chapelle ou oratoire particulier de la maison de la Traverserie, appartenant à une dame Louise-Marie-Elisabeth de Moulins de Rohefort, veuve de messire Gabriel-Honoré Mesnard de Touchepres.

« Ils se sont en conséquence adressés à elle et l'ont priée de consentir que sa chapelle fut dorénavant non seulement à l'usage de sa maison, mais encore de tous les suppliants, et de tous ceux qui font profession de rendre à Dieu le même culte. Leur espérance n'a point été trompée : Mme de Touche-

près leur a de grand cœur accordé leur demande, sous le bon plaisir du directoire de département, et, pour ne laisser aucun doute de sa bonne volonté et de son zèle pour l'avantage des fidèles catholiques nos conformistes de cette paroisse, elle a bien voulu leur promettre de signer la présente requête en témoignage de son consentement et de son attachement au culte des catholiques non conformistes.

« Vous prient en conséquence, les suppliants, ce considéré, Messieurs, qu'il vous plaise faire jouir du précieux avantage de la tolérance religieuse décrétée par l'Assemblée nationale, les autoriser à se réunir dans la chapelle de la Traverserie pour y exercer publiquement le culte qu'ils doivent rendre à Dieu, en faisant mettre sur la porte une inscription portant ces mots : TEMPLE DES CATHOLIQUES NON CONFORMISTES, où telle autre que vous voudrez indiquer, prendre le prêtre dont ils feront choix sous votre sauvegarde spéciale, et enjoindre à la municipalité de les faire jouir de toute la protection et de toute la sûreté que la loi accorde aux citoyens.

« Ils prieront Dieu pour la prospérité de l'Etat, pour la vôtre, Messieurs, et prennent l'engagement qu'il ne se passera dans leur assemblée rien de contraire aux lois.

« *Louise-Marie-Elisabeth* de MOULINS de ROCHEFORT de TOUCHEPRÈS.

Jacques MERLET, Joseph MOREAU, Jean SIMON, Pierre MALLET. »

Le département renvoya, le 25 juin, cette pétition au district de La Châtaigneraye pour avis à transmettre. Au lieu de donner à l'affaire la suite administrative qu'elle comportait, le district organisa une expédition contre les pétionnaires. Nous rapportons les faits d'après le procès-verbal du maire de Saint-Mars-la-Réorthe, chef de l'expédition, et qui, sur la réquisition du procureur de Saint-Mars, envahit le château de la Traverserie, accompagné dudit procureur, et des maires et procu-

reurs de Rochetrejoux, des deux Pouzauges, du Boupère, de La Flocellière et de Saint-Prouant.

« Sur les bruits, relate le maire, qui se sont répandus que la dame Du Moulins Rochefort, veuve Mesnard, retirait chez elle des prêtres non assermentés, et notamment le curé de Saint-Mars, qui y exerçait toutes les fonctions du ministère, y prêchant, administrant le sacrement du baptême, et empêchant, par un *abus sacrilège* de leurs pouvoirs et de la confiance des habitants de cette paroisse et autres voisines, d'assister aux offices des curés constitutionnels. Arrivés à ladite maison, nous avons trouvé une foule de peuple, de tous sexes *(sic)* et de tout âge qui, à notre aspect, à pris la fuite. »

Le maire commence par interroger la maîtresse de la maison, qui lui répond qu'on célèbre la messe. Il l'en blâme et procède à une perquisition minutieuse ; mais « vérification faite des papiers qui s'y sont trouvés, nous n'avons trouvé aucune pièce qui indique que ladite dame ait des projets dangereux ». Il constate que les documents les plus importants sont des lettres de curés non conformistes traitant exclusivement de la situation de leur église. Il s'en empare, et, après avoir interdit à Mme de Toucheprès de rouvrir sa chapelle, il envoie toutes les pièces au district et à l'accusateur public avec les noms des dix-sept personnes qui n'avaient pu s'évader assez vite.

A peine le district eut-il reçu les pièces, qu'il lança, le 1er juillet, une accusation en règle contre Mme de Toucheprès, sur ce motif « qu'elle excitait du trouble parmi les habitants en leur imposant sur la Religion, et en retirant chez elle des prêtres réfractaires, au nombre desquels est ledit sieur Morenne, nouvellement remplacé dans la cure de Saint-Mars, qui y exerçaient toutes les fonctions du culte...

« Considérant qu'aucune loi et nul motif n'autorisent la dame de la Traverserie d'offrir la chapelle de sa maison à aucun ecclésiastique pour y administrer les sacrements, que ces trames à abuser le peuple ne peuvent qu'inspirer de la

défiance et égarer les citoyens : que de la part du sieur Morenne aujourd'hui sans caractère, c'est faire violation à la loi que de continuer à administrer les sacrements aux fidèles hors l'église paroissiale...

« Dénonce la dame de Toucheprès et le curé de Saint-Mars à l'accusateur public, comme perturbateurs du repos public et réfractaires à la loi. »

Les pièces furent transmises à l'accusateur public à fin de poursuites devant le tribunal du département.

Le procès n'eut pas lieu, M. Morenne ayant été remis en liberté en vertu de la loi d'amnistie du 15 septembre 1791. Il continua à exercer secrètement son ministère dans sa paroisse et aux environs. Lors du soulèvement de mars 1793, il suivit l'armée catholique, et il périt au passage de la Loire, en octobre suivant.

Jean-Marie Rhétoré, ex-génovéfain, et curé d'Etusson (Deux-Sèvres), né à La Pommeraye le 16 octobre 1744, élu curé constitutionnel de Saint-Mars, s'y installa le 19 juin 1791. Une lettre de M. Brumeau de Beauregard donne des détails sur cette installation :

« Le bon curé de Saint-Mars a été remplacé hier par un intrus génovéfain et du diocèse, nommé Rhétoré. Nous sûmes samedi, à ne pouvoir douter, que l'intrusion s'opérerait le lendemain. Le curé acheva de démeubler. Il sut qu'à raison des assemblées primaires, l'intrus serait installé et dirait la messe à 8 heures du matin. Comme sa santé ne lui permettait de se lever que tard, il me fit prier d'y aller dire la messe de grand matin. Je la dis en effet à 5 heures. L'église était remplie. Aussitôt la messe, et après avoir monté dans la chambre du curé, je revins ici. Le curé se leva plus tôt qu'à son ordinaire ; après la prestation du serment, l'intrus et ses adhérents entrèrent à la cure. Le curé lui-même leur ouvrit la porte et leur déclara qu'il protestait contre sa prétendue installation, qu'il était légalement curé de Saint-Mars, qu'il ne s'en était point démis, que l'Église ne lui avait point ôté sa juridiction,

qu'en conséquence il ne cesserait de se regarder comme curé de Saint-Mars, et de rendre autant qu'il le pourrait tous les soins à son troupeau. Aussitôt après, il les quitta et se rendit ici où il dit la messe à 10 heures ; presque tous ceux qui n'avaient pas entendu la messe s'y rendirent ; il ne se trouva à la messe de l'intrus que les bourgeois, les bourgeoises et un très petit nombre de gens qui étaient de la lie de la paroisse. »

M. Rhétoré ne fit pas une opposition marquée au culte établie à la Traverserie ; il revint même à des sentiments plus conformes à ses devoirs, et, dès le mois de janvier 1793, il se décida à rejoindre les prêtres fidèles en Espagne, où il arriva le 19. Il résida à Saint-Jacques de Compostelle où il ne manqua de rien ; il avait une certaine aisance personnelle, et trois lettres de lui conservées aux Archives Nationales, F⁷ 3439, apprennent que le chapitre de la cathédrale de Compostelle lui allouait 15 sols par jour, plus ses messes. Il rentra en France à la fin de l'exil, abjura ses erreurs, et, au Concordat, fut nommé curé de la Pommeraye, sa paroisse natale.

Pendant la Terreur, le culte fut maintenu à Saint-Mars par M, Paillat (*v.* aux Epesses). Il se cacha au coup d'État de fructidor ; un rapport d'Hervouet, commissaire du Directoire exécutif près le canton de La Flocellière, porte, à la date du 23 octobre 1797 : « Le curé de Saint-Mars est resté dans une maison qui lui appartient dans un petit village de cette commune. On assure qu'une de ses filles de confiance, la plus jeune, avait fait une quête pour lui dans sa commune et dans les paroisses circonvoisines. Je pense bien que les prêtres qui sont restés dans le canton en ont fait autant. »

Un autre commissaire, Chenuau, écrit, le 28 décembre 1797 : « A Saint-Mars la Réorthe, un nommé Paillat y a exercé le culte jusqu'à la loi du 19 fructidor ; il s'est retiré au village de la Petite Blotière, même commune ; on assure qu'il n'exerce aucune fonction. »

L'église de Saint-Mars ne fut pas brûlée pendant la Révolu-

tion. Les trois cloches furent transportées à Fontenay et fondues. Les vases et les ornements sacrés, religieusement cachés, restèrent sous la garde des habitants, et furent rendus, au rétablissement du culte. Plusieurs de ces vases servent encore au culte aujourd'hui.

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

SUITE (1)

IV

LA TABLE DU BOCAIN

DANS l'harmonie de l'intérieur vendéen où tout respire le calme, l'Ancien aux cheveux blancs, le père est le maître incontesté devant qui chacun s'incline respectueusement. Il est l'âme de la famille ; ses désirs sont des ordres. A table, c'est lui qui préside et personne ne taillera dans le pain avant que son couteau n'ait tracé sur la miche le signe du pardon. De même, la cuiller ne trempera dans la soupe que si la prière a sanctifié les aliments réparateurs de forces. Le pichet bleu rempli d'eau — autrefois, alors que le cep avait encore de la sève, il l'était de vin – circule à la ronde et chacun boit à sa soif. Il y a quelque vingt ans à peine l'assiette en porcelaine, la fourchette étaient totalement inconnues dans la ferme du Bocage. On puisait à même dans l'immense soupière de terre

(1) Voir la 3e livraison 1905.

cuite : une bouchée de pain piquée à la pointe du couteau permettait de *saucer* dans le plat de *mojettes*. Aujourd'hui le bien-être se fait sentir jusque dans les coins les plus reculés de nos campagnes et la fourchette, que les Chinois rejettent comme indigne des fils du ciel, a conquis droit de cité parmi nos paysans bocains.

Il se nourrit moins frugalement qu'autrefois, l'homme du Bocage. La science, lui ayant fourni les moyens de culture intensive, lui a permis en même temps d'améliorer son ordinaire, mais il n'a eu garde de proscrire de sa table les mets dont la recette est séculaire et les petites friandises que se permettaient nos pères le jour où le four cuisait le bon pain de froment — autan, il l'était de seigle ou de méteil. C'est d'abord le *tourteau*, long comme une miche de boulanger dans sa *guenotte*, le bon tourteau que l'on casse sans l'aide du couteau si la pâte n'est pas encore cuite afin d'empêcher que toute la fournée ait la *cot*. Car la *cot*, voyez-vous, est une mauvaise recommandation en faveur de la ménagère qui a boulangé, et puis ça vous a un goût détestable le pain qui n'est pas levé. Mais, quand la fournée est bien réussie, le délicieux goûter que le tourteau trempé dans du *lait-beurre* (1) ou du vin chaud sucré ! Ceux qui n'aiment pas ce genre de friandise ont la liberté de beurrer la mince pâte frite dans la poële, aussitôt que la fermière l'a eu pétrie et avant que dans le *jadaud* (2) placé sous les couvertures du lit, elle ait commencé à lever. Pour les délicats, voici l'*alise* qui doit sa belle croûte d'un jaune doré aux œufs et au lait dont on l'a graissée. Elle se mange sèche, quand elle est encore tendre ; avec du beurre, elle est toujours très appréciée des gourmets.

Aimez-vous le laitage ? Vous serez servi à souhait dans les chauds jours d'été par le *caillé* que l'on mange avec du pain émietté ou encore simplement égoutté et préparé à la crème.

(1) Petit lait.

(2) Sorte de banneton rond fait de paille liée par des ronces. — La *guenotte* est allongée.

Vous plaît-il d'avoir du lait pur pour les collations d'été et recherchez-vous la douceur que l'on ne trouve pas toujours dans le caillé? Goûtez au *miogé* (1). Quand la vache vêlera on vous fera avec son premier lait du *callibrio* (2) que vous trouverez peut-être au-dessous de sa réputation. Mais si vous êtes un gars du pays, un vrai *Vendéen*, un *Chouan*, un *Ventre à choux*, vous ne pouvez pas ne pas aimer la *mojette* et nos grands choux verts. Oh ! la mojette ? Un plat de roi que je n'échangerais pas pour un droit d'aînesse. Et puis si vous venez *Chez nous* y goûter, vous n'aurez pas besoin de nous dire :

Fais attention quall' soit bé quiette
Et puis bé beurraïe ta moujette (3).

car, que nous la mangions sortant du pot ou de la poële, sur une *routie* ou avec de la salade, elle est toujours auréolé d'un abondant beurre roux ou blanc.

Je vous cèderais peut-être plus facilement — et encore ? — nos grands choux dont les vaches se repaissent. Pourtant la soupe est si bonne faite avec leurs larges feuilles ou leurs yeux quand les premières gelées en ont adouci l'amertune ! Il ne faudrait l'avoir jamais mangée un matin de noce pour parler autrement. Le chou, seul, est la panacée contre toutes les maladies. Voulez-vous devenir centenaire ? Mangez des choux verts ; mangez-les de préférence quand encore leurs feuilles en couvrent la soupe fumante.

La soupe, les légumes et les fruits avec le lard constituent l'alimentation de l'habitant du Bocage. Pauvre petit goret ! La main qui le caresse aujourd'hui l'assassinera demain ; on le choie, on le gave parce qu'on nourrit à son endroit les plus noirs desseins.

(1) Fait de lait froid et de pain émietté.

(2) Ainsi nommé parce que le lait se caille.

(3) A. Balquet, *Ballade de boune arrivaïe* (*Revue du Bas-Poitou*, 1901, page 504).

S'être presque coiffé de la sainte auréole
Et finir toujours..... en saucisson (1).

voilà son sort. Sa mort est un sujet de réjouissances : la ferme prend son air de grands jours quand on l'égorge. Et lui, le pauvre ! a comme un pressentiment de la mort qui l'attend ! Mais comme en somme, il est philosophe et fataliste, il s'abandonne au Destin, le bon goret. Quelques grognements plaintifs, quand la vie s'échappe par le trou béant de sa gorge : c'est sa seule et dernière protestation. Il se sait utile et cela suffit pour qu'il se sacrifie sans trop..... d'arrière pensée. Le voilà donc, corps inerte, suspendu à une échelle dressée le long du mur voisin. D'une main experte le boucher lui ouvre le ventre qu'il débarrasse de ses viscères et à grande eau lave cet intérieur où passa tant de *brenaïe* (2) ! Petit goret, tu es beau dans la mort. De ton corps dépecé on tirera des *gratons* (rillettes) des boudins, on remplira le charnier et la ménagère fabriquera cette *fressure* que l'on fait bonne dans le Bocage seulement.

Si le secret de sa recette est à la portée de tous, il faut le savoir d'une cuisinière de *Chez nous* pour la bien cuire. Toute la journée, en effet, dans un énorme chaudron soumis au feu ardent d'un foyer plein de bois, pain, viande et sang mijotent se changeant en un consommé d'un beau noir au goût relevé par la cannelle. Il faut continuellement brasser la masse pour empêcher qu'elle *rime*, car rien ne donne un si mauvais goût à la fressure quand elle colle au fond du récipient. Elle est cuite maintenant qu'elle se détache de l'assiette inclinée sans y laisser de trace. On emplit les grands vaisseaux alignés par dizaines, mais il reste encore assez du précieux consommé pour que les invités puissent *ramasser* le chaudron. C'est une scène digne du pinceau d'un artiste que ces gens de différents sexes et de différents âges, agenouillés tout autour du chaudron et en

(1) A. Taconnet, *La Triste fin du compagnon de Saint-Antoine.*
(2) Brénaïe, nourriture à base de *bran* (son).

frottant l'intérieur avec des bouchées de pain, ou détachant du couteau la fressure quand elle est trop adhérente aux parois.

La fressure du Bocage est délicieuse, sa *gogue* est excellente. Savez-vous ce que c'est que la *gogue* ? — Un mets fait de sang de poule ou de bœuf, cuit dans une poële avec du beurre, de la farine et un peu d'oignon. Maintenant si vous voulez connaître mes préférences, je dirai que la gogue de sang de poule est meilleure, et qu'on fait l'autre quand on n'a pas de volaille sous la main. Car la légende de la poule au pot chaque dimanche est un rêve généreux, mais ce n'est qu'un rêve. Tout au plus à mardi-gras et à quelque autre grande fête s'offre-t-on une soupe de ce genre. On mange plus souvent d'ailleurs le *pilé*. Je vous étonnerai sans doute en disant que comme les oiseaux nous consommons du mil. Après avoir broyé le petit grain dans une sorte de grande baratte, on fait bouillir la farine obtenue avec du lait, en brassant à la façon de la fressure. On ne comprend pas plus un battage de blé sans *pilé*, qu'on ne conçoit une fête d'Ascension sans *caillebottes*, un jour de Pâques sans *alise* ou une Chandeleur sans *crêpes* (1).

J'ai dit ailleurs (2) tout le bien que je pensais de ces petites gourmandises, je n'y reviendrai pas. Toutefois avant de terminer ce chapitre, je tiens à vous recommander un plat délicieux : c'est le *hâchis* de feuilles de jottes cuites avec de la farine et du lait. Je n'aurai garde non plus, d'oublier les côtes du même légume qu'on mange cuites et en sauce blanche.

Tels sont rapidement énumérés les mets qui composent notre ordinaire. Est-ce parce qu'ils sont de *Chez-nous* que je les vante ? Ne le croyez pas. Sans être un gourmet, j'aime ce qui est bon et je vous assure que rien de ce qui figure sur la table du Bocage ne manque de saveur.

(1) Dans le Marais Breton, on ne fait de crêpes (à la Chandeleur) que si le blé ne paraît pas beaucoup sorti de la terre, sinon on attend au mardi-gras pour en manger. Dr Marcel Baudoin. (*Intermédiaire Nantais*, 27 mai 1901.)

(2) *Chez nous autrefois et aujourd'hui.* (*Revue du Bas-Poitou*, 1902, pages 120 à 144.)

V

L'AMOUR ET LES ACCORDAILLES (1).

Si dans le Bocage, le père est l'âme de la famille, la jouvencelle, la robuste fille des champs, en est la grâce. Elle incarne en elle toutes les qualités de la race. Aussi est-ce avec un doux orgueil que je contemple nos jolies paysannes endimanchées, leur teint rose, leur figure aux traits délicats, respirant la santé physique et la quiétude morale. Tous les secrets de l'art, les poudres, les onguents du cabinet de toilette ne sauraient faire de la coquette aspirant à la beauté, l'égale d'une simple bergerette. Quand le Dieu malin, sous la forme d'un gars robuste, trouble son cœur et jette en son âme les grands désirs, son amour est aussi éloigné du sentiment subtil et alambiqué qui anime la précieuse, que du névrosisme actuel tendant à transformer chaque amante en une poupée dangereuse. Son amour, c'est l'honnête passion que connut sa mère. Avant que le prêtre ait béni son union, elle n'aura pas de faiblesses, aucune complaisance pour le galant :

Ton honneur, ma bergère,
Pour qui *la* gardes-tu ?
— Pour mon mignon berger
Qui est au service du roi.

Il l'a remarquée un jour dans un *préveil* (2), et de suite a cherché à l'approcher. La belle, attirée par les accords d'un ménétrier, s'est rendue là-bas où l'on danse et lui, timidement, avec la crainte des gens forts, il a hasardé la demande d'un quadrille. Un peu de rouge a coloré le visage de la jeune fille, ses lèvres

(1) Dans le 3e numéro de sa *Terre Vendéenne*, notre excellent ami Edmond Bocquier a publié un article fort documenté et d'un grand intérêt sur le *Mariage en Vendée*.

(2) Autrefois *prevaïl*, *prevoïl*, enfin *preveil*. Le *preveil* est généralement une assemblée-gagerie. Il se tient le plus souvent le jour de la fête paroissiale et en Vendée, ordinairement à la *Saint-Jean*.

ont prononcé le *oui* tant désiré ; voilà l'idylle ébauchée. Ce soir — cela a été convenu pendant la danse — elle accepte d'être conduite par lui. Et le long des sentiers embaumés, les fleurs seront témoins des serments échangés. Point de cérémonies, ils s'aiment et se le disent. Les jeux de quilles les verront tous deux ensemble Ne sont-ils pas fiancés maintenant que le père a accordé l'entrée de la maison ? S'il est le *roi* (1), il la prendra pour reine et nul ne trouvera à médire. Le dimanche après les vêpres, abrités tous deux sous le même parapluie — ce dernier joue un grand rôle dans les amours du Bocage (2) — ils reviendront à la maison où sous l'œil de la mère, ils continueront à se dire les mille riens aimables, thème ordinaire des amours. Puis discrètement, quand les épanchements au coin de l'âtre ont assez duré, la maman, retirant le bois du feu et en plaçant les morceaux debout dans la cheminée signifie au *gars* qu'il est temps de se retirer. Quand, à la belle saison dans la soirée du dimanche, la gente pastoure conduit ses moutons par les chemins, le galant en est avisé. Assis sur l'herbe, abrités par le légendaire parapluie, vingt fois en s'embrassant, ils échangent les mêmes serments, pendant que le fidèle chien de garde, d'un inoffensif coup de de dent au jarret ramène au milieu du troupeau, la brebis qui s'en éloigne Et si par hasard le vieux curé, qui fit faire leur communion aux parents des amoureux et baptisa ceux-ci, égare ses pas dans le sentier fleuri, le brave homme ne verra pas d'inconvénients à ce tête à tête. Tout au plus décochera-t-il un trait inoffensif qui fera rougir la jouvencelle et rendra le galant timide. Il connaît ses ouailles et les sait incapables de s'offrir une coupable privauté.

Ah dam ! la petite a bien souvent demandé dans sa prière du soir l'amant qui parfois tardait de venir; mais, est-ce défendu à une jeunesse dont dix-huit printemps constituent la meilleure

(1) C'est le jeune homme qui, avec la boule, *trois fois* enlève du jeu la *quille du milieu* (roi ou Godard) sans faire tomber une des huit autres.

(2) Et aussi dans l'amour du Marais du Mont. Voir à ce sujet *Le Maraîchinage* de notre savant ami, M. le Dr Marcel Baudoin.

dot ? Pour chaque noce à laquelle elle fut invitée, elle a toujours offert en cadeau les *jarretières* de la mariée, afin de pouvoir elle-même, le plus tôt possible, parer sa coquette petite coiffe de la couronne nuptiale. Ou bien — oh ! la traîtresse ! — le soir au moment du déshabillé de l'épouse elle lui prenait un bouton de son bouquet de fleurs d'oranger bénit le matin : cela devait encore la faire monter à l'autel dans le courant de l'année ! Elle a évité aussi de ne jamais marcher sur la queue du chat ; quand elle a coupé dans le bon pain du ménage, elle s'est efforcée de faire la section bien plane et parfois n'y ayant pas réussi, avec une moue attristée, elle s'est surprise à dire : « Encore pas pour cette année ! » Je ne sais même pas si, pendant sept soirs, rêvant d'amour, un pied sorti de dessous les draps, elle n'a pas adressé à la Lune cette invocation pressante :

O croissant de la lune,
Croissant, beau croissant ;
Fais-moi voir en dormant,
L'homme que j'aurai de mon vivant !

Et si le dernier soir, la fillette a vu dans son rêve un jeune homme connu d'elle, il sera l'élu de son cœur. Elle se gardera bien de retenir pas devers elle le couteau du doux ami : elle sait que cela coupe l'amour. Pour l'aimé, elle se fait belle. Elle a aussi sa petite recette pour grossir les seins. Seule, et en cachette, elle fait sauter très souvent les petits globes ou bien les enduit de graisse de poulet ! ! Il reste entendu que vous serez discrets ; je ne vous donne la chose qu'à cette condition, rien ne pouvant me peiner davantage que de m'aliéner la confiance de nos douces bergerettes.

Le jouvenceau a lui aussi ses petits mystères pour connaître l'avenir. Il sait d'abord que là où il n'y a pas d'amour, le persil ne pousse pas. Si parfois, il s'amuse à étirer ses doigts, comptant autant de *bonnes amies* qu'il se fait entendre de craquements, il a un sûr moyen pour se marier bientôt. Il lui

suffit, versant du vin, de prendre le fond de la bouteille dans son verre. Et si encore cela ne lui réussissait pas, il est un procédé infaillible, d'après les intéressés, que je vous donne sous toutes réserves cependant : il est si peu flatteur d'être mauvais prophète ! Donc, le jeune homme qui désire une amoureuse se renferme dans une chambre avec le *Fond de la Balle*, un livre probablement sans éditeur ! Il allume une chandelle et la pose sur le manteau de la cheminée en face d'une glace.... ! S'il voit passer un *enterrement* ! la dernière femme du cortège funèbre sera sa fiancée !!!

Ils se sont plu maintenant et ont échangé le serment de s'aimer toujours. Les parents ayant approuvé leur union, il ne reste plus qu'à prévenir le *Maître* (c'est ainsi qu'on appelle le propriétaire), les parrains et marraines avant de faire les accordailles. Tous les proches sont conviés à venir prendre part à la joie de deux cœurs qui trouveront le chemin de la vie semé parfois de bien douces affections comme aussi de bien tristes revers. Mais aujourd'hui tout est bonheur, et les fiancés ou *bodjis* rêvent d'un souriant avenir. Devant la maison, à quatre mètres de la porte est placé un pieu. La fiancée frappe le premier coup et passe le maillet au galant. Et tous ceux de la famille, chacun dans l'ordre de leur parenté, aident à enfoncer le piquet jusqu'à ce qu'il ait complètement disparu en terre.

C'est leur façon à eux, de donner la bague de fiançailles, n'est-elle point originale (1) ? Ailleurs, le pieu était placé devant le foyer (2).

« A Saint-Etienne-de-Corcoué, il y a peu d'années encore, une fille, avant de consentir au mariage convenait avec son futur, des vêtements qu'il lui achèterait, quelles en seraient la qualité et la qualité ; elle disputait également si elle serait mariée en or ou en argent, c'est-à-dire si les anneaux devaient être de

(1) A Saint-André-13-Voies.

(2) Montaigu. — Voir Jehan de la Chesnaye, *Intermédiaire nantais* du 2 juin 1902 ; *La Tradition*, juin 1902, page 166, et *Serpoulette* dans la *Terre Vendéenne*, mars 1906.

l'un ou de l'autre de ces métaux. Ces préliminaires terminés, on faisait les accords qui n'étaient vraiment valables qu'après la *tuilée*. Du vin était placé dans une tuile creuse, placée horizontalement et tenue par les assistants, les deux amants, ayant la bouche aux deux extrémités de cette tuile, buvaient ensemble et au même instant. Dès lors les futurs se considéraient comme liés et pour annoncer leur mariage on disait : *Ils ont bu à la tuilée.*

« Cet usage n'existait, paraît-il, que dans cette localité (1) ».

Encore quelque jours et la ferme comptera un gendre ou une bru de plus. Si la mariée reste à la maison paternelle, comme avant elle sera sous la direction de la mère. Si celle-ci est morte, la jeune femme par le fait même de son union voit sa situation plus solidement assise auprès des domestiques, si elle n'acquiert toutefois plus d'autorité. Rentre-t-elle dans la famille de son mari ? Elle ne sera point l'inférieure de ses belles-sœurs, mais leur égale, avec en moins la priorité que donne l'ancienneté d'âge et d'union. Soit qu'à la maison elle prépare les repas, soigne la volaille ou s'occupe de la porcherie ; soit qu'aux champs elle secoue l'herbe, moissonne les épis et cueille le raisin, partout elle apportera la diligence, l'ardeur au travail qui fait de nos filles du Bocage les dignes compagnes du rude laboureur.

VI

LE MARIAGE, LA NOCE

Le nombre des invités d'une noce varie souvent entre trois et quatre cents (2). Les voisins, ceux mêmes des villages dans un rayon de trois ou quatre kilomètres, sont conviés à prendre

(1) L. Delattre, *Intermédiaire Nantais* du 19 mai 1902. — D'après Edmond Bocquier, semblable tradition se serait encore conservée en Vendée (Les Herbiers, Pouzauges).

(2) Voir *Les Noces de Madeleine Lepart* dans la *Gazette de l'Ouest*, n° 18, par Jehan de la Chesnaye, et *Choses du Bocage*, par le même. *Petit Phare* du 18 mars 1901.

part à la joie de la famille. Tous, le matin du mariage, viennent chercher les époux pour les conduire au bourg. Et rien n'est aussi curieux que cette foule bariolée où la jaquette détonne dans l'harmonie des paletots à l'ancienne mode, des blouses du vieux temps, où le chapeau de la citadine semble grimacer au milieu des tant jolies coiffes de nos paysannes.

La mariée, d'ordinaire, n'est pas habillée de blanc. Coiffée de *la cabanière* avec dessus la couronne d'orangers, elle porte une robe de couleur agrémentée d'une large ceinture flottante; un mouchoir de tulle complète sa toilette Pour l'empêcher de se vêtir, il eût suffi de prendre une plume à la queue d'un coq juste au moment où il était le cavalier d'une poule et de mettre à son insu cette plume dans son corset. Demain le même objet dans le balai de la jeune femme la ferait *sui generis* arroser la maison ! La voilà donc prête, la gentille épousée, prête à se présenter devant le maire et le curé. Son départ de la maison paternelle est annoncé par deux coups de fusil. Si le village est loin du bourg, cabriolets et chars-à-bancs ayant leurs chevaux fleuris à la tête de flots de rubans emportent les noceurs ; dans le cas contraire on se rend à pied traînant après soi quelques bouteilles servant à désaltérer ceux qui viennent saluer la mariée. A la croisée de quatre chemins, on lui offre des fleurs champêtres ; en retour elle met dans l'assiette déposée sur une chaise une menue pièce blanche et chaque invité imite son exemple. A *Saint-Avaugourd*, le bouquet était parfois remplacé par une couronne. La mariée trinquait avec ceux qui venaient la saluer et emportait leur cadeau.

Au bourg les musiciens — ils sont souvent deux ou trois dont les notes ont alterné le long du chemin avec les vieux airs vendéens, — font entendre leurs joyeux accords. Puis le prêtre bénit l'union des jouvenceaux. Il dit à la jeune épousée, après M. le Maire d'ailleurs, que la femme doit obéissance à son mari. Mais elle, pliant le doigt quand ce dernier va placer l'anneau, signifiera nettement qu'elle entend être la maîtresse dans son

ménage. Elle sait que lors de la bénédiction nuptiale l'époux dont le cierge brûle le plus vite mourra le premier. Pour être heureuse, elle donnera au prêtre, afin qu'il les bénisse, 13 pièces d'or ou d'argent selon sa fortune. Le pasteur en gardera une et les douze autres remises aux intéressés constitueront les *arrhes du mariage* (1). Après la sortie de la sacristie, la mariée ira déposer un louis ou une pièce d'argent sur l'autel de la Vierge. Elle sait encore que, si trois mariages se rencontrent le même jour à l'église, l'un d'eux n'aura pas d'enfants.

Y en aurait-il deux seulement que la première épousée rentrant dans l'église mourra cependant dans l'année : celle qui sort la dernière devant la précéder dans la tombe Aussi pour éviter ces malheurs, se donnent-elles la main à l'entrée et à la sortie : il est toujours assez de fâcheux présages, ne fut-ce encore que la rencontre fortuite d'un convoi funèbre ?

La cérémonie religieuse est terminée. Chacun des invités vient présenter ses vœux de bonheur aux mariés arrêtés à la porte de l'église. Tous embrassent les deux époux, puis il s'agit d'acheter les cadeaux. Garçons et filles se répandent dans les magasins. L'un prend un balai, l'autre une marmite, celui-ci un objet dont l'œil ne regarda jamais Caïn, celui-là un biberon. Les demoiselles se cotisent et achètent soit un globe, soit de menus objets de toilette. On revient ensuite au village. Le matin, timidement quelque chanteur a hasardé une vieille chanson vendéenne qui n'a eu qu'un faible écho. Maintenant la bergerette et son pastour sont unis, et, cette fois de toutes les poitrines s'échappe l'air traditionnel qui accompagne le retour de l'épousée à la maison paternelle :

I l'emmenons la mari-aï-e
I l'emmenons dans sa maison.

Un feu de joie est dressé dans le village. Aussitôt que la noce arrive, les fagots de fournille s'évanouissent en une joyeuse flambée, pendant que le marié doit casser d'un coup

(1) Le Bocain dit *airs* au lieu de *arrhes*.

de fusil la vessie de goret pleine d'eau ou abattre les pommes de pin se balançant au sommet de la perche du feu de joie. La perche restera là jusqu'à ce que le temps qui détruit tout se charge de la faire tomber. Quand elle s'inclinera, dit la tradition, à la ferme la gente villageoise apprêtera des langes pour recevoir celui dont la venue « déride les plus tristes fronts ». Si le marié ne réussit pas à tomber les pommes de pin, les jeunes gens, par des coups de feu, des coups de pierre essaient de couper les fils qui retiennent les couronnes.

Sur un rang, les hommes et les femmes de service attendent maintenant les mariés pour leur souhaiter la bienvenue et les embrasser. Les gars crient à tue tête :

Trempez la soupe ; trempez
La mari-aï-e qu'arrive

C'est le moment de la prise de possession de la maison. Deux camps se forment. Un groupe s'enferme à l'intérieur, l'autre reste au dehors. Celui-ci chante les couplets suivants :

Sont troès pigeons ramés qu'avant pris lu volaïe,
Le l'avant pris si haoût, si loin, la mer avant traversaïe :
Ouvrez la porte, ouvrez nouvelle mari-aï-e

Sus le logis dau roê, avant fait lus appouaïe
L'avant pondu et couaïe, ont amené grouaïe
Ouvrez la porte, ouvrez nouvelle mari-aï-e

Ceux de l'intérieur répondent :

I ne pét l'ouvrir, sé dans mon let couchaïe
Mon mari m'y tint, m'y tint à brassaïe

Et la porte s'ouvre cependant !

Parfois aussi les mariés s'asseyent à la porte de leur demeure ; les invités leur chantent une chanson et les forcent à manger du pain sec, à boire de l'eau. Si deux mariages ont lieu en même temps dans la même famille, la femme qui doit faire la cuisine ramasse la casserole, la poële jetées dans la place ; l'autre qui s'occupera du ménage ramassera le balai, le

battoir ou *badras* etc. La mariée rentre-t-elle dans la maison de son beau-père ? Celui-ci lui donne le bras pour l'introduire dans sa nouvelle demeure. L'époux auquel échoit le soin de l'étable, devra remettre la fourche du soigneur en place et celui qui va au labour remisera la charrue à l'endroit d'où on l'a retirée pour la circonstance.

Les tables sont dressées dans la grange transformée en salle de festin. Les murs sont tapissés de drap ornés de roses : une couronne blanche se balance au-dessus de la tête de la mariée. Tout d'abord on n'entend que le bruit des fourchettes frappant sur les assiettes, le son des mâchoires broyant les aliments. Puis notre gros plant ayant quelque peu délié les langues et humecté les gosiers, de toutes parts s'élèvent les vieux airs vendéens si doux au cœur d'un enfant du Bocage. Bientôt c'est une véritable cacophonie, chacun des chanteurs cherchant à dominer la voix du voisin :

Sont-zy pas de noce itchi
Sont-zy pas de noce ?

Subitement le silence se fait ; on va danser les gâteaux offerts par les parrains et marraines des mariés. Ce n'est pas la partie la moins originale d'une noce vendéenne que la danse des gâteaux. Sur une large tôle s'étend la pâtisserie qui, parfois atteint le respectable poids de trente kilogrammes. Deux hommes la tiennent suspendue au-dessus de leurs têtes et conduits par le violoneux exécutent des entrechats, qui, pour n'avoir rien de commun avec la chorégraphie, n'en ont pas moins leur cachet bien particulier. Le gâteau découpé, chacun en reçoit un morceau, puis le café servi on se met à la danse. Cavaliers et cavalières ne perdent pas un seul instant. Jusqu'au moment du dîner les quadrilles succèdent aux polkas les mazurkas aux scottishs. Parfois un farceur jette dans le bal de la graine de chardon et les jeunes filles de se gratter à la joie générale. Les anciens pour qui les sauteries n'ont plus d'agréments, jouent aux cartes *d'alluettes* font de nombreuses

parties de *palets*, arrosées par de nombreux verres de gros plant. Au repas du soir, les jeunes filles chantent la *chanson de la mariée* que d'aucuns trouvent vieillotte, un peu bébête pour tout dire. N'en déplaise à ces fâcheux, notre vieille mélopée est delicieuse dans sa naïveté : airs et paroles s'harmonisent à merveille. Et c'est plaisir d'entendre nos filles des champs *expliquer leur amour* à la campagne, qni le matin s'est donné un maître :

Permettez qu'en ce jour,
O jeune et tendre épouse,
S'explique notre amour ;
Ne soyez point jalouse.
Ecoutez nos accents } *Bis.*
Et nos avis touchants }

Plus tragique est le duo du *Divorce* chanté par deux des invités dont l'un est déguisé en femme. C'est une source de réflexions amères pour les époux qui, à dix heures, quittent la noce et rentrent dans la chambre nuptiale. Bien rares aujourd'hui sont les contrées du Bocage où la première nuit de noces est consacrée à la Vierge. Ce vestige de l'ancien temps, cette réminiscence du droit du seigneur poétisé par l'Eglise tend à disparaître. Dès le premier soir, l'alcove commune abrite les deux époux. Celui d'entre eux qui soufflerait la chandelle mourrait dans l'année ; aussi pour éviter ce malheur, ils doivent l'éteindre ensemble ou bien la laisser se consumer entièrement. Vers onze heures, tandis que les chants des amateurs de cartes et de palets retentissent dans la grange, la jeunesse prépare la soupe à l'oignon fortement saupoudrée de poivre, comme le veut la tradition, et la porte aux mariés. Ceux-ci goûtent les premiers et chacun puise à même dans la soupière. Le lendemain de bonne heure la soupe aux choux est servie. Dans le Haut-Bocage, c'est la soupe faite avec le lait quêté par les jeunes gens dans toutes les maisons d'invités.

De nouveau, la danse reprend. Moins nombreux que le jour

précédent sont les danseurs. Uue nuit sans sommeil pendant laquelle le vin blanc coula trop abondamment a mis beaucoup de cavaliers hors d'état de reprendre la sauterie. Aussi, au dernier repas, de toutes parts se croisent les chants. La cacophonie de la veillée n'est que jeu d'enfant auprès de ce bruit assourdissant pour les oreilles les moins délicates. C'est au cours de ce déjeuner que les frères du marié, célibataires et plus âgés que lui, filent et *dévoident* (dévident) jusqu'à ce qu'un plaisant enflamme la quenouillée. La jeune fille, que le mari d'aujourd'hui à *fréquentée* (1) et délaissée, le jeune homme *remercié* (2) par la mariée, ont reçu un crêpe, en signe de deuil. Ils sont les premiers à rire de cette inoffensive plaisanterie à moins toutefois que l'amour déçu ne les fasse pleurer tout bas.

Il faut maintenant se quitter. Les voitures s'attellent ; parents et amis prennent congé des jeunes époux ou vont conduire la mariée chez son nouveau maître si elle abandonne le village natal. Ceux qui voyagent à pied, emportant un morceau de pain et de viande fixés au bout d'un bâton font retentir la campagne de leurs chants. Au lointain, dans le crépuscule gris, on perçoit les échos d'un noceur attardé :

M'en revenant daus noces
I étais bé fatigué (*bis*)
Sus le bord d'ine fontaëne
I me sé repousé....

Puis tout rentre dans le silence, car ces deux jours de festin demandent un sommeil réparateur.

(1) Dans le sens de *demander la main.*
(2) Dans le sens de *refuser sa main.*

(*A suivre.*) JEHAN DE LA CHESNAYE.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

A PROPOS DE POLISSOIRS PRÉHISTORIQUES

I

Mon Cher Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de faire précéder cette fois ma coutumière note d'Archéologie Vendéenne d'une toute petite observation de mise au point?

Je viens en effet de lire dans un numéro du *Vendéen de Paris*, vieux de près de trois ans, un article dans lequel M. le Docteur Baudouin traite une question d'archéologie préhistorique avec une désinvolture de méthode et une fantaisie d'appréciation que je suis fort surpris de rencontrer sous la plume du Fondateur de la Société Préhistorique de France. Plus que personne j'applaudirai quand le Dr Baudouin publiera des études où le chercheur trouvera profit, comme j'ai applaudi par exemple son étude sur « *l'époque du Bronze dans la Vendée maritime* » (1), et nul ne pourra trouver mauvais qu'il se fasse une « bonne presse », quand ses découvertes personnelles en vaudront la peine, mais en attendant pourquoi exagérer à plaisir l'importance de documents très ordinaires ?.....

« Dans la note du *Vendéen de Paris*, dont je viens de

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1903, fasc. II.

parler, le Dr Baudouin étudie le Polissoir de la Brelaudière, à l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée), dont la *Revue du Bas-Poitou* a donné la reproduction photographique en 1903. (Livraison de mars, p. 96.)

« Les « *polissoirs* » sont, comme chacun sait, des blocs en pierre dure sur lesquels se trouvent des excavations, dites « *rainures* » et « *cuvettes* », qui sont le résultat du frottement nécessité par le polissage des haches de pierre néolithiques. Ils constituent toujours des documents intéressants pour la préhistoire *locale* ; mais ils sont bien loin d'être aussi rares que M. Baudoin semble le croire : c'est par centaines qu'ils se trouvent dans nos collections publiques et privées de France. Le petit musée de Cholet en possède à lui seul une belle série recueillie dans son voisinage immédiat.

Au sujet de celui de la Brelaudière, M. Baudouin dit textuellement :

« *Cette pierre est l'un des plus beaux polissoirs rencontrés en* « *Europe (!!)*..... « *Jusqu'à présent ce polissoir était demeuré* « *absolument inconnu des préhistoriciens* ».

Puis, après avoir longuement expliqué comment il s'y était pris pour photographier, calquer, dessiner, mouler, mesurer son caillou, l'auteur ajoute :

« *La partie intéressante de ce polissoir, c'est l'ensemble des* « *rainures (!!!)* »

Nous nous en doutions bien ! et M. le Dr Baudouin, sauf le respect que je lui dois, me fait un peu l'effet d'un brave homme tombant en arrêt devant un bronze de Falguières, un marbre de Michel-Ange, ou devant les frises du Parthénon et s'écriant : « Ce qui est intéressant dans ce chef-d'œuvre du « ciseau, eh bien... c'est la sculpture ! »

M. Baudouin passe ensuite à l'étude détaillée des fameuses et si intéressantes rainures et il conclut absolument que :

« *Cette pierre constitue ce que les archéologues appellent un* « *polissoir.* »

Mais alors comment expliquer que, *trois lignes* plus loin,

l'auteur ne sache plus s'il peut bien présenter son bloc comme un *vrai* polissoir et cela pour cinq raisons ! que soigneusement il numérote et que je résume fidèlement ?

1° On n'a pas trouvé de haches polies dans le voisinage.

2° Les rainures de droite ont l'air « *d'être des entailles et* « *ne paraissent ni lisses ni polies (!)* »

3° Il y a une rainure qui ressemble à un caractère phénicien (!!)

4° Les rainures du premier groupe sont comparables à des caractères d'alphabets anciens (!!!)

5° « *Les rigoles sont très régulières et leurs limites ne sont là nullement indécises par places, comme cela devrait être s'il s'agissait de vraies rainures de frottement* » *(!!!)*

Mais alors ?. On annonce « *un des plus beaux polissoires rencontrés en Europe* », découvert en Vendée par M. le Dr Marcel Baudouin, et voilà qu'on me le montre en ajoutant que ce n'en est peut-être pas un vrai, et cela pour cinq (!) raisons, alors qu'on ne m'en donne pas une seule pour justifier l'appelation jetée d'abord en titre : « Le *Polissoir* de l'Aiguillon-sur-Vie ! » Pourtant les reproductions photographiques publiées semblent bien donner à la pierre de l'Aiguillon l'air d'un authentique polissoir. Les clichés (très flous du reste) auraient-ils été retouchés ? je ne veux certainement pas faire au Dr Baudouin l'injure de le supposer, mais comment alors mettre d'accord sa pose et ses photos ? Comment surtout ne pas s'étonner de le voir clore imperturbablement un pareil article sur « un des plus beaux polissoirs d'Europe » qui de son propre aveu, cinq fois motivé, n'en est peut-être pas un par ces étonnantes paroles :

« *C'est l'une des plus importantes découvertes archéologiques* « *qui aient jamais été faits dans notre pays et il importait* « *qu'elle fut comme de tous nos compatriotes.* » (!!...)

La méthode scientifique employée par le docteur Baudouin me paraît plutôt surprenante et malgré moi me remet en mémoire un récit oriental que je vous veux narrer :

C'était à l'époque où les sages venaient à Paris, du fond de la Perse, inspirer Montesquieu. Il y avait alors en ce lointain pays un souverain aux goûts paisibles et délicats. Ce monarque s'était épris d'une violente amour pour une petite fleur récemment importée d'Europe : l'œillet ! Aussi ordonna-t-il à tous les fleuristes d'Ispahan de cultiver la plante aimée, promettant cadeau royal et distinctions au jardinier habile qui lui présenterait le plus beau fleuron.

Le printemps, avec les brises et les floraisons magnifiques, fit venir le jour du concours très impatiemment attendu.

Dans le palais même du souverain, sur une table de sardione et d'onyx, dans les coupes de cristal de l'office royal, les jardiniers d'Ispahan déposèrent leur fleuron d'œillet ; puis, afin de mettre à l'abri des poussières la pourpre ou le nacarat satinés des pétales chacun d'eux recouvrit, selon qu'il avait été prescrit, sa coupe et sa fleur d'un verre bien limpide.

Le roi passa et soudain tomba en admiration devant un œillet moitié plus large que les autres. Et les princes de la cour de s'émerveiller et de dire : Quelles faveurs le roi n'accordera-t-il pas à l'heureux possesseur d'une telle merveille ! »

Mais pourquoi fallut-il que l'un d'eux — n'est-il pas toujours des gens trop curieux ! — que l'un d'eux se permît d'enlever le verre protecteur ? car voilà qu'aussitôt la fleur surprenante apparut ni plus ni moins grosse, ni plus ni moins belle que toutes ses voisines !

C'est que le jardinier, qui se croyait malin, avait recouvert sa coupe d'un verre grossissant !..

. . . . . .

L'archéologie préhistorique n'est pas encore une *science faite*, les lois qui la régissent ne sont point encore posées sur des bases absolues, puisque le « fait nouveau » se présente souvent ; il est donc de toute importance pour les études de Préhistoire que tous les documents, même quand il ne s'agit que de vulgarisation, soient présentés dans les publications sous leur véritable jour, aussi j'estime qu'il est utile de les

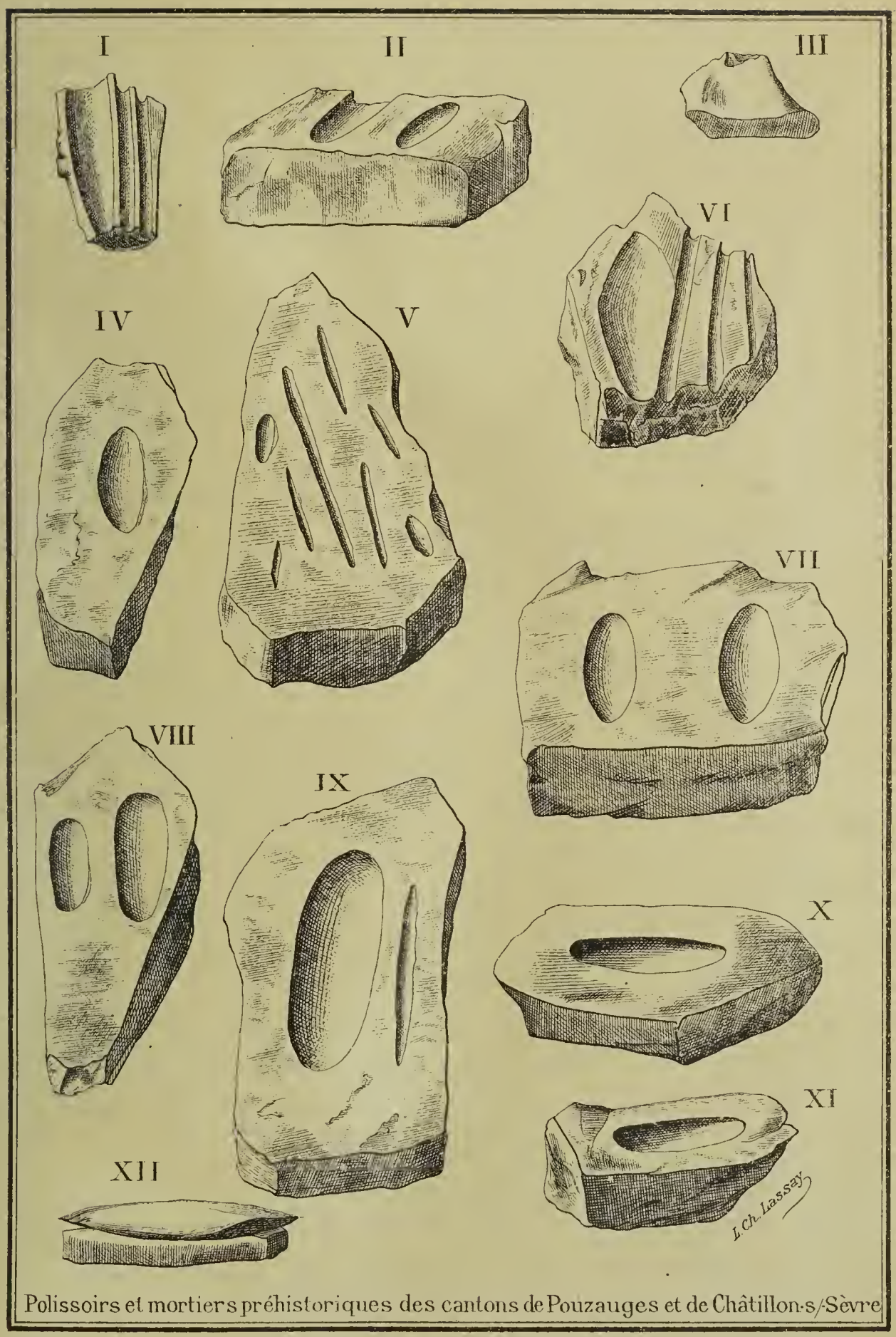

Polissoirs et mortiers préhistoriques des cantons de Pouzauges et de Châtillon-s/-Sèvre

Provenances : — *I, Chateaumur — II, La Pommeraye — III, St-Laurent IV, La Flocellière — V, La Petite-Boissière — VI, Pouzauges — VII, St-André — VIII, La Flocellière — X, Les Aubiers — X, St-André — XI, St-André — XII, St-Mesmin (Polissoir et hache polie trouvés ensemble)*

débarrasser à l'occasion de ces verres grossissants dont ils sont si souvent recouverts ; et pour montrer à M. Baudouin que la découverte d'un polissoir — même indiscutable — n'est pas « une des plus importantes trouvailles archéologiques, faites en notre pays » de Vendée (1), je demande à M. le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou* l'hospitalité de ses pages pour une brève indication des « polissoirs » et autres « blocs à cuvettes et rainures » découverts, ou constatés, par mon ami G. Béraud, de Chatillon-sur-Sèvre, et par moi, dans un champ d'étude beaucoup moins étendu que cette Vendée maritime dont M. Baudouin a fait son champ de manœuvres, où si l'on veut « son parc archéologique ».

II

Le terrain étudié par nous comprend les environs de Pouzauges (Vendée) et de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). Les blocs portant des cuvettes et des rainures produites par le frottement d'un corps dur y sont nombreux.

Voici dans la région indiquée les endroits où il en a été trouvé :

Les Châtelliers-Châteaumur (Vendée).

N° 1. — Petit bloc prismatique en quartz rose un peu fragmenté portant sur une face une cuvette de 0.25 de long., 0,11 de large et 0,02 de profondeur.

Ce polissoir a figuré à l'Exposition de Paris (1900). Il est aujourd'hui dans mes collections. Je l'ai recueillie à Châteaumur et 1898. (*Pl. fig. 1.*)

(1) Je donne à ce mot de Vendée la même acception que la Direction de cette Revue, en comprenant sous ce terme tout l'ancien Bas-Poitou, c'est-à-dire la Vendée administrative et la Région Vendéenne des Deux-Sèvres (extrême partie ouest des arrondissements de Bressuire, Parthenay et Niort.)

La Funerie. — Commune de la Pommeraye-sur-Sèvre (Vendée).

N° 2. — Polissoir en quartzite rose découvert par M. Parenteau et transporté par lui au Musée de Nantes.

Dans son *Inventaire archéologique* Parenteau l'a fait figurer (*Planche 2*) avec cette indication (1) :

« Grand polissoir en quartz provenant de la Funerie, près « Pouzauges ; bien que fragmenté il pèse encore plus de « 80 kilos. Longueur, 0,50, largeur, 0,35.

Il porte, sur une même face, une cuvette et trois rainures. (*Pl. fig. 6.*)

La Bédelinière. — Commune de Pouzauges (Vendée).

N° 3. — Bloc de granit (2) à deux cuvettes, mis à jour vers 1895. Trouvé en terre, la face excavée retournée au-dessous. Chaque cuvette recouvrait trois ou quatre haches en roche granitique ayant servi. Ces haches étaient rangées symétriquement comme des « fusées » posées en pal sur le champ d'un blason.

Ce bloc mesure : longueur, 0,90; largeur 0,70; hauteur, 0,45.

L'une des cuvettes mesure 0,55 au grand axe, l'autre 0,42 ; leur profondeur est de 0,06 environ.

J'ai dessiné ce bloc en 1899. (*Pl. fig. 2.*)

La Cacaudière. — Commune de Pouzauges (Vendée).

N°s 4 et 5. — Deux granits à cuvettes trouvés par feu M. le Cte Eugène des Nouhes dans les champs voisins ; ils sont au-

(1) F. Parenteau : *Inventaire archéologique*, Nantes, Vincent Forest et E. Grimaud, 1878, page 8.

(2) Pour les chercheurs de petites bêtes je m'explique sur ce mot de « granit » : On comprend généralement sous cette appellation générique toute la famille des roches granitoïdes : granite proprement dit, granulite, amphibole, syénite, granite graphite et même souvent l'arkose et le gneiss.

jourd'hui à la porte de la chapelle de la Cacaudière et m'ont été signalés en 1896, par M. A. de Lépinay.

1er bloc : 0,40 de large, 0,55 de long. ; porte une cuvette de 0,25 de large.

2e bloc : longueur, 0,50 et 0,45 à la plus grande largeur. Cuvette de 0,20 de large.

L'affouillement des cuvettes est de 3 à 4 centimètres.

La Brennenière. — Commune de la Flocellière (Vendée).

Nos 6 et 7. — Deux blocs en granit à cuvettes.

1er bloc : longueur 0,83 ; largeur 0,65. — Porte une cuvette de 0,25 × 0,43 avec 0,06 de profondeur.

2e bloc : longueur 1,10 ; largeur 0,95. — Porte deux cuvettes 0,45 × 0,32 et 0,48 × 0,22. Profondeur 0,06 et 0,07.

Je dois la connaissance de ces deux blocs à leur propriétaire M. le capitaine de vaisseau de la Taste qui me les a signalés en 1898. (*Pl. fig. 4 et 8.*)

La Trique. — Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée.)

No 8. — Fragment de très petit polissoir formé par un galet plat de quartzite rose à structure cristalline et saccharoïde. Il mesure actuellement 0,12 sur 0,06 ; sa face supérieure est incurvée de 0,004 environ. Roche très dure, la partie usée a acquis un beau poli.

Recueilli par moi en 1902 dans la station néolithique de la Trique, avec de très nombreux silex travaillés : pointes de flèches, racloirs, grattoirs, tranchets, une pandeloque-amulette lozangique en schiste portant des marques énigmatiques, etc. (*Pl. fig. III.*)

La Ferronnière. — Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N° 9. — Il y avait autrefois, près de la ferme de ce nom, un bloc — granitique, autant qu'il me souvient — qui portait deux rainures étroites, mais très nettes. Il existait certainement en 1892 ; deux ou trois ans plus tard, quand j'ai voulu prendre croquis, il avait disparu. Je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu : la ferme ayant dans l'intervalle changé d'habitants.

Les Noues. — Commune de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N°s 10 et 11. — Deux blocs de granit à cuvettes, relevés par moi en 1899.

1er bloc : longueur 1 m. 05 ; largeur 0,70 ; hauteur 0,45.

Porte deux cuvettes :

0,40 × 0,30 avec 0,09 de profondeur.

0,50 × 0,34 avec 0,10 de profondeur.

2e bloc : longueur 0,70 ; largueur 0,50 ; hauteur 0,40.

(*Pl. fig. VII et X*).

Le Chiron. — Commune de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N° 12. — Petit bloc de granit que j'ai dessiné en 1900, au château de Saint-André où le regretté collaborateur de cette Revue, M. Gabriel de Fontaines, l'avait fait transporter.

Dimensions : longueur 0,70 ; largeur 0,47 ; hauteur 0,24.

Porte une cuvette de 0,42 × 0,25 avec 0,105 de profondeur. (*Pl. fig. XI.*)

La Laiterie. — Commune de la Petite-Boissière, (Deux-Sèvres).

N° 13. — Grand polissoir en quartzite (?) rouge foncé. 1 m. 35 de longueur, 0,70 à sa plus grande largeur. Il porte cinq rainures d'inégales dimensions et deux autres marques de frottement qui peuvent être regardées comme des cuvettes à peine commencées. Cette pierre a été amenée du bord de l'Ouin à la place qu'elle occupe près de la porte de la Laiterie (50 mètres environ). Elle était primitivement à égale distance des deux stations néolithiques de la Laiterie et du Forgineau. J'ai eu connaissance de ce beau polissoir en 1896. Je le figure dans la planche d'après un dessin fait par Béraud en 1903 (*Pl. fig. V*).

(Les dessins cotés de tous les blocs que je viens de citer ont figuré à l'Exposition de Paris 1900.)

La Laiterie et le Bas-Forgineau. — Commune de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres).

N°s 14, 15, 16, 17 et 18. — Cinq petits polissoirs qui figurent dans la collection de mon ami G. Béraud, de Châtillon, ont été trouvés par lui dans deux stations néolithiques près des villages de la Laiterie et du Bas-Forgineau.

Puy-Gazar. — Commune de Combrand (Deux-Sèvres).

N°s 19, 20, 21 et 22. — Quatre fragments de polissoirs, en quartzite (?) — analogues à celui de la Trique dont j'ai parlé plus haut — recueillis par G. Béraud dans station néolithique avec hachettes polies, tranchets, grattoirs, belles pointes de flèches et débris céramiques, etc.

La Borde. — Commune de Saint-Aubin-du-Plain (Deux-Sèvres).

N° 23. — Un bloc portant une cuvette, dessiné par G. Béraud.

Lineau. — Commune des Aubiers (Deux-Sèvres).

N° 24. — Deux polissoirs qui sont au musée Saint-Jean, à Angers.

La Chaigneau. — Commune des Aubiers (Deux-Sèvres).

N°s 25 et 26. — Polissoir trouvé par G. Béraud et entré depuis dans la collection Petitot, aux Aubiers.

Dans la même collection Petitot :

Autre polissoir provenant des environs des Aubiers portant rainure de 0,40 de longueur et 0,04 de largeur et une cuvette de 0,45 de longueur, 0,25 de largeur et 0,095 de profondeur. (*Pl. fig. IX*).

La Lénardière. — Commune de Saint-Mesmin (Vendée).

N° 28. — Petit polissoir rectangulaire, longueur 0,16 seulement ; toute la surface supérieure est incurvée par 0,005 de profondeur. — Trouvé en terre, dans son parc, par le maire de Saint-Mesmin, M. le colonel Berthier, ce polissoir avait été caché la face incurvée tournée en haut ; une grande hache, plus longue que le polissoir de 4 ou 5 centimètres avait été placée horizontalement sur la cuvette, dans le sens de la longueur. (Collection Berthier) (*Pl. fig. XII*).

Frangeuse. — Commune de Voultegon (Deux-Sèvres).

N° 29. — Polissoir relevé et dessiné par G. Béraud.

Pierre-Arrivée. — Beaulieu (Deux-Sèvres).

N° 30. — Polissoir à cuvette. G. Béraud.

Le Plessis. — Commune de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres).

N° 31. — Polissoir portant une cuvette. G. Béraud.

Pouillé, près Saint-Clémentin (Deux-Sèvres.)

N° 32. — Gros bloc de granit, pesant près de 500 kilos, et portant cinq belles cuvettes — donné à G. Béraud par la châtelaine des Dorides.

. . . . . .

C'est donc un ensemble de *trente-deux* blocs portant rainures ou cuvettes qui, sans constituer « une des plus importantes découvertes archéologiques faites en notre pays », suffit à prouver que les pierres en question se rencontrent encore assez souvent. J'ose penser que parmi celles que je viens de citer plusieurs présentent autant d'intérêt que le polissoir de l'Aiguillon-sur-Vie sans qu'elles puissent pourtant être comparées, même de loin, aux plus beaux polissoirs d'Europe !

III

Peut-être aura-t-on remarqué que, dans l'énumération qui précède, je n'ai donné le nom de « polissoir » qu'aux blocs quartzeux et que j'ai désigné les granitoïdes par le terme de blocs à cuvettes. C'est que plusieurs archéologues leur refusent pour les raisons suivantes le nom de « polissoirs ».

a) Le peu d'homogénéité de sa nature composée de mica, de feldsfath assez tendres et de quartz plus dur, rend, disent-ils, le granit impropre au polissage des haches.

b) Bien qu'on trouve de nombreuses cuvettes sur les blocs de granit, c'est par exception seulement qu'on y voit des rainures.

c) Certaines cuvettes pratiquées sur granit ont une profondeur trop grande (0,10 par exemple) pour permettre à l'opérateur l'élan nécessaire au polissage rapide.

La dernière de ces raisons surtout a une valeur incontestable : les autres sont de moindre poids : ne peut-on objecter à la première par exemple que, si les cuvettes sur granitoïdes ne peuvent user *facilement* les silex, quartz, quartzites, jadéites ni en général les roches de nature exclusivement silicieuse, elles peuvent très bien suffire pour façonner les hachettes et les marteaux de granite, amphibole, syénite, diorite, etc., que l'on retrouve si nombreux dans la haute Vendée granitique Sur près de 310 haches que j'ai recueillies dans les environs de Saint-Amand-sur-Sèvre et des Châtelliers-Châteaumur *152 au moins* ont pu être usées par le frottement sur cuvette granitique : c'est un chiffre !

Les uns veulent donc comprendre tous les blocs portant des traces de frottement, granit ou quartz — malgré la profondeur évidemment trop considérable de certaines cuvettes — sous la désignation de « Polissoir ». Les autres entendent ne l'accorder systématiquement qu'aux cuvettes ou rainures pratiquées sur roches de grès ou quartz et ne veulent voir dans toutes les autres que des « moulins primitifs » ou plus exactement des « mortiers ».

Je n'ai certes point qualité pour trancher le différend, mais il me semble que la vérité se trouve à mi-chemin des deux opinions.

Etant donné que les cuvettes sur granit à faible incurvation portent toujours — quand les éléments n'en ont pas corrodé la surface — un polissage que ne possèdent pas au même degré de perfection celles dont l'affouillement est plus considérable, je pense qu'il peut être permis de considérer ces dernières comme des polissoirs qui, après avoir été trop

profondément creusés par le façonnement des haches ont été utilisées comme mortiers à écraser le grain (1), peut-être même ont-ils commencé par servir simultanément aux deux usages avant d'être exclusivement employés comme moulins.

J'ai retrouvé à Pouzauges et à Loudun deux demi-sphères en granit, un peu plus grosse que le poing, et dont la surface inférieure et plate est complètement polie. Tous les spécialistes à qui je les ai montrées les ont prises, avec moi, pour des broyons destinés à écraser le grain sur les cuvettes dont il est ici question.

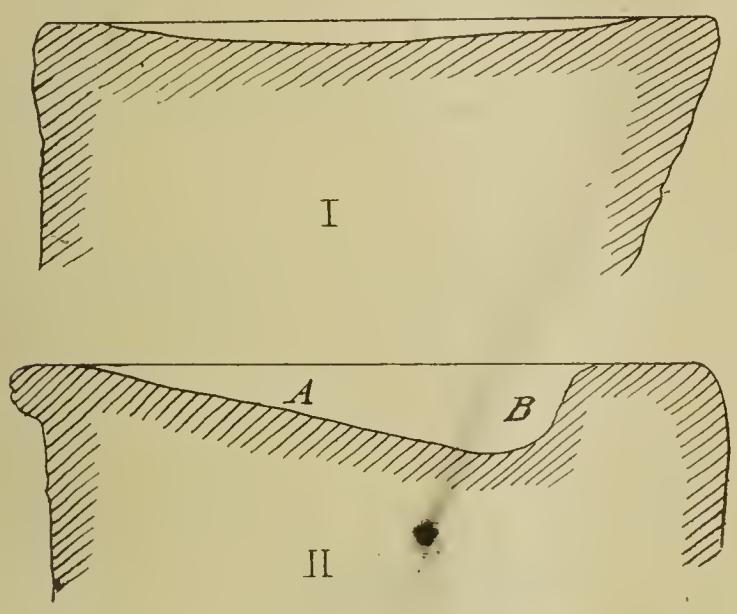

Ce n'est pourtant qu'une hypothèse à laquelle je n'attache que l'importance qu'elle mérite.

En terminant, je place, en regard, les profils de coupe d'une cuvette des Noues, en Saint-André-sur-Sèvre et celle du bloc du Chiron, dans la même commune.

(1) Le Polissoir de la collection Petitot des Aubiers que j'ai cité au n° 26 porte une *rainure* qui permet incontestablement de le ranger parmi les « polissoirs » et pourtant sa cuvette atteint une profondeur telle (0,095) qu'elle ne pouvait en dernier lieu servir à polir.

On voit au simple coup d'œil que le premier pouvait encore lors de son abandon servir de polissoir ; il est impossible d'en dire autant du second puisque les haches qui se seraient aiguisées en passant sur la surface polie, A, seraient venues s'émousser fatalement contre le relèvement B. Le choc du broyon ne présentait au contraire d'autre inconvénient que de mêler en peu de poussière siliceuse à la farine obtenue, ce que nos ancêtres néolithiques ne devaient probablement pas considérer comme une chose de très grande importance.

L. Charbonneau-Lassay.

Loudun, février 1906.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

ATTAQUE ET PRISE DE LEGÉ

(5 Mai 1793)

(*Suite*) (1)

Le lendemain, 3 mai, en conséquence des ordres donnés pour leur concentration à Legé, les détachements, que la déroute de la veille avait dispersés, rejoignaient leurs divisions respectives. Ces divers mouvements mirent la garnison de Palluau sur pied. Mais ce fut une fausse alerte, du moins d'après le rapport de Boulard. Cependant une lettre du comité royaliste de Montaigu, que nous donnons ci-après, semble laisser croire qu'un engagement eut lieu aux environs de Legé.

(1) Voir la livraison de septembre 1905.

Montaigu, 3 mai 1793.

MESSIEURS,

« Nous avons entendu ce matin du canon, que nous avons « jugé venir de votre côté ; daignez nous dire si cela est et le « résultat.

« Nous n'avons rien dans ce moment à vous apprendre; « s'il nous survient des nouvelles intéressantes, nous vous « les transmettrons.

« Nous vous prévenons que le fils de Beaudouin, armurier « de votre bourg est détenu ici ; on nous a dit qu'il sortait de « Nantes. Vous pouvez le faire réclamer.

« Nous sommes avec respect, vos humbles serviteurs,

MEUNIER, LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, FAVEROU,
SAUVAGET, AUVYNET, fils, CHAIGNON.

« *Au dos de la lettre est écrit :* Laissez passer librement le « courrier porteur de la présente.

« A Montaigu, le 3 mai 1793,

« FAVERON, AUVYNET, fils, CHAIGNON.

« Vu à Vieillevigne, 3 mai 1793,

« FORTINEAU DE LA SOTRIE.

« Vu à Rocheservière. 3 mai 1793,

« GABORIAU, PENAUD. »

La plupart des paysans, lorsqu'ils s'éloignaient de leurs chaumières pour prendre part à une expédition, emportaient le pain nécessaire à leur subsistance pendant trois ou quatre jours. Néanmoins, il s'en trouvait encore beaucoup parmi eux qui, ne possédant rien, arrivaient à l'armée sans aucune espèce de vivres. Il fallait songer à les nourrir et aussi à procurer de la viande à tous.

Le capitaine Mignen, de Legé, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, devait être chargé des approvisionnements.

Dans la lettre ci-dessous, il rend compte au général Charette, d'une mission que celui-ci lui avait confiée pour le ravitaillement de ses troupes.

« Mon général, étant au Luc, je me suis présenté au comité « pour leur faire part de ma commission. J'ai prié ces mes- « sieurs de vouloir bien me donner avis où je pourrais prendre « quelques bœufs pour la troupe. Je n'ai pu obtenir aucune « solution et ce matin ils m'ont promis de me faire rendre « deux bœufs. Je vous prie de faire attention s'ils exécutent « les ordres.

« Ils font passer du pain continuellement. Je ne trouve pas « de grains. Il faut de toute nécessité que M. Savin fasse « conduire les grains qu'il a fait transporter à Palluau. Je me « porte sur le Poiré où l'on m'assure que je trouverai des « provisions.

« Vous voudrez bien envoyer un de nos bouchers au village « de la Vivantière, paroisse de Beaufou, chez le nommé « Rousseau qui nous a offert un bœuf. C'est un bon aristocrate « qui veut se prêter aux siens.

« Général, je suis très sincèrement votre très humble « serviteur.

MIGNEN.

« Legé, ce 4 may 1793 ».

« *Au dos est écrit* : A M. du Charette, général de l'armée à Legé. »

Dans la soirée, Boulard reçut du général Canclaux, commandant en chef de l'armée des Côtes, une lettre l'avisant de sa décision d'attaquer les Royalistes dans leur quartier-général de Legé, afin, disait-il, de ne pas les laisser dans leur triomphe et de pouvoir leur reprendre les deux pièces de canon. Il fixait, au 4 mai, la date de cette expédition.

Mais le 3 mai, Goupilleau, aussitôt arrivé à Machecoul, conféra avec cet officier général et le décida à différer d'un jour l'attaque de Legé, en raison de l'éloignement de quelques

colonnes qui devaient y prendre part et à cause des mauvais chemins qu'elles étaient obligées de parcourir pour y arriver.

Ce fut peut-être une faute.

La date en fut définitivement arrêtée au 5 mai.

Quatre colonnes formées de 4000 hommes d'infanterie, environ 3 escadrons de cavalerie avec 10 pièces de canon devaient partir : la première, de Palluau, sous les ordres du général Boulard. La seconde de Challans sous le commandement du général Baudry. La troisième commandée par Beysser, de Machecoul ; et la quatrième, de Saint-Colombin, dirigée par le général Laborie.

Toutes devaient régler leur marche pour arriver devant Legé à onze heures du matin. Le signal d'attaque devait être donné par quatre coups de canon, tirés de la colonne de Machecoul, deux par deux par un léger intervalle.

Cernés au nord, à l'ouest et au midi, les royalistes avaient cependant la facilité de battre en retraite vers l'est, soit sur Rocheservière, Vieillevigne et Montaigu, soit sur les Lucs, le Poiré et la Roche, c'est pourquoi, suivant l'ordre prescrit à la colonne de Palluau et à celle de Saint-Colombin, le général Boulard devait envoyer, autant que possible, un détachement de cavaliers, occuper le village du Retail, afin de couper aux fuyards la retraite sur les Lucs. De même Laborie devait également expédier sur sa gauche, vers la Garrelière, un bon et fort piquet pour intercepter le chemin de la Rocheservière. L'ordre était de ne faire aucun prisonnier. Sauf les chefs, tous les royalistes devaient être impitoyablement sabrés.

Ce plan fort bien conçu devait enserrer Charrette et son armée dans un cercle de fer et de feu. Aux yeux des généraux et surtout du représentant du peuple il devait, par son exécution dont la réussite paraissait certaine, assurer, dans cette partie de la Vendée, la paix à la Convention.

L'accord pour une action commune étant définitif, Goupilleau jugea sa présence inutile à Machecoul. Il quitta cette ville le 4 mai, au matin, pour Palluau. Avant son départ il rédigea

cette dépêche adressée probablement aux administrateurs du district des Sables-d'Olonne, leur annonçant l'envoi d'une série de pièce de correspondance, saisies sur les brigands, au cours des expéditions précédentes.

« Citoyens administrateurs,

« Vous trouverez ci-joint un nouveau recueil de 26 pièces « de la correspondance des brigands, j'en ai retenu copies. « Accusez-m'en, je vous prie, la réception, à l'armée de Boulard « à laquelle je me rends ce matin, après avoir pris avec les « généraux qui sont ici toutes les mesures nécessaires pour « les opérations ultérieures qui vont, je crois, aller grand « train.

« Vous savez sans doute que le jour que j'ai quitté Boulard, « les brigands l'ont attaqué au nombre de quatre mille, qu'il « les a repoussés après en avoir tué une trentaine.

« Ce n'est là que le prélude de la fête que nous leur prépa- « rons ; n'ayez point d'inquiétudes, tout va bien, je vous « l'écrirai.

« Je vous salue,

Goupilleau ».

En passant à Challans, il remit au général Baudry, commandant la garnison de cette ville, la copie du plan d'attaque de Legé.

Quatre veuves de la paroisse de Bois de Cené, dont les maris avaient été massacrés à Machecoul, le 3 avril précédent, se trouvaient dans le plus complet dénuement. Goupilleau, ému de leur triste position, prit l'arrêté suivant, sur les instances d'ailleurs du Directoire, en attendant que la Convention Nationale ait statué à leur égard.

« Les citoyens administrateurs de Challans sont autorisés « à procurer à Françoise Douillard, veuve de François « Naulleau ; Catherine Radivet, veuve d'Honoré Taillé ; Marie « Garnier, veuve de René Guillot ; Marie-Rose Imbert, veuve

« de Pierre Guimaron, dont les maris avaient été massacrés, « le 3 avril, à Machecoul par les brigands qui désolent le « département, des secours provisoires et alimentaires jusqu'à « ce que la Convention Nationale ait pris à leur égard une « mesure générale.

« A Challans, 4 mai 1793, l'an second de la République « Française. »

A une heure de l'après-midi, Goupilleau arriva sans encombre à Palluau et remit de suite au général Boulard l'ordre d'attaque qui lui était destiné.

Nous donnons ci-après la teneur de cette pièce importante, d'après une copie signée de Lavalette, aide de camp du général Canclaux.

« ORDRE D'ATTAQUE DE LEGÉ, ARRÊTÉ POUR ÊTRE EXÉCUTÉ LE DIMANCHE, 5 MAI.

Colonne venant
DE PALLUAU

—

« La colonne de l'armée de la Vendée commandée par le « général Boulard forte de 1.200 à 1.300 hommes avec un « escadron de cavalerie et quatre pièces de canon partira de « Palluau à .... du matin pour se porter sur Legé où sont les « ennemis. En chemin, il fera fouiller la forêt de Grand'Landes « qui est sur la gauche et n'avancera que quand il en sera sûr.

« L'attaque commencera lorsque les différentes colonnes « qui doivent se porter sur Legé seront en mesure.

« Savoir :

« Celle venant de Challans et de Saint-Christophe aux ordres « du général Baudry.

« Celle de Machecoul venant par Tauvois aux ordres du « général Baudry.

« Celle de Saint-Colombin venant par la route de Nantes « aux ordres du général Laborie.

« Elles doivent y être rendues les unes et les autres à « onze heures du matin. Le signal d'attaque sera donné par « quatre coups de canon tirés de la colonne de Machecoul. Ils « seront tirés deux par deux avec une légère distance.

« Sitôt que la colonne de Palluau sera à portée, elle déta- « chera un bon et sûr détachement par sa droite du côté de « Retail pour couper la retraite aux fuyards. Si la cavalerie « peut s'y porter, elle fera là un bon effet, *mais il ne faut pas « s'amuser à faire des prisonniers si ce n'est des chefs* (1).

« Au reste, le général laisse à la valeur, à la prudence et à « l'expérience du général Boulard de guider ses opérations, « suivant les circonstances, en ne se séparant pas toutefois de « l'ensemble de cette disposition.

« A l'entrée de Legé, il fera observer le plus grand ordre. « Le général Canclaux s'y rendra sur le champ pour concerter avec le général Boulard les dispositions ultérieures.

« Extrait de l'ordre pour le général Baudry.

Colonne venant
DE CHALLANS

« La colonne du général Baudry, forte de 600 hommes « avec deux pièces de canon, et ce qu'il y a de cavalerie par- « tira de Challans à .... du matin pour se porter sur Legé « où sont les ennemis, en prenant le point intermédiaire « entre la forêt de Touvois et celle de Grand'Landes qu'il fera « fouiller s'il s'en approche assez pour être inquiété.

« L'attaque commencera ainsi qu'il est expliqué ci-dessus « en observant que l'armée de Boulard fera fouiller la forêt « de Grand'Landes de son côté et celle de Beysser la forêt de « Touvois par sa droite en portant un escadron de cavalerie

(1) C'est-à-dire qu'il fallait tout massacrer, sauf les chefs destinés à la guillotine après complet interrogatoire. C'était l'application des ordres des conventionnels.

« du côté des Landes au soutien de la colonne de Challans et « celle de la colonne de Challans et celle de Saint-Colombin « venant par la route de Nantes.

« Si la colonne commandée par le général Baudry trouvait « trop d'obstacles pour pénétrer dans Légé, à cause du ruis- « seau ou des mauvais chemins, il prendra une position « menaçante, placera son artillerie de manière à produire « le plus d'effet qu'il sera possible et par cette disposition « fixant l'attention de l'ennemi qu'il occupera par quelques « tirailleurs et démonstrations, il facilitera le succès des « autres attaques, et tiendra en place jusqu'à nouvel ordre, « mais, s'il peut pénétrer, cela vaut mieux sans doute. Il « veillera aussi à ce que pas un ennemi puisse s'échapper et « chercher à gagner la forêt.

« Le reste des dispositions ainsi qu'au premier ordre.

« Extrait de l'ordre pour le général Laborie.

Colonne venant
DE St COLOMBIN

—

« Cette colonne, forte de 600 hommes du 4e Régiment avec « deux pièces de canon, un escadron de 50 gendarmes, partira « de Saint-Colombin à .... heures du matin pour se porter « sur Legé, où sont les ennemis, suivant la grande route de « Nantes.

« Elle sera jointe là dans sa marche par une division forte « de 600 hommes avec du canon.

« L'attaque commencera ainsi qu'il est dit ci-dessus.

« Sitôt que la dite colonne sera à portée de Legé, le comman- « dant fera filer par sa gauche un bon et fort piquet vers le « chemin de Rocheservière pour couper la retraite des fuyards. « Si la cavalerie peut s'y porter elle fera là un bon effet.

« EXTRAIT DE L'ORDRE POUR LE GÉNÉRAL BEYSSER.

Colonne venant
DE MACHECOUL

—

« Cette colonne forte de 7 à 880 hommes avec deux pièces « de canon et l'escadron de cavalerie nantaise partira de « Machecoul à 5 heures du matin, pour se porter sur Legé, « où sont les ennemis en prenant sur la gauche à la hauteur « de la forêt de Touvois pour se rapprocher de la route de « Nantes, mais portant la cavalerie sur les Grandes Landes « à l'appui de la colonne venant de Saint-Christophe ; il fera « fouiller par la droite en forêt de Touvois.

« L'attaque comme ci-dessus.

« Si cette colonne trouvait trop d'obstacles, comme à l'ordre « pour la colonne de Baudry.

« Au reste, les mêmes dispositions que ci-dessus.

« Toutes ces dispositions doivent être, lorsque la troupe « sera en marche, communiquées aux chefs, particulièrement « à ceux des avant-gardes ou des éclaireurs, et les troupes « doivent en avoir assez de connaissance pour non seulement « n'avoir pas d'inquiétudes en voyant d'autres colonnes, « mais même pour en être plus animées.

« A Machecoul, le 4 mai 1793, l'an 2 de la République « Française.

« Le général divisionnaire commandant en chef l'armée « des côtes.

Signé : CANCLAUX.

Pour copie : *L'aide de camp*,
LAVALETTE.

(*A suivre.*) E. W.

LES ARMES DE NOS AIEUX

DÉCOUVERTE D'UNE TRÈS BELLE ÉPÉE RENAISSANCE (1)

(*Fin*)

20 Février 1902.

Monsieur,

« Je vous remercie de la photographie d'épée que vous m'avez « envoyée ; elle est très intéressante et *je ne vois qu'elle ayant un « genre d'ornementation aussi particulier*, et que de choses étranges « on y trouve — d'abord le pommeau qui au premier coup d'œil ne « paraît pas être le sien et qui cependant a les mêmes inscriptions, « ce qui écarte tout doute ; puis les inscriptions qui sont la tête en « bas sur les branches supérieures et l'écusson et qui au contraire « se trouvent dans leur position normale sur la branche inférieure « et le pommeau (2). Je ne distingue pas bien les fleurs de lys ; il « me semble qu'elles seraient bien ornemanées pour l'époque pro- « bable de cette épée Louis XII ou François 1er ; alors que la fleur « de lys héraldique avait un caractère si particulier ; j'y verrais « peut-être un fleuron ; mais cela importe peu. Ne reste-t-il aucune « trace de matière colorée dans les fonds pointillés ? Cela explique- « rait la belle conservation de la garde par rapport à la soie et à « la lame à moins que l'on ne l'explique par le contact du bois de « la fusée et de celui du fourreau. En observant que toutes les ins- « criptions sont dans des cartouches affectant une forme régulière

(1) Voir la 4e livraison 1905.

(2) Je ferai remarquer que cette disposition des inscriptions avait sa raison d'être et était au contraire très ingénieuse car le chevalier son épée à la main ou au fourreau avait toujours sa devise sous les yeux.

« je me demande si par hasard les fonds n'étaient pas émaillés,
« bien que presque toujours les épées émaillées fussent en cuivre
« ou en or. Celle de François Ier, celle de Pavie, porte également des
« inscriptions et était émaillée.

« Quant aux lettres et à leur signification, je n'ai aucune idée de
« ce que cela peut être. Je connais bien une autre garde avec des
« caractères gothiques mais d'une époque plus reculée, XIVe ou même
« XIIIe, et elle est en bronze doré ainsi que le pommeau En tout cas,
« vous avez là une arme remarquable et je vous félicite d'en avoir
« fait l'acquisition.

« Veuillez recevoir, etc.

BACHEREAU.

Je citerai aussi une lettre de M. Reubell, l'un des collectionneurs les plus versés dans la science des armes, connaissant à fond tous les musées de l'Europe et grand ami du Cte de Valencia, conservateur de l'armeria Réal de Madrid.

18 mai 1902.

Cher Monsieur,

« La belle épée que vous avez eu l'amabilité de me montrer et qui
« porte ciselé sur les gardes et le pommeau la devise ou cri de
« guerre GVERPI huit fois répétés me paraît bien française ; je la
« crois du règne de Henri II et je *ne me souviens pas d'avoir vu une*
« *autre épée portant une devise sur ses gardes et son pommeau.* Cette
« épée par ses quillons courts, toute sa garde un peu ramassée et
« son pommeau lourd est bien à mon avis le type de l'épée française
« du milieu du XVIe siècle.

« Veuillez agréer, etc.

REUBELL.

Voici une lettre du conservateur du musée de Lyon, M. J.-B Giraud, qui a publié des ouvrages intéressants sur l'histoire de l'armement au moyen-âge et à la Renaissance.

Lyon, 5 avril 1904.

Monsieur,

« Votre épée est très intéressante, les formes en sont élégantes ;
« elle est du commencement du XVIe ou première moitié. Quant
« à l'inscription dont la dernière lettre est bien I et non X, je ne

« sais rien qui puisse en éclaircir la signification. Je pencherais pour « une série d'initiales dans le genre du Fert savoyard qui a déjà « excité la sagacité variée des savants.

« Agréer monsieur, etc.., etc.

J.-B. GIRAUD.

« Compliments pour votre Musée Salon. »

Enfin je termine par une lettre de M. Ch. Mannhein, le plus célèbre expert de Paris, où il me dit :

« *Je ne me souviens pas avoir jamais vu d'épée portant comme la vôtre des caractères en relief...* »

Voilà donc un fait acquis ! La rareté de cette armée (1); puisque les amateurs et experts les plus compétents de Paris, ceux qui ont voyagé, vu, touché et examiné en plus grand nombre les épées anciennes n'en ont jamais rencontré qui aient des inscriptions en relief sur les gardes et le pommeau.

. . . . . .

J'ai voulu exposer ces opinions toutes fort intéressantes. En resumé je me rangeais depuis longtemps à l'explication si claire, si simple de M. P. de Lisle GVERPI. — Fuis. Cependant je m'étais fait le raisonnement suivant : puisque le mot Guerpi n'existe plus en français moderne, je pourrais en trouver le sens d'après le mot *déguerpir* actuellement employé. Le préfixe *dé* marque la privation de l'action que comporte le mot auquel il est joint ;

Ainsi : charger — décharger — couvrir — découvrir (et)..... ainsi guerpir — déguerpir.

Puisque déguerpir veut dire quitter un lieu par force ou par crainte, guerpir en raison de cette règle aurait donc le sens de rester..... La devise de mon épée serait donc GVERPI... Reste — c'est-à-dire reste à ton poste.

(1) La longueur totale de l'épée Guerpi est de 1m. 17 cent. La largeur de la lame au talon est de trois centimètres. Le poids est de 1 kilo 400 gr., à l'époque elle devait peser exactement trois livres. Remarque intéressante ; les épées carlovingiennes et du moyen-âge de ma collection pèsent toutes en général ce poids de trois livres. Dans la gorge d'évidement de la lame des deux côtés il y a une marque composée de trois lettres que je n'ai pu déchiffrer.

La veine a voulu que j'aie l'idée de feuilleter le dictionnaire *Larousse* et voici ce que j'y lus :

Deguerpir. Verbe actif ou neutre du préfixe *dé* et de l'ancien français *guerpir* (1), que l'on trouve dans les vieux auteurs, où il signifie abandonner, céder quelque chose à quelqu'un et dans le sens neutre, quitter, laisser, délaisser (2).

Cil qui sunt plain de malvestié
Suvent en lur cuntrée meffunt
Puis la guerpissent si s'en vunt
marie de France
honte puet avoir qui désert
Qui l'ireté son père pert
et qui par sa malvaisté *guerpist*
Ce que son père il conquist.

Voici la traduction de ces vers.

Ceux qui sont pleins de négligence
Souvent font mal en leur contrée.
puis *l'abandonnent* et s'en vont.
honte peut avoir celui qui desert
Qui perd l'héritage de son père
et qui par sa négligence quitte
Ce que son père a conquis...

Le préfixe *dé* ne ferait la qu'augmenter la force du mot guerpir et marque l'origine et le commencement de l'action ; celui-ci signifiait en tout cas à l'époque abandonner, quitter, Fuir ! — Guerpi, étant l'impératif du verbe guerpir, veut donc dire abandonne ! quitte ! Fuis !

La devise de mon arme serait donc comme l'avait trouvé mon ami de Lisle GVCRPI. Fuis !. Fuis !. Devise crane entre

(1) L'ancien français *guerpir* provenait du germanique : gothique, *Vairpan*, jeter, rejeter loin de soi, livrer abandonner ; anglo-saxon, *Weorpan*, *Verpan* ; ancien saxon, *Verpan*; ancien haut allemand, *Werphan*, *Verfan*; hollandais, *Werpan* ; allemand, *Werpffien ;* anglais, *to warp*.

(2) Guerpir signifie aussi : sortir de, abandonner la possession de : guerpir une maison, un camp, un champ de bataille, une fortification ; par extension faire sortir : guerpir un lapin de son terrier, sortir, se retirer précipitamment et souvent contraint et forcé. LAROUSSE.

les mains d'un preux chevalier, et digne de la bravoure française. Du reste cette épée devait appartenir à un grand personnage ; d'abord la beauté de ces ciselures en est la preuve : puis il n'y avait que les princes ou alliés de la famille royale qui pouvaient porter la fleur de lis, même comme ornementation. Enfin un cri de guerre répété huit fois en relief sur une garde d'épée est une anomalie tellement curieuse qu'il est impossible qu'un modeste chevalier se la soit permise.

Je gagerais que, si les guerriers de cette époque pouvaient répondre à une question : A qui appartient l'épée GVCRPI ?? tous me rediraient le nom illustre du pieux.... Je gagerais que les compagnons d'armes disparus avec lui dans la Loire se releveraient de dessous leur linceul de sable pour me crier... « c'était un tel... et un brave !!!

Beaucoup de profanes dont le monde pullule ne pourraient supposer qu'une vieille inscription bien que répetée huit fois sur une épée rouillée ait été capable de soulever autant de discussions et de faire penser tant de gens ! ! C'est que le savant cherche l'explication des choses, que le moindre détail d'une arme créée par une main intelligente a sa raison d'être qu'il doit connaître.

Nil a me alienum puto. Rien d'humain ne doit m'être étranger. — Telle est notre devise. Nous collectionneurs d'armes, nous sommes les collaborateurs de l'historien et des spécialistes de l'histoire. Nos vitrines réflètent l'image des temps passés.

Comme l'Aiglon aime à se rappeler les victoires de son père en faisant revivre en soldats de plomb ses armées d'autrefois ; ainsi nous aimons à revoir les armes avec lesquelles combattaient nos aïeux.

Nos musées sont des leçons pour qui veut apprendre, une preuve pour qui veut écrire, une raison scientifique pour qui veut penser sur l'histoire des hommes.

La Court de Saint-Cyr, en Talmontais, 25 novembre 1905.

Cte R. DE ROCHEBRUNE.

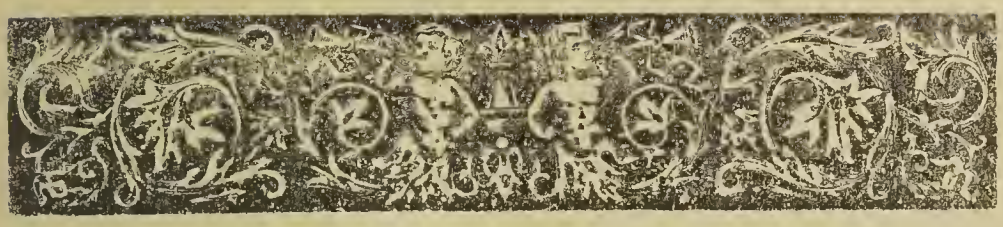

L'ANCIENNE ARMÉE

HISTORIQUE DU « REGIMENT DU ROI »

(2 JANVIER 1663 — 25 JANVIER 1794)

A mon ami, le commandant Guillaumat,
Professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

DANS une précédente étude sur le recrutement de l'Ancienne Armée (1), nous faisions remarquer que, jusqu'au règne de Charles VII, les armées françaises n'étaient composées que de milices féodales et communales auxquelles se joignaient quelques mercenaires étrangers.

Le général Susanne, dans son *Histoire de l'Ancienne Infanterie Française* (2), nous apprend, de son côté, que jusqu'au XIIe siècle, il n'y eut pour ainsi dire pas de soldats à pied, puisque, d'après les ordonnances des rois, les fiefs n'étaient pas obligés d'en fournir. Les armées se composaient presque exclusivement de gens armés de pied en cap, c'est-à-dire de cavalerie. A part quelques bandes de francs-archers et d'arbalétriers, les valets des gens d'armes consti-

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 1898.
(2) Paris, Librairie Corréard, 1849.

tuaient seuls une espèce d'infanterie. « Serfs pour la plupart, à peine armés et chargés du bagage de leurs seigneurs, ces malheureux n'étaient comptés pour rien et servaient tout au plus à relever leurs maîtres quand ils étaient renversés dans la mêlée ou à achever leurs ennemis qu'ils avaient abattus. »

Et il ajoute : « C'est pourtant là qu'il faut voir l'origine de notre redoutable infanterie (1) moderne, c'est là ce qui lui a valu un nom qu'elle a su énergiquement ennoblir. Cette méprisable infanterie, cette domesticité armée, s'est élevée avec lenteur à la haute position qu'elle occupe aujourd'hui. Elle est la reine des batailles. »

Certes, déjà les croisades, en raison même de la composition de leurs bandes et de leurs équipements, avaient produit un effet si funeste au développement de l'infanterie que saint Louis, en raison aussi des services si appréciés des archers et arbalétriers, avait jugé utile de créer la charge de grand maître des arbalétriers, de façon à encourager les seigneurs à se mettre à la tête des armées à pied.

Rien n'y fit. Chaque jour s'approfondissait l'obstacle qui éloignait la noblesse du service de l'infanterie.

« Comment oublier Crécy et Poitiers ! continue l'historien, ces désastres immenses où la chevalerie française, par l'orgueil des gentilshommes qui ne pouvaient s'accommoder de voir les petits vassaux et bourgeois marcher sur la même ligne qu'eux, se fit écraser sous les armées roturières des archers anglais et gascons ».

Qu'il nous soit permis de terminer ces intéressantes citations en répétant ici avec le général Susanne son observation si judicieuse : « L'introduction des armes à feu dans les combats en rendant les périls égaux pour tous a porté un coup mortel à la chevalerie. Désormais les fines armures et la dextérité dans le maniement, soit à pied, soit à cheval, de

(1) De l'italien *infanteria*.

la lance ou de l'épée ne suffisent plus et tout homme qui n'a pas peur de la mort peut valoir un baron sur le champ de bataille. L'invention des armes à feu fut le signal de l'émancipation du peuple, et leur emploi de plus en plus perfectionné, l'agent le plus puissant de la civilisation moderne. »

C'est après le désastreux traité de Conflans (1465) que Louis XI, justifiant encore ainsi son appellation de Père du Peuple, créa une véritable infanterie régulière, prise parmi les bandes de francs-archers et aventuriers.

A la suite des luttes mémorables des Suisses contre Charles le Téméraire, Louis XI frappé de la supériorité de l'infanterie de ce petit peuple, traita avec leurs cantons pour une levée de 6000 hommes qui, enrégimentés pendant un an avec ses troupes à pied, devinrent ainsi les véritables éducateurs de notre infanterie (1).

Sous Louis XI, pendant les guerres d'Italie et notamment lors de la prise de Gènes (1507), par notre infanterie, la supériorité de cette arme s'affirma d'une façon définitive sur la valeur alors prestigieuse de la cavalerie. Dans cette affaire, Bayard lui-même qui déjà, dans une autre occasion, avait refusé comme il l'avoue « de se mettre en péril et hasard avec des piétons, dont l'un est cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger, en un mot tous gens mécaniques », Bayard, le *Chevalier sans peur et sans reproche*, combattit à pied et prit du roi le commandement de mille hommes d'infanterie.

Dès lors, les cadets de famille s'enrôlent en foule dans les bandes à pied pour y conquérir les plus hauts grades. Les vilains, ainsi encadrés et fiers de leurs mérites si longtemps méconnus, font des prodiges de valeur. A Marignan, notre infanterie bat la célèbre infanterie Suisse. Le roi François Ier lui-même, à pied, est à sa tête et l'entraîne à la charge en criant : « Qui m'aime, me suive. »

(1) *Histoire militaire des Suisses*, par Mr de Zurlauben.

L'infanterie se composait alors de bandes à effectifs indéterminés. François Ier les mit à 300 hommes. Henri II à 500 hommes. La solde des gens de guerre était si peu assurée — on ne vivait que de rapines et de rançons exigées — qu'on ne s'enrôlait de préférence que sous les étendards des chefs les plus valeureux par le nom ou la fortune.

Les chefs de bandes portaient, dès 1355, le titre de capitaine (ancien chevalier banneret). Le capitaine avait sous ses ordres un lieutenant et un enseigne, (officier porte-drapeau) puis les fourriers, les sergents, les caps d'escouade ou caporaux, les anspessades et les soldats, (les uns piquiers, les autres arquebusiers) enfin les tambours et les fifres. Ces bandes se désignaient du nom de leurs provinces où elles se recrutaient, ou le plus souvent de celui de leurs capitaines. Elles étaient armées et équipées par lui et en portaient les armoiries et les couleurs.

Quand le roi formait une armée, il réunissait ces bandes par dix ou douze compagnies et formait ainsi des régiments sous le commandement d'un capitaine général des gens de pied français, appelé plus tard colonel (appellation d'origine allemande). Cette organisation de l'infanterie en régiments date du règne de Charles IX. Par la suite, le colonel releva, suivant l'importance des effectifs réunis, d'un colonel général ou mestre de camp. Comme marque de sa dignité, ce dernier eut une garde et des enseignes ou drapeaux de couleur blanche, quand le régiment qu'il commandait avait la permanence, c'est-à-dire quand il était régulièrement constitué et soldé. On lui donnait cet insigne blanc pour le distinguer des colonels commandants des régiments à titre provisoire, régiments d'une durée temporaire, créés seulement pour la durée et les besoins de la guerre.

Pendant les guerres civiles, le mousquet commençant à faire place à l'arquebuse, il y eut alors dans les compagnies d'infanterie, en plus des piquiers et des arquebusiers, de nouveaux soldats appelés par suite mousquetaires. En bataille,

chaque groupe de ces différents soldats, combattait dans sa compagnie à son temps, à son heure et d'après un règlement prescrit. En 1635, les régiments d'infanterie furent groupés en bataillons. Au lendemain de la paix des Pyrénées, Louis XIV réorganisa complètement ses armées et tout particulièrement l'infanterie. Après avoir licencié partie des vieux cadres, il forma alors de nouveaux régiments dont le nombre s'accrut avec les besoins des temps. Suivant les nécessités du groupement ou de la mobilisation des effectifs, on augmenta ou on diminua le nombre des compagnies par régiment. En 1667, le roi dota tous les régiments d'une compagnie de grenadiers. Pour faire place aux obligations de la vie si fastueuse de l'époque, la noblesse ruinée au service de la royauté et par les guerres de religion, rechercha plus que jamais des enrôlements, surtout dans les nouveaux régiments. Louis XIV avait accordé, en effet, les plus grands bénéfices et privilèges aux officiers de ces régiments. Il leur donne pour colonels l'élite de sa noblesse et, pour faciliter leur nouveau commandement il leur adjoint des lieutenants-colonels, pris parmi les plus braves officiers de son armée, sans distinction d'origine. C'était là les véritables chefs de ces régiments. Souvent, en effet, les colonels étaient retenus à la cour par les exigences aristocratiques et ne pouvaient prendre contact avec leurs régiments qu'en temps de guerre et encore. L'équipement et l'habillement des troupes étaient désormais à la charge du roi.

Louis XIV voulut avoir lui aussi un régiment d'infanterie dont il se fit colonel et qu'il administra personnellement.

Une ordonnance du 2 janvier 1663 créa ce corps qui prit le nom de « *Régiment du Roi* ». Il fut formé d'officiers tirés des mousquetaires et de soldats choisis dans les vieux régiments réformés. A sa création, il eut 20 compagnies. Chaque compagnie composée en cinq escouades de dix hommes chacune, était composée de 53 hommes, officiers compris (1). Par la

(1) D'après Marbot.

suite le « *Régiment du Roi* » partagea avec les compagnies des mousquetaires le privilège de servir d'école militaire à la jeune noblesse avant qu'elle fut admise aux emplois supérieurs de l'armée (SAINT-SIMON, tome 1er).

En 1678 le « *Régiment du Roi* » compta jusqu'à 67 compagnies pour n'en avoir plus que 48 en 1694.

Le roi en fut surtout le colonel titulaire. Il en confia le commandement à des officiers généraux qui pouvaient le placer dans des positions avantageuses.

Son premier lieutenant-colonel fut le fameux marquis de Dangeau (1665). Le second fut le duc de Biron, de 1736 à 1745, (devenu maréchal de France en 1757).

Pendant l'intervalle des guerres, le « *Régiment du Roi* » prenait ses quartiers aux environs de Versailles et Louis XIV se plaisait à le faire manœuvrer. Après l'établissement du roi Stanislas à Nancy, le régiment formait sa garde en temps de paix. Il fut soumis l'un des premiers parmi les nouveaux régiments créés par Louis XIV à une discipline sévère et à une exacte uniformité de tenue : justaucorps gris blanc, avec des gances de laine aurore, de trois en trois de chaque côté, doublé de bleu et parements bleus, boutons de cuivre ronds, veste bleue garnie d'agréments de laine aurore, manches en bottes et poches en patte, culotte et bas bleus, chapeau bordé d'un grand galon d'or faux et cocardes noires. (*Second abrégé de la Carte générale du Militaire de France*, par Lemau de la Jaisse, Paris, 1835, in-12 p. 176.)

Les uniformes des officiers et des hommes de troupe ne différaient que par la qualité du drap, par les boutons dorés pour les officiers et seulement en cuivre pour les soldats et surtout par les épaulettes (1) tressées en galon plein en or pour les officiers et seulement de drap pour les hommes. Le grade des officiers se distinguait, aussi, seulement par l'épau-

(1) Création pour les officiers due au comte d'Argenson par ordonnance du 12 janvier 1757.

lette. « Le mestre de camp ou colonel porte deux épaulettes de tresse en galon plein en or ou en argent, selon la couleur des boutons du régiment ; ces épaulettes, larges de 24 lignes, terminées par une frange à graines d'épinards et cordes à puits longue de 2 pouces, ne doivent pas dépasser sur l'épaule la couture de la manche. La différence pour le mestre de camp en second consiste dans un cordon de soie couleur de feu qui traverse les épaulettes dans toute leur longueur ; pour le mestre de camp « à la suite » il y a deux cordons de soie. Le lieutenant-colonel n'a qu'une seule épaulette, pareille à celle du mestre de camp, et la porte sur l'épaule gauche. Ceux des officiers supérieurs qui avaient le grade de brigadiers des armées du roi, tout en conservant leur grade dans le régiment, lieutenant-colonel ou colonel ainsi qu'il était réglementaire, portent pour distinction sur leur épaulette une étoile brodée, d'or ou d'argent, par opposition à la couleur de leurs épaulettes. Le major a deux épaulettes dont les franges sont à graines d'épinards seulement. Tous les officiers de compagnie, c'est-à-dire les capitaines-commandants et en second, les lieutenants en 1er et en second et les sous-lieutenants, n'ont qu'une seule épaulette à franges, sur l'épaule gauche. Celle des capitaines-commandants est à franges à graines d'épinards, celle du capitaine en second est traversée par un cordon de soie rouge ; celle du capitaine de remplacement par deux cordons ; celle du lieutenant en premier est losangée de carreaux de soie rouge-feu sur un fond de tresses en galon d'or ou d'argent (selon que le régiment a des boutons jaunes ou blancs), mélangées de soie ; celle du lieutenant en second est pareille avec une traverse de soie couleur de feu ; celle des sous-lieutenants est à fond de soie rouge-feu avec des carreaux tressés d'or ou d'argent et les franges en fils de soie et d'or ou d'argent mêlés dans la proportion du mélange de l'épaulette ; celle du porte-drapeau enfin est en soie liserée d'or ou d'argent avec franges assorties. *Quand ils sont sous les armes seulement,* les officiers de

compagnies ont sur l'épaule droite une contre-épaulette semblable à celle du grade mais sans franges, terminée carrément par le bas qui est cousu sur la couture de la manche, et attachée au collet par un petit bouton. Elle sert à maintenir le ceinturon de l'épée qui, dans cette circonstance seulement, se porte en bandoulière.

Le port de l'épaulette pour les soldats fut ordonné pour la première fois par le réglement du 1er octobre 1786. Elle est placée sur l'épaule gauche, avec une contre-épaulette sur l'épaule droite. Toutes deux étaient sans franges, en drap, et de la couleur du fond de l'uniforme, avec un liseré de la même couleur que celle du collet et des parements, autrement dit de la couleur distinctive du régiment. (Marquis de Belleval : *Un Capitaine au Régiment du Roi.*)

Aux soldats qui étaient nobles on donnait une marque distinctive : des épaulettes sans franges, en galons d'or, large de 15 lignes, doublées et liserées de drap aurore.

Parfois, aux revues d'apparat, les officiers étaient vêtus de justaucorps brodés d'or et d'argent. A une revue passée par le roi en 1667, ils avaient tous la cuirasse (1).

Le corps des officiers comprenait à sa création :

Officiers supérieurs,

Le colonel ou mestre de camp,
Le lieutenant-colonel (créé en 1665),
Le major,

Officiers de compagnie,

Le capitaine-commandant,
Le capitaine-commandant en second,
Lieutenant en premier,
Lieutenant en second,
Sous-lieutenant,
Sous-lieutenant porte-drapeau,

(1) D'après Marbot, *Costumes militaires français*, page 75.

plus tard on nomma, en 1759 l'adjudant-major, en 1775 le chef de bataillon.

Dans la hiérarchie, entre le soldat et l'officier, on trouvait les bas-officiers :

Adjudant,
Sergent-major,
Sergent,
les fourriers,
puis les caporaux,
les anspessades ou soldats de 1re classe
et les soldats.

Les tentes du « *Régiment du Roi* » étaient peintes avec des trophées. Les drapeaux d'ordonnance étaient divisés en 4 quartiers par une croix blanche semée de fleurs de lis d'or Le 1er et le 4e quartiers étaient rouges, le second et le troisième verts (1).

En ce qui concerne l'armement, les officiers furent armés d'une espèce de pique courte et à lame travaillée appelée esponton (2).

L'esponton était aussi souvent doré, ou bien de relief, ou encore tout uni à vive arrête. Il était monté sur bois de biscaye. Sous Louis XV sa hauteur varia beaucoup. Les officiers portaient aussi le hausse-col de cuivre doré orné d'un médaillon aux armes du roi et l'épée, à garde de cuivre doré avec une dragone mêlée de fils d'or et de soie rouge et dont le gland est conforme aux franges de l'épaulette (Marquis de Belleval, *Un Capitaine au Régiment du Roi*, p. 49), insignes du commandement.

Les sergents avaient la hallebarde dont le fer offrait des dimensions et des découpures formidables.

(Notre excellent ami, le baron Vidal de Léry, a bien voulu photographier pour nous quelques spécimens d'espontons et

(1) *Monarchie Française et Histoire militaire*, par Lemau de la Jaisse (1732).

(2) De l'italien *spuntono* qui vient lui-même de *punta*, pointe.

de hallebardes provenant de la merveilleuse collection qu'il a su réunir dans son hôtel de la rue du Printemps à Paris.)

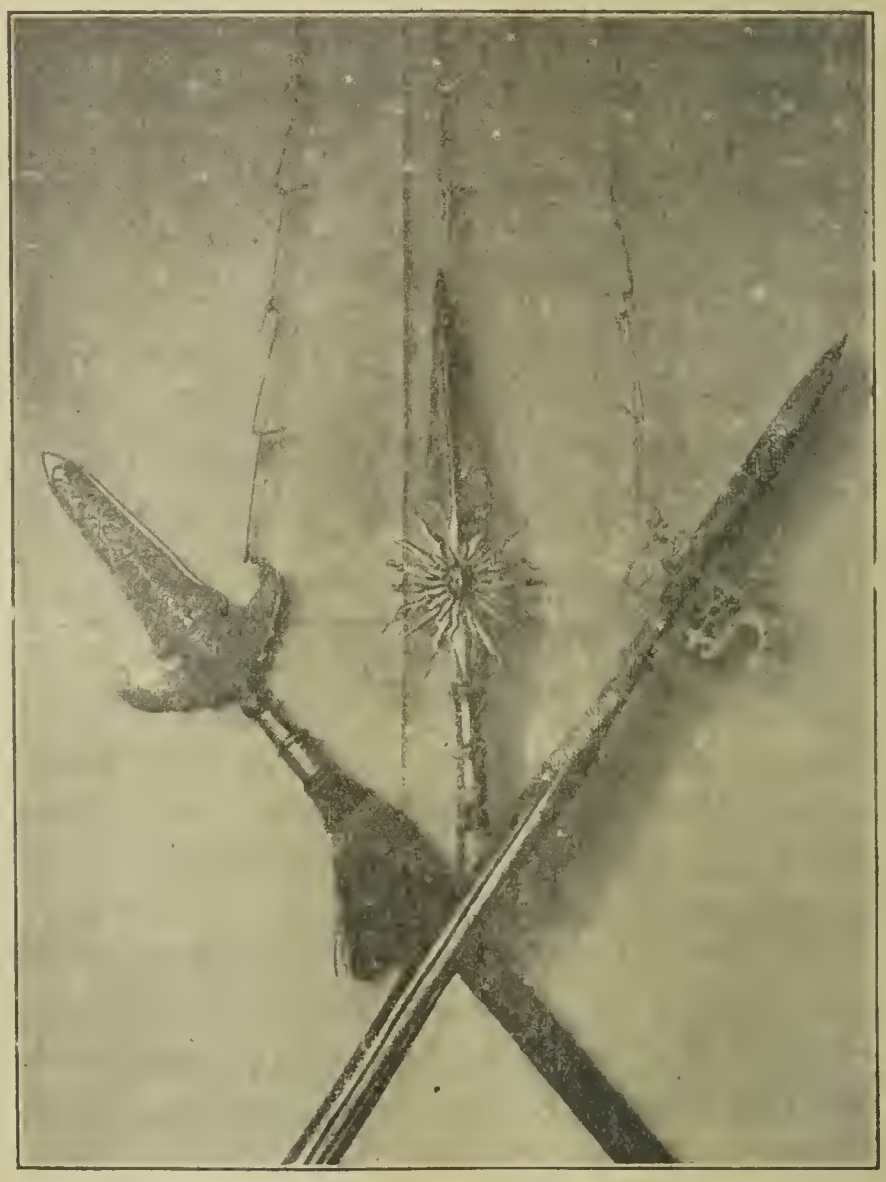

Espontons

Cet armement particulier était la seule marque qui distinguait les chefs des simples soldats qui, eux aussi, portaient l'épée avec un ceinturon.

ESPONTONS. — HALLEBARDES

Dans chaque compagnie, il y avait 4 soldats armés de fusil (1), douze armés de piques de 13 pieds de long et dont la

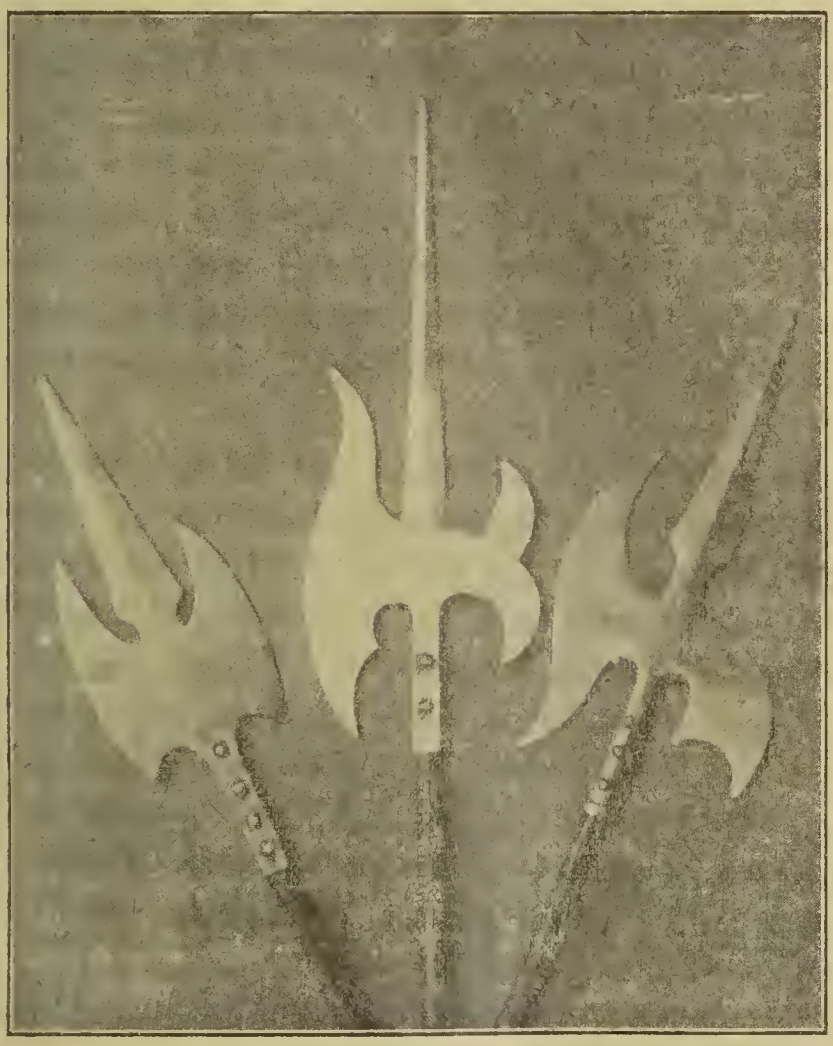

HALLEBARDES

hampe était en frêne de Picardie. Tout le reste était armé de mousquets à mèche. Le mousquet monté en bois de noyer portait une balle de 20 à la livre. Il avait en tout 5 pieds de longueur. Les mousquetaires avaient en outre

(1) Une ordonnance du 6 février 1670 défend de passer ce nombre « à cause du danger qu'il y avait dans le maniement et l'exécution de ces armes » MARBOT.

des bandouillères ou pendaient des coffins ou charges en bois ou en cuir contenant chacune un coup de poudre (1).

Comme nous l'avons dit plus haut, en 1667, le roi dota son régiment d'une compagnie de grenadiers. Ces soldats avaient des fusils et des baïonnettes à manche de buis qui se mettaient dans le canon de leur arme après avoir tiré, et de plus d'une gibecière ou grenadière remplie de grenades et une petite hache à marteau. Leurs officiers s'armaient de pertuisanes. Les sergents et soldats de cette compagnie portaient des baudriers de cuir de vache pour attacher leurs épées.

Tous les soldats pourvus d'armes à feu portaient leur poudre dans un fourniment ou poire à poudre de cuir bouilli à ressort ou à bouchon de bois dont la charge était de trente coups à la livre.

En 1694, on substitua au mousquet le fusil à pierre, garni d'une baïonnette à douille comme de nos jours.

En 1703 une ordonnance royale abolit définitivement les piques et rendit ainsi uniforme l'armement des régiments d'infanterie. Les officiers conservèrent leurs espontons ; les sergents, leurs hallebardes. Le 1er décembre 1710, il fut enjoint aux officiers subalternes autres que les capitaines de prendre le fusil à baïonnette. En 1767, tous les officiers prirent le fusil de même que les sergents. Ce fut la fin des espontons et des hallebardes. Déjà depuis le 15 décembre 1762 les officiers de l'armée distinguaient leurs grades par une épaulette d'or ou d'argent suivant la couleur des boutons d'uniforme et placée sur l'épaule gauche.

Le « *Régiment du Roi* », commandé en 1670 par le colonel Martinet, se montra toujours digne de la faveur royale et conquit une réputation de bravoure et de discipline qu'il sut dignement soutenir pendant toute la durée de son existence. Il prit part à toutes les guerres alors presque continuelles et le roi Louis XIV, pour pouvoir récompenser tous ses nouveaux

(1) *L'Art de la Guerre* par le maréchal de Puységur, Paris, 1749.

officiers, sans distinction de naissance, créa le 10 avril 1693, l'ordre de Saint-Louis, qui au lieu d'exiger la noblesse comme l'ordre du Saint-Esprit, la conférait à tous les dignitaires.

En août 1674, à la bataille de Senef, l'une des plus sanglantes du 17e siècle, le « *Régiment du Roi* » se couvrit de gloire. Il perdit 72 officiers dont 22 capitaines.

Le 1er avril 1691, au siège de Mons, les gardes françaises avaient échoué à l'assaut de l'ouvrage à cornes. « J'y enverrai des troupes qui ne reculeront pas », s'écria le roi. Et les grenadiers de son régiment emportèrent l'ouvrage et s'y maintinrent aux prix de pertes énormes.

A Nerwinden, le 28 juillet 1693, le « *Régiment du Roi* » perdit son colonel Gaston-Jean-Baptiste de Mornay, comte de Montchevreuil (1).

Assiégé dans Prague, le « *Régiment du Roi* » se signala dans une sortie. Un boulet coupa la hampe du drapeau porté par l'enseigne comte de Rastignac, le colonel duc de Biron reçut deux coups de fusil, dont l'un lui fracassa la mâchoire et l'autre pénétra dans la tête. Le duc survécut cependant à ces horribles blessures.

A la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), le « *Régiment du Roi* » de concert avec le régiment du Dauphin, repoussa trois fois l'ennemi. Après la défaite des gardes françaises, il marche à son tour sur la terrible colonne du duc de Cumberland. Les gardes anglaises recommencent un feu roulant si funeste que 30 officiers et 340 hommes sont mis hors de combat. Le

(1) Le Comte de Montchevreuil avait été major du Régiment du Roi en 1673, lieutenant-colonel en 1675, et colonel en 1678, brigadier en 1683, maréchal de camp en 1688 et gouverneur d'Arras en 1694. On rapporte que Louis XIV, passant une revue de son régiment et admirant sa belle tenue ne, put s'empêcher de dire à haute voix : « mon Régiment est si beau que j'ai grande envie d'embrasser Montchevreuil ». Voici ce que dit Saint-Simon énumérant les pertes de Nerwinden. On y perdit : Montchevreuil, lieutenant-général, gouverneur d'Arras et lieutenant-général d'Artois ; il était frère du chevalier de l'Ordre, par conséquent fort bien avec le Roi, dont il avait le Régiment d'Infanterie ; c'était un fort honnête homme et un bon officier général. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Boislile, t. I, p. 252.

colonel de Biron a 5 chevaux tués ou blessés sous lui. Les Anglais avancent toujours. Mais le « *Régiment du Roi* », aidé de celui de la Couronne, fait à son tour un feu redoutable qui ralentit la marche de l'ennemi, jusqu'au moment où les quatre canons mis en batterie, sur le conseil d'Isnard, jeune officier au régiment de Touraine, eurent assuré la victoire. Sur le champ de bataille, le duc de Biron fut nommé colonel des gardes françaises, en remplacement du duc de Grammont tué d'un coup de canon. En 1747, le « *Régiment du Roi* » faisait partie de l'armée du maréchal de Saxe qui enleva le fameux village de Lowfeld ; son colonel, le comte de Guerche, eut la main percée d'une balle. Il prit ensuite part, sous la conduite du maréchal de Richelieu, à la conquête de l'électorat de Hanovre. Plus tard il se bat très courageusement à Crefeld, à Minden, à Corbach, à Melsungen, etc, etc...

Avec la Révolution, l'indiscipline s'introduisit dans le régiment. Un décret avait aboli les masses noires des régiments et en avait ordonné la distribution aux soldats. Celle du « *Régiment du Roi* » était considérable. Le 13 août 1790 le régiment se souleva, maltraita les officiers-comptables et emporta la masse. La révolte fut calmée, mais recommença bientôt. Par ordre de l'Assemblée Nationale, le général de Bouillé, avec quelques troupes et des gardes nationales, se présenta le 31 août devant la porte de Nancy où le « *Régiment du Roi* » tenait alors garnison depuis le mois de juin 1783. Il se trouva en présence du régiment révolté et fut obligé d'employer la force pour emporter la porte et pénétrer dans la ville. Le régiment fut licencié et supprimé par la Convention, le 28 janvier 1794.

A cette époque, l'uniforme du « *Régiment du Roi* » n'avait guère subi de modification depuis sa création. L'habit était alors blanc, doublé de bleu céleste foncé et coupé à la française. Les revers agrafés jusqu'au tiers de leur longueur, garnis de sept boutons blancs très petits, trois gros au-dessous du côté droit, pattes de poches figurées par un passepoil de couleur bleu céleste garnies de trois boutons blancs ; parements cou-

pés à 4 pouces de long fermés par quatre petits boutons, revers et pattes de poche détachés par un passepoil de couleur bleu céleste. Epaulettes de drap liserées, boutonnières garnies d'un galon aurore. Veste et culotte blanches. Chapeau bordé d'un galon aurore avec un petit bouton blanc. Longue guêtre noire en hiver, blanche en été (d'après Marbot).

La noblesse vendéenne a fourni de très brillants officiers au « *Régiment du Roi* », surtout pendant le règne de Louis XV.

GEORGES LACOULOUMÈRE.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Hanotaux

Membre de l'*Académie Française.*

Dans une Lettre-Préface publiée en tête du 1er numéro de la *Terre Vendéenne*, M. Hanotaux, saluant l'apparition de ce nouveau périodique, écrivait ce qui suit :

« ... *Je m'étonne que votre poétique Vendée n'ait pas encore créé l'organe de ses traditions et de ses légendes...* »

Pour rétablir la vérité historique, nous avions pris la liberté d'adresser à l'éminent académicien les deux derniers fascicules de notre Revue, laquelle entre dans sa 19e année. Voici la flatteuse lettre que nous en avons reçue :

Paris, 18 février 1906.

Monsieur,

Je suis très heureux de reconnaître le mérite de la *Revue du Bas-Poitou*. Les publications de cette sorte sont toutes utiles, et la région du Poitou, si féconde en grands souvenirs historiques, n'en comptera jamais assez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

G. Hanotaux.

LIVRES NOUVEAUX

L.-A. Gaffre et A-C. Desjardins. *Le Divorce de la République et de l'Eglise*. De Clovis à M. Loubet. D'Anastase II à Pie X. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

Parmi la littérature considérable que nous a valu la loi de Séparation récemment promulguée, les études historiques que viennent de publier sous ce titre MM. Gaffre et Desjardins méritent à plus d'un titre d'attirer et de fixer l'attention du public catholique.

Données naguère sous forme de conférences qui ont obtenu le plus vif succès, elles n'ont rien perdu de leur actualité et plus que jamais, à l'heure où la Franc-Maçonnerie vient de décréter le divorce violent de l'Église et de l'État, elles gardent toute leur opportunité.

La lecture de ces pages, en effet, sera pour beaucoup une clarté saisissante qu'illustrera l'histoire si émouvante des rapports entre les deux puissances dans notre patrie, depuis le baptême de la nation française jusqu'à son apostasie officielle, officiellement ratifiée par M. Loubet.

En opposant le témoignage des faits, — sans se préoccuper auquel des deux intéressés il pourrait servir, — aux erreurs voulues ou inconscientes du rapport de M. Briand, aux thèses fausses et aux calomnies d'écrivains sans scrupule et sans pudeur, les auteurs se sont gardés de faire œuvre apologétique ; mais après avoir parcouru cet ouvrage tout entier entrepris à la lumière de l'histoire, tout lecteur impartial en arrivera nécessairement à cette conclusion que : sous ses apparences de libéralisme trompeur, cette loi d'officielle apostasie est la conséquence logique des efforts persévérants des sectaires qui, depuis un siècle, ont entrepris de déchristianiser la France et la réponse, cynique et violente de la Maçonnerie, l'*Église de Satan*, à tous les gestes de dévouement et de salut accomplis au

cours des âges par l'*Église du Christ* pour la défense du droit et de la vérité contre la force et l'erreur et pour la prospérité et la gloire de la France, sa fille aînée.

*
* *

VICTOR MARTIN, *Sous la Terreur*. Souvenirs d'un vieux Nantais. Un fort vol. in-12 de 408 pages. Prix : 3 fr. 50 (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue Tournon, Paris-VIe).

C'est un livre qui se recommande de lui-même. Par son *titre*, il nous reporte à cette époque inoubliée où les proconsuls de la République sanglante jouèrent le drame le plus sauvage dont l'histoire ait gardé les détails ; et son *sous-titre* nous indique qu'on a mis ici à profit les documents plus spéciaux conservés dans les vieilles familles nantaises.

Les érudits vont donc trouver dans cet ouvrage historique des pages émues sur l'héroïsme des Chouans, les souffrances des prêtres qu'on appelait réfractaires, la célébration des messes de nuit, l'incarcération des citoyens dénoncés, les horreurs des prisons, la brutalité des visites domiciliaires, le cynisme des tricoteuses, les fusillades sans jugement, la permanence de la guillotine, la cruauté des fameuses noyades, et les orgies du conventionnel Carrier.

A ces titres, *Sous la Terreur* est un ouvrage d'une incontestable valeur ; on y trouve des pages qui élèvent votre indignation jusqu'à la haine du régime ; et il en est qui émeuvent si profondément le cœur qu'on se surprend des larmes.

M. VICTOR MARTIN a écrit là un chef-d'œuvre, drame historique qui mériterait d'être adapté au théâtre, et qui va devenir du moins un grand succès de librairie. La beauté de l'édition ajoute à son œuvre ; et les lecteurs, certainement, applaudiront des deux mains.

L. B.

*
* *

PAUL CROISET. *Les deux Jeunesses* (Collection Saint-Michel). Un vol. in-12. Prix : 2 fr. (P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon).

Une action ingénieuse et poignante met aux prises un fils de famille qui a été élevé dans une maison religieuse, et un enfant du peuple qui a grandi avec l'unique souci de faire son chemin dans le monde.

L'opposition des idées, compliquée d'une rivalité d'amour, donne lieu aux rencontres les plus émouvantes entre ces deux produits d'éducations toutes contraires. Commencé par une idylle, le roman se poursuit aux échos des revendications ouvrières, pour s'achever dans l'émeute et dans le drame.

Ce duel d'opinions et de classes est pour M. Croiset un prétexte à des observations de haute portée sur l'état social du pays, une occasion de critiques fines ou amères sur nos mœurs politiques. Le scepticisme de l'auteur à l'égard des hommes met d'autant mieux en lumière la force des principes, dont l'œuvre fait ressortir la logique rigoureuse. A ce titre, ce livre, écrit dans un esprit large, sainement libéral, suscitera, chez ceux que l'avenir inquiète, des réflexions fécondes.

*
* *

Duc de Caylus. *Où en sommes-nous?* Finances, travaux parlementaires, votes. Mémento électoral pour 1906. Un vol, in-8° de 150 p. Prix : 1 fr. (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

Cette brochure d'envion 150 pages in-octavo contient l'établissement sur documents officiels, de notre situation financière, passe en revue les lois et discussions principales de la dernière législature et se termine par les votes des députés, groupés par départements, sur les questions les plus importantes.

Ce mémento sera donc de la plus grande utilité pour toutes les personnes (journalistes, candidats, électeurs) qui prendront part à la lutte électorale. Nous donnons ci-dessous la table des matières afin d'en faire connaître toute l'importance.

Ire Partie : *Situation financière.*

Avant-propos. — Dette publique (généralités et tableau). — Dette consolidée. — Dette amortissable. — Dette viagère (pensions). — Dette flottante. — Tableau des Budgets : 1869 à 1906 et intermédiaires. — Sur budget 1906. — Budgets des ministères des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Affaires Etrangères, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes, des Beaux-Arts, de la Justice, des Travaux publics. — Observation sur budgets annexes.

IIe PARTIE : *Travaux parlementaires. — Votes.*

Chapitre premier. — Lois du 31 mars 1903, sur les bouilleurs de cru ; du 10 juillet 1903, modifiant législation sur construction scolaires ; du 14 mars 1904, suppression des bureaux de placement ; du 27 juin 1904, sur les enfants assistés ; du 7 juillet 1904, supprimant l'enseignement congréganiste ; des 7 et 9 décembre 1904, abandon de nos droits sur Terre-Neuve ; du 28 décembre 1904, retirant le monopole des inhumations aux fabriques et consistoires ; du 9 février 1905, créant la caisse des retraites pour anciens députés, sénateurs, leurs veuves et leurs enfants ; du 21 mars 1905, réduisant à deux ans le service actif ; du 29 juin 1905, durée du travail dans les mines ; du 12 juillet 1905, réorganisation et compétence des juges de paix ; du 12 juillet 1905, assistance aux vieillards et infirmes. — Nota relatif à l'abaissement du prix du sucre.

Chapitre II. — Discussion. — 1902, 6 décembre, interpellation sur l'affaire Humbert. — 1903, 23 janvier, interpellations sur les menées internationalistes, antimilitaristes, sur l'interdiction des bourses du travail aux soldats, 3 février et 16 novembre, résolutions sur enquête et remises de secours aux anciens militaires, 17 mars, sur demandes d'autorisations faites par les Congrégations d'hommes, 23 mars, sur projet de loi tendant à un *referendum* communal sur la fermeture des établissements congréganistes, 25 juin, sur demandes d'autorisations faites par les Congrégations de femmes, 20 mai, interpellations sur la politique religieuse. Troubles dans les églises, 30 novembre, 1 et 2 décembre, sur les incuries du ministre de la marine. — 1904, 29 et 30 mars, sur les incuries du ministre de la marine, 28 octobre, interpellation sur la servilité de la délation dans l'armée et le rôle de la franc-maçonnerie, 11 novembre, interpellation sur la violation de la correspondance privée, 14 décembre, motion Suchetet sur la répartition des subventions agricoles. — 1905, 14 janvier, interpellation sur la politique générale du gouvernement (affaire Peigné, Bégnicourt, etc.), 3 juillet, sur projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, 5 et 6 juillet, sur projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

Chapitre III. — Interpellations ajournées. — Conclusions générales.

Chapitre IV. — Tableau des députés, par département, avec indication *de 22 votes* sur les lois et ordres du jour qui ont suivi les discussions analysées aux chapitres, 1, 2 et 3 de la deuxième partie.

*
* *

J. de Muizon. *La Situation électorale.* In-12. Prix : l'exemplaire, *franco* : 15 centimes. Le cent : 12 fr. Le 1.000 : *franco en gare* : 100 fr.

La librairie Téqui, 29, rue de Tournon, Paris, met en vente la deuxième édition d'une brochure sur la situation électorale, avec introduction par le baron de Gavardie, ancien député à l'Assemblée Nationale, ancien sénateur des Landes.

On trouvera la démonstration de ce qui a été répété dans la presse libérale, sur le faible écart qui a séparé, aux élections 1902, le parti libéral du parti du bloc, ainsi que des détails intéressants sur la force des partis dans les diverses régions de la France ; les sièges gagnés et perdus par les libéraux.

Un tract résume la brochure. (Prix : le cent : 3 fr. Le mille : 25 fr.). ZZZ.

CHRONIQUE

Nous demandons à nos lecteurs la permission de placer en tête de cette Chronique les jolis vers qu'un charmant poète de la Côte Algérienne avait aimablement glissés dans notre courrier du nouvel an :

A Monsieur René Vallette

Souhait reconnaissant.

La mer chantait là-bas sa complainte aux récifs,
Des lointains indécis montait la brume grise
Et le ciel que la blonde étoile fleurdelyse
Traînait un lourd nuage à la cime des ifs.

Cependant mes souhaits, loin de mes yeux pensifs,
S'essoraient dans le soir mouvant d'ombre imprécise :
Et bercé par la voix de la vague insoumise,
Mon esprit a suivi l'envol des fugitifs.

Ils sont allés vers vous, modestes et sincères.
Accueillez-les. Portés par leurs ailes légères
Ils franchiront la mer ainsi que des oiseaux

Pour vous dire : — Monsieur, le bonheur soit votre hôte,
Qu'il vous enchante au bruit de ses joyeux pipeaux,
Et puissiez-vous marcher à jamais côte à côte !

Magali Boisnard.

Bône, 28 décembre 1905.

Nous adressons de nouveau à la gracieuse auteur de ces jolis vers notre plus respectueux et très cordial merci.

Mlle Magali Boisnard vient d'achever deux exquis Romans, qui — nous en avons le ferme espoir — seront prochainement publiés dans deux des plus importants périodiques français.

Autour du chateau de Fontenay. — Il y a 25 ans, M. Benjamin Fillon publiait une « Etude sur la Nomenclature des Rues de la Ville », et s'attachait à faire voir que c'était autour du Château que Fontenay avait pris naissance.

Ce Château qui, à différentes époques, a joué un certain rôle et auquel l'histoire de Fontenay se trouve liée depuis le Xe siècle, la Ville peut aujourd'hui s'en rendre acquéreur.

Une pétition circule réclamant du conseil municipal l'acquisition de cette magnifique propriété, pour en faire un jardin public, et peut-être aussi pour y créer un musée.

Nous faisons des vœux pour la réalisation de ce projet.

— La terre de la Grainetière, sur laquelle se trouvent les intéressantes ruines de l'abbaye de ce nom, est également à vendre en l'étude de Me Ballon, notaire à Angers.

Chez nos Architectes. — M. Libaudière, le distingué architecte yonnais, a terminé la restauration du château de Chassenon, qu'il a maintenu dans le style Louis XV le plus sévère.

Il a de même achevé la restauration de l'église de l'Ile-d'Olonne. S'inspirant de la belle verrière Renaissance du chevet, M. Libaudière en a rappelé le style dans toutes les baies de la nef et de la façade. L'agrandissement du transept a permis à l'architecte de bien mettre en valeur les deux superbes rétables Henri II et Louis XIII des chapelles latérales.

M. Libaudière mène actuellement de front la restauration du château des Roches-Baritaud, dont nous donnions l'image et la notice dans notre précédent numéro, et celle du château de la Colaisière (Maine-et-Loire), qui appartient au comte de la Poëze.

— Notre éminent ami M. Jules Bois, le lettré bien connu qui écrivit ici même de si jolies pages intitulées *Visages Vendéens,* vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

— Notre excellent collaborateur et ami J. de la Chesnaye a concouru cette année aux Jeux floraux avec une Nouvelle historique sur la Chouannerie — *Goule d'Aspic,* — et a obtenu un premier prix d'honneur avec médaille de bronze et une eau-forte, don du marquis de Lestrange.

Nos plus vifs compliments.

Aussitôt terminé son *Vieux Bocage*, qui obtient de nos lecteurs un si mérité succès, J. de la Chesnaye commencera l'*Histoire de Soullans.*

La Géologie en Vendée. — Dans les *Bulletins de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest*, publiés à Nantes, notre collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, a fait paraître en 1905 une notice intitulée : *Découverte d'un nouveau gisement de calcaire éocène inférieur à la Roche-Garambot de Saint-Hilaire-de-Riez* (Vendée). — Cette découverte, fort intéressante en ce sens qu'elle indique nette-

ment la constitution du sous-sol du Marais de Mont au voisinage du monument de Louis de la Rochejaquelein, qui est tout proche (aux Mathes), est à rapprocher d'une autre trouvaille géologique, faite aussi en 1905, par M. Marcel Baudouin et communiquée au Congrès de Périgueux : celle d'un *ilot cénomanien* au Loison, dans la même commune, au voisinage de l'ancienne île de Rietz.

Nos collaborateurs et amis, MM. Clouzot et Lacouloumère viennent d'être promus officiers de l'Instruction publique.

Toutes nos félicitations.

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'Académie des Beaux-Arts de Paris, après un concours éliminatoire, a choisi pour concourir au prix Achille Leclère, deux de nos jeunes compatriotes, MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Maurice Durand, tous deux élèves de MM. Deglane et Umbdenstock.

Le sujet proposé par l'Académie des Beaux-Arts est : *Une gare maritime tête de Ligne dans un grand port de Commerce.*

La Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé le 15 janvier à l'élection de son bureau pour 1906.

Ont été élus : Président, M. Louis Drouet ; vice-président, M. Tornézy ; secrétaire, M. Emile Ginot ; vice-secrétaire, M. de Roux ; questeur, le R. P. de la Croix ; trésorier, M. de la Bouralière ; bibliothécaire-archiviste, M. Boissonnade.

Notre compatriote, M. le docteur Pelletier, de Bouin, a été reçu membre de la Société.

Notes d'art. — MM. Auguste Barrau et Ernest Guyonnet viennent de faire paraître 12 vieilles chansons vendéennes qui sont appelées à un beau succès. Faire l'éloge des auteurs serait chose superflue. Ils sont trop répandus dans le monde lettré et musical pour que nous ayons à insister sur leurs personnalités. Cette série de rondes, chansons satiriques, cantilènes d'amour, va être continuée et bientôt les amoureux de notre Vendée les trouveront réunies en un coquet volume.

Rappelons que le « Bouquet de chansons », du talentueux compositeur qu'est Ernest Guyonnet, édité par Louis Gregh, est en vente chez l'auteur, à La Roche-sur-Yon.

Carnet Musical. — Notre éminent compatriote, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter en l'église, N.-D. de Niort, une messe de Noël de sa composition, avec le succès qui lui est coutumier.

Notre ami M. Déré dirigeait les chœurs et l'orchestre avec sa maestria bien connue.

Carnet Mondain. — Le 17 janvier, a été célébré à Paris, le mariage de M. Charles Pillivuyt, propriétaire du château de Reussy, dans le Cher, neveu de M. Paul Le Roux, sénateur de la Vendée, avec Mlle Madeleine Pouyer, fille de M. Pouyer, ancien officier de marine, arrière petite-fille du général Travot, qui fut, avec le général Hoche, le pacificateur de la Vendée.

Cent quatorze Enfants. — Un père de cent quatorze enfants! C'est un vieux Vendéen sur lequel l'*Intermédiaire des Chercheurs* donne les curieux détails suivants : il s'appelle Henri Guerry et est âgé de quatre-vingt-douze ans. Et sa couronne patriarcale, qu'il compte bien voir augmenter encore, car il a toujours bon pied, bon œil, comprend exactement : dix enfants, dont sept vivants; soixante-cinq petits-enfants, dont cinquante-huit vivants, et, enfin, trente-neuf arrière petits-enfants dont trente-cinq vivants.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Victor BERNIER, curé de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, décédé le 27 décembre 1905 à l'âge de 57 ans.

M. Ernest CESBRON, ancien notaire, décédé le 27 décembre 1905, en sa demeure de la Gâtière, près Bressuire.

A ses obsèques célébrées le 30 décembre à Mouilleron-en-Pareds, M. Roger de Lattre de Tassigny, président de la Société de secours mutuels *La Prévoyante*, dont M. Cesbron était membre honoraire, a salué en termes émus la mémoire intègre du regretté défunt.

Mme CESBRON, née BARRION, son épouse, avait succombé huit jours avant.

M. l'abbé Alexandre MORIN, curé des Epesses, décédé le 31 décembre 1905 à l'âge de 68 ans.

Mme DANIEL-LACOMBE, née Désirée MÉREL, décédée dans sa 88e année, le 1er janvier 1906, en son hôtel de la rue Pont-aux-Chèvres, à Fontenay-le-Comte.

Mme Lacombe, fut par excellence, l'épouse dévouée, la mère chrétienne, la « femme forte » des Saintes Ecritures.

Si elle connut les souffrances, les séparations douloureuses — celle de son fils à qui tout semblait présager un long et brillant avenir lui fut surtout sensible — elle les supporta courageusement toujours résignée à la volonté de Dieu.

Ceux qui eurent comme nous l'avantage et l'honneur d'être admis près d'elle, peuvent dire de quel charme était sa conversation, de quel jugement sûr, impeccable, elle fit preuve toujours.

Mme Daniel-Lacombe était de toutes les « bonnes œuvres » une des bienfaitrices les plus zélées et les plus généreuses.

Sa mort est pour Fontenay une perte considérable.

Que M. et Mme Mascarel. Mme Daniel-Lacombe et ses enfants, M. et Mme de Grimouard, veuillent bien agréer l'expression de nos respectueuses et très cordiales condoléances.

M. l'abbé Louis BOUDEAU, curé de Saint-Porchaire-en Bressuire (Deux-Sèvres), décédé subitement le 4 février, à l'âge de 55 ans.

Né à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 3 novembre 1850, il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1874 et nommé successivement vicaire à Cirières, professeur à l'Ecole cléricale de Châtillon-sur-Sèvre et vicaire de cette même paroisse (1875), curé de Chambroutet (1889), et de Saint-Porchaire en 1896.

Mme la Cesse HENRY DE FONTAINES née DE TINGUY DU POUET, décédée à Fontenay-le-Comte, le 18 février 1906, à l'âge de 60 ans.

Nous assurons les familles de Fontaines et de Tinguy de nos plus douloureuses sympathies.

M. PIERRE-HENRI NICOLLON DES ABBAYES, ancien président du Cercle catholique d'ouvriers, ancien président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, membre du conseil de fabrique de la Roche-sur-Yon, décédé le 27 février 1906, dans sa 85e année.

M. Nicollon des Abbayes était le fils du général vendéen de ce nom qui a laissé de si glorieux souvenirs aux siens.

Nos sincères condoléances à la famille.

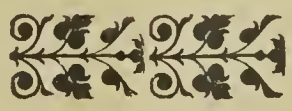

BIBLIOGRAPHIE

A PROPOS DE L'INVENTAIRE DES EGLISES. — Sous ce titre, notre distingué collaborateur, M. l'abbé A. Baraud, a publié dans la *Semaine catholique de Luçon* plusieurs articles qui empruntent aux événements actuels un intérêt particulier.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Le 5 juillet 1792, le district des Sables avait chargé la municipalité de Talmont de mettre en sûreté (?) les vases sacrés, ornements, linge et mobilier des églises de St-Hilaire-de-Talmont et autres paroisses du canton (1).

Le 18 brumaire an II, le même district décide que tous les vases sacrés, objets d'or et d'argent des églises et chapelles seraient envoyés le 22 à la Rochelle, par un navire, soit cent soixante-dix marcs des églises des Sables et de la Chaume, et cent trente-quatre marcs de galons d'or provenant des églises de St-Julien-des-Landes, de St-Paul-Mont-Penit, d'Olonne, de la Mothe-Achard et de Palluau.

Les cloches, sauf une, furent descendues le 11 décembre 1793 des clochers de Notre-Dame des Sables et de St-Nicolas de la Chaume. Le 14 du même mois, la descente des cloches et l'enlèvement de l'argenterie des églises furent faits au Château d'Olonne et à St-Jean-d'Orbestiers. Le 17 janvier 1794, mêmes vols à Poiroux et à Girouard ; le 20, au Champ-Saint-Père. L'envoi des objets de prix à la Convention était terminé, et contrairement à l'attente des dilapidateurs, cet envoi n'offrit à la Monnaie qu'une masse insignifiante : cinq cent vingt-six marcs treize onces, quatre gros. » Le renseignement est de Chassin.

Le district de la Roche-sur-Yon, présidé par le citoyen Garel se livre aux mêmes spoliations dans les églises et chapelles de sa circonscription. Les *Archives Nationales* et celles du département de la Vendée en ont conservé quelques rares procès-verbaux.

Une lettre de la sœur Sainton, prieure du couvent des Cerisiers, donne le détail des objets pillés dans le monastère :

(1) Chassin, *Préparation à la guerre*, t. III.

« Un soleil (ou ostensoir) soutenu par deux anges qui a été mis à l'église St-Hilaire-de-la-Roche ; six chandeliers d'autel, quatre grands calices, un beau ciboire, une boîte pour les saintes huiles, une custode, deux paires de canettes et le bassin, une lampe ciselée et bien ouvragée, deux croix d'argent, quatre grands reliquaires d'argent, cinq cloches, trente aubes, vingt-et-un devants d'autels, douze chasubles, plusieurs dalmatiques et tout le linge des autels. »

— Notre excellent confrère et ami H. Baguenier-Desormeaux, dans la *Revue générale de Bibliographie française*, et à propos de la *Bibliographie des Guerres de Vendée* de notre distingué collaborateur M. Bittard des Portes, écrit ce qui suit : « L'étude de M. B. des Portes a paru d'abord dans la *Revue du Bas-Poitou*, l'une des meilleures et des plus sérieuses parmi ces Revues régionales, où l'on trouve si souvent des travaux de tout premier ordre... »

Eloge d'autant plus flatteur pour nous qu'il émane d'un érudit et d'un critique comptant parmi les plus justement appréciés.

— Notre savant collaborateur, M. Charbonneau-Lassay a publié dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* (octobre 1905) une note succincte sur l'abri préhistorique de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui a fait ici l'objet d'une étude plus détaillée dans un précédent fascicule.

— M. Alphonse Farault, vient de publier (Niort, Clouzot, grand in-8° de 164 p.) *La Bibliographie des Livres, Revues et périodiques* édités par Léon Clouzot. Ce monument littéraire élevé à la mémoire du grand éditeur poitevin est précédé d'une remarquable notice biographique par M. Maurice Tourneux.

— Notre ami M. Emile Travers, directeur, adjoint de la *Société française d'archéologie* nous a fait amiablement l'hommage de la très intéressante *Allocution prononcée par lui à la distribution des prix des écoles des Beaux-Arts de Caen* (Caen, Delesque, in-8°, 16 p., 1906).

— M. Edmond Lemière, vient de faire paraître (grand in-8° de 131 p. Saint-Brieuc, 1905, extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*) le 2e fascicule (lettre C) de sa très intéressante et très complète *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1793-1815-1832).

— Nous souhaitons la bienvenue à la *Petite Revue de Poitiers*, dont nous apprenons l'existence, par l'envoi de son dernier numéro, que nous adresse notre excellent ami M. Jules Robichon.

Nous y trouvons sous sa signature une intéressante étude sur la dénomination géographique de la *Vendée* donnée à l'ancien Bas-Poitou.

Les Annales des Sciences naturelles de Paris, section zoologique, viennent de publier un très curieux mémoire de notre distingué collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, sur une mission scientifique qu'il fit en 1888 en Espagne, dans l'Andalousie méridionale. Dans cette étude, notre compatriote étudie, avec la compétence spéciale qu'on lui connaît, un Crustacé très particulier, appelé *Gelasimus Tangeri,* dont à Séville on fait une grande consommation comme hors-d'œuvre ; il est vrai *qu'on ne mange que la grosse patte* de cet animal, qui vit près de Cadix, sur le rivage atlantique. Comme celle-ci repousse tous les ans, grâce à un phénomène bien connu pour la queue du lézard, *ce sont toujours les mêmes crabes qui servent à produire toutes les pattes consommées* dans les rues des principales villes de l'Andalousie et sur la table des riches du pays. C'est là un fait jusqu'ici *unique au monde*, que M. Baudouin a complètement élucidé dans son important travail.

— M. Auguste Mailloux, nous a fait le grand plaisir de nous offrir sa *Terre Poitevine*, dont notre ami J. de la Chesnaye fera prochainement un éloge plus complet et très mérité.

Nous lui adressons avec nos personnelles félicitations nos remerciements les plus confraternels.

— M. le vicomte de Mazières-Mauléon a fait paraître dans la *Revue des questions héraldiques* (nov. déc. 1905) un article d'un haut intérêt sur l'un des personnages les plus considérables de notre histoire bas-poitevine, l'illustre Savary de Mauléon.

— A lire, dans le fascicule novembre-décembre 1905, de la toujours intéressante *Revue d'Anjou* . la suite de l'étude de M. Pierre Gourdon *Sur les chemins de Vendée* et la *Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire* de M. Queruau-Lameric.

— L'*Anjou historique* (n° de janvier-février 1906) signale l'apparition d'un volume de M. Désiré Lacroix : *Guerre des Vendéens* (Paris-Garnier), sobre exposé de faits appuyé sur des documents déjà publiés.

— De M. R. Pourpardin : Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert *(Noirmoutier, Grand-Lieu, Tournus)*. Paris : Picard, 1905, in-8° de 139 p.

— De M. Eugène Bonvalet : *Essais Poétiques* (1899-1904).

— La Roche-sur-Yon, 1904, pet. in-4° de 142 p.

— Nous avons reçu de son aimable éditeur, M. Siraudeau, d'Angers, les deux premiers fascicules de l'*Histoire de la guerre de la Vendée*, publiée par M. l'abbé Denian, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction de Dom Chamard, le savant prieur de l'abbaye de Ligugé actuellement en exil.

Cet ouvrage est une seconde édition de l'histoire publiée en 1878 par M. le Curé du Vosde, édition remaniée et complètée avec soin, par son neveu, à l'aide de publications nouvelles parues depuis ce jour et consacrées aux diverses phases de l'Insurrection Vendéenne, par des historiens qualifiés, tels que MM. Chassin, Port, Lallié, d'Elbée, Baguenier-Desormeaux, Boutin, Bossard, et d'autres encore.

Cette nouvelle édition est accompagnée de nombreuses illustrations.

Le prix de chaque fascicule est de 2 fr. 50.

— Le *Polybiblion* de février 1906 consacre une note de critique litraire aux *Vignes mortes* de notre excellent collaborateur M. Henri Martineau, et se plaît à reconnaître qu'il y a en lui « l'étoffe d'un poète » et qu'il possède « des sentiments vrais et de l'harmonie ».

— Pour paraître prochainement à la librairie Emile Paul, 100 faubourg Saint-Honoré Paris : *Contre la terreur. — L'Insurrection de Lyon en 1793. — Le Siège. — L'expédition du Forez*, d'après des documents inédits, par notre excellent collaborateur et ami M. René Bittard des Portes.

— On nous annonce au moment de mettre sous presse l'apparition d'un volume tout d'actualité : *La Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat* dû aux plumes érudites de MM. Gaspard Odin et Eugène Remaud, des Sables-d'Olonne. (Prix : 5 fr. En Vente chez les auteurs).

— Bouquinerie vendéenne.

De la *Revue des Autographes*, n° de février 1906 :

5 **Alquier** (Ch., baron), célèbre diplomate, député de la Charente-Inférieure à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, né à Talmont (Vendée) en 1752, mort en 1826. — L. a. s. deux fois comme ambassadeur à Naples : Naples, 15 messidor an X, 2 p. in-fol. Belle lettre. 6 »

De la même Revue : (N° de mars 1906) :

58 **Clérembault** (Philippe de), comte de Palluau, maréchal de France (1652), gouverneur de Niort, guerrier célèbre par sa bravoure et son esprit, né en 1606, mort en 1665. — P. sig. : Paris, 24 août 1664 : 3 p. in-fol. 10 »

Relative à sa baronnie de Nesle.

59 **Clérembault** (Philippe de), comte de Palluau, maréchal de France. — P. sig. aussi par sa femme *Louise Françoise de Bouthillier* et *Marie de Brageloigne ;* Paris, 16 fév. 1659 ; 1 p. 3/4 in-fol. 15 »

Don de la somme de Cent-quatre-vingt-trois mille deux cent onze livres, fait par Mme de Bouthillier aïeule paternel de Louis Françoise de Bouthillier, au maréchal et à sa femme.

124 **La Rochejaquelein** (Auguste *du Verger*, comte de), chef vendéen, frère de Henri et de Louis, nommé général sous la Restauration né, vers 1783, mort en 1868. — P. sig. comme colonel de la Garde Royale, Versailles, 13 février 1818 ; 1 p. in-4 obl. cachet. *Rare.* 6 »

Permission pour M. de La Rochelambert, d'aller à Grenoble.

125 **La Rochejaquelein** (Mlle de Duras, comtesse de), épouse du précédent. — L. a. s. ; 1 p. in-8, curieuse vignette avec le mot *Vendée* 4 »

Relative à une pauvre église de Lausanne.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

UN AMIRAL VENDÉEN

LE COMTE DU CHAFFAULT DE BESNÉ

(1708-1794)

Peu d'hommes ont été serviteurs de la France avec plus de dévouement et aussi longtemps que le héros de cette notice : « J'ai servi ma patrie pendant soixante-neuf ans avec quelque distinction », pouvait-il écrire aux tyrans de la Révolution, qui, sur la fin de sa vie, l'emprisonnèrent en récompense de ses services. Cette longue vie, toute entière dépensée noblement pour la France, *mérite d'être présentée à l'admiration de nos lecteurs.*

I

Illustre déjà à l'époque des beaux jours de la chevalerie bretonne, la maison Du Chaffault jette au dernier moment une lueur plus vive, qui rappelle l'éclat passé de sa belle lumière. Les descendants des comtes de Nantes, à l'instant où leur nom va disparaître, brillent d'une nouvelle splendeur en donnant, à la marine deux officiers généraux, trois officiers supérieurs ; à l'Eglise un évêque et plusieurs dignitaires ecclésiastiques. A la cour de Bretagne, ils tiennent un rang

distingué, fournissent depuis le douzième siècle des dames d'honneur aux duchesses, des hommes d'armes à la garde ducale, aux souverains des conseillers et des officiers. « Cette famille, écrit Dugast-Matifeux, a produit deux membres remarquables : 1° l'ancien évêque de Nantes sur la fin du XVe siècle, Pierre Du Chaffault, à qui l'on doit l'impression du premier Missel connu en Bretagne, et 2° l'amiral Du Chaffault dans le XVIIIe siècle, un de nos plus habiles marins. »

C'est de cette antique et glorieuse lignée que naquit le 29 février 1708, à Nantes, Louis-Charles du Chaffault.

II

Petit-fils, par sa mère Marie Roux (1), de l'amiral Gilles de la Roche-Saint-André, tout enfant il se sentit appelé à la marine militaire, et en commença le rude apprentissage dès l'âge de douze ans. Il s'embarqua comme aspirant de marine, sous les auspices de deux oncles paternels, capitaines de vaisseau. Au retour de l'un de ses voyages, à peine âgé de vingt-cinq ans, il se maria, le 7 janvier 1732 avec sa cousine, Pélagie de la Roche-Saint-André, fille de Louis de la Roche-Saint-André, seigneur des Ganuchères et des Chambrettes en Poitou. Leur union fut bénite par le frère même de l'épouse, dans la chapelle du couvent des dames Fontevristes de Montaigu, où elle avait été élevée et comptait une sœur religieuse. C'était, en effet, le grand pensionnat *de la fortune et de la noblesse* à cette époque.

En 1736, Du Chaffault était enseigne de vaisseau.

Le jeune officier connut de bonne heure toutes les anxiétés du commandement. Il en connut également les joies et les triomphes en révélant à son équipage, comme à ses chefs, les ressources multiples de son intelligence et de son énergie. Des preuves nombreuses allaient le montrer.

(1) Elle descendait d'un savant médecin, célèbre à Nantes au XVIe siècle, François Roux, doyen de la Faculté de médecine de cette ville

Obligé dans une circonstance de relâcher à Concarneau, par suite de la rencontre de deux frégates anglaises qui le poursuivaient et d'une troisième qui le surveillait ; il écrivit au ministre de la guerre : « Je crois, Monseigneur, que vous ne me saurez pas mauvais gré, avec de pareilles forces, de n'avoir pas exposé mon convoi. » De fait, loin de se laisser emporter par la fougne de la jeunesse, il avait eu assez de calme et de prudence pour éviter le combat et conserver au commerce français plus de six cents navires qu'il escortait.

III

En 1748, le comte Du Chaffault, promu capitaine, était commandant de la frégate l'*Atalante*. Ayant sous ses ordres la *Sirène*, commandée par M. de Guichen, il reçut la mission de se rendre dans les parages de Saint-Domingue pour les débarrasser des corsaires anglais qui capturaient nos navires marchands.

Après diverses prises sur les ennemis de notre marine, notamment celle d'un brigantin anglais de seize canons et de cent hommes d'équipage, les frégates arrivées au Cap avaient commencé la chasse, puis jeté l'ancre. Mais, quand le lendemain elles voulurent sortir, le port était bloqué par une division anglaise de six vaisseaux.

La situation devenait grave. Nos deux capitaines tiennent conseil, puis débarquent des canons, qui promptement sont installés sur la pointe de la baie : ce qui oblige l'ennemi à partager ses feux.

Les six vaisseaux vinrent se mettre en ligne, rangeant de près nos batteries. Aussitôt, des deux côtés le canon tonne. Du Chaffault fait, jusqu'à la nuit, une belle défense. Alors, cesse le combat, mais non les travaux de nos marins, qui débarquent encore six canons et en arment un fort pour soutenir la lutte le lendemain.

Mais, dès que paraît le jour, la flotte ennemie augmentée d'un septième vaisseau avait battu en retraite. Des prisonniers anglais avouèrent que le ravage était considérable sur leurs navires : beaucoup de marins tués ou blessés, grosses avaries survenues, le grand mât du navire amiral brisé. Toutes ces avaries réunies avaient mis fin au combat, ainsi que les énergiques préparatifs de défense de Du Chaffault. Cette belle campagne fit honneur aux commandants de l'*Atalante* et de la *Sirène*, qui, eux-mêmes fort éprouvés, furent heureux de la trêve. Elle leur permit de réparer les frégates et de soigner les hommes si cruellement frappés par les maladies, que Du Chaffault, n'ayant pas cent hommes valides, fut obligé de prendre à Fort-Royal les matelots déserteurs des navires marchands. Puis, avant l'hiver de cette année, ayant rallié tous les vaisseaux français partis en chasse dans cette mer contre les corsaires, il fit voile pour la France en mars 1749. avec quatorze bâtiments, et vint jeter l'ancre dans la rade de l'île d'Aix.

IV

Au mois d'octobre de la même année, un convoi de deux cent-cinquante voiles, destiné à Saint-Domingue, et protégé par dix navires de guerre, quittait l'île d'Aix, sous le commandement du chef d'escadre des Herbiers de Létanduère, parent de Du Chaffault et vendéen comme lui.

Celui-ci commandait le *Tonnant*, fort vaisseau de quatre-vingts canons, sous les ordres de l'amiral. A peine en pleine mer, le convoi fut chassé par une escadre anglaise forte de quatorze bâtiments, commandés par le contre-amiral, Edouard Hawhe. La lutte allait être chaude avec de telles forces.

La flotte française naviguait sur deux colonnes, encadrant le convoi. A peine l'ennemi fut-il aperçu, que M. de Létanduère rangea ses vaisseaux en bataille, et enjoignit à deux d'entre eux de faire route en avant avec la flotte marchande, plaçant

ainsi ses huit autres navires entre le convoi et l'escadre anglaise face à l'ennemi. Celle-ci chassait sans ordre, mais, bientôt forçant de voiles, elle essaya d'envelopper notre flotte et les navires marchands.

La bataille commença, terrible, acharnée. Quelques heures après, cinq de nos navires étaient désemparés ou démâtés. Après huit heures de lutte, le feu cessa de part et d'autre, sans qu'on put constater les vainqueurs ou les vaincus. Le *Tonnant*, commandé par Du Chaffaut, et l'*Intrépide* par le comte de Vandreuil, étaient les seuls qui portassent encore leur enseigne déployée. Le premier avait perdu son mât de misaine, néanmoins ce magnifique vaisseau de guerre écrasait alternativement chaque vaisseau anglais qui passait par son travers au vent. Seul il demeurait inébranlable au milieu des ennemis venant s'acharner à sa perte. Chacun des Anglais tenait à le combattre, essayant de le couler, mais essuyant son feu, et aucun ne pouvait supporter ses incessantes et formidables décharges. « Pour la seconde fois, écrivait plus tard un officier de Du Chaffault, l'amiral anglais nous fit l'honneur de nous attaquer. Mal lui en prit, sa visite fut courte, il reçut seulement deux de nos bordées de quarante canons et s'empressa d'aller au secours de sept de ses vaisseaux engagés avec les trois vaisseaux de notre avant-garde. »

En cet instant, se produisit un événement qui prouve bien le caractère de nos officiers de marine. M. Létanduère se trouvait près du mât d'artimon ayant près de lui son fils, garde marine, quand un boulet vint couper un hauban, enlever la tête d'un homme et fit jaillir sa cervelle sur la figure du chef d'escadre. Celui-ci, sans s'émouvoir, dit à son fils : « Donne-moi ton mouchoir. »

A la vue de son père couvert de sang, le jeune homme se trouble et verse des larmes. Létanduère le rappelle sévèrement à ses devoirs : « Mon fils, apprenez que sur un champ de bataille un Létanduère ne doit jamais faiblir ».

En forçant de voile pour atteindre la tête de l'escadre fran-

çaise, chaque vaisseau ennemi lançait, en passant, sa bordée au *Tonnant*, mais aucun ne restait par le travers du navire de Du Chauffault. Admirablement secondés par le major de la Touche, par le lieutenant Bart, petit-fils du fameux Jean Bart, et par tous les officiers et canonniers, marins et soldats, Létanduère et Du Chaffault mettaient immédiatement en fuite chaque vaisseau anglais qui venait les atttaquer.

Le *Tonnant* eut ainsi à lutter successivement contre treize ou quatorze vaisseaux ennemis. En vain le chef d'escadre fait des signaux à ses trois navires, encore valides à l'avant, de diminuer leurs voiles pour venir à son secours ; ceux-ci, poursuivis par l'ennemi, ne pouvaient obéir et manœuvrer à leur gré, de sorte que le vaisseau-pavillon avait toujours à lutter seul contre cinq ou six navires anglais. Aussi, l'état du *Tonnant* devenait horrible, rapporte un historien. Son mât de perroquet de fougue, avec les deux vergues, était à bas. Les autres mâts avaient été brisés à coups de canon, le mât d'artimon ne tenait plus qu'à un fil, le mât de misaine chancelait, la grande vergue était trouée ; ses voiles, ses écoutes, ses bras, ses cargues avaient reçu plus de six cents coups de canon et étaient en lambeaux ou coupés ; cinq de ses canons étaient démontés. Un boulet l'avait frappé au ras de l'eau ; son grand mât de hune qui menaçait ruine finit par tomber avec fracas, et resta pendant sur le bord, masquant de ce côté toute la seconde batterie ; enfin, ce qui était plus grave, des officiers nombreux avaient été blessés, et parmi eux Du Chaffault, La Touche, un lieutenant et Létanduère lui-même.

Toujours combattu et encore redouté, en cet état, de ses ennemis acharnés à le couler, le *Tonnant*, malgré son feu de mousqueterie, n'avait, semblait-il, qu'à se rendre, quand le comte de Vaudeuil sur l'*Intrépide* vint subitement à son secours. Soudain, superbe de manœuvre autant que de courage, il vire de bord, s'élance à toutes voiles vers le *Tonnant* passant à travers tous les navires anglais dont il essuie le feu et auxquels il lâche double bordée, il vient se placer fièrement

dans les eaux de son chef d'escadre. Il était temps. Cette manœuvre hardie étonne les Anglais, qui bientôt diminuent puis cessent leur feu, laissant à nos malheureux marins une assez longue trêve pour réparer leurs dommages les plus graves. Epuisés également, les Anglais,après avoir de nouveau essayé de continuer la lutte, furent obligés de s'enfuir.

Notre chef d'escadre profita de leur retraite pour se dérober pendant la nuit.

Le *Tonnant* seul compta cent seize morts ou blessés. Il avait reçu quatre mille boulets, dont huit cents avaient porté, soit dans la mâture, soit dans le corps du bâtiment, et, de son côté, il en avait envoyé prés de deux mille à l'ennemi.

Du Chaffault avait reçu sa blessure au visage. Le vaisseau amiral dut être remorqué par l'*Intrépide* jusqu'à Brest, où la flotte française arrivait le 8 novembre.

A la suite de cette bataille navale les Anglais appelèrent le *Tonnant*, l'*Enfer*. En effet, jamais peut-être, un vaisseau ne fit aussi longtemps un feu si intense et si soutenu.

Ce dévouement du chef d'escadre et de Du Chauffault conserva, dans cette circonstance au commerce français et aux armateurs plus de deux cent cinquante navires. Beaucoup de sang avait coulé, mais, pour remplir leur devoir en face de l'ennemi, nos marins sacrifient facilement leur vie. Les actions d'éclat, les traits de courage et d'énergie fourmillent assurément dans l'histoire de notre marine, mais la résistance de ceux qui commandaient le *Tonnant* doit être mise au premier rang de ces pages immortelles : « On ne peut rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des officiers et des gardes du pavillon. Aucun n'a paru embarrassé de rien », écrivait quelques jours plus tard, dans un rapport au ministre, l'intrépide chef d'escadre.

V

Homme de bien, l'officier de marine Du Chaffault le fut assurément, mais, ce qui vaut mieux encore, c'est qu'il fut bon chrétien, ce qui n'exclut pas des *défauts et des torts*.

La vie du marin, qui comprend toute l'étendue de ses devoirs est vraiment une existence de dévouement constant, porté parfois jusqu'à l'héroisme, et c'est surtout l'esprit de foi qui inspire ces sentiments. Le vrai marin sacrifie son repos et sa vie à Dieu, à la patrie. Mais dans cette existence agitée, dans le rude métier qui absorbe son temps et son activité, la pratique chrétienne trop souvent est négligée.

Du Chaffault avait pris ses mesures pour qu'il n'en fut pas de même. A bord comme sur terre, toujours on le vit remplir ses devoirs religieux, et l'un de ses historiens rapporte que, dès qu'il fut maître sur son navire, jamais il ne s'embarqua sans avoir son confesseur, un religieux capucin de Nantes. Ce fut son guide et son ami fidèle, qui sut le diriger pendant toute sa carrière. L'homme de Dieu lui avait fait comprendre que, dans cette vie pleine de périls, on n'occupe pas une haute position pour s'y reposer, et bien vivre, mais pour se dévouer, se sacrifier au besoin.

Mgr de Beauregard, dans ses *Mémoires*, a écrit du comte Du Chaffault ces paroles : « C'était véritablement un homme des temps antiques, dont les mérites étaient relevés par une simplicité naïve et respectueuse de l'autorité religieuse. Il était d'une piété angélique, et toute sa famille observait rigoureusement les lois de l'Eglise. »

VI

Le comte Du Chaffault avait trouvé en Pélagie de la Roche-Saint-André une femme qui réunissait toutes les vertus de l'épouse chrétienne. Lorsque le service de la mer le permettait, l'officier de marine venait prendre, à Montaigu, un repos bien

Portrait de l'amiral du Chaffault de Besné

mérité. Il était là au milieu de ses domaines, d'un côté, la Sénardière, de l'autre Melay-la-Court, et, tout proche, la ville de Montaigu, où il possédait plusieurs habitations. Une belle et nombreuse famille lui naquit : un garçon et trois filles (1).

L'aîné, Marie-Auguste, devait être tué sous ses yeux au combat d'Ouessant, dont il sera bientôt question. Pendant tout le temps de son séjour à terre, on voyait le comte appliqué à ses devoirs de père. Chaque bienfait de la Providence, en particulier la naissance de chacun de ses enfants, était pour lui une occasion de reconnaissance envers Dieu. Autrefois, quand il était seul, inquiet de l'avenir, il cherchait dans le travail une force, dans la religion une consolation. Maintenant, c'était la joie douce, partagée par tous les membres de sa famille qui soutenait ses efforts. Tout lui semblait facile et attrayant, bien que ni son temps, ni sa peine ne fussent ménagés pour ses fonctions d'officier. Il applaudissait aux succès de ses enfants dans la vertu et la science. Mais, il ne s'arrachait pas moins à leurs étreintes, quand le devoir de sa charge le commandait.

VII

Au physique, d'après ses contemporains, Du Chaffault était grand de taille, la figure martiale et bien caractérisée. A le voir, on le jugeait fait pour le commandement. Il parlait sec et bref, tel qu'un homme habitué à commander. Du ciel il avait reçu les qualités les plus précieuses : coup d'œil sûr, sang-froid imperturbable, décision rapide.

Lui, si doux aux moments ordinaires du calme et dans les relations sociales, sentait se réveiller, aux heures du danger, toutes les ressources si fécondes de son caractère. Alors, il s'élançait sur le pont, écartait l'officier de service et prenait

(1) Ces trois filles furent : Pélagie Augustine, mariée en 1757 à Louis de l'Écorce, sans enfants ; Thérèse-Charlotte, mariée en 1765 à Charles-Louis Royrand de la Roussière, qui eurent deux enfants ; et Marie-Adélaïde, mariée à Joseph de Brassac, sans enfants.

la direction de tous les services. Tout-à-coup, une voix ferme, sonore, et fortement accentuée dominant le bruit des flots, venait électriser les hommes du bord. A l'instant toute l'équipage semblait renaître, les matelots, parfois harassés, retrouvaient force et confiance. Sur l'ordre de leur chef, ils s'élançaient aux mâts, aux cordages, sur les vergues : on sentait que soudain le navire avait pris une âme nouvelle, celle du commandant.

Une escadre, comme une armée, forme un grand corps qui se meut et agit selon la volonté que lui imprime son chef. Il lui faut le *mens agitans molem.* Mais ce corps n'a de force et de valeur réelle que celle que son chef lui a donnée. C'est ce que Du Chaffault cherchait à communiquer à ses marins. Dans ses campagnes, le jour où l'escadre n'appareillait pas, son chef se rendait à bord d'un des vaisseaux, le faisait mettre à la voile, et s'en allait jeter l'ancre au pied d'une falaise sur laquelle un but était placé. Pendant que l'artillerie s'exerçait au feu, le capitaine parcourait les batteries, questionnait les hommes, les faisait tirer devant lui à un ou deux boulets, à mitraille, leur signalant les effets du feu, et ne négligeant rien de ce qui pouvait les familiariser et les perfectionner dans leurs armes. Puis il allait causer gaiement avec les officiers, conquérant aussi les sympathies de tous.

Poli, aimable envers ses inférieurs, il s'occupait encore avec un soin paternel du bien-être des équipages. Leur nourriture était l'objet de sa sollicitude.

La durée incertaine de chaque campagne faisant un devoir de ne pas consommer sans nécessité les provisions du navire, il leur apprenait à n'y toucher qu'avec une prudente économie sous peine de se voir, au milieu d'un blocus forcé, ou de toute autre entreprise de guerre, obligé de rester à mi-chemin, ou exposés aux nécessités du rationnement. Aussi le désir de satisfaire un pareil chef était extrême. Ses équipages s'efforçaient de mettre en pratique, pour le service du pays, ce qu'ils apprenaient si bien sous son administration paternelle.

VIII

En 1756, Du Chaffault venait d'être nommé au commandement de l'*Atalante*, frégate de *trente-quatre canons*, et en cette situation il avait prouvé qu'il n'était pas seulement soldat intrépide, ce qu'on savait depuis longtemps, mais aussi un marin hors ligne et un manœuvrier de premier ordre.

Le fait suivant, un des plus glorieux de sa carrière navale, le prouve assez.

Ce fut à la Martinique. On était en guerre avec la Grande-Bretagne. Le *Warwick*, vaisseau de soixante-quatre canons s'étant détaché de la flotte anglaise pour défier la flotte française, Du Chaffault, dont les forces étaient moitié moins considérables, s'avança seul pour se mesurer avec lui, deux autres navires étant sous les ordres du lieutenant-général d'Aubigny.

Par une belle manœuvre, laissant arriver à bonne portée le navire ennemi, il lâche une bordée meurtrière, qui désempare le vaisseau anglais et le force d'amener son pavillon. Le chevalier d'Aubigny, arrivé après la lutte, reçut le pavillon du *Warwick*, mais le capitaine vaincu dit franchement : « Je me suis rendu à M. d'Aubigny, mais la prise de mon vaisseau est dûe à M. Du Chaffault. » C'est dans cette circonstance que Louis XV écrivit de sa main à ce dernier une lettre flatteuse, et que les peintres du roi reçurent l'ordre de représenter ce brillant fait d'armes dans un tableau d'histoire, destiné à la galerie de Versailles (1).

En 1760, en attendant de nommer Du Chaffault chef d'escadre, le gouvernement de Louis XV lui confia le commandement

(1) Dans la grande salle du vaisseau-école, le *Borda*, se trouve le portrait de l'amiral Du Chaffault, qu'on présente toujours aux jeunes officiers comme l'un des plus habiles manœuvriers.

d'une division composée de cinq vaisseaux et de deux frégates. La mission qui lui était assignée devenait importante et particulièrement difficile.

Il s'agissait de ravitailler la place de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton, menacée ou déjà assiégée par des forces anglaises de terre et de mer. Après vingt-sept jours de traversée, le commandant, qui s'était hâté, trouva la place investie et le port barré par des navires coulés dans les passes. Les secours arrivaient trop tard.

Louisbourg, défendu avec intrépidité par M. de Drucourt, capitaine de vaisseau (1), venait de capituler. Du Chaffault dut se borner à débarquer des troupes au Canada, et à songer au retour en France.

Malgré les soins du commandant, de graves épidémies firent du ravage parmi les équipages, et, en sortant du fleuve Saint-Laurent, un grand nombre de matelots étaient morts ou malades. Survint le mauvais temps, quand, à soixante milles d'Ouessant, pour comble de malheur, notre flotte rencontra l'amiral Boscawen, revenant victorieux à la tête de neuf forts navires de guerre, remplis d'hommes valides. Du Chaffault n'avait alors que cinq petits vaisseaux, dont deux armés en flûte, et peu de canons.

La mer était houleuse. Les vaisseaux français se formèrent en ligne de bataille. L'amiral anglais, se croyant assuré du succès, commença le feu et s'élança, avec ses quatre meilleurs navires, sur le *Belliqueux* et le *Dragon*, lequel portait Du Chaffault. Celui-ci, d'un coup d'œil jugeant la situation, conçoit le hardi projet de capturer quelques vaisseaux ennemis, et donne des ordres en ce sens. Par une suite de manœuvres qu'il serait trop long de décrire, les Anglais, vivement pressés, plient subitement, et leur déroute devient géné-

(1) Sa femme lutta vaillamment. Toujours sur les remparts malgré le feu des Anglais, elle distribuait des vivres et de l'argent, pansait les blessés. Elle tira même plusieurs coups de canon sur l'ennemi. Son héroïsme n'eut malheureusement aucun succès. Il fallut se rendre.

rale. Longtemps, la flotte française lui donna la chasse, en la canonnant. La victoire fut complète.

Un coup de vent terrible causa bientôt au *Dragon* de graves avaries et dispersa tous nos bâtiments, qui ne purent se retrouver qu'en France à la fin d'octobre et sans trop d'avaries. Pendant cette pénible et difficile campagne, le commandant Du Chaffault avait largement justifié les espérances fondées sur ses capacités, mais étant peu courtisan, et nullement disposé à plaire à la Pompadour qui distribuait les faveurs, il ne reçut aucune récompense. Si le roi fut personnellement juste et bon pour le comte, celui-ci ne fut jamais un officier d'antichambre et un flatteur. Toujours il se conduisit en homme *qui ne savait pas la cour* : *ce mot*, selon La Bruyère, *qui comprend toutes les vertus*.

IX

Quatre ans seulement après cette campagne, en 1764, Du Chaffault reçut le grade de chef d'escadre, *et fut appelé, en cette qualité, à servir son pays en 1765*. A cette époque, les pirates marocains harcelaient sans cesse et arrêtaient nos navires de commerce dans la Méditerranée, avec de petites embarcations qui aisément trouvaient un refuge dans les rivières et les enfoncements de la côte. Le nouveau chef d'escadre reçut l'ordre de les poursuivre et de châtier les villes qui leur donnaient protection et abri. Quatorze navires lui furent confiés *Jamais il ne s'était trouvé à la tête de forces aussi imposantes*. Il bombarda plusieurs ports sur la côte occidentale du Maroc, tels que Larrache et Salé, puis s'empara de plusieurs corsaires. Bientôt nos vaisseaux marchands purent naviguer sans crainte, entre la France et l'Afrique.

Malheureusement, la fin de cette campagne fut marquée par des faits regrettables, qui firent inutilement couler le sang français.

M. de Latouche-Beauregard, capitaine de pavillon de M. Du

Chaffault, voulant achever la ruine des Maures, les poursuivit jusque dans leurs refuges. Dans ce but étant entré dans une rivière de la côte du Maroc, avec quatorze chaloupes, il trouva très nombreux, sur les deux rives, les pirates, qui ouvrirent un feu violent. Nos marins, grisés par le succès et croyant tenir leurs ennemis, avançaient toujours vers l'intérieur. Mais le nombre des Marocains allait aussi croissant.

La situation devenait critique, sans que le capitaine de pavillon s'en rendît bien compte. Beaucoup de nos matelots et soldats furent tués ou blessés, de sorte que, les bras manquant, on ne pouvait plus avancer à force de rames. De plus, le retour devenait difficile, la marée montante formant un obstacle presque infranchissable. Alors nos chaloupes allèrent à la dérive. Sept d'entre elles furent jetées à la côte, leurs équipages massacrés ou faits prisonniers. Le malheureux Beauregard, victime de son imprudente bravoure, eût la tête tranchée, et près de trois cents matelots et soldats manquèrent au retour à l'appel.

L'âme sensible et généreuse du chef d'escadre, qui n'avait rien pu faire pour éviter ou diminuer ce désastre, en fut vivement affligée, et bien que Du Chaffault n'en fut pas cause, le gouvernement du roi dut lui tenir un peu rigueur de la folie de l'infortuné Beauregard.

Pendant l'année suivante, le brave marin fut cependant nommé commandeur de l'ordre Saint-Louis, institué par Louis XIV. Plus tard, en 1776, il commanda l'escadre de dix-sept bâtiments, d'abord destinée à une expédition aux îles du Vent, mais qui fut ensuite simplement employée à faire des évolutions.

Ces évolutions pacifiques eurent lieu durant quatre mois au printemps de 1776 sur les côtes d'Espagne, de Portugal et d'Afrique. Leur but fut d'exercer les forces, de développer les aptitudes et l'instruction des officiers et des équipages. Alors comme de nos jours, elles étaient très appréciées.

Le coup d'œil de l'officier supérieur qui les commandait se montra toujours sûr et certain du résultat, et l'histoire de la

marine de cette époque constate que, si le lieutenant-général d'Orvilliers fut considéré comme le premier marin de ce temps, la seconde place est assignée sans conteste au chef d'escadre Du Chaffault (1).

C'est à l'occasion de ces manœuvres que furent édités à Brest, chez Malanis, imprimeur de la marine, les *Signaux de jour, de nuit et de brume, pour l'escadre du Roi, par M. Du Chaffault, chef d'escadre des armées navales.* Il est difficile de juger de nos jours la valeur de ces signaux, puisque la tactique navale est changée, surtout à cause de la disparition des voiles remplacées par la vapeur, mais alors ils étaient très appréciés. Ils furent complétés par MM. le comte d'Orvilliers et du Pavillon (1). Du Chaffault devint lieutenant-général des armées navales en février 1777.

(A suivre.) L'abbé A. Baraud,
prêtre.

(1) Un seul de nos officiers au pouvoir des Maures revint en France, M. du Maurville, qui, blessé, recouvra sa liberté après deux années de dure captivité au Maroc.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1)

MESNARD-LA-BAROTIÈRE

Cornu, (*Abraham-Michel*), curé.

Avant d'être curé de la Barotière, M. Cornu, né le 14 avril 1755, avait été vicaire d'Ardelay, du 29 mai 1779 au 3 juillet 1785. En 1790, il refusa le serment schismatique, et put se soustraire à la loi de déportation, en se cachant dans le pays, où il continua à exercer le ministère. Le 4 août 1795, il assista, 46e sur 57, au Synode du Poiré, et signa, avec 14 autres prêtres de la région, le 18 juillet 1796, une pétition au général Hoche pour le remercier d'avoir assuré dans la Vendée le libre exercice du culte catholique (*Arch. Nat.*, F19. 1017).

Le 13 pluviôse an V (1er février 1797), dans une demande pour être relevé de la déportation qu'il avait encourue, il exposa « qu'il a toujours habité la Barotière, qu'il s'est entremis pour la reddition des armes qui ont été déposées le 24 frimaire an IV entre les mains de l'adjudant-général Wa-

(1) Voir le 1er fascicule de 1906.

trin, commandant le canton de Saint-Fulgent ». Sa requête est apostillée par les commissaires de la commune de la Barotière, « n'ayant point encore de municipalité organisée dans le canton ». Il ajoute « qu'il n'a point prêté le serment ; qu'il jouissait paisiblement d'une petite métairie sise commune d'Etienne de Brillouet, canton d'Hermine. A la pacification, il a réclamé au fermier le prix de ferme en retard ; le fermier voulait bien payer, mais le receveur du bureau d'Hermine a fait saisir les prix de ferme échus, comme appartenant à un déporté. » (*Arch. Nat.* F[7], 5769.)

L'Administration répondit, le 9 nivôse an V, que « Michel Cornu, qu'on dit prêtre dans la commune de la Barotière, n'était pas relevé de la peine de déportation et ne pouvait obtenir main-levée sur des biens confisqués qui sont dévolus à ses héritiers ». Cette situation de *de cujus* de son vivant n'était pas une des moindres singularités des lois d'alors.

L'esprit conciliateur de M. Cornu lui avait cependant acquis une certaine bienveillance de la part des autorités. En mars 1797, Allaire, commissaire du Directoire exécutif près du canton des Herbiers, disait dans son rapport : « Cornu a été fort tranquille jusqu'à présent. » Le commissaire lui écrivit même pour « l'engager à dire au peuple, — au prône de la messe, — au nom du gouvernement, qu'il n'y aurait point de réquisition de jeunes gens, comme veulent les en persuader les ennemis de la tranquillité publique, et de lui parler aussi de la soumission aux lois, qu'en faisant cela, il lui prouvera son dévouement pour le bonheur du peuple. »

A quoi M. Cornu répondit, le 11 ventôse :

« Citoyen,

« Je ne suis point de ces êtres dont la langue tient un langage différent de celui du cœur. Oui, citoyen, je veux et désire la paix, et si nous ne l'avons pas aussi complètement que je le désire, il n'en tient sûrement pas à moi. Oui, je vous pro-

mets de seconder vos intentions dans ce que vous désirez que j'annonce aux habitants de notre commune. Je l'ai déjà fait plusieurs fois différentes et le ferai avec plaisir.

« Votre concitoyen,

« CORNU »

L'intérêt de la paix et surtout le souci de ne pas priver les fidèles de l'exercice du culte engagèrent M. Cornu à prêter le serment exigé par la loi du 19 fructidor an V, après le coup d'état jacobin du 18. Dans son rapport décadaire du 21 vendémiaire an VI, Le Huby, commissaire près le canton des Herbiers, note : « On n'exerce aucun culte dans le canton, sinon à la Barrotière dont le ministre s'est conformé à la loi du 19 fructidor dernier. Nous avons célébré la fête de la République le 1er vendémiaire avec toute la pompe que nous permettent les circonstances ; mais nous avons le désagrément de voir s'en éloigner les peuples des campagnes. » M. Cornu avait été témoin de cette fête, car l'*Etat* dressé après le 18 fructidor par la police générale porte qu'il résidait aux Herbiers.

Un autre rapport, de la fin de thermidor an VI, dit rétrospectivement : « Il existait dans ce canton (les Herbiers) quatre prêtres réfractaires à l'époque du 18 fructidor..... Le dernier, appelé Abraham-Michel Cornu a fait sa déclaration de soumission aux lois, et exerce à la Barrotière où il était ministre avant la Révolution ; il n'a aucune influence sur l'esprit du peuple. »

M. Cornu continua de s'acquitter de son ministère sans encombre. Le rapport du préfet de la Vendée au ministre de l'Intérieur, du 11 thermidor an IX, le signale comme ayant fait la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII : « talents médiocres, conduite fort sage. » La loi du 3 prairial an X le compte au nombre des ecclésiastiques pensionnés par le gouvernement.

Après le Concordat il fut confirmé officiellement dans la

cure de la Barotière, où il mourut dans les premiers jours de février 1806.

La Barotière n'eut point de curé constitutionnel. L'église fut vendu nationalement le 17 germinal an VI. M. Cornu acheta le presbytère, qu'il légua plus tard à la commune par un testament passé aux Herbiers le 3 février 1806, la veille de sa mort.

MOUCHAMPS

Boursier, (*Jacques*), curé.

Guesdon, (*André-René*), vicaire.

Frère aîné du curé des Moutiers-sur-le-Lay, Jacques Boursier était né à Boufféré en 1737. Il paraît être entré tardivement dans les ordres; on le trouve, pour la première mention, vicaire à Sainte-Cécile en 1773; le 13 mai 1775, il fut appelé au prieuré-cure de Mouchamps, en remplacement de dom Benoît de Fleury-Brissac, décédé le 9 avril précédent. Le prieuré dépendait des Bénédictins de Saint-Nicolas d'Angers, et avait été desservi jusque-là par les Pères de cette abbaye. M. Boursier fut le premier curé séculier de la paroisse.

En 1789, il fit partie de l'assemblée de l'élection de Fontenay-le-Comte, et refusa, en 1790, de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé.

Nous n'avons pu retrouver la lettre de protestation à laquelle fait allusion Goupilleau, de Montaigu, en ces termes :

« Montaigu, le 5 mai 1791,

« J'envoie aujourd'hui même au Comité des Rapports de l'Assemblée nationale, une lettre du prieur-curé de Mouchamps. Prenez-en connaissance, et dites-moi l'usage qu'on en fera. J'en enverrais bien d'autres dans le même genre, mais je crois celle-ci suffisante pour donner une idée de la façon de penser de nos fanatiques.

« Philippe-Aimé Goupilleau ».

M. Boursier sut se soustraire à la loi de déportation, et resta dans le pays. On a montré longtemps, dans la forêt du Parc-Soubise, le souterrain, dissimulé dans un épais taillis, qui lui servit le plus souvent de retraite, et où il célébra la messe pendant la Terreur ; sa famille se distingua dans la guerre de Vendée. Le 19 germinal an II, les membres du Comité de surveillance de Fontenay adressaient aux commissaires du même Comité à Paris, copie d'une lettre de Modeste Boursier, « entraînée dans le parti aristocratique par deux oncles prêtres réfractaires ; elle prévenait son père et sa mère de la trahison des généraux d'Huché et de la Martinière et craignait que ses parents ne fussent les victimes de la trahison » (*Arch. Nat.* F⁷. 3701).

M. le curé de Mouchamps est inscrit, le 39e sur 57, sur la liste des prêtres fidèles qui assistèrent au synode du Poiré, le 4 août 1795. Une lettre, adressée le 13 germinal an IV, par le citoyen Gauly, juge de paix du canton de Mouchamps, aux administrateurs du département de la Vendée, témoigne du zèle sacerdotal de M. Boursier.

« Fontenay, ce 13 germinal an IV.

« *Gauly, ex-juge de paix du Canton de Mouchamps aux Administrateurs du département de la Vendée.*

« Il n'est sans doute pas indifférent, citoyens administrateurs, que l'esprit public des administrés des différentes contrées du département soit bien connu de leurs administrateurs.... C'est d'après ces principes que je m'impose le devoir de vous annoncer en peu de mots la moralité actuelle dans laquelle j'ai trouvé les habitants de tout le canton de Mouchamps avec lesquels je viens de passer quelques jours.

« Le chef-lieu de ce canton se trouve être un des plus approximatifs du centre de la Vendée insurgée ; il n'est soutenu par aucune force armée. Aussi d'abord j'y ai avancé avec une demi-confiance, et bientôt le langage des habitants que

j'ai vus et parlé m'ont fait écarter cette défiance si naturelle dans les circonstances.

« Le mardi, dernière fête dite de Pâques, j'ai été plus à même d'apprécier comment se gouvernait l'esprit public. La messe y sonna longtemps ; il s'y rendit 5 à 600 personnes, plus des deux tiers étaient des femmes ; très peu, m'a-t-on dit, y ont fait leurs pâques.

« A la porte de l'église, je me trouvai bientôt entouré de tout un peuple resté de ceux avec lesquels j'avais vécu pendant quinze ans. Cet instant a été le premier que l'on eut depuis quatre ans pour parler librement et sur les lieux à un de leurs concitoyens, à un de ceux qui avaient joui de leur confiance ».

La lettre diffuse de l'ex-juge de paix continue sur ce ton pendant quelques pages, et ne récrimine pas trop contre l'obstination de M. Boursier à maintenir les exercices du culte.

En ce faisant. M. Boursier usait légitimement de la dispense accordée par le général Hoche, lors de la pacification, aux prêtres vendéens, de ne pas se soumettre à la loi de vendémiaire sur la police des cultes. Le commissaire Letellier, dans son rapport décadaire du 30 juillet 1796, le constatait, non sans amertume ; il écrivait à son chef Coyaud : « qu'en conséquence de la faveur du général Hoche, M. le Curé de Mouchamp, M. Boursier, s'est bien gardé de se présenter pour faire la soumission exigée par la loi. Il n'y a que cet individu dans le canton qui exerce le ministère du culte ; il paraît aujourd'hui fort tranquille et désireux de la paix. Je crois, sans en être certain, qu'ils sont tous dans les mêmes dispositions, appuyés sur la lettre du général en chef qui les dispense de la soumission et dont j'ai eu copie. S'il y a entre eux un parti pris à cet égard, le refus opiniâtre serait selon moi plus dangereux que le silence. Peut-être le gouvernement s'expliquera-t-il plus catégoriquement par la suite sur cet objet. Je crois toujours cette corde difficile à toucher en ce moment ».

Après le coup d'État de fructidor, M. Boursier ayant refusé

le nouveau serment prescrit par la loi du 19, dut cesser le culte public et se cacher de nouveau.

Le commissaire Letellier écrit, un mois après (27 vendémiaire an VI) :

« Nous n'avions dans notre canton, avant le 18 fructidor, que quatre ministres du culte catholique exerçant leurs fonctions.... Le nommé Boursier, réfractaire à toutes les lois relatives au serment, a quitté la commune lors de la promulgation de la loi du 19 fructidor. »

Un mois après, le commissaire du canton de Mouchamps, La Douespe, rapporte à son tour (2 brumaire an VII) :

« Un seul prêtre, Jacques Boursier, a exercé dans la commune de Mouchamp depuis que j'y suis rentré, les fonctions de ministre du culte. Il n'y en a aucun autre que je sache de résidant dans le canton. Il ne s'est jamais conformé dans aucun temps aux déclarations ou serments que les lois ont exigés d'eux. Il a cessé toute fonction aussitôt la publication de la loi du 19 fructidor. Je n'ai aucune connaissance qu'il ait excité au trouble ni à la désorganisation depuis notre retour, mais je crois qu'il a de l'influence dans son parti. »

Il y avait beaucoup d'arbitraire, à cette époque déjà, dans les « fiches » administratives, car sur l'*Etat des prêtres réfractaires* adressé au ministre de la Police générale, quatre jours après le rapport du commissaire La Douespe (6 brumaire an VI), M. Boursier est porté comme « fanatique dangereux, quoique paisible en apparence ». Il en fallait moins que ce fanatisme, doublé surtout d'une apparente tranquillité, pour paraître criminel, et, le 8 frimaire suivant, le Directoire exécutif prit l'arrêté suivant :

« Considérant que le nommé Boursier, prêtre réfractaire de la commune et canton de Mouchamp, est un fanatique d'autant plus dangereux qu'il a acquis une grande influence parmi les prêtres de son parti, et que, sous des dehors paisibles, il ne

laisse pas que d'intriguer en secret contre le gouvernement, arrête que ledit Boursier sera arrêté et déporté.

BARRAS. »

(Arch. Nat. F⁷. 4371.)

Les généraux Travot et de Grigny furent chargés de l'arrestation de M. Boursier, et des autres prêtres condamnés comme lui à la déportation. Sur treize, ils n'en purent saisir que quatre ; M. Boursier fut du nombre. Il fut incarcéré à Fontenay le 29 frimaire, puis, le 2 nivôse, extrait de la maison d'arrêt pour être conduit par la gendarmerie à Rochefort, où il arriva le 6, et où le rejoignit bientôt l'abbé Brumaud de Beauregard. C'est par une lettre, interceptée, de M. Boursier « à la Boursier, sa sœur », que le commissaire du Directoire exécutif à Fontenay apprit l'évasion de 17 prisonniers de Rochefort, et qu'il en instruisit le ministre de la Police générale :

« Fontenay-le-Peuple, 6 pluviôse an VI.

« Citoyen Ministre,

« Je m'empresse de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre écrite de Rochefort, sous la date du 23 nivôse, par Boursier, prêtre réfractaire, ex-curé de Mouchamp, condamné à la déportation, et actuellement à Rochefort, par laquelle il instruit la Boursier, sa sœur, de l'évasion de 17 de ses camarades, dont 5 prêtres, et il observe qu'il n'a dépendu que des autres de se sauver.

« Je ne me permettrai aucune réflexion sur le contenu de cette lettre qui prouve au moins une insouciance bien coupable de la part des autorités constituées et fonctionnaires publics chargés de surveiller ces individus. Je vous répéterai néanmoins que je suis très étonné de ce que le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration dudit canton de Rochefort ne m'ait pas encore accusé la réception des 20 et quelques prêtres et des deux inscrits sur la liste des émigrés que je lui ai adressés il y a plus d'un mois. »

Dans son exil, Mgr de Mercy avait appris avec une vive douleur la condamnation et l'arrestation de M. Boursier, et il écrivait à M. Paillou, le 12 mai 1798 : « C'est une grande perte pour le diocèse que la déportation du digne prieur de Mouchamp. »

Mgr de Beauregard, dans ses *Mémoires*, cite M. Boursier au nombre des prêtres enfermés avec lui dans les prisons de Rochefort, en attendant d'être déportés à la Guyane. Lorsqu'arriva l'ordre d'embarquer, l'abbé de Beauregard exhorta ses confrères à se pardonner les uns aux autres les petits différends qu'une situation pénible avait pu faire naître entre eux ; il demanda qu'on s'interdît tous les adieux et qu'on se préparât par la confession à un voyage qui serait pour plusieurs celui de l'éternité. « Nous nous confessâmes, ajoute-t-il, nous distribuâmes la sainte Eucharistie, et nous dormîmes de bon cœur. Je peux répondre au moins de mon compagnon de lit, M. Boursier, curé de Mouchamp. » M. de Beauregard laissa M. Boursier à Rochefort : « Lorsque mon nom fut appelé, écrit-il, je recueillis tous mes effets, et M. Boursier, mon ami depuis 25 ans, roula en pleurant mon matelas. »

M. Boursier fut mis plus tard en surveillance dans Rochefort et eut la ville pour prison. « J'ai vu avec le plus grand plaisir dans votre lettre, écrit Mgr de Mercy à M. Paillou le 28 juillet 1801, le bon curé de Mouchamp dans sa paroisse. Brunault me le mande aussi, et me dit qu'il est vieux avant le temps. Ne lui laissez pas ignorer le constant intérêt que j'ai pris à lui, et la joie que je ressens de l'avoir retrouvé. »

Les forces de M. Boursier étaient en effet à peu près épuisées ; à peine pouvait-il faire quelques pas tout seul ; on était obligé de le soutenir à l'autel pour dire la messe.

Lors du voyage de Napoléon Ier en Vendée, il manifesta le plus grand désir de voir, avant de mourir, le restaurateur de la religion.

L'empereur devait passer aux Quatre-Chemins. M. Boursier se fit hisser sur un cheval et conduire aux Quatre-

Chemins, où il complimenta l'empereur, et termina sa harangue en entonnant le *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. Frappé par les chevaux blancs et par l'enthousiasme du saint prêtre, l'empereur lui remit 400 francs pour la fabrique de Mouchamps, autant pour la dot de sa nièce, et autant pour la plus vertueuse fille dont il aurait à célébrer le mariage bientôt (cette somme échut à la fille Jeanne Aurit, qui épousa peu après Pierre Brin, fils du sacristain de la paroisse). M. Boursier mourut peu de temps après, le 6 février 1809. En 1853, M. Staub, curé de Mouchamps, fit ériger dans le cimetière de la paroisse un petit monument en son honneur.

M. André-René Guesdon était vicaire à Mouchamps depuis le 31 décembre 1782 lorsque la Révolution éclata ; il était né le 3 juillet 1755. Il refusa le serment et s'embarqua pour l'exil aux Sables-d'Olonne, le 11 septembre, 1792, sur le brick la *Marie-Gabrielle*, capitaine François Lambert. Il figure le 28e sur 39 au rôle d'embarquement. La *Marie-Gabrielle*, partie pour Bilbao, débarqua les déportés à Saint-Sébastien, d'où ils furent distribués dans divers cantonnements. Soit que M. Guesdon ait eu des ressources personnelles suffisantes, soit qu'il s'en créât dès son arrivée, il vécut isolé, et son nom ne figure sur aucune lettre ni sur aucun document de l'exil ; il y a des raisons de croire qu'il séjourna en Aragon. Il revint d'Espagne au Concordat, et, le 3 août 1801, il écrivit au préfet de la Vendée :

« Citoyen préfet,

« Je suis de retour d'Espagne où j'avais été déporté, je suis actuellement résidant à Chantonnay. Avant de partir d'Espagne j'avais écrit ; j'offrais et faisais même la promesse de fidélité à la Constitution de la République de l'an VIII ; je renouvelle aujourd'hui bien volontiers la même promesse et vous prie de vouloir bien m'obtenir en conséquence une sur-

veillance, et me l'adresser, ou à M. le maire, par la poste de Chantonnay.

« J'ai l'honneur d'être, citoyen, avec respect.

« GUESDON, prêtre. »

Huit jours plus tard, le préfet lui répondit :

« Le Préfet de la Vendée...

« Vu la lettre du citoyen Guesdon, prêtre déporté en Espagne et rentré en France, datée de Chantonnay le 15 thermidor, par laquelle il promet fidélité à la Constitution de l'an VIII, et demande l'autorisation de résider dans la commune de Chantonnay,

« Autorise le citoyen Guesdon, prêtre, à résider à Chantonnay, sous la surveillance de l'autorité municipale de cette commune.

« Expédition du présent arrêté sera adressée au citoyen Guesdon et au maire de Chantonnay. »

M. Guesdon fut nommé, peu de temps après, curé de Sainte Cécile, où il mourut le 1er février 1829.

SAINT-PAUL-EN-PAREDS

NICOLEAU, (*Nicolas-Jean-Louis*,) curé.

M. Nicoleau fut nommé en 1789 à la cure de Saint-Paul-en-Pareds, en remplacement de M. Pierre Lampérière, décédé après avoir administré la paroisse depuis 1758.

Le nouveau curé de Saint-Paul refusa, l'année suivante, le serment schismatique, et se soumit à la loi de déportation, non sans quelques hésitations, car il ne s'embarqua pour l'Espagne que le 23 octobre 1792, aux Sables-d'Olonne, sur le brick, la *Fidèle Marianne*, capitaine Naudin, le 1er sur 5 sur

le rôle de l'embarquement ; ses quatre compagnons d'exil appartenaient à des diocèses voisins.

Le séjour de M. Nicoleau en Espagne n'a laissé aucune trace dans les documents ; des souvenirs locaux, auxquels il est permis de se reporter faute de mieux, représentent le curé de Saint-Paul comme un peu brusque et sauvage, vivant à l'écart, et généralement peu sympathique. Le silence qui se fit autour de lui aurait là son explication.

Au retour d'Espagne, d'où il partit encore un des derniers, il ne rentra pas dans sa paroisse. Nommé curé de Landevieille en 1803, il passa en 1806 à la cure de la Chapelle-Hermier, où il mourut.

Pendant son absence, le culte fut assuré à Saint-Paul par M. Macé, desservant de Mouilleron-en-Pareds (*v. ce nom*) ; le curé constitutionnel élu, M. Benestreau, ex-vicaire de Saint-Mesmin (*v. ce nom*), ne fit que paraître, sans insister.

Vers 1796, M. Macé fut aidé dans son ministère à Saint-Paul par M. Jean-Pierre Provost, né le 29 août 1748, gardien des Capucins de Machecoul, avant la Révolution, sous le nom de Père Julien de Saint-Quentin. Le département de la Loire-Inférieure avait liquidé sa pension à 700 # en 1792, et il était allé habiter au Croisic. Devenu naturellement suspect en 1795, il fut emprisonné à Nantes, pour défaut de prestation de serments. Relâché à la pacification, il se retira en Vendée, à Saint-Paul, dont il ne partit plus. M. Paillou, dont il était le voisin et l'ami, le nomma curé de Saint-Paul en 1801 ; l'année suivante, M. Provost passa à la cure de la Meilleraye, qu'il quitta peu après pour rentrer dans le diocèse de Saint-Brieuc, d'où il était originaire.

Le presbytère de Saint-Paul fut vendu nationalement le 23 floréal an VI, et racheté par la commune en mai 1810 sur les fonds alloués par l'empereur Napoléon à cet effet.

VENDRENNES

ADRIEN, (*François*), curé.

M. Adrien, originaire de La Bruffière, n'avait que 31 ans, lorsqu'il fut appelé à la cure de Vendrennes. La paroisse avait été longtemps administrée par M. le curé Aulneau, mort le 5 avril 1770, à un âge avancé. Sa succession parut trop lourde à M. Lainé, nommé à sa place le 23 mai suivant; il fut nommé curé de la Chaise-Giraud en septembre. M. Adrien le remplaça le 9 octobre de la même année.

Il refusa le serment exigé par la Constitution civile du clergé et, le 10 septembre 1792, s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, sur la barque l'*Heureux Hasard*, capitaine Pierre Vassivier, le 37e sur 39 portés au rôle d'embarquement.

Débarqué à Saint-Sébastien, on perd sa trace, et son nom ne se retrouve ni sur la liste des divers cantonnements qui reçurent les prêtres déportés, ni dans la correspondance de Mgr Mercy. Il dut mener une vie indépendante, grâce aux ressources personnelles dont il disposait; aussi lorsque les élections de l'an V amenèrent au Conseil des Cinq Cents une majorité royaliste, et que les déportés virent luire l'espoir d'un prompt retour, M. Adrien fut du petit nombre des prêtres exilés qui se hâtèrent de rentrer en France. La mention de son nom sur un rapport décadaire après le 18 fructidor ne laisse aucun doute sur ce point: « Adrien (François), à Nesmy, a cessé ses fonctions depuis le 18 fructidor et déclaré à l'administration qu'il ne voulait exercer aucune fonction religieuse ».

Six mois avant fructidor, le 25 germinal an V, M. Louis Adrien, officier de santé à la Bruffière, avait éte envoyé en possession des biens de son frère, François Adrien, ex-curé de Vendrennes et de son demi-frère, Jean Fouasson ex-curé de

Saint-Georges-de-Montaigu, déportés en Espagne par les Sables (*Arch. dép. Vendée*).

M. Adrien était encore à Vendrennes en l'an IX : le rapport préfectoral de thermidor an IX dit de lui : « ex-curé de Vandrennes, où il exerce ; disposé à faire la promesse ; quelques connaissances ; de bonnes mœurs. »

En 1803, M. Adrien fut nommé curé de la Bruffière, sa paroisse natale ; il y finit ses jours le 15 mai 1805.

M. Mazière, curé intrus de Montournais (*Voir ce nom*), tenta en vain d'introduire à Vendrennes le culte constitutionnel. En fait, Vendrennes fut une des rares paroisses de la Vendée qui resta privée de culte de 1792 à 1798 ; les enterrements y étaient faits par le maire assisté des officiers municipaux.

L'église et le presbytère avaient été vendus nationalement le 26 thermidor an VI.

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

SUITE (1)

VII

LA NAISSANCE — L'ENFANT

Comme les hirondelles et l'amour, nos filles du Bocage portent bonheur au toit qui les abrite. Ce bonheur est devenu plus grand le jour où la jeune femme a senti dans son sein les douces prémisses de la maternité. Année de noisettes, année de fillettes, dit un vieux proverbe; les filles se prennent dans la venelle, les garçons à l'*uraïe* (orée) du lit, ajoute un vieux dicton. Mais, quand il hérite d'un gros gars, quelle joie pour le Bocain ! Dès le berceau, le petit est marqué pour le travail de la terre : son père lui voit déjà un aiguillon entre les mains. Sa mère, durant la grossesse, n'a pas cessé de vaquer aux travaux ordinaires de la maison. Jusqu'au terme de la délivrance, elle fait la cuisine, distribue le grain aux volailles et donne ses soins à la porcherie. Chose digne de remarque, elle sort peu pendant qu'elle est dans cette position et en cela elle suit la tradition de certaine partie du Bocage, qui veut qu'une

(1) Voir le 1er fascicule 1906.

femme enceinte se montre en public le plus rarement possible. Le prétexte est facile à saisir, elle évite ainsi la vue des gens difformes, des animaux à l'aspect repoussant et par là empêche le bébé qui naîtra d'elle d'être hideux, car c'est une opinion acceptée par nos Bocains, que l'enfant peut modeler son visage sur l'image de l'animal ou de la personne dont l'obsession continuelle poursuit la mère alors qu'elle le porte dans son sein. A-t-elle envie de goûter à une liqueur, de manger un fruit quelconque durant *qu'elle promène ?* Son rejeton portera la marque indélébile du désir non satisfait. Ainsi, de même, les vieilles du Bocage s'en vont expliquant ces rougeurs qui envahissent parfois la face, le cou, les bras, la poitrine de certaines personnes et qu'on nomme des *envies*. Cette tradition, d'ailleurs, est commune à beaucoup de provinces et à nombre de peuples. On la retrouve jusqu'aux îles Marquises : « Une légende rapporte que la mère de la *Nuit*, se trouvant enceinte, eut une *envie* démesurée de manger de la chair d'une espèce de cétacé appelée *souffleur*. Elle chercha inutilement à s'en procurer et c'est à la suite de cette envie contrariée qu'elle donna naissance à une fille toute noire qui n'est autre que la *Nuit*. Une fable analogue, et dont le sens n'est pas plus transparent, explique de la manière suivante la naissance de la *Lune*. La mère de la Lune étant enceinte désira vivement manger du fruit du cocotier ; elle ne put s'en procurer et accoucha d'une fille toute blanche qui est la *Lune*.

« La mer est aussi enfantée par une mère, suivant la croyance noukahivienne (1). »

Nous n'avons pas de légendes de ce genre dans le Bocage, mais les commères n'expliquent pas autrement que par un désir non satisfait l'être hideux que parfois la nature se plaît à créer. Il y a quelques années, j'ai vu, dans certaine localité du Marais breton, une jeune fille ayant la taille d'un nain et la face d'un crapaud. La malheureuse faisait peine à voir. A la

(1) J. Aubertin. — *L'Illustration* du 6 septembre 1851.

question posée à des voisins ; il me fut répondu : « Sa mère a regardé le *crapaud* pendant qu'elle était en grossesse ! » Dans le village qu'habite ma mère existe un homme d'une quarantaine d'années, à la force peu commune. Il naquit presque idiot et quasi-aveugle parce que sa mère, m'a-t-on toujours affirmé, ne put, étant enceinte, chasser de son esprit l'image d'un voisin, pauvre créature inconsciente et privée de la vue !

On m'a raconté encore qu'une femme enceinte, ayant eu *envie de fraises* à l'époque où il était impossible de lui en procurer, porta sa main droite à la tempe : sa fille naquit avec une *fraise près de l'oreille*. A l'époque des fraises, l'*envie* prenait une teinte foncée comme celle des délicieux fruits.

Une autre femme, ayant une *envie* non satisfaite, se toucha au *genou* : son fils présenta, au *même endroit*, la marque du désir qui ne put être accompli !

Mais à la ferme, depuis hier, on est en fête. Un enfant est né, que l'aïeul a reçu avec joie. Ce mignon paquet de chair rose d'où s'échappe un faible vagissement a le don de dérider le vieux déjà courbé vers la tombe. Il s'approche du berceau et de ses grosses mains calleuses, caresse le bébé, voudrait déjà lui entendre dire ce mot si doux à ses 70 années de peines : « *Pépet !* » Et les piquants de sa barbe labourent la figure de l'angelot. Il est défendu cependant d'embrasser l'enfant après sa première toilette, sous peine de le doter d'un *bec-jaune* (1). En 1901, un de mes bons amis héritait d'une toute mignonne fillette. Je fus la voir presque aussitôt sa venue parmi nous et mon premier mouvement fut d'embrasser le gros bébé : « Malheureux, que faites-vous ? me dit l'accouchée, ma fille aura le *bec-jaune*.... Et riant avec elle, je la questionnai. « Quand on embrasse un enfant avant le baptême, me répondit-elle, sa lèvre supérieure s'avance à la façon d'un bec de canard !.... et semble, en toutes saisons, hâlée par le froid ?... » La tache originelle pèse, en effet, sur lui. Si jeune !

(1) Voir *Les Revenants et la Poésie* dans le *Bocage Vendéen*, par JEHAN DE CHESNAYE, année 1901, page 65.

et déjà victime de la faute d'Adam et d'Eve ! Lui arrive-t-il de mourir avant d'avoir été purifié par l'eau du baptême ? Il va droit aux limbes. S'il naissait le jour de l'Ascension, entre messe et vêpres, un sort semblable l'attendrait : c'est pourquoi le 25 mars on chante les vêpres aussitôt la messe !

Ce petit criminel — oh ! le doux ange ! — va bientôt voir disparaître l'interdit qui en fait un réprouvé. A cette occasion, la ferme prend son air des grands jours et *pépet* s'endimanchera, comme il le fit, l'an dernier, pour les noces de sa fille. L'enfant apportant, ce jour-là, la *trêve de la Terre*, il s'en ira faire baptiser son *petit*. Le matin, en effet, on a dépêché quelqu'un auprès du parrain et de la marraine, pour les aviser du joyeux avènement. Ils se sont rendus à la maison de *la commère* (1), puis de là à l'église : l'enfant étant porté par une *tierce* personne. Il est en effet défendu aux parrains et marraines, sous peine de malheur, de toucher à leur filleul avant le baptême ; toutefois, dans certaine partie du Bocage, l'embrasser avant qu'il ait été sur les fonts guérit des maux de dents, l'année entière.

L'enfant baptisé, parrain et marraine ont sonné les cloches et se sont embrassés sous le clocher afin que leur filleul ne *bave* pas quand il grandira. Ils sont allés ensuite, chez l'épicier, faire emplette de dragées, puis à l'auberge, dernière étape avant le retour à la maison. La table, préparée comme pour un festin, les attend. Peut-être ce soir le parrain titubera-t-il en embrassant son *fiou* ; peut-être aussi le rouge colorera-t-il davantage les joues roses de la marraine. N'en soyez pas surpris. C'est la faute à ce diable de muscadet, le délicieux vin qui présida aux accordailles, il y a bientôt un an et que grand-père a débouché en l'honneur de son petit gars. Il grandira le bébé, entouré des soins de sa mère. Elle seule s'occupera de lui. Elle seule bercera le petit dont la couchette est à proximité de son lit, car ne sait-elle pas que le balancement d'un *bers* vide donne la colique au bébé absent, que guérit un bouchon de vais-

(1) Nom de l'accouchée.

selle posé sur le nombril? Elle seule lui donnera le sein, et le petit homme humera le bon lait aux propriétés merveilleuses, si la jeune mère avait sa virginité avant le mariage. N'enlève-t-il pas dans ce cas les taches de *rousseur* sur la face de ceux qui en boivent? Puis, s'il n'est pas assez abondant, un pèlerinage à quelque fontaine de *Crée-lait* en avivera la source. Si cette même source coule trop abondamment, alors que le bébé ne tette plus, un chapelet de bouchons de liège vert passé au cou de la nourrice la tarira. Quand après ses couches elle va entendre la messe et recevoir la bénédiction du prêtre, on fera une *fouasse* mangée par toute la famille.

La nuit, s'il faut se lever pour changer les langes ou pour faire de la tisane, la mère ne confiera cette douce tâche à personne. Il n'y a qu'elle pour endormir son enfant et le guérire Les caquettes tardent-elles à sortir? Il suffira de frotter les gencives du bébé avec l'eau où a bouilli la masse nerveuse d'une tête de lièvre et aussitôt les mâchoires se garniront de jolies petites dents d'une éclatante blancheur. Pour éviter la douleur occasionnée par la dentition, elle placera une *peau de taupe* sur la tête de l'enfant; une des perles que la grosse limace noire (*loche*) porte sur le dos, mise sur la joue guérira encore sa progéniture. Et celle-ci, pour faire tomber ces dents de lait qui ont eu parfois tant de peine à voir le jour ou plutôt qui ont fait couler tant de pleurs avant de poindre à l'horizon d'une mâchoire, n'aura qu'à *mentir*. Il lui poussera alors de vraies caquettes, de celles qui, une fois perdues, ne se retrouvent plus à moins qu'un chien, les avalant, ne le gratifie d'une dent canine. Pourquoi aussi ne reste-t-il pas toujours un enfantelet? Il arrive aussi parfois que le mignon urine au lit : un fil trempé dans le sang de la *taupe* et porté en collier, le guérira, si déjà une queue de lièvre mangée par le malade, n'a pas produit le même effet. Il est vrai que *trente* petites boules de cyprès bouillies dans *deux* litres d'eau donneront le remède infaillible contre ce flot du « lacryma christi de la décadence », comme eût dit le père Scribe. Si c'est la *teigne*

de lait qui défigure l'enfant — ce qu'on peut éviter en le lavant avec l'eau de millet bouilli, aussitôt la naissance — il faut faire un voyage à une fontaine consacrée à la Vierge ou à quelque Saint et lui tremper la tête dans l'eau miraculeuse pour le débarrasser des malencontreuses croûtes. A la Féteillère, commune de Remouillé, *saint Rognoux* (on m'a dit que la statue représentait sainte Anne), guérit la *râche*. Pour cela, une neuvaine doit être faite par neuf enfants portant chacun une poignée de blé de neuf maisons différentes. Les parents du petit malade emportent au lieu de pèlerinage des vêtements du bébé provenant d'une aumône (1).

« Ces lieux de pèlerinage ne manquent pas dans la Loire-Inférieure, lit-on dans l'*Intermédiaire Nantais*. Dans la partie nord du département, citons : la chapelle Saint-Fiacre à Soulvache, contenant une statue de Saint-Cloud, invoqué contre les clous ; en Teillay (sur la limite) la chapelle Saint-Eustache, *qui de tout mau détache* ; un oratoire à Couëtoux, en Lusanger avec statue de Saint-Cloud ; en Juigné, la tombe de Fontbrayeux ; à l'abbaye de Meilleraye, la chapelle Saint-Jean des Vers invoqué contre les vers intestinaux.

« L'inventaire iconographique et archéologique de M. Chapron, de Chateaubriant, en a d'ailleurs fait le dénombrement pour cette région. Cet ouvrage a été publié dans les *Annales de la Société académique de Nantes*. » A. D. B.

« Nicolas-Augustin de Lantivy, recteur de la paroisse de Saint-Pierre de Trans, a toujours eu un soin particulier de la chapelle de Saint-Mandé. Il l'a fit rétablir et l'entretenait proprement, il s'y faisait une grande dévotion, avec efficacité pour les dysenteries, coliques et maladies pestiférées (A. D. E. 65.).

Pour l'eczéma, l'enfant doit être mis dans un bain de sureau, si les fumigations de la même plante ne réussissent pas. Un

(1) Jehan de la Chesnaye : *Intermédiaire Nantais* et *Notes de traditionisme Vendéen* dans la *Tradition* de juin 1902, page 165.

chapelet d'ail autour du cou chasse les vers qui assaillent le malade, et, quand il a la diarrhée, il ne faut pas mettre de cendres chaudes sur ses déjections, il ne guérirait jamais !...

A quelques années de là, de petits frères et de petites sœurs viendront compléter la famille, la fortune d'un cultivateur se mesurant au nombre d'enfants. Le dernier petit de sept bambins ou bambines, le *couac*, comme on l'appelle, portera sous la langue et sur la poitrine, la *fleur de lys* qui fera de lui un *traiteur*, d'elle une *voyante*. Ils iront tous à l'école, emportant dans le panier la bonne beurrée de pain de ménage. Puis viendra la première communion et avec elle les joies intimes qui entourent cette fête de l'innocence à la campagne. L'enfant qui fait sa première communion — on dit *faire sa fête* dans le Bocage, — est ce jour-là le roi de la famille. Toutes les volontés s'abaissent devant la sienne et si ce n'est lors de son mariage, jamais il ne retrouvera cette soumission de tous, cet empressement de chacun à lui être agréable. Onze ans. Déjà le petit campagnard est un homme. Point n'est besoin de faire de lui un savant. « Il en connaît assez long pour être laboureur », dit le père. Le voilà donc qui commence l'apprentissage de ce métier, dur entre tous, mais qui procure, avec la douceur de la vie au grand air, le calme après une journée bien remplie, la pleine indépendance que ne connaît nul autre homme et le bonheur de l'incessant contact avec les merveilles de la nature.

VIII

LA MORT

Sous le toit du laboureur où règne la plus parfaite harmonie, la mort a soudain endeuillé les cœurs. L'ancien, que, hier encore, le jour naissant trouvait déjà dans l'étable, salué à son entrée par les cris des bonnes bêtes qu'il soigne, semble paresser ce matin. Il ne met pas ses hardes avec la prestesse

habituelle, ses mains tremblent ; il vacille sous ses jambes. Sa fille s'en est aperçue et, doucement, le presse de rester au lit. — Bah ! ce malaise n'est que passager, puis là-bas dans l'étable *Charbonné* et *Maréchaô,* mugissent devant une crêche vide ! Mais le vieillard a trop présumé de ses forces : il n'a pas encore franchi le seuil que déjà une faiblesse l'oblige à s'arrêter. Et pourtant il faut qu'il se rende à la grange. *Maréchaô,* de nouveau l'appelle.... Hélas ! il ne verra plus ses deux grands bœufs roux, le pauvre vieux ! Dans une nouvelle syncope, il gît sur le sol. On le rapporte à la maison et, quand il a repris quelque peu possession de ses sens, déjà quelqu'un est allé quérir le prêtre et le médecin. Ce dernier se rend vite compte de la situation. Dans une heure, la mort aura accompli son œuvre ; aussi, quand le prêtre arrive, un sourire illumine la figure du mourant : il craignait tant partir sans le viatique saint !

Tout autour du lit à quenouilles on a placé des draps ; sur la lourde table où demain un vide marquera la place de l'ancien, brûle un cierge. Pendant que le moribond, portant à ses lèvres le vieux christ détaché du chevet de son lit, reçoit les suprêmes consolations, dans la maison, les voisins avec les membres de la famille récitent la prière des agonisants. Et le prêtre à peine vient de prononcer les dernières paroles de miséricorde que les enfants en larmes, s'approchant du lit, disent le dernier adieu à celui dont la pensée s'imprécise de plus en plus. Puis, tout doucement, le vieux paysan rend son âme à Dieu...

Un ami ou un parent — autrefois c'était une ensevelisseuse de profession — habille le défunt. C'est un type disparu aujourd'hui que l'ensevelisseuse. Il me souvient d'une vieille qui remplissait ce rôle d'habilleuse ; c'était bien la plus laide créature qu'on pût rêver. Une grosse figure osseuse, au nez crochu, lui donnait un air repoussant. Et cependant c'était le meilleur cœur de femme qu'il fut possible de rencontrer. Je l'ai vue très souvent chez ma mère — nous étions voisins.

Son image est restée dans ma mémoire : nous l'appelions la *Chanvre*. Et comme nous devinions en elle, ma sœur, mes frères et moi, quelque chose de mystérieux elle nous en imposait. Tout ce que nous savions — alors, nous n'avions qu'une vague idée des choses — c'est qu'on venait la chercher quand quelqu'un mourait ; on lui donnait *19 sous*, je crois. Pourquoi pas la pièce ronde ? c'était coutume séculaire comme les *six* liards mis dans la bouche du défunt pour lui permettre de payer sa place dans la barque à Caron !

La toilette terminée, parents et amis, à tour de rôle font la garde du mort que l'on entoure de tant de douloureuse intimité. Une assiette pleine d'eau bénite, avec un brandon des Rameaux, est déposée sur la table. Tous ceux qui entrent se signent et aspergent la couche funèbre. Je ne sais rien de plus imposant que la veillée dernière dans nos campagnes. Ce silence, troublé seulement par le chuchotement des prières, le bruit de la cire fondue tombant sur le plancher, le sanglot trop longtemps contenu qui s'échappe d'une poitrine ou le cri tristement funèbre de l'orfraie, la *frésa*, impressionne même l'âme la mieux trempée. Nos paysans redoutent surtout ce cri de l'oiseau de nuit, lancé sur la maison du mort. C'est l'avant-coureur d'un autre malheur qui bientôt va s'abattre sur la famille déjà tant éprouvée.

Le lendemain a lieu l'enterrement. La bière, entourée d'un drap, est déposée sur la lourde charrette débarrassée de sa caisse. Deux bœufs, ceux-là mêmes auxquels hier encore le défunt donnait une fourchée de foin ou une brassée de choux, conduits par un voisin, traînent le funèbre convoi. Derrière se pressent les hommes et les femmes en habits de deuil. Les femmes ont des rubans noirs à leurs coiffures et portent un long manteau surmonté d'un capuchon, la *coiffe noire*. A tous les calvaires, aux détours de certains chemins le conducteur arrête ses bœufs, met un genou à terre. Après avoir récité une courte prière, il pique une petite croix de bois au pied du calvaire ou à la croisée du sentier. Si le mort a, durant

sa vie, acquis des biens avec une rapidité que ne s'explique pas le vulgaire, bien sûr il a dû avoir la *poulette*. Et vous savez que celui qui a la *poulette*, en échange de la fortune, vend son âme au diable. S'il ne s'est trouvé aucun chrétien pour donner asile au mystérieux animal, quand son maître s'en va, la poulette est mise dans le cercueil. Devant chacune des petites croix elle fait entendre son chant diabolique. On n'est pas bien sûr même que le cadavre ne soit pas remplacé par une pierre ou une cosse de bois dans sa bière : Satan ayant accompli le rapt pour plus tôt posséder le damné dans son Enfer maudit !

Bien souvent, avant que la vie s'éteigne, le Bocain a senti des frissons lui courir étrangement par le dos : c'est la mort, disent les vieilles, qui lui *passe sur l'échine*, la mort qui vient après sept hoquets successsifs ! Quand déjà l'agonie commence, il faut éviter de la rendre plus douloureuse en faisant reposer le patient sur une couette remplie de la plume des petits oiseaux. Il s'en est allé petit à petit, mourant d'un mal étrange, parce qu'un méchant lui a jeté un sort. Le fil qui liait un os, pris au cimetière et déposé dans un endroit humide, est pourri : voilà la cause insoupçonnée d'une mort que rien n'explique. Le moribond d'aujourd'hui avait interrogé le sort, cependant, et la réponse n'avait pas été sans un certain doute rempli d'angoisse. S'étant arraché un cheveu, il en avait enfilé un anneau de mariée. Le jetant trois fois au fond d'un verre vide, attentivement, il avait compté le nombre de coups frappés par l'anneau rebondissant sur les parois du verre. Autant de coups, autant d'années à vivre ! Eh bien ! il s'est trouvé justement que le nombre de tintements représentait le nombre des ans vécus depuis la consultation singulièrement troublante. Terrible aussi l'anxiété des parents qui suivent le convoi. Si à l'église l'un des cierges placés autour du cercueil s'éteint, c'est un nouveau deuil dans la famille. Mais quelle est la victime marquée par l'inflexible destin ? Cruelle énigme.

Les bœufs se poussent-ils ? Dans le courant de l'année, dit

la tradition, le bouvier d'aujourd'hui s'en ira lui aussi au champ du repos. Font-ils entendre un mugissement le long du chemin? Bientôt un autre cadavre sortira de la maison. Si ce sont les bêtes du défunt qui traînent sa dépouille mortelle, *ils mouillent leur chemise* tant cela les fatigue. La nuit précédente, mugissant l'un après l'autre, ne disaient-ils pas dans leur langage. « Bientôt nous porterons un corps au cimetière? » C'est que, maintenant, le malheur s'est abattu sur la famille du laboureur où, jusque-là, l'on n'avait connu que la joie. Le souvenir de la mort d'un proche ne s'effacera pas de sitôt. Pour le repos de son âme on fera souvent dire une messe, et les familles des nouveaux époux — après ou avant la noce, après généralement — ne manqueront pas de payer des prières pour leurs parents décédés. Malgré l'œuvre du temps et de l'instruction, le paysan, resté superstitieux encore, voit souvent, dans l'adversité qui l'accable, l'œuvre de quelque *jeteux de sorts*, la vengeance de quelque vieille au mauvais œil. Et cependant si le devin, redresseur de maléfices, guarisseur de sortilèges, ne parvient pas à sauver le souffreteux que mine lentement un mal mystérieux, dans sa douleur, l'homme du Bocage n'aura pas une parole amère contre la fatalité qui le poursuit. C'est un résigné qui souffre en silence et a gardé le culte du souvenir. A la Toussaint il n'oublie pas la visite qu'il doit aux morts. Chacun, pour la circonstance, retire de l'armoire la cravate de deuil. Pas un, en effet, ce jour-là, n'aura le col entouré par ces nœuds aux couleurs voyantes qu'affectionne le jouvenceau bocain et dont les bouts s'étalent sur la blouse plissée ou le revers du paletot. Le joli mouchoir que nos filles des champs portent avec tant de grâce, qui sied si bien à leur teint rose, a fait place au fichu noir. Les vieilles, qui, doucement, s'inclinent vers la tombe, et font peut-être le dernier pèlerinage au champ des morts, où elles reposeront bientôt, ont revêtu la *coiffe noire* dont l'aspect est si lugubrement triste ; celles que l'âge a moins maltraitées portent le manteau. Les anciens ont mis la veste sans col, la même avec

laquelle ils conduisirent à l'autel — il y a de cela bien longtemps — la jeune fille devenue aujourd'hui une vieille au chef branlant. Tous ces humbles, sourds aux appels de l'incrédulité, dédaigneux du scepticisme qui les voudrait enrôler sous sa bannière, s'en vont mélancoliques, pendant que les cloches semblent tinter comme un glas. Est-ce une illusion ou l'effet d'un état d'âme, particulier en ce jour de Toussaint? Toujours est-il que le carillon, qui lance en l'air les notes joyeuses de l'*Alleluia* à Pâques, résonne tristement ce matin. Hier, c'était la résurrection, la vie avec le printemps; aujourd'hui, c'est la mort, l'automne préludant au sombre hiver « tueur de pauvre monde ». Le son des cloches ne s'élève plus comme « une fusée d'harmonie » : chaque tintement est une plainte. C'est la plainte des morts, dormant à l'ombre des cyprès. Tout ajoute encore à la tristesse des cœurs : les buissons ont perdu leurs feuilles, le chant des oiseaux se fait rare, et les petites croix de bois, piquées çà et là aux croisées des chemins, viennent raviver des douleurs à peine endormies, rouvrir des plaies, à peine cicatrisées. Hélas ! combien depuis la Toussaint dernière ont suivi la pente qu'aucun ne peut remonter! Combien sont partis pour l'au-delà mystérieux, laissant au foyer, d'où la joie est pour toujours bannie, le deuil et la misère! Aussi, ces simples qui vont à l'église, poussés comme par une force irrésistible, se découvrent-ils devant la modeste croix, en traçant le signe du pardon. Ils emportent avec eux un brandon des Rameaux, et la branche bénite sera piquée au cimetière, sur la terre où reposent les chers disparus. Déjà la veille, chacun a fait la toilette des tombes, l'herbe en a été arrachée, les allées sablées. Çà et là, quelques fleurs, un brin de buis des Rameaux qui a pris racine!

Quand, après avoir entendu la parole du prêtre, les pauvres parents entrent au cimetière, aucun spectacle n'est plus émotionnant. C'est une douleur sincère, avec de vraies larmes, chez ces paysans qui donnent libre cours à leur chagrin. Et malgré vous, ces sanglots s'enfoncent dans votre âme ; vous

ressentez une immense sympathie pour ces humbles qui ignorent l'art de feindre.

Ici, c'est une jeune femme à la figure pâle, tout de noir vêtue, qui semble abîmée de douleur devant la tombe d'un mignon bébé ravi à son affection :

Pourquoi nous prend-il nos enfants
Le Bon Dieu, puisqu'il a ses anges ?
. . . . . .
N'est-ce pas de quoi blasphémer ?
Quoi ! Dieu nous dit de les aimer.
A les aimer on s'habitue
Et quand c'est fait, il nous les tue !

(Ed. Pailleron.)

Là, cette pauvre veuve affalée sur la terre et mêlant ses pleurs aux prières, est restée seule avec quatre enfants et la misère. A côté, cette fillette a l'air mélancolique — vieillie avant l'âge, elle n'a que sept ans ! — et qui prie avec tant de conviction, évoque dans mon esprit les beaux vers du Maître :

Enfants, regardons sous la terre,
Il faut avoir pitié des morts ;
. . . . . Les morts pour qui l'on prie
Ont sur leur lit de terre, une herbe plus fleurie :
Nul démon ne leur jette un sourire moqueur !
Ceux qu'on oublie, hélas ! leur nuit est froide et sombre,
Toujours quelque arbre affreux, qui les tient dans son ombre,
Leur plonge sans pitié, ses racines au cœur.
. . . . Si pour la terre méchante
Quelqu'un peut prier aujourd'hui,
C'est toi dont la parole chante
C'est toi : ta prière innocente
Peut se charger d'autrui.

(V. Hugo, *Les Feuilles d'automne; La Prière pour tous.*)

Là-bas, cette vieille à la figure ridée que soixante automnes ont poudrée de frimas, *parle* avec le vieux compagnon de sa

vie, enlevé par une « *morte mort* », selon la forte expression de Montaigne. Elle aurait tant voulu partir avec lui, car :

> A force d'être ensemble, ayant mine pareille
> On eût dit deux sarments secs de la même treille.
>
> (RICHEPIN, *Les Songeants.*)

La Fatalité en a décidé autrement. Seule, ce soir, elle reprendra le chemin de la chaumière, en attendant que la faible étincelle de vie, qui achève de se consumer dans un corps usé, s'éteigne pour toujours !

Et sur chaque tombe, c'est le même douloureux spectacle. Puis lentement, comme à regret, le cimetière se vide (1).

(*A suivre.*)

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) JEHAN DE LA CHESNAYE : *La Toussaint dans le Bocage Vendéen* (*Gazette de l'Ouest* du 1er novembre 1900).

LES PÉCHEURS

Le soleil se consume et quitte la falaise ;
Je vois le flot monter au sable qu'il apaise,
Et bientôt clapoter sur la courbe des poupes.
Le coaltar ne luit plus au flanc noir des chaloupes.
Déjà sont submergés les câbles des amarres ;
Et l'horizon s'enflamme, et la mer se sépare
Du ciel, autre Océan dont les vagues se poussent.
Les voiles, en plongeant, rentrent blanches et rousses
Et chaudes de couchant splendide au vent du large,
Calmes, comme sur les rivières, vont les barges,
Elles glissent au port en gonflant leurs grands focs.
L'ancre roule, en grinçant ; l'écho double les chocs
Du bois qui touche au môle, et fait sourdre la baie.
Les grands pas des pêcheurs résonnent, et leurs voix,
Que le chant de la mer accompagne et balaie,
Semble, elle aussi, jeter son ancre au bon endroit.
Tous, les voici, traînant le bruit lent de leurs bottes.
Vers les fuligineux logis au feu de mottes,
Les bras lourds de capture et les surois couverts
D'écume ruisselante et de goëmons verts.

Piriac. 1905.

UN SON DE BRISE

Un son vient de briser au cœur de la Forêt,
Echo de cloche en deuil dans la ville voisine.
L'âme des bouleaux s'ouvre et se ferme en secret
Sur ce son douloureux et perdu qui chemine.
Puis tout se tait ; les nids sombrent dans le ciel bas ;
Les arbres sont pareils aux pauvres qui mendient,
Et sur eux le soleil étend ses rayons las.

Le sol, profondément, respire sous la pluie
Des feuilles de décembre et des mousses d'hiver,
Et dans le calme étang se mire l'univers.
Je marche dans le sens des nuages : la feuille.
Qui restait au rameau cède au froid qui la cueille.
La terre humide est noire au bord de ses terriers.
J'écorche du talon la pente du sentier,
Et, là-haut, d'où le val en profondeur recule,
Silencieusement la paix du crépuscule.
Plane et s'affine en or aux cimes des pins noirs.
Et c'est pourtant ainsi qu'on s'arrête, le soir,
Pour regarder au fond du val pleurer les brumes.
Snr les chemins déserts du passant que nous fûmes.
Et pour voir s'allumer entre les bois moqueurs.
La chaumière qui fait rêver les voyageurs.

Meudon, 1905.

INTIMITÉ

La salle est chaude et claire aux lueurs des fagots,
Le vent hurle au dehors et frappe la fenêtre,
Mais le loquet résiste et les murs sont bien clos.
Ne parlons pas, rêvons, c'est l'heure du bien-être.

Ne parlons pas. Un feu doux sèche mes sabots,
Et la marmite bout sur la ramée du hêtre.
Ton grillon chante aussi, Dickens, près du falot,
Et la lune au châssis mouillé vient d'apparaître.

Mon âme se dilate aux tiédeurs du silence,
Et je tisonne dans mon rêve, la cadence
Qui tombe du cadran fleuri file un rouet.

Taisons-nous ; car ta voix, ta voix même si tendre,
Eveillant aux coins d'ombre un autre écho, ferait
Se fâcher la marmite et s'écrouler la cendre.

A. DE CHATEAUBRIANT.

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(Suite) (1)

CHAPITRE IV

Les Seigneurs de la Forêt-sur-Sèvre et de Commequiers

Comment la seigneurie de Commequiers passa-t-elle des Belleville aux sires de la Forêt ? Nous ne pouvons l'établir positivement : cependant nous savons qu'un gros procès éclata environ vers 1270 ou 1280 entre Maurice de Chateaumur, fils ou petit-fils de Maurice de Belleville, dont nous venons de parler plus haut, et qui devint aussi lui Maurice de Belleville, avec un certain Maurice de la Forêt, seigneur de Belleville en Thouarçais. Le vicomte de Thouars, devant lequel fut porté le litige, ne voyant aucun moyen de le résoudre, ordonna un duel qui donna lieu à un incident assez curieux pour être relaté avec quelques détails. Il est question, dans un jugement du roi de France relatif à cette querelle, d'un Josselin de la Forêt, qui fut au moins plus tard seigneur

(1) Voir la 4e livraison 190..

de Commequiers, et qui l'était peut-être déjà à la date de 1282 indiquée pour ce document. En voici une relation assez complète.

Comme Hugues de Tiffauges, valet, demandait à être admis à rendre hommage au roi pour le tiers de la terre et ville de Belleville et dépendances, qu'il disait lui appartenir par suite de la donation à lui faite par feu Amicie, sa femme, dans son testament, affirmant qu'elle lui était venue de Maurice de la Forêt, chevalier, oncle d'Amicie, qui devait être considéré comme mort (1), à la suite du duel qui eut lieu entre ledit Maurice de la Forêt, chevalier, et Maurice de Chateaumur, chevalier, à la cour du vicomte de Thouars, son seigneur, où ledit Maurice de la Forêt fut déclaré vaincu ; pour cette cause, Hugues demandait au roi à être reçu en hommage par le vicomte de Thouars pour le tiers de ce fief, tandis que le délégué du vicomte, celui de Maurice de la Forêt et celui de Josselin de la Forêt, son neveu, prétendaient que Maurice de la Forêt ne pouvait pas être réputé avoir été vaincu dans ce duel, et ne l'avait jamais avoué, quoi qu'il se soit soumis à la volonté de Maurice de Chateaumur, sur l'ordre du vicomte de Thouars, à la cour duquel le duel avait eu lieu.

Après enquête, la cour du roi de France déclara que Maurice de la Forêt n'avait jamais été considéré comme vaincu, malgré que, d'après la volonté du vicomte de Thouars, il eut été obligé de se soumettre à la volonté de Maurice de Chateaumur : en conséquence elle décida que la requête de Hugues devait être rejetée (2).

D'où venaient ce Maurice de la Forêt, seigneur de Belleville, et ce Josselin de la Forêt, son neveu et héritier ? Nous ne saurions le dire, mais ce que nous pouvons affirmer c'est que Josselin de la Forêt devint seigneur de Commequiers et qu'il mourut avant l'année 1317 étant possesseur de cette terre. Le texte de ce jugement pourrait peut être mettre sur

(1) Mort civilement.

(2) *Les Olim*, t. II. p. 201. Session de la Penthecôte 1282.

la voie et permettre de résoudre la question de transmission de la seigneurie de Commequiers aux seigneurs de la Forêt-sur-Sèvre.

Ce dernier est cité en effet par sa veuve, Agnès de Marmande (1), le vendredi avant la fête saint Pierre août 1317, à propos d'un accord passé entre elle et le prieur de Commequiers, tant en son nom qu'en celui de ses enfants Guyon, Alix et La Douce. Il y est dit que le dit Josselin tenait la terre de Commequiers de Maurice de Belleville et que ce dernier avait exempté les hommes du prieur, au nombre de 35 tout au long dénommés, de toute taille et du devoir de faire moudre à ses moulins. La dite Agnès confirma cet acte qui fut scellé de Gui (2) le mercredi après la saint Mathieu, apôtre, 1318. Josselin de la Forêt, valet, fils puîné des précédents, le ratifia également et déclara qu'il ne fera jamais rien contre les donations consenties au profit des moines de Commequiers par son père, sa mère, son frère Gui, Alix et La Douce ses sœurs. Cette dernière pièce fut passée à La Roche-sur-Yon en présence de Gui de la Forêt, seigneur de Commequiers (3).

Ainsi donc en 1317 et 1318 le seigneur de Commequiers était Gui de la Foret-sur-Sèvre, qui se maria à Marguerite de Bauçay (4).

C'est cette année-là (1317) au mois d'août, que l'évêché de Poitiers fut divisé en trois circonscriptions et que furent créées celles de Luçon et de Maillezais par le pape Jean XXII.

La dame de Commequiers était veuve en 1343 et eut à soutenir avec son fils Gui, contre son beau-frère Josselin un procès dont voici quelques détails. Josselin accusait Marguerite de Bauçay d'avoir soudoyé une troupe de malfaiteurs, dont deux, Guillaume Pimau et un nommé Petitforget, étaient des ennemis du roi, lesquels étaient venus armés à son héberge-

(1) Marmande est un fief de la paroisse de Villèche (Vienne).
(2) Archives de la Vendée. H. 85.
(3) Id. Id.
(4) Marguerite était cousine de Payen de Maillé, sénéchal du Poitou en 1343.

ment de Solandriau et l'avaient livré au pillage. Le cousin de Josselin, Pierre Maurat, familier de Gui de Surgères, avait été par eux frappé, injurié et volé ; les serviteurs de Josselin avaient subi toute espèce de mauvais traitements ; l'un d'eux même avait été assassiné, etc... La cause ayant été portée devant le sénéchal de Poitou, et Marguerite de Bauçay niant les faits allégués, Josselin de la Forêt déclara qu'il était prêt à en faire la preuve par le duel et jeta son gage de bataille. Aucun champion ne le releva. On plaida alors cette question de savoir s'il y avait lieu de procéder au combat singulier. L'affaire traîna en longueur à Poitiers, et Marguerite obtint par grâce spéciale que le Parlement en soit juge. Les deux adversaires vinrent à Paris, au mois de février 1343, et se constituèrent prisonniers. Dans le courant du mois suivant, ils furent élargis par la ville, avec permission d'aller en l'Ile, au Pré-aux-Clercs, et hors les murs, mais à la condition qu'ils rentreraient le soir, dans l'enceinte à l'hôtel où ils avaient élu domicile, à savoir : Josselin au *Lion d'or*, rue Saint-Jacques, près Saint-Martin, et Marguerite à *la Clef*, rue de la Harpe (sentences des 8 et 18 mars, 21 avril et 5 mai 1343). Enfin le 10 mai dans un arrêt longuement motivé et très curieux non seulement pour l'affaire en elle-même, mais au point de vue plus général de la Jurisprudence en matière de duel, la cour décida que le combat judiciaire n'aurait pas lieu : « *neutra partium ex causa in expensis petitis condempnanda.* »

Les parties se retrouvèrent du reste à plusieurs reprises en présence pour des constestations à propos du partage de divers héritages, comme on le voit notamment par un arrêt du 8 avril 1346 (1).

Marguerite eut également un long procès étant tutrice de son fils Gui, contre Pierre de Chemillé, chevalier, seigneur de Chemillé et Mortagne qui se termina par la permission obtenue par les parties de conclure un accord amiable en 1346 (2).

(1) *Arch. hist. du Poitou*. l. 17, p. 54. n.

(2) *Arch. hist. du Poitou*, t. XIII, p. 215, arrêts conformes du 27 avril 1345 et 6 mars 1346.

Ce Josselin de la Forêt, frère du seigneur de Commequiers, ne nous apparaît pas sous de très bons auspices. Il fut accusé d'injures et de maléfices par Jean Boschet, doyen d'abord de Montaigu, et plus tard de Talmond, avant le 5 juillet 1341. Un grand nombre d'arrêts fut rendu entre le 7 avril 1339 et le 23 avril 1347, sans que l'on put arriver à un règlement définitif et à la suite de l'enquête faite sur place en 1339 par Pierre Dreux, clerc, et Raoul de Jouy, chevalier, conseiller au Parlement, Josselin avait été détenu à Paris, au commencement de l'année 1341. Depuis cette époque il obtint régulièrement son élargissement à chaque session et le renvoi à la session suivante, avec renouvellement de commission pour l'enquête, et cela jusqu'au 23 avril 1347 (1). A partir de cette époque on perd la trace de cette affaire.

On trouve encore une contestation d intérêt au sujet d'une obligation pécuniaire souscrite par Maurice de Belleville, entre Josselin de la Forêt, et Jeanne, sœur et héritière de celui-ci, d'abord dame de Chateaubriand puis de Clisson (28 janvier 1337). La cour donna aux prêtres la permission de conclure un accord amiable, sans amende (19 avril 1342). Il mourut avant 1351, laissant une veuve du nom de Jeanne de Coulongne (2).

La famille de la Forêt était du reste très nombreuse dans cette partie du Poitou dont nous parlons. On trouve, dans le registre des aveux des châtellenies de Belleville, la Garnache, Chateaumur et Beauvoir-sur-Mer, rendus à Jean duc de Normandie comte de Poitiers au commencement de 1344, les noms de Pierre et Huguet fils de Macé de la Forêt. Le 1er reconnaît tenir du roi à cause de sa femme, en la châtellenie de la Garnache, un tènement appelé la Murandère et beaucoup de menus droits féodaux, et dans la châtellenie de Belleville son hébergement de l'Ajaon. Hugues fils de Macé avoue son hébergement de Saint-Gervais et un grand nombre d'autres petits fiefs dans la châtellenie de la Garnache et de Beauvoir-

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 123, n. t. XVII, p. 54.
(2) Id. t. XVII, p. 54, n.

sur-Mer. On connaît également un Jean de la Forêt, chevalier, gentilhomme de l'entourage de Louis vicomte de Thouars, qui avait pour écuyer un certain Pierre le Vicomte. Il se rendit coupable à Paris au commencement de 1332, avec d'autres seigneurs du Poitou, d'un assassinat sur la personne de Guyard de Noireterre, et fut poursuivi à ce sujet (1).

En 1350, un autre Alain de la Forêt était dépossédé par Olivier de Clisson des biens dont il jouissait en cette terre et les voyait transportés à Macé Garnier, valet, homme d'armes d'Olivier (2).

C'est du temps de Guy I de la Forêt, qu'Edouard III, roi d'Angleterre, en vertu des prétendus droits de sa mère Isabelle à la couronne de France, déclara la guerre à Philippe de Valois au mois d'avril 1339. Elle devait durer cent ans et plonger dans la plus cruelle anarchie notre malheureuse contrée qui eut à en supporter les charges terribles dès les premières années des hostilités.

(*A suivre*). G. Loquet.

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 267. n.
(2) Id. t. XVII, p. 24.

LES POLISSOIRS DE VENDÉE

PAR LE Dr MARCEL BAUDOUIN.

Notre collègue en préhistorique, M. L. Charbonneau-Lassay (de Loudun), a cru devoir se livrer, dans le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou* (1906, 1re livr., p. 45) à une sortie, très curieuse au point de vue psychologique, à propos de l'un de nos *vieux* articles, paru dans le *Vendéen de Paris* (1) il y a plusieurs années, et relatif à un *Polissoir*, découvert par nous à l'Aiguillon-sur-Vie. — Nous demandons aujourd'hui, comme c'est notre droit, à y répondre point par point, de façon à remettre les choses à leur vraie place.

I. — A PROPOS DU POLISSOIR DE L'AIGUILLON-SUR-VIE.

1° Si M. Charbonneau-Lassay est un *Homme de Science* — ce que j'ignore —, il doit savoir qu'en *matière scientifique* on ne doit critiquer que les *travaux scientifiques*, et non de simples articles de vulgarisation, à l'usage des gens du monde (2) !

Or, pourquoi n'a-t-il pas pris pour base de ses critiques notre mémoire primitif, paru dans les *Bulletins et Mém. de la Société d'Anthropologie de Paris*, et tiré à part avec le titre ci-dessous :

(1) Décembre 1902.

(2) Il aurait pu, aussi bien, s'en rapporter à l'*Ouest art. et litt.*, 1902, XII, 245-251, 3. *Fig.* !

Le Polissoir ou pierre à rainures de la Brelaudière à l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée). Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5e série, t. III, fascicule II, 1902, p. 181-199.

Ignore-t-il donc que procéder autrement et se baser sur des notes du *Vendéen de Paris*, ou même de la *Revue du Bas-Poitou* (1903), *n'est pas digne d'un* HOMME DE SCIENCE ?

S'il ne l'ignore pas, nous laissons à d'autres le soin de juger le procédé qu'il a employé dans la circonstance !

2° Quoi qu'en pense M. Charbonneau-Lassay, je maintiens qu'en 1901 — époque où j'ai écrit le mémoire en question : il y a déjà 5 ans de cela ! — les Polissoirs étaient *très rares en Vendée*. — D'ailleurs, le fait est *patent*, puisqu'aucun travail scientifique n'avait été consacré encore aux dits Polissoirs de Vendée, et que le mien (celui de 1902) est le *premier* ! — Ce qui, évidemment, gêne un peu M. Charbonneau-Lassay, dont les prétentions sont connues.... .

3° Je maintiens que le Polissoir de la Brelaudière est l'*un des plus beaux Polissoirs d'Europe*. — Que M. Charbonneau se donne la peine de venir visiter cette pierre, qui est désormais ma propriété ; et il pourra le constater lui-même. — Il s'avouera... vaincu.

4° Tout en m'accordant « beaucoup de respect », M. Charbonneau-Lassay essaie de me blaguer, en m'accusant de *photographier*, de *calquer*, de *dessiner*, de *mouler*, de *mesurer* tous mes cailloux ! — Je lui demande simplement de *m'imiter en ces matières*. Il rendra ainsi grand service à la SCIENCE, au lieu de représenter sur ses planches des « cuvettes » de polissoir, qui ne ressemblent qu'à des *œufs de dinde*...

5° Les remarques formulées et rappelées sont celles de tout homme de science, qui se respecte et respecte ses collègues ; de tout homme de science véritable.

C'est de cette manière qu'on doit agir, quoi qu'en pense M. Charbonneau-Lassay, qui n'a certainement pas appris la Préhistoire à la même école que nous !

Ces remarques, des hommes comme M. Capitan et M. A. de

Mortillet, les ont entendues à la *Société d'Anthropologie de Paris ;* et ils n'en ont pas été foudroyés sur le coup, comme M. Charbonneau! — C'est sans doute qu'ils en ont compris la portée.

5° Mon contradicteur *insinue* que mes *Clichés ont pu être retouchés !* Je n'insiste pas — On ne peut pas discuter avec des critiques, qui recourent à de tels arguments.

Conclusion.—Quoi qu'on en pense M. Charbonneau-Lassay, le Polissoir de la Brelaudière est digne de figurer au *Musée des Antiquités nationales* de Saint-Germain ; et il y sera peut-être un jour !

II. — A propos des autres Polissoirs de Vendée.

Puisque M. Charbonneau-Lassay, d'autre part, n'aime pas les *verres grossissants*, — ce en quoi il a raison, au point de vue scientifique, je me plais à le reconnaître —, je vais maintenant montrer qu'en ce qui le concerne il use au moins de *verres diminuants* (1) : ce qui est encore *plus grave*, scientifiquement parlant !

En effet, comment M. Charbonneau-Lassay peut-il expliquer ce qui suit ?

1° Son Polissoir n° 2, qu'il étiquette (p. 50) de *Pommeraye-sur-Sèvre*, est figuré sur sa planche avec la légende « *Poüzauges* » (fig. 6, Pl. 1). — Pourquoi ce changement de nom ? Il eut été plus simple d'écrire, comme Parenteau l'a fait, « Polissoirs de Pouzauges » ; et comme on l'a répété au Musée de Nantes.

Ou plutôt notre donneur de conseils aurait dû reproduire

(1) Je veux dire par là que mon honorable confrère ne paraît pas très au courant de la question des *Polissoirs de Vendée*, et qu'il l'a rapetissée comme à plaisir sans doute dans l'ignorance où il était des travaux déjà publiés sur cette question. — Les Polissoirs de Vendée sont désormais — je veux dire en 1906 — bien plus abondants encore qu'il ne l'a dit ; et la suite va le prouver.

J'ajoute que, pour moi, la *Vendée* est la *Vendée*, et non les *Deux-Sèvres*. Je diffère donc d'avis, à ce sujet, avec MM. Valette, Capitan et Charbonneau. La Vendée de 1793 n'a rien à voir avec la *Préhistoire* et la *Géologie*.

dans sa planche, la légende de son texte. Cela eût été *scientifique;* et cela eût éclairci cette affaire, au lieu de l'embrouiller!

2° M. Charbonneau-Lassay connaît-il le détail suivant, relatif à ce polissoir ? Au Musée de Nantes, on nous a dit qu'on n'était pas sûr que, lors du déménagement du Musée, il n'y avait pas eu un changement d'étiquette, avec un autre polissoir, trouvé par M. Kerviler, lors des travaux des bassins de Saint-Nazaire.

Il est regrettable que notre donneur de conseils n'ait pas cherché à élucider cette question, avant d'être aussi affirmatif. Nous le ferons à sa place, à la première occasion.

3° Pourquoi M. Charbonneau-Lassay a-t-il oublié de parler du *Polissoir de Rochetrejoux* (Vendée), signalé dans l'*Invent. des Monuments mégalithiques de France* (*Bull. Soc. Anthrop*, Paris, 1880), et cité dans mon mémoire sur le *Polissoir de la Brelaudière?*

Je réponds à sa place, quoiqu'il ne s'agisse pas là d'une station de la *Vendée maritime*, « mon parc archéologique », comme, *avec raison* , il l'apelle !

En réalité, il n'y a pas actuellement de polissoir dans cette commune, comme j'ai pu m'en assurer sur les lieux en 1902. — Il n'y a là qu'un *faux menhir*, en grès, pourvu de stries naturelles, qu'on a dû prendre jadis par des rainures intentionnelles. — Nous décrirons ailleurs ce bloc vulgaire de grès erratique, transformé en pierre pour la décoration d'un calvaire.

Toutefois, d'après un ancien instituteur du pays, il y aurait eu autrefois, à l'école de Rochetrejoux, un *polissoir,* qui aurait été apporté là des côtes de Vendée, et probablement d'une commune du canton des Moutiers-les-Mauxfaits. Nous ne connaissons pas cette pièce, qui a sans doute été le point de départ de l erreur du relevé de 1880, et qui provient peut-être de Mareuil.

4° Pourquoi M. Charbonneau-Lassay n'a-il pas rappelé, en parlant des polissoirs, qu'il décrit à la Bédélinière et à la Cacaudière de Pouzauges, que la liste des Monuments mégalithiques classés, publiée dès 1889 par le Ministère de l'Ins-

truction publique (*Monuments historiques*, Paris, in-18°, 1889, p. 36) indique *deux Polissoirs classés*, à Pouzauges, que l'abbé Baudry (*Antiq. celt.*) les avait déjà signalés !

Il est probable qu'il s'agit là des *deux polissoirs de la Cacaudière*, aujourd'hui à la porte de la Chapelle ! Mais franchement M. Charbonneau-Lassay, qui a fait de la Haute Vendée « son parc archéologique », avec ses amis MM. l'abbé Breuil et Capitan, aurait bien pu définitivement élucider cette question, qui n'est pas du ressort de la « Vendée maritime » !

5e Gabriel de Mortillet a jadis (*Dict. des Sc. Anthrop.*, art. *Polissoir*, p. 903) indiqué l'existence d'un polissoir en grès lustré à *Saint-Cyr-en-Talmondais*, Vendée. Je n'ai jamais entendu parler de cette pierre, qui n'est d'ailleurs citée ni par l'abbé F. Baudry, qui habitait pourtant dans le voisinage, au Bernard, ni par Benjamin Fillon, qui a été élevé dans ce bourg, et qui a publié un travail très remarquable sur cette commune. Et pour moi, elle n'existe pas. Qui donc a pu donner un tel renseignement à M. G. de Mortillet ? Je ne puis que songer à B. Fillon ; et, pourtant, cet auteur n'a jamais cité ce polissoir. Serait-ce M. de Rochebrune ? Je l'ignore. — Y aurait-il erreur et s'agirait-il de celui de Saint-Vincent-sur-Jard, qui est aussi en *grès* ? C'est peu probable pourtant, car l'abbé Baudry n'y avait jamais vu qu'un dolmen !

6° Je signale encore à M. Charbonneau-Lassay qu'en août 1905, au *Congrès préhistorique de France*, qui s'est tenu à Périgueux, M. Lacouloumère et moi avons fait connaître un nouveau polissoir de la Vendée Maritime : Le *Polissoir de la Versaine de la Pierre, à Saint-Vincent-sur-Jard.* Tous les journaux de la Vendée (maritime ou non) en ont parlé. Pourquoi, lui, ne dit-il rien de cette trouvaille ? En tout cas, il pourra lire la description de cette pierre dans les Comptes-rendus du *Congrès*, qui viennent de paraître (1).

(1) *1er Congrès préhistorique de France.* — Paris, 1906. Schleicher et Cie, in-8°. — Voir pages 395 à 404, 3 *Fig.*

Enfin on a trouvé en Vendée, quelques rares *lissoirs*, qui d'ailleurs ne sont pas à rapprocher de ces grands polissoirs.

Les principaux sont ceux de la collection Mandin, à Mareuil, trouvés à l'Ouche-du-Fort. Au château de la Court, à Saint-Cyr-en-Talmondais, la collection R. de Rochebrune renfermait un polissoir mérovingien, en *corne de cerf ornementé* (René Vallette, *Pays. et Mon. du Poitou* ; art. *Les Moutiers les Mauxfaits).*

*
* *

Pourquoi M. Charbonneau-Lassay, qui donne volontiers des leçons inutiles à ses maîtres, a-t-il encore oublié de parler de ces lissoirs (1), qu'il ne peut pas ne pas connaître ?

C'est sans doute, parce qu'il s'agit de « Vendée maritime » !

En ce cas, nous le remercions de n'avoir pas tenu à aborder une région, où il a oublié de venir voir l'un des beaux polissoirs d'Europe (celui de la Brelaudière à l'Aiguillon-sur-Vie), qu'évidemment il ne pourra jamais digérer.....

Dr Marcel BAUDOUIN.

*
* *

Pour ne pas éterniser ce débat, nous avons communiqué à M. Charbonneau-Lassay la réponse de M. le docteur Baudouin.

M. Charbonneau nous prie de la faire suivre des réflexions ci-après. Nous le faisons bien volontiers; après quoi, nous déclarerons l'incident clos.

N. D. L. D.

(1) Notre confrère semble aussi avoir des idées très particulières sur les *lissoirs*, les *polissoirs*, les *cuvettes*, etc. Mais ce sont là détails trop techniques. Je me réserve de critiquer ses théories devant la *Société préhistorique de France,* dont M. Charbonneau-Lassay voudra sans doute faire partie bientôt, pour pouvoir me répondre.

RÉPLIQUE DE M. CHARBONNEAU-LASSAY

Je n'ai point l'intention de reprendre un par un tous les arguments (?) que mon confrère en Préhistoire veut bien m'opposer : pas un seul ne répondant à ce que j'ai cru devoir dire du manque de méthode et de la fantaisie d'appréciation employés par lui dans ses articles de vulgarisation.

Néanmoins je me permettrai quelques brèves observations :

1). M. Baudouin commence par poser en principe que les articles de vulgarisation comme ceux qu'il insère au « *Vendéen de Paris* » « *et même à la Revue du Bas-Poitou* » doivent échapper à la critique !.. Et pourquoi ?... J'ai le regret de penser absolument le contraire : pour une revue savante, lue de spécialistes seulement, les lecteurs sont assez au courant des questions traitées pour ne pas se laisser tromper sur l'importance des documents mis en œuvre ; pour une revue de vulgarisation il en est autrement : les idées de nombreux lecteurs peuvent être facilement faussées ; j'estime qu'on n'a pas le droit de les induire en erreur, qu'on n'a pas le droit, même dans les notes de vulgarisation de surfaire l'importance des matériaux d'étude !

2). Pourquoi les polissoirs étaient-ils « très rares en Vendée avant l'article de M. Baudouin paru en 1901 » ? En a-t-on apporté beaucoup d'ailleurs depuis ?... M. Baudouin veut dire sans doute qu'il en connaissait très peu à cette époque et qu'il s'est aperçu depuis que les polissoirs sont en réalité beaucoup moins rares. Ma dernière note en lui en révélant trente-deux nouveaux lui aura certainement fait plaisir.

3). Malgré ce que mon honorable collègue appelle mes « *prétentions connues* (?), je n'ai point celle d'être artiste, mais je prétends que mes croquis sont d'une rigoureuse exactitude technique et je maintiens que ceux du dernier fascicule de la

« *Revue* » ressemblent beaucoup moins « à des œufs de dinde » que certains des articles de M. Baudouin ne ressemblent à des « canards » de belle race en bonne voie d'éclosion !

4). Au sujet du cliché de la pierre de la Brelaudière, je croyais pourtant bien avoir dit textuellement que « je ne voudrais pas faire au docteur Baudouin l'injure de le supposer retouché », seulement j'ai bien dit qu'il y avait contradiction évidente entre le texte de l'auteur qui consigne des doutes sur l'authenticité du polissoir et la photographie mise en regard d'après laquelle la pierre de la Brelaudière est bien indiscutablement un vrai polissoir. Aussi je ne vois rien de bien héroïque dans le pari que M. Baudouin me fait de voir un jour son polissoir figurer au musée de Saint Germain : il lui suffira en effet d'en faire cadeau à l'administration de ce musée ; je sais un peu ce qu'il en est de l'admission des blocs-documents préhistoriques à Saint-Germain : huit mégalithes découverts par moi y sont hospitalisés.

5). Quant au polissoir pouzaugeais du Musée de Nantes je ne sais s'il y a eu confusion d'étiquettes au moment du changement de local, (il est très facile de s'en rendre compte par l' « *Inventaire Archéologique* » où ce polissoir est figuré,) ce que je sais bien c'est qu'il a été découvert par Parenteau à la Funerie, commune de la Pommeraye-sur-Sèvre, à cent mètres à peine de la commune de Pouzauges J'ai eu en mains les études et dessins manuscrits de Parenteau reproduits dans son « Inventaire » en 1878, quinze ans à peu près avant le transfert du Musée de Nantes. La provenance de ce document n'est pas contestable (1).

6). Pour ce qui est des « lissoirs » je ne vois pas absolument pourquoi j'en aurais parlé dans une note où je ne me proposais de signaler que les seuls « polissoirs » étudiés personnellement ou découverts par Béraud et moi. *Lissoirs*, *polissoirs*... je ne

(1) F. Parenteau, *Inventaire Archéologique*, page 8. Nantes, Vincent Forest, 1878.

sais si M. Baudouin confond tout cela?.. les deux mots riment bien, mais c'est tout !

Pour conclure :

Dans la note du précédent n° de la *Revue* je constatais :

1° Que dans ses articles de vulgarisation, M. Baudouin traitait parfois les questions de Préhistoire avec désinvolture ou mieux, une absence de méthode plutôt surprenante.

2° Que dans les susdits articles l'importance des documents archéologiques découverts par lui en Vendée était aussi souvent exagérée.

C'est à cela qu'il fallait répondre.

Or je ne vois pas que la rareté des polissoirs en Vendée avant 1901, que la ressemblance problématique de croquis avec des œufs quelconque, que l'entrée du bloc de la Brelaudière à Saint-Germain ou la confusion possible d'étiquettes au Musée de Nantes infirme en rien ce que j'ai cru devoir dire... (1)

L. Charbonneau-Lassay.

Loudun (Vienne), 20 juin 1906.

(1) Nous croyons devoir, à l'occasion de ce débat scientifique, rappeler ici que chaque auteur est responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. N. D. L. R.

LIBRES COMME LA MER

A MON PÈRE

Libres comme la mer celtique aux durs rivages,
Des aïeux ont marché dans les genêts sauvages,
Qui du pied volontaire et du rude bâton
Frappaient la terre vierge et le granit breton.
Si leurs genoux ployaient aux marches des Calvaires,
Ils maintenaient l'orgueil avec la foi sévère,
Et je sais que leur voix priait avec fierté,
Sûre de son désir et de sa vérité.

Le soir est grand. Silence à la petite flûte.
Le vent monte, le vent tumultueux. Il lutte.
Le vaste vent vient de plus loin que la forêt.
Il a dompté les vieux chênes qui se cabraient,
Il a tordu les peupliers comme des pailles,
Car il faut que le vent passe, que le vent aille,
Et guidant librement son élan décidé
Force les arbres de ses routes à céder.

O vent qui viens d'ailleurs et dont ma peur s'étonne,
N'as-tu point voyagé sur les landes bretonnes ?
Je te respire, ô vent. Tu m'apportes ce soir,
Du fond trouble et mystérieux des passés noirs,
Héritage certain, le verbe des ancêtres.
Je te bois. Ton conseil valeureux me pénètre ;
Et je sens battre enfin dans mes veines un sang
Qui s'offre moins avare et s'affirme puissant.

FRANCIS ÉON.

L'INDUSTRIE DU SEL

DANS L'OUEST DE LA FRANCE

Je ne connais rien de plus pittoresque que les marais de l'ouest de la France en été. Disséminés à la surface grise et dénudée des anciennes moissons qu'entourent et que traversent les filets argentés des canaux d'irrigation, au milieu de plus vastes étendues d'eau bleutée, apparaissent, sous le soleil implacable et féroce de ces régions mornes des cônes blancs tout parsemés de scintillantes paillettes, c'est le sel.

Certes, l'industrie du sel n'intéresse pas seulement l'ouest de la France, mais encore beaucoup d'autres régions. Là, ce sont des salines continentales ; ailleurs, des mines de sel gemme ; ailleurs, les sebkras et les chotts recouverts d'une couche saline, et ces tablettes de sel qui, chez certaines peuplades, sont encore utilisées comme moyens d'échange ; enfin, ce sont les marais du midi auxquels on fait produire le sel d'une façon assez particulière. Mais les salines de l'ouest nous présentent un intérêt beaucoup plus considérable car l'irrégularité même du climat cause dans la production des perturbations importantes. Il en résulte toute une série de conséquences économiques et sociales, en rapport avec l'extension des salines étrangères, la concurrence, le libre jeu de l'offre et de la demande, l'abandon des marais salants, leur transformation en marais-gâts, l'émigration, la misère, les maladies paludéennes, enfin des tentatives de relèvement par des

syndicats, toutes conséquences qui, dans la région atlantique de la France, nous apparaissent comme des questions vitales.

*
* *

Extension des marais salants. — Les marais salants de l'Ouest se trouvent surtout localisés sur les côtes du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Il faut en effet pour qu'on puisse les établir, qu'un certain nombre de conditions géographiques soient réalisées : que nous ayons affaire à des étendues bordières très plates ; que ces étendues soient constituées d'une argile imperméable.

Il semble que, tout au moins dans ces régions, les marais salants n'ont pu se constituer que sur des sols créés par un alluvionnement récent. En fait toute cette région depuis le Morbihan jusqu'à la Rochelle semble montrer une progression constante du continent vers l'ouest. Une étude même rapide des cartes dressées aux siècles précédents montre qu'à une période encore rapprochée, Quiberon était une île, le salin de Guérande un détroit, le Grand Trait ; que le marais vendéen du nord ou marais breton refoulait peu à peu les flots qui jadis baignaient Machecoul et Soullans, au pied de collines schisteuses jalonnées de débris romains ; que le marais vendéen du sud ou marais poitevin suivait une évolution absolument identique.

C'est la mer elle-même qui a restreint son domaine. Elle a entassé dans toutes ces anses, dans tous ces golfes, les matériaux, qu'elle avait arrachés à d'autres côtes ou que les fleuves avaient apportés de l'intérieur du pays ; et lentement pour ainsi dire méthodiquement, elle a créé avec les boues en suspension dans ses flots, une terre plate dont le niveau dépasse à peine le niveau des marées moyennes. Il fallait en effet pour amener l'eau de la mer dans les marais salants, sans le secours d'aucune machine — car dans l'ouest, l'indus-

trie du sel n'est pas assez rémunératrice pour permettre un tel surcroît de dépenses — que toutes ces conditions fussent réalisées : proximité de l'océan, absence de surélévation, imperméabilité du sol.

Pour peu qu'un cordon de dunes créé par l'action simultanée des courants marins et des courants éoliens s'interpose entre le plat pays et la mer, les marais salants n'existent pas, car ils nécessiteraient une dépense trop considérable pour l'établissement de conduites à travers ce cordon littoral. Aussi les marais salants de l'ouest de la France sont-ils morcelés, disséminés en bassins, selon qu'existent ou n'existent pas ces dunes sablonneuses. Les quatre plus importants sont :

1° Le bassin de Mesquer (Loire-Inférieure) ;

2° Le bassin de Guérande ;

3° Le bassin de la baie de Bourgneuf ;

4° Le bassin de l'anse de l'Aiguillon.

Il est assez difficile de calculer exactement leur étendue. Les chiffres que nous avons pu nous procurer sont déjà assez anciens et la crise de ces dernières années a certainement été la cause d'une réduction considérable de surface.

En 1875 au Congrès de l'A. F. A. S. (1), M. Lorieux, attribuait aux salines de la Loire-Inférieure une étendue d'environ 2200 hectares ainsi répartis :

Le Croisic, Batz, Guérande et le Pouliguen, 1600 hectares.

Mesquer, Saint-Molf et Assérac, 425 hectares.

Pornichet, près Saint-Nazaire, 25 hectares.

Les Moutiers et Bourgneuf 392, dont 302 étaient déjà abandonnés.

D'autre part la matrice cadastrale de Bouin évalue l'étendue des marais à 568 hectares, mais il y a là une très forte exagération relativement à l'époque actuelle et certes les marais réunis de Bourgneuf et de Bouin auxquels on peut joindre ceux de Noirmoutier ne dépassent guère aujourd'hui 150 hec-

(1) A Nantes.

tares. Quant aux marais du Morbihan et de Saint-Michel en l'Herm, il nous a été absolument impossible d'en obtenir même la superficie approximative.

Dans presque toutes ces régions, sauf peut-être dans le salin de Guérande se vérifie cette loi très générale dans la région atlantique que les prairies et les cultures tendent à remplacer les étendues salicoles. On peut suivre dans les Archives de la Vendée et notamment dans les archives de la commune de Bouin la régression des marais salants depuis deux siècles et voir de quelle façon cette île entièrement couverte de salines, comme l'est aujourd'hui la région guérandaise, s'est transformée de plus en plus, s'accommodant en partie assurément aux variations des lignes de rivage mais surtout aux variations économiques survenues dans le régime des sels (1).

*
* *

Culture des marais salants. — Comment se fait la culture des marais salants ? Je me bornerai à citer sur ce point la page très nette de M. Lorieux : « Les marais salants, écrit-il, consistent en une série de canaux et de réservoirs dont le fond est inférieur de 1m50 à 2 mètres au niveau moyen des vives eaux : l'eau de mer est introduite pendant les grandes marées par un canal appelé *étier* ou *fossé*, dans un premier réservoir appelé *vasière*, et de là dans un deuxième réservoir appelé *cobier* ou *métière*, où elle se concentre pour l'évaporation jusqu'à 7 ou 8 degrés de l'aréomètre Baumé. Elle se rend ensuite dans des compartiments appelés *fares* ou *vivres* qui sont disposés sur le pourtour de la saline et qu'elle parcourt en diagonale, puis dans de grands compartiments intérieurs nommés *adernes* ou *haut-termins* qui sont placés le long de la file des *œillets* et où l'eau n'a plus qu'une profondeur de 5 cen-

(1) Léon Dubreuil, *Monographie de la commune de Bouin*, pp. 56 à 60 ; — 142 à 144.

timètres. Elle atteint 17 à 18 degrés de concentration dans les fares, 18 ou 20 degrés dans les adernes, et arrive enfin sur la surface des œillets situés vers le centre de la saline, dans les conditions les plus favorables pour subir l'action du vent et du soleil, avec une profondeur d'eau de 2 centimètres et de 5 millimètres au plus dans la portion centrale qu'on appelle le *pelluet*. Le paludier vient tous les deux jours pendant la saunaison, avec le *rable* ou grand rateau plein en bois, attirer sur une petite plate-forme ou *ladure* le sel qui s'est formé dans l'œillet. Le sel blanc est écrémé à la surface et recueilli à part, le sel ramassé au fond est en gros cristaux qui retiennent quelques parcelles terreuses et leur doivent une teinte grisâtre. A Bourgneuf le sel est déposé dans une partie disposée en plate-forme des digues en terre ou *bossis* qui séparent les salines ; cette plate-forme s'appelle *tasselier* ; le sel y est recouvert, pour être préservé de la pluie, par des herbes grossières ou *rouches*. Dans les marais de Guérande, le sel est porté de la ladure au mulon par des porteuses qui le transportent sur la tête, avec une remarquable aisance, dans de grands vases tronconiques en bois appelés *gèdes*. Le sel est soustrait à l'action des pluies par un enduit de terre argileuse. »

Les noms que M. Lorieux donne ainsi aux différentes parties du marais sont des noms locaux employés dans le salin de Guérande. Aussi quelques-uns varient-ils quand on arrive dans le marais vendéen du nord. Nous n'y insisterons pas d'ailleurs dans la crainte de compliquer inutilement cette étude.

L'œillet qui est la partie la plus importante de la saline, puisque c'est là que se fait le sel, a une étendue moyenne 70 centiares (7 × 10). L'étendue des œillets représente environ 6 p. 0/0 de la saline, l'étier 4 p. 0/0. Les 90 p. 0/0 qui restent sont partagés entre la vasière, le cobier, les métières, les adernes et les fares. Quant à la superficie de la saline elle-même, elle est extrêmement variable. Dans les marais vendéens, elle dépasse ou même atteint rarement un hectare,

tandis que dans la région guérandaise elle est en général beaucoup plus considérable.

La culture du sel n'a pas varié depuis une assez haute antiquité, depuis, dit-on, le IVe siècle date à laquelle les Saxons auraient introduit sur nos côtes ce mode d'exploitation. De la période gallo-romaine pendant laquelle il est très certain que les salines de l'Ouest furent très florissantes, nous n'avons conservé que des légendes assez extraordinaires, rapportées par le géographe Strabon, et commentées souvent d'une manière non moins extraordinaire.

La légende rapporte ainsi que dans telle île de l'embouchure de la Loire (1) (Batz, Bouin, une troisième peut-être) la culture du sel était entièrement livrée à des femmes dont les maris, presque toujours absents, s'occupaient uniquement de chasse et de pêche. A jour dit, chaque année, les « saunières » découvraient les anciens tas pour y ajouter le sel nouveau. Elles portaient leurs lourdes charges par des chemins glissants et si quelqu'une venait à tomber, ses compagnes la massacraient immédiatement pour détourner le mauvais présage qu'elles croyaient les menacer.

Quoi qu'il en soit, des Saxons se seraient emparés dès le IVe siècle des îles de Her (Noirmoutier) (2), du Croisic et de Batz — ces deux dernières rattachées depuis au continent. En 470 ils occupaient les rivages guérandais et c'est à eux que l'on devrait le procédé très simple de la culture des marais dont on se sert encore aujourd'hui et que nous n'avous fait qu'indiquer précédemment avec M. Lorieux.

Étant donné que le marais est établi comme nous l'avons rapporté, on pratique à ses deux extrémités deux coëfs, c'est-à-dire deux brèches que l'on peut ouvrir et fermer à volonté. Ils servent « l'un à amener l'eau de mer au moment du *salange*, l'autre à faire écouler les eaux pluviales. L'eau salée, intro-

(1) Luneau et Gallet, *Notice historique sur l'île de Bouin*. L. de Saint-Quentin, *Bourg de Batz*, etc.

(2) Il est très probable que l'île de Her n'a existé qu'au VIe ou au VIIe siècle.

duite peu à peu, parcourt les sinuosités décrites par les vivres, et lorsqu'elle est suffisamment échauffée, le saunier la fait passer, par de petites coupures dans le bassin d'évaporation. Dès que la cristallisation est complète c'est-à-dire le soir du second ou du troisième jour, selon le degré de la température, on retire le sel du fond de l'œillet, et après avoir laissé égoutter pendant la nuit sur de petites tablettes rondes, on le porte le lendemain sur les tasseliers. La récolte terminée, on enlève presque tous les mulons pour les transporter sur les points de chargement ou à l'entrée de la ville. On les renferme dans des salorges, ou on les recouvre avec de la rouche pour les mettre à l'abri des intempéries, et on attend le moment favorable pour les expédier par cabotage et pour les livrer à la consommation extérieure (1). »

*
* *

Situation économique des marais. — Pendant longtemps le cadastre considéra les marais salants comme des terrains de première qualité et les imposa en conséquence. A l'époque où le cadastre fut établi — vers 1832 — c'était tout-à-fait raisonnable. Mais, pour des raisons que nous aurons bientôt à développer, le sel se vendit mal, les marais tombèrent en décadence et leur mise en valeur ne rapporta plus au propriétaire ce qu'il était en droit d'en attendre.

En effet l'entretien d'un marais est extrêmement coûteux et se décompose en une double série d'opérations connues, dans le salin de Guérande, sous le nom de *mises ordinaires* et de *mises extraordinaires*. Les premières doivent être opérées tous les ans au printemps quand l'eau qui a couvert les marais pendant l'hiver commence à se retirer. Les paludiers relèvent alors les talus détruits par le séjour prolongé des eaux et creusent les vasières qui ont été comblées par les débris des talus ou les apports organiques de l'inondation.

(1) Ed. Gallet, *La ville et la commune de Beauvoir.*

Les mises extraordinaires sont plus rares et généralement ne peuvent être prévues ; ce sont les dégâts causés par les grandes marées dans le chaussage des œillets, dans les talus, qu'il convient de séparer au plus vite. Puis, tous les vingt ans, il est nécessaire de donner un labour aux œillets pour les maintenir en bon état, pour que les sédimentations autres que les sédimentations salines ne rendent pas l'eau fangeuse, ne donnant pas au sel que l'on récolte un goût ou un parfum désagréable (1).

C'est le propriétaire seul qui supporte les mises extraordinaires. Le labour d'un œillet est ordinairement estimé cinq francs. Quant aux autres mises, dont le coût est variable, elles sont effectuées par les paludiers eux-mêmes qui y apportent uu certain nombre de mauvaises habitudes, bien faites pour accroître les débours du propriétaire. Payés 1 fr. 50 par jour pour mettre les marais en état après les grandes marées ou les tempêtes, ils ne travaillent guère que de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures. Ils ne subissent aucune surveillance, faisant la tâche qu'on leur a imposée, sans s'inquiéter du travail des autres, sans prendre garde aux raccordements, sans souci de l'intérêt général (2).

Mais ce n'est là qu'une faible partie des dépenses occasionnées par les marais à sel dont la mauvaise situation économique est due à bien d'autres raisons : mise en valeur défectueuse, mévente de sel, etc.

Mise en valeur des marais. — Le propriétaire de salines n'intervient que dans le cas de mises extraordinaires. Toujours il livre la culture de ses marais à un colon partiaire ou à un métayer, presque jamais à un fermier. Mais les conditions varient selon que les salines se trouvent au nord ou au sud de la Loire.

(1) On sait que le sel répand en général une odeur de violette caractérisée.

(2) Cf. G. Méresse, *Les Marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir.*

D'abord il existe au point de vue même de l'aspect une très grande différence entre le Salin de Guérande et les Marais de Bourgneuf et de Bouin. Sur les 1620 hectares de salines situés au nord de la Loire, on ne trouve pas un centiare de terres labourables : c'est une vaste étendue aqueuse divisé en marais par des talus à peine suffisants pour permettre le passage aux sauniers. Les talus protecteurs ont juste assez de largeur et de résistance pour subir sans danger les chocs de la mer.

Les marais de Bourgneuf et de Bouin, même ceux de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Michel-en-l'Herm se présentent d'une tout autre manière. Une requête des propriétaires des marais salants de Bourgneuf, datée du 23 avril 1759 (1), nous donne dès cette époque la caractéristique de la région. « Ce que l'on appelle les *marais de Bourgneuf*, dit-elle, est un grand terrain voisin de la mer qui a été conservé au moyen des chaussées qui le renferment. C'était anciennement un grand espace continu et qui ne formait qu'un seul tout. Depuis il a été partagé et divisé entre plusieurs propriétaires. Les uns y ont pratiqué des marais à sel, d'autres des prés et d'autres des terres labourables. On y a creusé des canaux ou fossés appelés Etiers et qui recevant l'eau de la mer servent non seulement au transport des barques et bateaux nécessaires pour l'exploitation des marais salants, mais encore à la conservation et à l'amélioration des prés et terres labourables... » Depuis 1759 l'aspect du pays n'a guère changé, seul le nombre des salines a décru d'une manière constante. Des 45.000 aires (2) de marais que Bourgneuf, au dire de M. Lorieux, possédait en 1775 il ne reste guère que 70 hectares. De même, dès 1771, l'intendant du Poitou, M. de la Bourdonnaye-Blossac, se plaignait de l'envasement des 60.000 aires des salines de Bouin qui se trouvent réduites aujourd'hui à une cinquantaine d'hectares.

(1) *Archives départementales* d'Ille-et-Vilaine. — C. 3376.
(2) *L'aire* a une étendue moyenne de 300 mètres carrés.

Le même phénomène s'est produit pour tous les marais de la Vendée et des Charentes. En généralisant à toutes les régions situées au sud de la Loire l'observation que fit M. Lorieux au sujet des marais de Bourgneuf, nous pouvons dire que « l'envahissement des lais de mer en les éloignant du rivage les a rendus en partie impropres à la culture du sel et les a transformés en marais-gâts dont le seul produit est une herbe grossière appelée rouche » (1).

Quoi qu'il en soit, les marais du nord de la Loire constituent le domaine du colon partiaire, les autres celui du métayer. Si le métayage se rapporte à l'une des formes les plus importantes de l'exploitation du sol dans l'ouest de la France et s'oppose directement au fermage, le mode d'exploitation par le colon partiaire qui se trouve localisé dans le Salin de Guérande présente un certain nombre de ressemblances avec le mode d'exploitation à la sixtaine dans le marais vendéen.

Le paludier guérandais donne donc au propriétaire du marais les trois quarts de la récolte de sel gris et conserve l'autre quart. La récolte entière de sel blanc servait autrefois au paiement des porteuses. Mais aux environs de 1865 elles réclamèrent une somme fixe par œillet, 1 fr. 1 fr. 25, 1 fr. 50 et même 2 francs suivant la distance de la saline ou tasselier. Leurs demandes furent agréées par le plus grand nombre des propriétaires, mais il en existe cependant encore qui sont payées en nature. Dès lors soit que le sel blanc appartienne en totalité au propriétaire, soit qu'il n'en reçoive que les trois quarts, il paye ou la totalité ou les trois-quarts du portage. Cette petite réforme a été très bien accueillie par les porteuses à qui elle accorde un léger bénéfice, mais elle est tout au désavantage du propriétaire et du colon. Il se trouve même, lorsque, comme il arrive souvent, la porteuse est femme du

(1) Il convient cependant de ne pas exagérer. Les marais-gâts eux-mêmes se transforment à mesure qu'ils s'assèchent et se dessalent et peuvent fournir d'excellents pacages ou des terres labourables extrêmement fertiles.

saunier, que le salaire général loin d'en être accru, s'en trouve diminué.

Au sud de la Loire, c'est le métayage qui seul existe, c'est-à-dire la mise en culture des marais à moitié fruits. Le métayer garde la moitié du sel, paye la moitié du charroi de la saline à la salorge, mais en retour doit à lui seul maintenir le marais en état et opérer toutes les réparations nécessaires Dans ce métayage comme dans tous les autres tend à s'établir la loi de l'équivalence du travail et de la propriété.

Les marais salants sont en général très divisés : c'est la petite propriété qui y domine et même la toute petite propriété. C'est ainsi que dans le Salin de Guérande on trouve un peu plus de 3.000 propriétaires, ce qui donne à chacun une étendue moyenne de 8 œillets (environ 5 ares). Rien ne fait prévoir un changement dans cette répartition des salines car les seules mutations sont dûes non à des ventes, mais à des successions qui en accroissent encore le morcellement. Qui donc aurait consenti à acquérir des salines qui ne peuvaient jusqu'ici rien lui rapporter ? — Il en est tout de même dans la région vendéenne et charentaise où les possesseurs de marais ne les considèrent que comme une portion négligeable de leur domaine.

(*A suivre.*) Léon Dubreuil.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

1903

(*Suite*) (1)

Excursion a Parthenay

La première excursion inscrite au programme est celle de Parthenay. Les congressistes, au nombre d'une centaine, attendent à la gare de Poitiers.

Le comité d'organisation avait frété un train spécial pour cette localité, je veux dire Parthenay. Le départ a eu lieu à 8 heures 15. Le parcours a duré environ une heure. Je ne ferai point la description du pays parce qu'il me paraît assez monotone. Après avoir dépassé le cours du Clain, charmante rivière, bordée de peupliers, affluent de la Vienne et qui arrose l'ancienne capitale des *Pictones,* on passe à la station du Grand Pont, point terminus de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, puis on se dirige vers Neuville en Poitou, chef-lieu de canton, situé au milieu d'une plaine couverte d'une quantité innombrable de noyers, à la parure d'émeraude. Le train siffle et nous débarquons dans la cité des sires de Parthenay. Quelques mots d'histoire avant de pénétrer en ville. J'ignore si les Romains ont occupé le territoire sur lequel est bâti la capitale de la Gatine (2), mais il est démontré que les maîtres

(1) Voir le 3e fascicule 1905.

(2) Mot celtique *Gast* ou *Gastin*, mauvai

du monde n'ont laissé aucun monument destiné à perpétuer leur souvenir dans ce pays hérissé de rochers et de collines boisées, à l'exception d'une voie romaine, dont les vestiges se voient encore dans les environs et qui allait rejoindre celle de Nantes à Poitiers. Fief féodal très important pendant le moyen-âge, le domaine de Parthenay appartint jusqu'en 1425, à cette puissante lignée de seigneurs qui avait pris, depuis 1060, le nom de l'Archevêque, attendu qu'un de leur parent, nommé Josselin, fut élu, vers la même époque, archevêque de Bordeaux (1).

Je ne parlerai pas des incessantes querelles qui eurent lieu entre les sires de Parthenay et les comtes du Poitou, leurs seigneurs suzerains. Je rappellerai seulement que cette place-forte était soumise aux Anglais, pendant la première moitié du XIIIe siècle, puis Guillaume VIII qui s'était rangé pendant quelque temps sous la bannière du roi d'Angleterre, dut abandonner totalement ce parti et fut, dans la suite, un des plus fidèles sujets du roi Charles V. Ce puissant seigneur, pendant les loisirs de la paix, avait à son service un certain nombre de gens de lettres, parmi lesquels, il y avait Condrette, auteur du roman en vers, *Mélusine*. Son fils Jean II était un prince débonnaire, faible et doux, plus doux qu'une pucelle — d'après les anciennes chroniques. Mort sans postérité, cette motte féodale passa en 1425, entre les mains du Comte de Richemont, par lettres patentes en date du 9 août 1424 et 24 octobre 1425, signées par Charles VII et par suite du consentement du pauvre Jean II, dépourvu d'énergie.

Le château de Parthenay fut assiégé en 1486 par les troupes de Charles VIII, pendant les démêlés entre les partisans du duc d'Orléans — depuis Louis XII — et les vassaux qui étaient restés fidèles au roi de France. Le fils du célèbre Dunois (2), défenseur de la forteresse, se sauva en Bretagne, quand il

(1) Guide indicateur.

(2) François Ier d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, avait épousé en 1466 Agnès de Savoie, belle-sœur de Louis XI.

apprit l'approche de l'armée royale et laissa le commandement entre les mains du sire de Joyeuse. Celui-ci, voyant l'inutilité de ses efforts pour résister aux assiégeants, se rendit aux troupes du jeune roi de France, le 28 mars 1487. Dès que Charles VIII fut en possession de la cité rebelle, il ordonna de raser les fortifications. Au XVIe siècle, la capitale de la Gâtine, qui appartenait aux Longueville, fut pillée une première fois en 1562 par les partisans de Calvin. Parthenay retombait sous leur joug en 1568 et le féroce d'Andelot, chef huguenot, fit pendre le gouverneur de la place Malo Thonnelier. Le 24 novembre de la même année, l'armée de Joachim de Saint-Jacques, sire de Virac, *grand brûleur d'églises et tueur de prêtres*, fut une véritable calamité pour les habitants de cette malheureuse ville. Toutes les églises furent incendiées (1). L'anné suivante, l'armée de Coligny, qui avait été vaincue à Moncontour, se replia sur Parthenay et ce fut de cet endroit, renfermés dans la forteresse, que les chefs de l'armée dévouée aux préceptes de la religion réformée, expédièrent des estafettes à La Rochelle, et dans les places fortifiées qui étaient sous leur dépendance, pour annoncer leur défaite. Peu après, les catholiques devinrent maîtres de la ville.

Jusqu'à l'époque de l'insurrection vendéenne, il n'y a aucun fait à enregistrer. Le 20 juin 1793, le général Westermann, qui était alors renommé par son audace, entra nuitamment à Parthenay, après avoir égorgé les avant-postes. Un prêtre de la localité se jette à corps perdu dans la mêlée, puis il est abattu par le sabre d'un républicain, au moment où le martyr de la sainte cause, saisissait une mèche pour mettre le feu à une pièce d'artillerie. Lescure, chef vendéen, commandant une armée de six mille hommes, est forcé de battre en retraite. Après l'affaire de Châtillon, dans laquelle Westermann avait éprouvé un échec, ce général passa devant le tribunal militaire de Niort, mais il fut acquitté (2).

(1) *Histoire de la Gâtine*, par Bélisaire Ledain.

(2) Traduit devant le tribunal révolutionnaire le 1er avril 1794, il fut exécuté le 5, par suite de ses relations avec Danton.

Après avoir parcouru le boulevard de la gare, la procession des archéologues longe les anciennes murailles de la ville, qui sont maintenant dans un état de délabrement pitoyable. Cette partie des fortifications était la troisième enceinte qui était jadis flanquée de onze tours. Toutes les portes fortifiées, postées sur la ceinture des remparts n'ont pas trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs, à l'exception de la porte Saint-Jacques, dont je ferai la description dans un instant.

Une rampe assez rapide, ornée de beaux arbres, nous mène dans la partie nord de la ville. Délicieuse vue sur cette portion de la Gâtine, avec ses mamelons couverts de chênes gigantesques, dont le sommet se confond avec la pénombre azurée.

Le premier monument qui reçoit notre visite est l'ancien couvent des Cordeliers, maintenant converti en gendarmerie. L'église consiste dans une seule nef, d'une belle ampleur, c'est-à-dire que les proportions soient très vastes. Les voûtes sont hardies avec des arêtes saillantes qui reposent sur un assemblage de colonnes. L'ensemble de l'édifice peut remonter au XIIIe siècle, mais il paraîtrait que la fenêtre placée à l'extrémité de la chapelle a été construite au XVe, attendu que sa décoration ogivale offre les caractères de cette époque. Chaque travée est éclairée par une étroite fenêtre très allongée. Actuellement ce lieu de dévotion, qui appartenait à la communauté fondée par saint François d'Assise, sert de grenier à fourrages. La sellerie était autrefois un oratoire voûté, sans doute la chapelle privée du père abbé, qui remonte au XVIe siècle. Les défenseurs de l'ordre et de la propriété ont laissé des traces d'un intéressant retable en pierres du temps de la Renaissance qui donne la reproduction de la *Santa Casa*, de la Vierge à Lorette, Pandore *brille* par son absence, mais je constate que ce petit réduit recèle une odeur nauséabonde, attendu que plusieurs paires de bottes, supérieurement astiquées, sont rangées en lignes de bataille dans un recoin.

La compagnie se dirige vers la rue Saint-Jacques. Cette partie de la ville est fort intéressante à cause des constructions des siècles passés qui bordent cette voie étroite, conduisant à la porte d'entrée de la cité, baignée par le Thouet. Je partage l'avis de notre collègue, M. de la Bouralière, qui déclare que le monument est imposant. M. Bélisaire Ledain prétend avec raison que cette porte de ville est un beau spécimen, peut-être unique en France, de l'architecture militaire du XIIIe siècle. L'ouverture qui sert de passage est flanquée de deux tours dont la base baigne dans l'eau et forme éperon destinée à couper le courant. Il y a lieu de constater que ces deux tours deviennent moins massives en montant vers le sommet terminé par une terrasse protégée par des créneaux appuyés sur d'élégants mâchicoulis. L'entrée était fermée par une herse dont la coulisse est encore visible. Au XVe siècle des réparations furent faites à la porte Saint-Jacques, du côté de la ville ; sur la façade opposée, on voit encore les armoiries de l'Archevêque, sculptées sur une pierre de taille, mais elles ont été brisées à coups de marteau, sans doute pendant la fureur révolutionnaire (1).

J'ai parlé plus haut des maisons situées, près la porte Saint-Jacques, mais sans en faire la description. On se croirait en plein moyen-âge dans ce petit coin du vieux Parthenay. Les dites maisons remontent aux XVe et XVIe siècles, avec leurs ouvertures basses et les anciennes boutiques sont en contre-bas de la chaussée. Quelques-unes sont construites en bois et les étages forment saillie les uns sur les autres, puis sont agrémentés de pignons qui produisent l'effet le plus pittoresque. Les poutres sont pourvues de dessins et de gracieuses moulures. M. Bélisaire Ledain dit plaisamment qu'il ne manque que les vieux bourgeois ayant habité cette partie de la ville.

Le château, ou plutôt la forteresse qui remonte au XIIe siècle,

(1) *Monuments du Poitou.*

d'après l'illustre historiographe de l'endroit — j'ai nommé Belisaire Ledain — il n'y a plus que deux tours et un bastion du XVe (1). En 1694, le château, depuis longtemps délaissé par les gouverneurs qui l'occupaient au nom du roi, était en ruines. Dans la suite, il servit de carrière aux habitants des environs. Cependant en 1831, il y avait encore cinq tours et un corps de logis qui tombait de vétusté. L'une des tours, assez bien conservée, sert actuellement de poudrière, tandis que l'autre, partagée de haut en bas par une large échancrure, est couverte en partie par un manteau de lierre. L'ancienne demeure des sires de Parthenay était bâtie sur une éminence qui domine toute la contrée. Nous avons été dédommagés de notre pénible ascension, par un splendide panorama qui s'étend à perte de vue sur la vallée du Thouet. Cette rivière prend sa source dans le canton de Secondigny et va se jeter dans la Loire à proximité de Saumur.

Notre-Dame de la Coiudre, qui fut depuis sa fondation le siège de l'archiprêtre jusqu'en 1624, mérite une mention toute particulière, à cause de son ancienneté. L'église est une merveille de l'architecture du XIIe siècle, malheureusement détériorée pendant la Révolution. Deux absides, les murs latéraux et la porte d'entrée, ont échappé au désastre. Cette partie offre des sculptures ravissantes. Je ne puis en faire une description détaillée à cause du peu de temps que nous avons à disposer Deux petites arcades sont placées de chaque côté de la porte principale agrémentée de quatre bandeaux ornés de personnages et appuyés sur des colonnettes. Le portail de la communauté (2), situé un peu plus loin, est pourvu de chapiteaux à sculptures naïves. L'une représente le sacrifice d'Abraham et l'autre le combat de David et de Goliath, avec des costumes du XIIe siècle. Il faut signaler, dans le jardin, deux

(1) Construits en 1442, par le comte de Richemont.

(2) Ce couvent appartient aux dames de Chavagnes ou Ursulines de Jésus, ordre fondé en 1802, par Gabrielle-Charlotte Ranfray de la Rochette et le P. Baudouin, curé de Chavagnes Vendée).

bas-reliefs d'une magnifique exécution qui donnent la reproduction de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem et l'Annonciation aux bergers. Quatre statues couronnées et pourvues du cercle de lumières conféré aux saints — peut-être les rois mages — gisent tristement dans cette partie du couvent (1). Il n'y a pas de doutes que ce sont les épaves de l'ancienne église.

Nous continuerons notre promenade vers l'église Sainte-Croix. La façade, qui a été refaite en 1781, est massive et n'offre aucun intérêt. Mais en pénétrant dans l'intérieur, on est saisi d'admiration par cette belle construction du XIIe siècle. Ce monument consiste en trois nefs divisées par d'élégants piliers qui soutiennent une voûte de toute beauté. Les bas-côtés portent une voûte originale, c'est-à-dire en quart de cercle. Plusieurs fenêtres de grande dimension, placées entre des colonnettes liées ensemble, éclairent l'abside. Les statues couchées de Guillaume VII, l'Archevêque, et de son épouse, Jeanne Mattrefelon, reposent sur un caveau sépulcral, situé du côté du maître-autel. Le tombeau en marbre noir du maréchal de la Meilleraie, occupait, en 1681, le centre du chœur, mais par décision du corps municipal en date du 24 frimaire an II — 14 décembre 1793 — il fut déplacé et mis à l'écart, c'est-à-dire à l'extrémité de l'église (2). Le clocher repose sur la muraille méridionale du monument. Il fut bâti en 1457, par suite des libéralités du comte de Richemont. La base est pesante, mais l'étage qui termine cette tour est orné de colonnettes, de hautes fenêtres et d'arcatures. Le sommet est recouvert d'un toit en ardoises.

La porte, dite de la Citadelle, est placée à l'entrée de la deuxième enceinte qui contourne le tertre sur lequel s'élève le château. Cette large baie, voûtée en ogive, est flanquée de deux tours et offre certaine ressemblance avec la porte

(1) Guide indicateur.
(2) *Monuments du Poitou.*

Saint-Jacques, parce que les dites tours sont terminées en bec aigu. Chaque extrémité était fermée par une herse. Cette construction dénote également l'architecture du XIIe siècle. Le crénelage primitif n'existe plus, attendu que le corps de ville fit exécuter des réparations maladroites qui déshonorent ce monument. Deux rangs de pierres furent abattus et on édifia, en 1727, le grotesque pavillon carré qui existe aujourd'hui afin d'abriter la cloche qui sert à frapper les heures de l'horloge. Cette cloche a été fondue en 1454.

L'hôtellerie du Chêne-Vert était destinée pour le festin. Il est près de midi quand les cent et quelques archéologues prennent place à table. Je crois que cette pièce, du reste fort spacieuse, sert de salle de danse, les jours de fête. Le même fait nous est arrivé en Bourgogne — à la Croix-Blanche, près Mâcon. — Parmi les toasts prononcés par les pontifs de l'archéologie, j'ai retenu celui du jovial organisateur du Congrès, M. de la Bouralière, qui dans une petite allocution fort humoristique, nous retrace les monuments visités de la ville de Parthenay et fait allusion aux séductions de la cité, en parlant de ses jolies filles.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'Eglise Saint-Laurent mais j'avoue qu'elle est fort peu intéressante. Il y a des restes insignifiants de sa primitive construction — XIe siècle — Incendiée par les protestants, elle fut reconstruite en 1572. Le clocher est moderne et terminé par une flèche gothique, qui date de 1876 : il remplace une tour du XIe siècle. La place qui entoure l'église a servi de cimetière jusqu'en 1852, et remontait à l'époque mérovingienne. En faisant des fouilles on a retrouvé trois ou quatre couches de sépultures superposées (1).

Le dernier monument visité est l'église de Parthenay-le-Vieux, autrefois monastère dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce hameau est situé à 1500 mètres de la ville, ce qui nous permet de faire une agréable promenade à pied

(1) *Monuments du Poitou.*

après le déjeuner. En passant près du champ de foire — c'est aujourd'hui jour de marché — les braves campagnards, vêtus de la blouse bleue gâtinaise, ornée de dessins multiflores sur les épaules, nous regardent d'un air ahuri ; je dirai même soupçonneux. L'un deux aborde un de mes amis, congressiste pour la circonstance, Poitevin d'origine, mais implanté dans le bocage vendéen depuis plusieurs années et lui demande avec anxiété ce que signifie cette invasion d'étrangers au milieu de la ville de Parthenay, ordinairement si paisible. Le brave homme croit que les graves archéologues sont des moines déguisés organisés pour prendre d'assaut l'ancien prieuré de Parthenay-le-Vieux, devenu désert depuis la Révolution. Notre honorable invité le rassure et nous reprenons tranquillement notre promenade à travers un ravissant pays boisé.

Pendant longtemps cette église a été désaffectée, mais depuis quelques années des réparations importantes ont été faites à ce monument qui mérite d'être visité. Le service du culte a été rétabli. Des pièces de bois interceptent le passage. Il paraîtrait que cet édifice bâti sur l'emplacement d'un autre plus ancien, qui aurait été donné, d'après une charte de 1092, à la puissante congrégation de la Chaise-Dieu, par Golduin et Ebbon, seigneurs de Parthenay. Pendant le XIe siècle, l'église menaçait ruine, les religieux la rebâtirent d'après leurs traditions architecturales, puisque les voûtes des bas-côtés sont construites en quart de cercle, ce qui caractérise l'influence de l'école auvergnate (1).

La façade, époque romane du XIIe siècle, ne manque pas d'intérêt. Divisée en trois parties, les ouvertures de droite et de gauche sont murées et sont séparées de l'entrée principale par des colonnes engagées qui encadrent une fenêtre de même style. Les chapiteaux sculptés de ces colonnes sont placés sur la même ligne que le cordon horizontal, orné de têtes

(1) J. Berthelé.

de chats et soutenus par des petites consoles renversées, également sculptées. A gauche, une colonne engagée forme l'extrémité de la façade jusqu'au cordon, puis elle est terminée par un rang de pierres frustres qui avoisine une petite fenêtre de même style que l'ensemble de la façade. La partie droite était sans doute semblable, mais la fenêtre a été murée et la colonne a été masquée par un lourd contre-fort du XVe siècle. La porte d'entrée construite en plein cintre, caractère du XIIe siècle, renferme deux archivoltes laissant apparaître des petits animaux placés dans une attitude de résistance. La seconde donne des personnages assis. Même genre de décoration concernant les deux arcades, dont les tympans sont ornés de statues. A gauche, un cavalier, vêtu d'une longue robe, porte un faucon sur le poing et écrase la tête d'un enfant sous les pieds de son cheval. A droite, un personnage, présumé Sanson, est monté sur un lion.

(*A suivre.*) ED. DU TRÉMOND.

LES ÉCRIVAINS DU POITOU

AUGUSTE MAILLOUX

Personnellement, nous n'avons pas le plaisir de connaître M. Auguste Mailloux, mais les ouvrages qu'il a bien voulu nous offrir indiquent chez lui un ardent amour du terroir, un talent descriptif hors pair en même temps qu'un don de critique très avisé.

Bon Poitevin, M. Mailloux, qui est né à Hanc (Deux-Sèvres), a chanté le pays natal dans Ptadu, *Mémoires d'un enfant*. A la lecture de ces souvenirs de hier, on reconnaît un fils qui a gardé au cœur le culte de la petite patrie. Remembrances d'autrefois, coutumes séculaires, contes de Grand-maman, histoires d'écoliers : tout cela est gravé en des pages tantôt doucement émues, tantôt pleines d'ironie malicieuse, souvent aussi imprégnées d'un charme exquis, tel ce délicieux chapitre intitulé : *Grand' mère nous a quittés !*

Le mignon lutin qui répond au doux nom de *Germaine* lira Ptadu, soyez-en assuré, M. Mailloux. Et le récit des aventures de son grand frère la captivera comme il nous a conquis, car ce « petit livre original... est un tout composé de facettes multiples, c'est une série de tableaux vus, de peintures étu-

diées, quoique d'apparence légère, d'observations vécues... PTADU vibre d'une émotion profonde ». (LÉON BIGOT.)

Comme l'a dit M. Léon Bigot, « PTADU n'est pas un livre d'histoire, mais il est un hommage rendu à l'une de nos provinces ». Cet hommage, Auguste Mailloux l'ayant voulu plus complet, a publié dernièrement sa TERRE POITEVINE « fraîche anthologie de vers et de prose, digne d'être consacrée, comme une offrande printanière à la bonne terre du Poitou » (GASTON DESCHAMPS-*Préface*). Ainsi qu'il l'avait fait pour la Bretagne, M. Mailloux, dans sa TERRE POITEVINE « mais avec quelque chose de plus familial » a réuni les écrivains les plus divers, venus des points les plus éloignés du monde philosophique, politique ou religieux, tous communiant dans l'amour du vieux sol des Pictones, de ces aïeux qui ont, avec leur sang, écrit d'inoubliables pages dans l'histoire de la Nation. Ce livre, « composé comme un bouquet de fleurs variées les plus odorantes et les plus belles du pays, condense le parfum subtil et délicat de la terre et de l'âme du Poitou ». (PIERRE FONCIN, *Préface.*)

L'Archéologie, l'Histoire, le Folklore disent les beautés, l'origine lointaine, la poésie de la terre classique des vieux chênes défiant l'orage, inébranlables, en leur haute stature, comme le roc qui enserre leurs racines. Faut-il citer des noms ? Il en est de célèbres : Jules Sandeau, André Theuriet, G. Clémenceau, Emile Faguet, Auguste Gaud, Gustave Geffroy, Dugast-Matifeux, Benjamin Fillon, Grimaud, etc. Du côté des Vendéens contemporains : A. Barrau, Biré, Bocquier, Boisson, Brochet, Callas, Guitton, Mignen, Métay, Waïtznegger et René Vallette, l'aimable directeur qui préside avec tant d'autorité aux destinées de la *Revue du Bas-Poitou*, si éclectique en son hospitalité vendéenne !

Si. M. Mailloux aime sa province, le Monde ne lui est pas inconnu. En novembre 1902, d'une mission à Madagascar, il rapporte un gros volume : SOUS LES TROPIQUES. Il visite nos possessions du Nord africain et consigne ses impressions

dans les SOUVENIRS D'UNE HIRONDELLE. Ce petit livre, au ton descriptif, est charmant : il est vrai de dire que ce sont plutôt des instantanés que des descriptions longues et monotones : celles-ci de lecture souvent ennuyeuse et ne laissant en l'esprit que de confus souvenirs.

Née à Blois, la petite hirondelle quitte à regret le pays de France en nombreuse et gaie compagnie que réduira, hélas ! la mort inexorable ! Avec intérêt, nous suivons les oiselets dans leurs pérégrinations. Savez-vous qu'elles sont bien savantes les hirondelles de M. Mailloux ? L'une ne niche-t-elle pas à la Sorbonne et l'autre à l'École de guerre ? Rien ne leur est indifférent. Les Alpes, l'Italie, la Sicile, Malte, Tunis, le Sahara avec ses mystères, l'Algérie et son soleil, le Maroc « pays du rêve par excellence », l'Espagne, les Pyrénées sont pour les oisels mignons autant de sujets d'études géographiques, historiques ou ethnographiques du plus haut intérêt.

Semblablement attachante est la lecture du JOURNAL D'UN CRAPAUD, au titre plein de promesses et que ne démentent pas un seul instant les belles pages de l'œuvre. C'est parfois de l'histoire naturelle, mais combien présentée avec bonheur ! Ecrit pour les enfants, le JOURNAL D'UN CRAPAUD fera encore les délices des grands. Le crapaud, c'est « le maudit qui se dévoue à une cause juste, utile et bienfaisante sans autre reconnaissance que le mépris et la haine des foules ». Le crapaud de M. Mailloux, à « la robe de bure du prolétaire », est poète, naturaliste. Il a assisté à la fête de l'Ecole laïque, visité les plages de Bretagne et vu l'inauguration de la statue de Renan. De Bois-Janvray, transporté en Alsace dans le ventre d'une cigogne, il est ramené à Paris et devient la propriété d'un riche Anglais. Aujourd'hui, il vit des jours heureux dans un jardin de Cantorbéry !

Le JOURNAL D'UN CRAPAUD est une œuvre bien personnelle où l'on trouve l'habituelle érudition de l'auteur, érudition aimable, s'alliant toujours à un beau talent descriptif.

Et M. Mailloux, qui fut longtemps rédacteur en chef de

la *Revue Internationale de Pédagogie comparative* avec le savant Docteur Bourneville comme directeur, est aussi un chercheur avisé, un trouveur heureux dont les recherches furent toujours couronnées de succès. Témoin, UNE FILLE D'ALFRED DE MUSSET ET DE GEORGES SAND, qui attira dès sa publication, l'attention de toute la grande presse. Malgré Scholl, le chroniqueur étincelant, malgré Paul Mariéton, Auguste Mailloux, prouva, par son état-civil, que la *Norma-Tessum-Onda* du cimetière de Saint-Maurice, près La Rochelle, n'était que la fille d'un simple tisserand de Saint-Macaire, au pays de Mauges !!

M. Mailloux, disons-nous au début de cet article, aime le *terroir* : il aime aussi la France. Il fut soldat et sa vie de tourlourou nous a valu A L'OMBRE DU DRAPEAU, en collaboration avec Pierre Morin. C'est un beau et bon livre que voudront parcourir tous ceux qui portèrent l'uniforme. Que de belles pages, écrites simplement ! Que de joies semées à travers ces lignes ! Que de bonne humeur et aussi parfois encore que de passages pleins d'émotion !

Après avoir lu les œuvres de M. Mailloux (1), on se prend à aimer l'auteur ; on le devine tel qu'il doit être : une belle intelligence au service d'un noble cœur. Nous le connaissons seulement à travers ses œuvres et cela suffit pour qu'aillent vers lui toutes nos sympathies.

En écrivant cet article, le plus humble des anthologiés paie à M. Mailloux son tribut de reconnaissance. Il le fait avec d'autant plus de plaisir que l'auteur de la TERRE POITEVINE est un écrivain vraiment épris de Belles-Lettres.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

18 mai 1906

(1) BIBLIOGRAPHIE : *A l'Ombre du Drapeau*, croquis militaires, 3 fr. 50, chez Vier à Nantes. — *Une fille d'Alfred de Musset et de Georges Sand*, 1 fr. 25 (Vier). — *La Terre Bretonne*, 2 fr. 50. Librairie des Ecoles, Nantes. — *Ptadu*, 2 fr. 90 (Gedalge, Paris). — *Sous les Tropiques*, 6 fr. 75 (Gedalge). — *Mémoires d'une hirondelle*, 1 fr. 50 (Gedalge). — *Terre poitevine*, 6 fr. (Gedalge). — *Journal d'un Crapaud, Le livre de Jan*, (Gedalge). — *Ceux qui passent et ceux qui restent* (études critiques).

LA VENDÉE AU SALON

Nos Compatriotes aux Salons de 1906. — Société nationale des Beaux-Arts et Société des Artistes français (1)

A la société nationale des beaux-arts fidèlement notre première visite est pour l'exposition de M. Charles Milcendeau. Ce rare artiste, dédaigneux de la facile notoriété parisienne, demeure en son village vendéen pour éterniser les aspects rudes et charmeurs de sa terre natale. Il convient de rendre hommage à une si noble probité. Puis, M. Milcendeau est un peintre qui agaça parfois notre sensibilité peut-être faussée par l'atmosphère névrosée des villes, mais qui jamais ne nous laissa indifférent. Depuis l'an dernier peut-être évolua-t-il, ou nous-même ! mais aujourd'hui, comme au dernier salon d'automne, ce n'est que de la joie charmée qui persiste au souvenir de ses œuvres. Un *portrait* rude et d'expression parfaite emprunte à sa sûre sobriété uneintense valeur. Et un *chasseur nocturne*, — d'une tranquille et scrupuleuse exactitude avec ses claies et ses échaliers, le petit ruisseau, la nuit bleue si chantante et si limpide malheureusement déchirée par un désagréable et factice coup de feu, — est un document aussi précis que poétique. En plus de ces deux toiles, M. Milcendeau expose encore trois dessins : une *nature morte*, que je regrette de n'avoir pu voir, et deux *portraits* très beaux dont l'un, celui d'un jeune homme, est tout à fait excellent. Tout est achevé et rien n'est sacrifié à l'ensemble, seule l'expression totale frappe et retient. L'artiste procède toujours par tons violents, outrés même, mais fondus en un tout qui semble atténué et qui séduit par cette simplicité visible qui est le triomphe de l'art le plus savant, le plus achevé et le plus réel.

A ce même salon, M. Paul Aubin, de la Mothe-Saint-Héraye, en des panneaux décoratifs oublie chaque jour davantage ses beaux dons nos-

(1) Une indisposition, que nous espérons passagère, n'ayant pas permis à notre excellent collaborateur Fontenac de nous donner cette année, sa critique si spirituellement accoutumée sur la *Vendée au Salon*, nous avons prié notre ami M. H. Martineau, que les choses d'art sollicitent à l'égal des Lettres, de vouloir bien nous confier ses impressions toujours si personnelles sur les œuvres exposées par nos compatriotes.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre meilleure gratitude.

N. D. L. R.

talgiques et fondus qui nous séduisaient tant autrefois en des vues provençales. Et M. Paillet de Niort expose les plus gentilles et les plus fines miniatures, mais sa toile à l'huile se ressent de ces qualités trop subtiles, — ce sont alors des défauts.

*
* *

A la Société des Artistes français, M. Brillaud, né à Cugand (Vendée) expose un superbe *portrait* de vieille nantaise en bonnet, franc, net, de couleurs vives et sans criaillerie qui est une œuvre bien sentie, et remarquablement rendue. Il est peu de tableaux plus chaleureux, plus sincères et plus justes.

Avec beaucoup de fougue et malheureusement un peu de confusion, M. Rousseau-Decelle, de la Roche-sur-Yon, représente une *académie de peinture*, intense, pleine de verve et d'une lumière excellente.

La *chaise longue* de M. Paul Tillier, du Boupère (Vendée), est d'une mollesse très agréable. Le charmant modèle qui y sommeille en des soies harmonieuses et pâles évoque une tiède et douce volupté.

Il faut encore s'attarder aux envois de MM. Magne, de Lusignan et Brunet-Houard, de Saint-Maixent, animaliers excellents, — aux compositions adroites et tendres de M. Thibaudeau, de Breloux (Deux-Sèvres), — et aux portraits de Mlle Naej-Jayet, de Parthenay, ou de M. Penchaud, de Poitiers.

Les maîtres poitevins André Brouillet, Brunet et Léon Perrault continuent cette année les scènes et la facture qui leur ont valu leur renom et qu'ils maintiendront jusqu'à leur mort. Et c'est parce qu'un artiste qui cherche un chemin à lui et qui ne s'attarde pas dans l'ornière une fois tracée est un peu un phénomène admirable, que je veux au moins nommer M. Henri Déziré, bien qu'étant notre compatriote plus lointain, puisque sa famile habite La Rochelle. De lui deux toiles sont des plus remarquables, une scène parisienne, traitée avec la hantise d'un Manet, et un intérieur d'une poésie profonde, fraîche et inoubliable.

*
* *

Dans le jardin des sculptures où la nymphe de M. Octobre, d'Angles-sur-Anglin (Vienne) mire en la source claire sa jolie mièvrerie et sa blanche sveltesse de marbre, il faut avant de partir nous arrêter longuement devant la statue de M. Guéniot, de Bournezeau (Vendée) : Une jeune femme songeuse délaisse sur ses genoux le livre commencé et ses yeux s'en vont devant elle, dans le vague, jusqu'aux rives émerveillées de l'amour. Tout de cette œuvre, son élégance, son modernisme, sa sensibilité, sont du plus heureux et du plus charmant effet. Cette vision de grâce et de jeunesse est le thème constant, mais éternel, du cœur humain.

Henri Martineau.

LIVRES NOUVEAUX

Albert F. Hennequin : Rhythmes, poèmes. Portrait de l'Auteur. Préface d'Auguste Barrau. Paris, Librairie de la *Revue Littéraire de Paris et de Champagne*, 91, rue Lecourbe, XV. — 1906.

Jadis, nous avons présenté aux lecteurs de la *Revue* le premier recueil de M. Albert F. Hennequin, *La Viole d'Ébène*. Cette œuvre méritait mieux que de l'attention. Stuart Merrill, le préfacier du jeune poète, démêlait alors en cette neuve littérature deux tendances presque contradictoires ; un amour véhément de la Nature ; une inclination délicate vers l'art un peu artificiel des siècles avancés.

Dirons-nous à M. Hennequin que son récent ouvrage, sans renier bien entendu la première, confirme la seconde de ces sympathies ? Oui, car telle est notre pensée. Nous ne saurions blâmer le joaillier, sertisseur de rimes choisies, s'il sacrifie à son goût : ce goût témoigne d'un sens artiste très raffiné, dont l'expression rhythmique demeure, toujours, susceptible d'éveiller une secrète vibration dans nos âmes de décadence, si l'on veut. Au reste, toutes les formules ont leur valeur. Un éclectisme un peu anarchique n'est pas pour nous déplaire. Nous admirons Racine et Mallarmé ; et, sans condamner *a priori* une manière qui n'est point la nôtre, nous avons pris franchement notre plaisir aux *Rhythmes* de M. Hennequin.

La louange en est dite avec mesure par M. Auguste Barrau, poète vendéen, qui reconnut sans doute à travers ces harmonies un talent parent du sien. Sa préface est une profession de foi personnelle, que double une consciencieuse analyse du livre ; on la lira non sans intérêt.

Comme M. Barrau, M. Hennequin va chasser les rêves en plein champs. L'un et l'autre ne rentrent pas *bredouille*. On choisit de préférence les papillons aux nuances les plus subtiles (les méchants diront les plus frêles). Au retour on les pique dans un écrin convenable. L'écrin est riche. Les papillons sont jolis ; essayer de les disséquer, ce serait

briser leurs ailes sous la brutalité du scalpel. Regardons et ne touchons pas ; car on peut voir, aimer, retenir, sans appuyer la main.

Est-ce insinuer que les pensées profondes sont absentes de ces vers ? Non pas. Signalons cette finale du sonnet : *A celle qui m'aimera*, où sanglote tout l'infini de l'amour humain :

> Une autre, sans pitié, déjà brisé mon âme ;
> Va-t'en, [illegible] d'amour ! Sois ma sœur, pauvre femme.

Notons aussi l'*Invitation à la douce Vie*. L'idée générale de cette pièce est naturelle, les mouvements sincères, l'émotion vraie ; mais certains détails mignards, dont le meilleur n'est pas le « val gentil des monts jumeaux », font tache.

L'ancienne sympathie de M. Hennequin pour la nature vigoureuse et saine ne se dément pas, non plus. Nous citons : *Les Bœufs*, laborieux, résignés.

Nous ne savons pas pourquoi cet apologue précieux et menu : *Le Tisseur de Lune*, dédié à Léon Dierx, nous a fait songer à quelque Rostand...

Et pour conclure, après avoir isolé ce vers si juste et si frais :

> Verlaine : mois de mai, fêtes-Dieu, reposoirs...

nous découpons avec précaution ces deux strophes de l'*Art de l'Automne* :

> Ainsi qu'un émailleur et qu'un peintre en dorures,
> Au service de Leurs Altesses les Saisons,
> L'automne, ayant chauffé ses doigts gourds aux tisons,
> Court mettre un peu de rose et d'ambre aux pommes mûres.
>
> L'éclat des vieux décors de l'été qui s'en va
> Est ravivé par lui d'une experte retouche,
> Et, la palette en mains, un colchique à la bouche,
> Il laisse choir des gouttes d'or de ci de là.

Merci à M. Hennequin, pour les gouttes d'or qu'il nous dispense.

Fontenay-le-Comte, 5 mai 1906.

FRANCIS ÉON.

*
* *

CONTRE LA TERREUR — L'INSURRECTION DE LYON EN 1793. — LE SIÈGE. — L'EXPÉDITION DU FOREZ, d'après des documents inédits (avec une carte de Lyon pendant le siège), par René BITTARD DES PORTES. 1 vol. in-8° EMILE-PAUL, éditeur, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, 1906.

La Convention ne pardonna pas à la population de Lyon d'avoir chassé une indigne municipalité et décida qu'elle réduirait par force l'indé-

pendante cité. Celle-ci fut intrépidement défendue par tous ses enfants, sans distinction de classe ni de fortune : ce fut l'opinion pour la Liberté, « la résistance à l'oppression ».

Pendant que le siège commençait et, avec lui, un effroyable bombardement, une colonne lyonnaise parcourait le Forez, en combattant les Jacobains. Dans cette région qui touche aux montagnes de la Haute-Loire et de l'Ardèche, dont la population défendait naguère encore les églises avec une irréductible énergie, la lutte s'engagea implacable et sans merci.

Pour cette expédition, comme pour les multiples phases du siège de Lyon, M. Bittard des Portes a pu bénéficier de documents inédits qui lui ont été personnellement communiqués ou qu'il a découverts dans nos archives publiques. En les coordonnant avec les pièces d'archives déjà connues, avec les ouvrages précédemment publiés, avec les mémoires des contemporains, en recueillant et en contrôlant les traditions de famille ou de localité, il a pu écrire en toute impartialité la véritable histoire de l'insurrection lyonnaise avec ses émeutes, ses complots, ses agitations de clubs et de comités, ses chansons de bataille, ses rumeurs de trahison, ses cris d'angoisse devant la faim.

Assiégés et assiégeants, chefs et soldats nous sont dépeints : d'un côté Précy, Virieu, Clermont-Tonnerre, La Roche-Négly et leurs troupes improvisées ; de l'autre, Dubois-Crancé, l'implacable ennemi de Lyon, et ses collègues de la Convention, Kellermann et l'armée des Alpes où la plupart des officiers n'obéissent qu'avec regret aux représentants en mission, en mission de guerre civile...

C'est bien un drame de l'Histoire, rien n'y est fictif. Comme dans toutes les scènes tragiques de l'époque révolutionnaire, des femmes surgissent, héroïnes touchantes dont l'auteur nous revèle les noms ; elles encouragent la défense, elles l'exaltent jusqu'au dernier jour. Celles qui échapperont au feu de l'ennemi n'échapperont pas à la guillotine.

L'ouvrage se termine par une liste qui paraît aussi complète que possible et qui était jusqu'alors inconnue, reconstituant l'état-major de la défense, sous les noms de guerre des officiers et aussi sous leurs véritables noms. Ce nouveau volume complète bien l'œuvre déjà considérable de M. des Portes, sur l'histoire de la Révolution. Nos lecteurs n'ont pas oublié *Charette et la guerre de Vendée* ni *l'Histoire de l'armée de Condé*, qu'a couronnée l'Académie française.

*
* *

CHEZ NOUS EN 1793.

(Saint-André-Goule-d'Oie) (1).

Voici que m'arrivent, il y a quelques heures à peine, les bonnes feuilles d'un nouveau livre vendéen consacré par M. l'abbé Ferdinand Charpentier à l'histoire da sa paroisse natale, pendant la Grand'Guerre.

Au milieu des douleurs et des catastrophes qui m'accablent depuis trop longtemps, ce m'est une double joie de pouvoir, l'un des premiers, annoncer l'apparition attendue de ce volume, œuvre de foi ardente et de sincérité ingénue, où l'auteur a mis le meilleur de son cœur d'apôtre ; et de venir, à cette occasion, reprendre à la *Revue du Bas-Poitou* la place que mon cher ami René Vallette m'a si fraternellement conservée parmi une pléïade chaque jour plus nombreuse et plus savante d'écrivains de haut mérite, nos maîtres, pour la plupart.

Les justes exigences du tirage de la *Revue* m'obligent, à mon grand regret à faire seulement, aujourd'hui, une présentation hâtive d'un ouvrage qui mériterait beaucoup mieux et qui, s'il appelle la discussion sur certains points, a droit, en beaucoup d'autres, de retenir l'attention de nos historiens et de nos sociologues.

Il serait à souhaiter que partout, dans chacune de nos paroisses vendéennes, angevines, bretonnes, quelqu'un se trouvât, épris d'un véritable amour de la petite patrie, qui s'efforçât, comme l'auteur de *Chez Nous*, de recueillir pieusement les documents et les souvenirs de jadis, avant qu'ils n'aient disparu complètement, et en fît une gerbe aussi touffue que possible, pour le plus grand profit de ses compatriotes. Il est bon, il est utile que nos fils sachent ce que furent nos pères, quels furent leurs mérites, leurs gloires, quelles furent aussi leurs faiblesses, ce qu'est devenu entre leurs mains, puis dans les nôtres, cet ensemble de grandeurs et de tristesses qui constitue notre commun patrimoine local.

Depuis un certain nombre d'années quelques historiens, et des meilleurs, ont montré la voie à suivre. Les lecteurs de cette *Revue* m'en voudraient si je ne rappelais pas l'effort considérable fourni dans ce sens par son directeur, effort que le succès a couronné, et qu'il m'est particulièrement agréable de noter au passage, comme aussi les services rendus par MM. les abbés Pontdevie, Boutin et par le toujours tant regretté abbé Bossard.

(1) Abbé F. Charpentier. *Chez Nous en 1793 (Saint-André-Goule-d'Oie). Récits d'un vieux Vendéen.* — 1 vol. in-8°, à Angers, chez Siraudeau, éditeur, 1906.

M. l'abbé Charpentier, lui non plus, n'a point failli à la tâche qu'il avait assumée ; pour cela, il doit être remercié et félicité.

Prenant d'abord Saint-André et ses environs à un point de vue que je dirai général — si tant est que cette expression soit exacte, en pareille matière — il y examine l'état des esprits et des âmes, la situation matérielle des individus et des familles, en 1793, puis en 1906. Sa description du pays, des mœurs, des habitudes, des croyances, du costume, même, est prise sur le vif et pleine d'aperçus intéressants. Il démontre une fois de plus, et sans le chercher en de savantes déductions, combien, à l'origine l'insurrection vendéenne fut un élan de défense religieuse et nullement un mouvement politique.

Saint-André-Goule-d'Oie confine aux Quatre-Chemins-de-l'Oie, l'un des points stratégiques les plus importants et les plus célèbres de la Vendée militaire. On conçoit facilement combien d'événements importants se déroulèrent sur son territoire. L'auteur en a donné le récit. Cependant j'aurais aimé à le voir s'étendre plus longuement sur cette partie de son sujet et avec plus de détails encore. Je m'empresse d'ajouter qu'un certain nombre de ces détails se trouvent dans les deux dernières parties de son livre intitulés l'une : *Les Héros et les Martyrs de Saint-André*, l'autre : *Variétés*.

En terminant ce trop rapide aperçu, je tiens à signaler encore quelques pages toutes d'actualité économique, dans cette dernière partie, sur la propriété à Saint-André au moment de la Révolution et de nos jours.

Le Colonel marquis d'Elbée, qui porte si dignement et si vaillamment l'un des noms les plus purs et les plus illustres de la Vendée militaire, a écrit pour ce livre une lettre-préface toute vibrante des pensées les plus élevées.

Monsieur l'abbé Charpentier sait que je ne partage pas absolument toutes ses idées sur la façon d'étudier l'histoire et que ses methodes critiques ne sont pas toujours les miennes. Je n'en ai eu que plus de liberté pour dire le bien que je pense de son nouveau travail.

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

CE QUI DEMEURE, par Bertrand de Jarzé.

Ce livre, que vient d'éditer la librairie Juven, est un roman essentiellement mondain, et, qui plus est, il a pour auteur une de nos mondaines très en vue de la société parisienne ; c'est dire que tous les esprits curieux de pénétrer l'état d'âme de ce qu'on est convenu d'appeler « le monde » voudront lire l'œuvre toute d'observation vraie de Bertrand de Jarzé.

Ajoutons que cette lecture, en même temps qu'un régal pour les gens raffinés, sera une source de réconfort en ces heures troublées ; en effet, sous le couvert d'une intrigue attrayante et souvent pleine d'humour, l'auteur s'efforce de prouver que malgré la superficielle incohérence d'un monde névrosé, quelque chose demeure d'où viendra le salut, qui est l'armature des principes et le besoin inné chez toute créature d'un ordre social.

Un volume in 18, 3 *fr.* 50.— Félix Juven, *Éditeur*, *122*, *rue Réaumur*, *Paris.*

CHRONIQUE

Le Congrès des Sociétés Savantes, auquel assista notre directeur, M. René Vallette, s'est tenu à La Sorbonne du 17 au 21 avril.

Parmi les savantes communications qui y ont été faites, signalons : *Un coin de terre oubliée : La ville blanche d'Anaïs*, par notre ami M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle ;

L'aurore du commerce et de l'Industrie dans la Saintonge ; La commune de la Rochelle aux prises avec les charges royales, de l'origine à l'année 1360, par le même ;

La représentation coloniale aux Etats généraux et le mouvement électoral parmi les colons à Paris et à Saint-Domingue (août 1788-avril 1789), par M. Boissonnade, de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

L'Ile de Ré à travers les âges, par M. Auguste Pawloski, de Rochefort ;

Les Peintures de Baudry a l'Opéra. — Dans un but de préservation, l'administration des Beaux-Arts se propose d'enlever de l'Opéra le remarquable plafond peint par notre illustre compatriote Paul Baudry, et de l'hospitaliser dans un Musée, en le remplaçant à l'Opéra par une copie.

Ce projet a causé dans le monde des Arts une réelle émotion. La majorité des artistes est hostile à l'idée de cet enlèvement. Il nous semble également que l'œuvre d'un artiste doit rester à la place pour laquelle elle a été conçue et exécutée

Note d'art. — Nous sommes heureux de signaler un nouveau succès de notre jeune compatriote, M. Rousseau-Decelle : la gloire des nôtres forme le patrimoine de tous. L'Etat vient d'acheter, pour un des musées de la Capitale, le tableau qui, après avoir eu les honneurs du Salon, a obtenu du jury de peinture, une médaille.

Au Comité des recherches historiques sur la Révolution. — Le co-

mité départemental des Recherches historiques sur la Révolution s'est réuni à la Roche en mai dernier et a procédé au remplacement de M. d'Auriac, président, qui a définitivement quitté la Vendée, et de M. Dequaire, vice-président, décédé. M. le docteur Mignen, 2e vice-président a été nommé Président, et MM. Abit, inspecteur d'Académie et René Vallette, directeur de cette Revue ont été élus vice-présidents.

Les élections législatives du 6 mai. — Au premier tour de scrutin ont été élus en Vendée : M. *le marquis de Lespinay*, dans la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon ; *M. H. de Lavrignais*, dans la 2e, en remplacement du docteur P. Bourgeois, qui s'est retiré pour raison de santé ; — *M. Raymond de Fontaines*, dans la 1re circonscription de Fontenay ; — *M. Chailley*, dans la 1re circonscription des Sables-d'Olonne ; M. *de Baudry d'Asson* dans la 2e.

Le 20 mai, après ballottage, M. *G. Guillemet* a été élu dans la 2e circonscription de Fontenay, M. Ménagé s'étant désisté en sa faveur.

Nos compatriotes. — M. Stopin, docteur en médecine à Mouilleron-en-Pareds, a soutenu le 4 mai dernier devant la Faculté de Droit de Poitiers sa thèse de Doctorat en Droit, ayant pour titre : *De la protection des travailleurs contre la maladie par la Société de Secours Mutuels et l'Assurance obligatoire.*

M. Stopin a été admis au grade de docteur avec mention très-honorable.

Nous adressons nos meilleures félicitations à notre distingué compatriote.

— M. Hector Hurtaud, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, a été admis par le jury à exposer un projet d'architecture au Salon des Artistes Français.

— M. le capitaine de La Falaise, l'un de nos plus brillants officiers de cavalerie, vient de remporter aux Jeux Olympiques d'Athènes, le premier prix dans le concours d'escrime à l'épée.

Le vainqueur a reçu à l'issue du tournoi les félicitations spéciales du roi de Grèce.

— Notre distingué compatriote, M. Cornière, correcteur à l'imprimerie Nationale, vient d'être fait chevalier de l'ordre du Dragon de l'Annam.

Chez les Vendéens de Paris. — Le conseil d'administration de l'Union fraternelle des Vendéens a décidé d'organiser le 23 décembre 1906 une fête en faveur des enfants des Sociétaires.

Sites et Monuments pittoresques de la Vendée. — Le 16 juin dernier a eu lieu, à la Roche-sur-Yon, la deuxième réunion du Comité des Sites et Monuments pittoresques de la Vendée. Étaient présents :

MM. Cléry, président; Rolland, vice-président; Gabory, secrétaire; Amiaud, abbé Baraud, Loquet, Dr Mignen, Vallette, membres du Comité.

La séance a été à peu près en entier consacrée au dépouillement des nombreux documents recueillis auprès des membres du Comité ainsi que des personnes et services administratifs dont le concours avait été sollicité.

M. Vallette, directeur de la *Revue Bas-Poitou*, a gracieusement offert l'hospitalité de cette dernière à l'inventaire de la Vendée, et le Comité lui en a exprimé sa sincère reconnaissance.

Concours Musicaux. — Au Concours organisé par le *Journal* à Paris, la *Lyre Fontenaisienne*, a remporté quatre prix, pendant que l'*Orphéon* de la même ville en conquérait autant au Concours de Marans.

A celui de Cholet, la *Société Orphéonique* de la Roche-sur-Yon a remporté également quatre prix.

Récompenses méritées. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le 2e prix Gobert (1.000 fr) à M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, pour son *Histoire des Comtes du Poitou;* et le 2e prix Brunet (500 fr.) à M. de la Bouralière pour son étude sur l'*Imprimerie et La Librairie à Poitiers aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

— Notre confrère, M. H. Rémy de Simony, Directeur du *Publicateur de la Vendée* vient d'obtenir de la Société d'Encouragement au Bien, une médaille d'honneur pour services rendus à la Mutualité.

Nos sincères félicitations.

Nos Collaborateurs. — Notre érudit collaborateur, M. le docteur Atgier, précédemment Médecin-major de 1re classe à Saint-Denis-sur-Seine, vient de prendre sa retraite de l'armée et a été nommé par le Ministre de la guerre Médecin en chef de la poudrerie nationale de Livry (S.-et-O).

Nous souhaitons que les loisirs de sa retraite permettent souvent à M. le docteur Atgier d'honorer la Revue de ses savantes communications.

La Statue du général Belliard. — Le Conseil municipal de Fontenay, dans sa réunion du 7 juin a décidé que la statue du général Belliard qui figurait naguère sur le sommet d'une fontaine, aujourd'hui disparue, serait transportée sur la place qui porte son nom et érigée sur une colonne artistique, entourée d'un petit square.

Fête Vendéenne. — Le 27 juin, salle Lemoine, 17, rue Pigalle, l'Union fraternelle des Vendéens a offert à ses membres une charmante soirée musicale à laquelle ont pris part comme exécutants plusieurs des amis de la *Revue* et notamment MM. de la Chanonie, Balquet et Mayeux.

Une Excursion Archéologique des plus intéressantes, organisée par MM. Jules Robuchon et Charbonneau-Lassay, a eu lieu le 28 juin en

Loudunais. Nous en rendrons compte dans notre prochain fascicule.

Carnet Mondain. — Le 5 juin dernier a été célébré en l'église de Blou (Maine-et-Loire) le mariage de notre collaborateur et ami, M. le vicomte Henry du Fontenioux, avec Mlle Jeanne Lair.

Le vicomte Henry du Fontenioux, docteur en droit, est le petit-fils dn célèbre aquafortiste Vendéen Octave de Guillaume, de Rochebrune, dont les ancètres, tant dans la hiérarchie féodale qu'à la cour de Louis XV, ont toujours occupé une haute situation.

Les Poignant du Fontenioux appartiennent à la vieille noblesse du Poitou. Un Poignant, seigneur de Moussy, fut maître des requestes de l'hôtel du Roi, c'est-à-dire ministre sous Louis XI. Ce fut son fils Pierre qui se fixa en Poitou : un autre fut oncle du cardinal de Richelieu. Les La Court du Fontenioux, dont ils perpétuent la famille depuis le treizième siècle, étaient chevaliers seigneurs de la haute justice du Fontenioux, gouverneurs de Parthenay.

Mlle Jeanne Lair est la nièce du collectionneur et archéologue bien connu, le comte Lair. Les Lair venus d'Écosse se sont fixés dans le Beauçeois, où depuis ils ont toujours occupé une brillante situation.

Le jeune ménage habitera le beau château de Terre-Neuve, près de Fontenay-le-Comte.

— Le même jour a été célébré en l'église Notre-Dame de Mirebeau, le mariage de notre confrère et ami M. Georges David, avocat, docteur en droit, avec Mlle Germaine Tristant.

— Nous enregistrons également avec plaisir la nouvelle du mariage de Mme la baronne de Clock de Longueville avec M. le comte de Baudry-d'Asson, et celle du mariage du Cte de Fayolle, avec Mlle de Bonnault d'Houët.

— Le 12 juin a été célébré dans l'église des Magnils, près Luçon (Vendée), le mariage de Mlle Rampillon des Magnils avec M. Joseph Blanpain de Saint-Mars.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos plus sincères félicitations à leurs familles.

Naissances. — M. le docteur Chevallereau est devenu pour la quatrième fois grand-père. Mlle Jacqueline Convert est née le 23 avril à Clairvaux-de-l'Aube. Nos souhaits les plus cordiaux.

— La vicomtesse Arnault de Guenyveau, née Cretté de Palluel, femme du lieutenant au 1er Cuirassiers, a mis au monde une fille qui a reçu au baptême le prénom de *Josette*.

Le Festival Alexandre Georges. — Il y a un an, la Société des

Matinées Musicales donnait son premier concert ; si l'on mesure le chemin parcouru, on peut dire, en toute confiance, que l'avenir de cet effort d'art est assuré. Les résultats déjà obtenus prouvent largement à quoi peut aboutir, pour l'éducation d'un public et d'un milieu musical, la coopération de quelques volontés clairvoyantes.

L'orchestre s'est enrichi ; les *bois* ont beaucoup gagné en ensemble et en douceur de timbre ; grâce à l'habile entraînement de M. Joseph Rousse qui consacre à cette œuvre tant d'énergie et de savoir, la phalange symphonique a pu suivre avec souplesse les intentions d'un musicien qui avait le droit d'être exigeant. Le vaillant chef de l'Orphéon, M. Ernest Guyonnet, a reçu les compliments bien mérités d'Alexandre Georges ; il était peu commode de faire retenir et nuancer à des choristes amateurs, des choses tout à fait imprévues d'intonations, comme la *Charge* des *Chants de Guerre* ; le chœur a pourtant enlevé, de façon « cavalière », ce morceau imitatif. Enfin, chose plus probante encore, l'auditoire a été visiblement ému par des mélodies d'une notation raffinée, d'une texture harmonique très moderne en ses hardiesses et supposant, pour être comprises, une réelle culture de sentiment. La présence du compositeur ajoutait à la ferveur de l'exécution, soutenue, en plus, par d'éminents interprètes : Mme Georges Marty, contralto pénétrant, soliste des Concerts du Conservatoire ; Mme Bureau-Berthelot, cantatrice d'un excellent style ; M. Francell, un délicat ténor ; M. Carbelly, baryton à la voix plantureuse et sobre en ses effets.

L'orchestre a joué, seul, le premier *Prélude d'Axël*, écrit pour le drame philosophique de Villiers de l'Isle Adam : œuvre bien assise, d'une riche sonorité, avec cet éclat passionné qui distingue les inspirations d Alexandre Georges ; puis, *trois Poèmes d'Amour*, d'après des textes d'Armand Silvestre : *Adam et Eve, Vénus et Adonis, Antoine et Cléopâtre* (à noter, dans le premier, une voluptueuse descente des cordes sur une tenue des cors et, dans le second, le solo de violon que M. Maurice Bertault a fait valoir d'un archet large, d'un beau style purement classique).

Les instruments ont, en outre, accompagné à Mme Georges Marty une *Légende bretonne*, cantilène d'une gaîté dolente, savoureusement orchestrée.

Alexandre Georges lui-même était au piano pour l'exécution de quelques-unes de ses mélodies et des *Champs de Guerre*. Ces derniers se composent d'une série cyclique de lieds ou de chœurs, développant les alternances d'une épopée guerrière, ses phases d'horreur et de pitié : un court prologue empli d'une sourde âpreté ; les lamentations de la Mère, auxquelles Mme Marty a su donner une forte et tragique allure ; l'adieu des *fiancés*, imprécis de tonalité, d'une douceur rustique vraiment

originale, dont le chant du ténor, *En Grand-Garde,* module la mélancolie ; la complainte pesante du baryton : *C'était un grand Cheval de Guerre ;* les lieds élégants de *la Fiancée*, si bien dits par Mme Bureau-Berthelot ; le duo des deux femmes, *Lettre de Retour ;* et, entre ces accents d'intimité, de vigoureuses parties : *Chanson de Route, la Charge* un hymne final : *La Paix divine est revenue*, ample dans sa simplicité.

Alexandre Georges se révèle comme un tempérament d'élite. Par la netteté franche de la facture, ses lieds s'élèvent au-dessus de cet impressionnisme que l'école debussyste a mis à la mode ; ils ont le charme de sensations fuyantes, mais fougueusement, fermement condensées. *Les Chansons de Miarka* (Mme Bureau-Berthelot en a chanté trois : *Nuages, L'Eau qui court, la Pluie*), resteront une date dans l'évolution de la musique contemporaine. Leur immense succès correspond à une satiété de l'art polyphonique abstrait, à un besoin de spontanéité et de simplisme. Par une réaction inévitable, après les complexités du Wagnérisme, on en revient aux pures mélodies populaires. Le simplisme de *Miarka* n'est pourtant pas celui de cantilènes absolument naïves. La sauvagerie du texte se prêtait à des alternances brusques de rythmes, à des modulations curieuses où se retrouve l'ingéniosité d'un musicien sensitif et réfléchi. La beauté de l'œuvre réside surtout dans sa puissance nostalgique de sentiment : comme la race elle-même des Romané, elle mêle l'appétit de l'illimité, l'indéfini des rêves septentrionaux à la monotonie fatale de l'Orient. C'est une fortune pour nous d'avoir entendu ces Chansons accompagnées par l'auteur et rendues avec leur fraîcheur fluide d'impressions. Seulement, nous aurions voulu toutes les entendre et, avec *L'Eau qui Court,* avec *Nuages* — ce poème unique de lassitude et d'immensité, — le tumultueux *Hymne au Soleil, La Marche Romané, La Parole, L'Hymne des Morts, Miarka s'en va.*

EMILE BAUMANN.

NÉCROLOGIE

Mlle Marie-Anne-Françoise-Joséphine de MORNAC, fille de Charité, décédée, le 6 mars 1906 à la Maison de L'Hay, à l'âge de 74 ans.

La défunte était sœur du général vicomte de Mornac, auquel nous offrons nos respectueuses sympathies.

M. Alfred COTTE de JUMILLY, décédé à Nantes, le 12 mars 1906 à l'âge de 79 ans.

Sa mort met en deuil les familles de Jumilly, Vezin, Godivier, Pavin, etc., auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mme Vve GUITTON, née BOURASSEAU, décédée le 17 mars 1906, à Foussais, dans sa 87e année.

Nos plus vives condoléances à son fils, M. Gustave Guitton, et à la famille de notre excellent ami Bourasseau.

Mlle Caroline HOURTICOLOU, décédée à Poitiers, dans sa 86e année, le 31 mars 1906.

Cette mort met en deuil notre ami, M. Gambier, notaire, et ses enfants, auxquels nous offrons nos sincères condoléances.

Mme Louise-Esther HERRY de MAUPAS, comtesse de la FARE, décédée à La Guiche (Loir-et-Cher) dans sa 87e année.

Nos respectueuses condoléances à M. et Mme Lucas, d'Auzais.

M. Stéphane MATHEY, artiste peintre, gendre de M. le docteur Chevallereau, décédé le 2 avril 1906, à Paris, à l'âge de 42 ans.

Nos plus vives condoléances à M. Chevallereau et à sa famille.

Mme Marie-Louise MESTAYER, veuve de M. Alphonse CESBRON, décédée à Angers, dans sa 77e année, le 4 avril 1906.

Nos meilleures sympathies à notre ami H. Baguenier Desormeaux et à sa famille, que cette mort met en deuil.

Mme Zélie-Jeanne-Françoise VIAUD-GRAND-MARAIS, veuve de M. Aly MERLAND, décédée à Noirmoutier, le 14 avril 1906, dans sa 95e année.

Cette mort met en deuil les familles Merland, Surville et Viaud-Grand-Marais auxquelles nous exprimons nos vives condoléances.

Mme GUÉNIOT, née Anne-Marie-Joseph LARÈRE, décédée, à Paris, le 17 avril 1906, à l'âge de 31 ans.

Nous adressons de nouveau à M. Arthur Guéniot, le distingué statuaire Vendéen, la bien vive expression de nos plus douloureuses sympathies.

Mlle Alexandrine-Marie-Isabelle de BAVRE, décédée à Blois, dans sa 79e année, le 19 avril 1906.

Nos respectueuses condoléances à M. et Mme Raynal de Bavre.

M. l'abbé Stanislas BLÉ, prêtre habitué aux Brouzils, décédé le 20 avril 1906, à l'âge de 75 ans.

M. l'abbé Alexis GAUCHER, clerc minoré, décédé dans sa famille, à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, le 24 avril 1906, à l'âge de 23 ans.

Mlle Léonie PERREAU, décédée au Pré-Bailly, de la Châtaigneraie, le 22 avril 1906 à l'âge de 19 ans.

Mlle Léonie Perreau a été enlevée en pleine jeunesse par un terrible mal dont ne purent triompher ni les efforts de la Science, ni les soins affectueux de sa famille.

Nous renouvelons à Mme Léon Perreau et à tous les siens nos plus cordiales condoléances.

M. Ernest-Paul DECHARNÉAU, ancien contrôleur des Contributions directes, décédé à Bressuire le 1er mai 1906 à l'âge de 70 ans.

Nous offrons à notre ami le docteur O. Christin et à Mme Christin, née Decharneau, nos plus sincères condoléances.

M. Henri BONNINEAU, maire d'Antigny, décédé à l'âge de 75 ans, en sa demeure de Gendoux, le 14 mai 1906.

A ses obsèques, M. le curé d'Antigny, M. de Fontaines, député, et MM. Aulneau et de Villeneuve, conseiller général et conseiller d'arrondissement du canton de la Châtaigneraie ont en termes éloquemment émus célébré les mérites du chrétien fidèle, de l'homme de bien et du magistrat municipal intègre que fut M. Bonnineau.

M. Jean Paul Alfred AUDOUIN-DUBREUIL, ancien président du tribunal de Commerce de Saint-Jean d'Angely, décédé le 23 avril 1906, dans sa 73e année.

Nous adressons à M. et Madame Louis Clais, que cette mort met en deuil, nos plus empressées condoléances.

Mme Henri BRUN PRÉLONG, née Horseuse LALUBIE, décédée le 16 mai 1906, à l'âge de 89 ans, au Château d'Oulmes.

Nos sincères condoléances à M. Brun-Prélong, trésorier payeur général honoraire, son fils, et à toute sa famille.

Mme PETITEAU, veuve de feu M. PETITEAU, qui fut pendant longues années, maire des Sables-d'Olonne, décédée le 20 mai aux Sables.

Mme la Baronne PERVINQUIÈRE, née JOUFFRION de BAZOGES, décédée, le 1er juin 1906, à l'âge de 77 ans.

Chrétienne édifiante et généreuse, elle fut sa vie durant le modèle et la providence du pays qu'elle habitait.

Nous offrons à M. le baron Pervinquière, son fils et à notre ancien maître M. Parenteau-Dubeugnon, son gendre, ainsi qu'à tous les siens, nos plus vives condoléances.

Mme DENFERT-ROCHEREAU, veuve de l'héroïque défenseur de Belfort, décédée à Paris en juin 1906.

Nos respectueuses sympathies à sa fille, Mme Sabouraud, femme du colonel Sabouraud d'Auzais, et à M. et Mme Daniel Lucas.

*
* *

Au dernier moment, nous apprenons la mort presque subite du Marquis Zénobe de LESPINAY, le sympathique et dévoué député de la 1re circonscription de La Roche-sur-Yon, l'insigne bienfaiteur, la providence même de tout le pays de Chantonnay.

Sa mort causera un véritable deuil régional, et sa perte sera irréparable non seulement pour sa famille, mais encore pour la contrée qu'il représentait si dignement depuis longues années au Conseil général et au Parlement.

Nous nous associons respectueusement et de tout cœur à la douleur des siens, en attendant que nous puissions ici même rendre un plus complet hommage à la mémoire de cet homme de bien, de ce parfait gentilhomme et de ce grand chrétien.

BIBLIOGRAPHIE

La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres vient de faire paraître le premier volume de ses Mémoires pour l'année 1905, (g d. in-8° de 404 p.).

Nous y avons trouvé une étude de M. H. Gelin, sur *Une famille poitevine d'écrivains illustres* (Agrippa d'Aubigné, Mme de Maintenon, et Mme de Caylus), dont le premier appartient un peu à notre histoire bas-poitevine par les longs séjours qu'il fit à l'abbaye de Maillezais, et au fort du Donion, près Maillé, où il avait, on le sait, transporté son matériel typographique et où il fit imprimer Les *Tragiques*, *Feneste*, et les deux premiers tomes de l'*Histoire*.

Ce volume renferme également un intéressant travail de M. Camille de Saint-Marc sur l'*Emigration* et *les Listes d'émigrés du Poitou*, de *l'Angoumois* et de *la Saintonge*.

Nous y avons relevé quelques noms intéressant l'histoire du Bas-Poitou et notamment ceux des *Ague de la Voûte*, domiciliés à Fontenay-le-Peuple et dont l'un d'eux, commandant un corps de chasseurs vendéens, périt au combat de Saint-Cyr-en-Talmondais, le 23 septembre 1795 ; des *Baudry d'Asson ; de Béjarry* ; *de Bessay ; Le Bœuf de Saint-Mars ; Brunet de Sairigné ; de Buor ; de Carcouet ; de Chabot* ; *de Citoys ; de Hillerin du Bois-Tissandeau ; Duchesne de Denans ; du Chaffault ; Durcot de Puytesson Gentet de la Chénelière* ; *de Goué* ; *Gorrin de Ponsay ; de la Grandière* ; *Grelier du Fougeroux ; de Grimouard ; Guerry de Beauregard* ; *Guinebault de la Grossetière ; d'Hector*, lieutenant-général des Armées navales ; *Jourdain des Ermitants* ; *de Lauzon ; de Lespinay ; Lingier de Saint-Sulpice ; de Mauclerc* ; *Maynard de la Claye ; Moreau du Plessis ; Moreau des Moulières* ; *Morisson de la Bassetière ; de Mouillebert ; Panou de Faymoreau* ; *Prévost de la Boutetière ; de Lézardière ; de la Roche Saint-André ; Guillaume de Rochebrune ; de Royrand ; de Surineau ; de Suyrot* ; *de Tinguy ; de Vaugiraud* ; *de la Voyrie ; etc...*

— Nous avons récemment reçu le 3e fascicule du tome Ier de l'*Histoire*

de la guerre de Vendée, de l'abbé Deniau, éditée avec un louable soin par M. Siraudeau, imprimeur-libraire d'Angers.

Ce très-intéressant fascicule, dont nous recommandons la lecture à tous les fervents de l'épopée vendéenne, est accompagné de nombreuses illustrations et de cartes du théâtre de la guerre.

Nous devons une mention particulière à la carte en couleur N° 11 qui donne les limites des cinq grands commandements établis au Conseil de guerre des Herbiers après la victoire de Chantonnay, le 4 septembre 1793.

Le prix en est de 2 fr. 50.

— M. Bertrand Lasserre, a fait paraître (chez Plon, Paris) : *Les Cent jours en Vendée. — Le général Lamarque et l'insurrection royaliste*, d'après des papiers inédits du général Lamarque.

Dans les différents chapitres de ce bon ouvrage, apparaissent en lumière les Le Rochejaquelein, les Suzannet, les Sapinaud, les d'Autichamp, les d'Andigné et les Canuel; leurs mésintelligences regrettables, la négociation Malartic, l'engagement de Rocheservière et l'anéantissement des espérances royalistes.

— L'ouvrage que poursuit notre distingué collaborateur A. Baraud sur *Le Clergé vendéen, victime de la Révolution*, est d'une trop poignante actualité pour que nous n'en recommandions pas la lecture à tous nos amis.

Le tome II qui vient de paraître, illustré de vieilles gravures de l'époque, rivalise d'intérêt avec son devancier.

Il est en vente au prix de 3 fr. : chez M. Bideaux, imprimeur à Luçon (Vendée).

— M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, vient de publier (chez Pacteau, Luçon) un volume sur *Le Culte de la Sainte-Vierge en Vendée*, sujet qui avait déjà sollicité les plumes érudites de MM. les abbés Aillery et Boutin et du R. P. Dom Drochon. L'histoire de plusieurs sanctuaires, dont nous parlent M. Teillet et ses collaborateurs, ne nous était pas inconnue; et ici même on s'en souvient, il a été publié à cet égard des pages curieuses, sur *Notre-Dame de Fontenay*, sur *Notre-Dame de Réaumur*, sur *Notre-Dame de Garreau* et sur d'autres lieux de dévotion à la sainte Vierge.

Mais nous avons lu avec un particulier intérêt le chapitre relatif aux sanctuaires plus inédits de *Notre-Dame du Sceptre*, du séminaire des Sables, de *Notre-Dame des Flots* de la *chapelle du Cormier* de Chavagnes-en-Pailler, de *Notre-Dame de la Meule*, de l'Ile d'Yeu, de *Notre-Dame de l'Eslue*, à la Verrie, et sur les anciens sanctuaires aujourd'hui disparus, de *Notre-Dame du Puy* à Soullans, de *Notre-Dame de Breuil* en Bernard, de *Notre-Dame de Pitié* à Saint-Hilaire-de-Riez et de *Notre-Dame de Bon-Port* à Croix-de-Vie.

— Notre compatriote et ami M. Jules Robuchon vient de faire paraître tout un stock de nouvelles et fort jolies cartes postales illustrées, sur le *Poitou*, et notamment sur les châteaux et paysages de Jazeneuil, de Vendeuvre, de la Rocheposay, de Sanxay, de Vouneuil, Auxance, Naintré, Marsay, Chasseneuil, Béruges, Vivonne, Saint-Benoît, Lusignan, Aulnay, etc.....

M. Robuchon se tient à la disposition des Châtelains de Vendée qui voudraient lui faire exécuter des cartes de leurs habitations.

On sait avec quel art consommé, et avec quelle fidélité, notre excellent compatriote sait reproduire le charme des paysages et la beauté architecturale des monuments.

— M. l'abbé Uzureau publie dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, la curieuse correspondance échangée entre la marquise de la Rochejaquelein et M. de Barante, alors sous-préfet de Bressuire, relativement à la publication de la 1re édition de ses *Mémoires sur la guerre de Vendée*.

— Le dernier numéro de l'*Anjou historique* contient un curieux récit inédit du *Siège d'Angers*, par les Vendéens (3-4 décembre 1793), et dû à la plume de l'ex-abbé Rangeard, député aux Etats généraux, et qui se trouvait enfermé dans la ville.

— Notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin a publié dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, du 10 février 1906, une note sur l'*Outillage gallo-romain*.

— M. P. Bliart a publié, chez Emile Paul, la Biographie du *Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, à l'aide des documents officiels, la plupart inédits et hostiles aux Vendéens.

— Nous apprenons que M. Pichot, directeur de la *Revue Britannique* va prochainement faire paraître les *Mémoires de M. Toussaint-Ambroise Talour de la Cartrie*, dont la sœur fut la celèbre héroïne de l'armée de Charette, Mme Bulkeley, à laquelle notre ami L de la Chanonie consacra ici même de si attachantes pages.

— A lire dans la *Revue d'Anjou*, (liv. de Janvier-février 1906) une charmante page intitulée : *La Mort de Chevardin à Torfou*, extrait du nouvel ouvrage que M. André Godard a publié à la Librairie académique Perrin : *Le tocsin national*.

— Sous ce titre : *La Résistance sous la Terreur*, *Femmes de Vendée*, *Le Publicateur de la Vendée* (no du 18 mai 1906), a donné un intéressant article où M. E. de Serres de Gourville évoque le souvenir héroïque des jolies maraichines Mmes du Fief et de la Rochefoucauld, des femmes

de Tiffauges à la bataille de Torfou, de Mmes de la Rochejaquelein, de Bonchamp, d'Elbée, dignes compagnes des glorieux chefs Vendéens, de Mmes de la Roche-Saint-André et de la Métairie, des vaillantes filles du peuple Langevin et Robin, etc...

— Mgr Robert du Botneau, le vénéré archiprêtre de Notre-Dame-de-Bon-Port des Sables-d'Olonne, dont la science musicale religieuse fait autorité vient de faire paraître (Paris-Lecoffre, 1906 in-8° de 20 p.) une étude de haut mérite, ayant pour titre : *Le Motu proprio de Pie X sur la musique sacrée. — Sa portée et ses effets pratiques.*

— M. Biton, libraire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, vient d'éditer un nouveau manuel grégorien ayant pour titre : *Chants des offices.*

— Dans le n° littéraire de Pâques de la *Revue de l'Ouest*, M. l'abbé F. Charpentier a publié *La Légende Vendéenne du Prêtre à la tête coupée ;* M. René Vallette a consacré un article aux *Gars de la Boissière* (1793-1906), et M. C. Puichaud, a conté une mystérieuse aventure du *Curé de Sigournais* en 1857.

— M. l'abbé Huet, continuant la publication de ses intéressantes *Chroniques paroissiales* a fait paraître la Chronique de Saint-Denis-la-Chevasse, (avril-mai 1906).

— Sur les instances qui lui ont été faites et les hautes approbations qu'il a reçues, M. l'abbé P. Boutin, curé de Saint-Etienne-du-Bois, se propose de donner en un volume l'histoire des inventaires d'églises dans le diocèse de Luçon.

— Sous ce titre : *Paroisse de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, notre église, Le Presbytère et ses dépendances*, notre collaborateur et ami M. de Gouttepagnon, vient de faire paraître une petite notice historique sur l'église de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, dont la construction première date du XIVe siècle.

M. de Gouttepagnon démontre, documents en mains, que l'église actuelle de Saint-Hilaire-Le-Vouhis doit rester la propriété des catholiques de la paroisse, parce que d'abord ce sont eux qui l'ont construite (clocher à part) et meublée à leurs frais, et puis parce qu'elle se trouve sur un terrain privé, dont la jouissance leur a été régulièrement abandonnée.

— Notre collaborateur, M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique*, un sommaire alphabétique des *Documents relatifs aux anciens prêtres du diocèse de Luçon,* d'après les séries A. B. de l'Inventaire des Archives départementales publié par M. Barbaud, archiviste.

— Dans le même fascicule de la *Semaine* (n° du 26 mai 1906), nous

mentionnons *Une intéressante page d'histoire locale* de M. l'abbé E. Gauthier, curé doyen de Talmont, sur *Notre-Dame-des-Sables-d'Olonne et son influence sur les destinées de la ville.*

— L'étude de M. René Poupardin sur les monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus) a provoqué dans la *Revue du Moyen-Age*, une série de critique de MM. Levillain et Clouzot et une réponse de M. Pourpardin, dont nous devons le gracieux tiré à part à notre distingué collaborateur, M. Etienne Clouzot.

M. Levillain, à propos du transfert du sarcophage de Saint-Philibert à Déas, n'admet pas plus l'opinion de M. Pourpardin que celle de M. Maître.

M. Clouzot rectifie certaines identifications de noms de lieux. D'après lui notamment *Celensi villute* doit se rapprocher de *Celesium Villam*, devenue plus tard *Dumani Viti* et aujourd'hui Damvix (Vendée).

De même *Cella Sancti Prudentii* ne saurait être placée ailleurs que dans la commune de Saint-Prouant. Enfin *Gaurancio Vio*, où séjourna le corps de Saint-Philibert, en quittant Noirmoutier et où fut guéri un aveugle, devrait être identifié avec Givrand.

— M. l'abbé C. Eudes nous adresse l'éloquent éloge prononcé par lui à la distribution des prix de l'institution Sainte-Marie de Cholet et consacré à la mémoire de notre regretté collaborateur M. l'abbé Bossard. (In 8° de 16 p. Angers, Siraudeau, 1906. Extrait de la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest.*)

— A lire : dans la *Vendée historique* (n° des 5-20 mai 1906) : *Le général de Montholon et la Conspiration de la rue des Prouvaires*, par le Vte Aurélien de Courson ; la *Division de la Gaubretière à l'armée du Centre* par Paul Legrand : — dans l'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier* (juin 1906) *Saint-Philibert et le Culte de la Sainte-Vierge; Noirmoutier pendant la Révolution ;* — la « *Liquidation* » *de la Blanche*, par notre distingué collaborateur M. L. Troussier.

— M. l'abbé S. Coubé vient de publier sous ce titre : *La Volonté de la Vendée*, (Bureau de la Ligue Eucharistique, 55, rue de Babylone, Paris), le texte de la magnifique conférence donnée par lui le 16 avril 1906, devant 4000 hommes, à la Châtaigneraie (Vendée).

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, le premier numéro d'une nouvelle Revue de Haute-Bretagne, *Le Pays d'Arvor*, qui paraît à Nantes, sous la direction de M. Jacques Pohier, avec la collaboration de MM. D. Caillé, J. Rousse, de Wismes, de L'Estourbeillon, Paul Eudel, Marcel Béliard, etc...

Nous adressons, à notre nouveau confrère, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Le premier numéro du *Pays d'Arvor* contient, entr'autres études d'un grand intérêt, des documents inédits sur l'*Arrestation de la Duchesse de Berry à Nantes en 1832*.

— Notre éminent collaborateur et ami, M. Bittard des Portes, nous adresse également son tout récent volume sur l'*Insurrection de Lyon en 1793*, œuvre de remarquable et consciencieuse érudition, dont nous signalons d'autre part le puissant intérêt.

— Nous regrettons de ne pouvoir adresser qu'un salut hâtif à l'œuvre nouvelle de notre excellent et si apprécié collaborateur et ami J. de la Chesnaye, qui nous arrive au moment de boucler ce fascicule.

Les *Proverbes Vendéens*, si excellemment préfacés par l'éminent folkloriste, M. de Beaurepaire-Froment (1), sont une page nouvelle et combien curieuse — de l'œuvre pieuse et pie qu'a entreprise J. de la Chesnaye, pour sauver de l'oubli la *Vieille Vendée qui s'en va*, ses traditions, ses coutumes, son vieux langage, et tout le poétique parfum de son terroir et de sa vie antique.

Comme le dit fort justement l'aimable et érudit auteur, le paysan de Vendée a eu souvent pour confesseur, Maître François Rabelais ; on s'en aperçoit à son franc-parler, dont la libre allure n'exclut cependant ni le charme ni l'archaisme.

Travailleur infatigable, J. de la Chesnaye a à peine achevé la publication des *Proverbes Vendéens*, qu'il se prépare à faire paraître deux nouvelles études qui ne seront pas d'un moindre intérêt : *Au Pays des Chouans*, contes et nouvelles, avec préface de A. Barrau et *Formulettes enfantines*, avec préface de René Vallette.

— Nous nous faisons un plaisir de recommander aux amis de la *Revue*, un nouveau recueil d'un puissant intérêt, que vient de créer à Bordeaux, M. Gaston de Lagarde, sous le titre *La Lecture Française* (Arts, Lettres et Sciences).

Ce périodique illustré paraît tous les mois ; l'abonnement en est de 10 fr. par an et les bureaux sont situés, 7, rue de la Merci à Bordeaux.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce nouveau et charman confrère, et lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

— Nous recevons de M. Émile Grimaud, fils du regretté poète vendéen et lui-même écrivain de mérite, un charmant mystère composé pour le

(1) Paris. — Édition de la *Revue du Traditionisme*, 60, quai des Orfèvres, 1906, gr. in-8° de 46 p. Prix, 2 fr.

Noël 1905, et dédié à Mlles Jacqueline et Denyse de Lespinay, sous ce titre *O femmes de Vendée !* (Paris, École professionnelle d'imprimerie, 19, rue Bonaparte. 1905. Pet. in-8° de 18 p.).

— Notre distingué compatriote, M. F. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, a publié dans les *Archives Médico-Chirurgicales du Poitou* (nos de mai et juin 1906) une très curieuse étude sur *Les Charlatans en Bas-Poitou*.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

PAUL DE VENDÉE

SA FAMILLE. — SES RELATIONS. — SON CARACTÈRE.

Lorsqu'en 1880, M. l'abbé Drochon publia le *Journal* de Paul de Vendée (1), il le fit précéder d'une introduction où il recherchait l'origine de son auteur. « Nous n'avons « nulle part retrouvé, disait-il, la trace des aïeux de Mathieu « de Vendée (2) qui prend à la vérité le titre d'écuyer et qui « devait être d'assez bonne famille pour marier un de ses fils « dans la puissante maison des Appelvoisin... »

Les uns tentèrent de rattacher Mathieu de Vendée à des individus isolés du même nom vivant au treizième siècle, — d'autres à une famille de Vendée dont on rencontre des membres contemporains de Mathieu sur divers points du Bocage (3).

L'origine de l'auteur du *Journal* est tout autre.

(1) *Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot, 1611-1623, précédé d'une notice.... par M. l'abbé A. Bénoni Drochon.* Niort, Clouzot, 1880. — *Extrait des Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, Tome XVII.

(2) Père de Paul de Vendée.

(3) A noter l'action criminelle intentée en 1580 par Esther de Vendée, demeurant en la maison noble des Moutiers (au nom de ses frère et sœur et de Marthe Bonnet, dame de la Grézelière, sa mère) contre René de la Pelleterie, sieur du Frenys, accusé du meurtre de Adam de Vendée, frère d'Esther. — Nous trouvons aussi en 1617, Joachim de Vandel, père de Joachim, prieur de Saint-Morice des Noues et René, écuyer *(Notes pers.)*.

Au début du seizième siècle vivait à Fontenay-le-comte un procureur « en court laye » et praticien, du nom de Mathieu Robin. Délaissant les fonctions peu rémunératrices de procureur, comme Jehan Rapin (4), son contemporain et parfois son associé, il exerçait de préférence la profession lucrative de fermier, dans l'acception ancienne de ce mot. En 1536, lors d'une adjudication au rabais pour la réfection du pont des Loges, il « soumissionnait » à 104 livres, et, plus tard, nous le trouvons fermier des seigneuries d'Oulmes et de Champagné; — il ne négligeait point au reste ses affaires personnelles et une quittance nous apprend que le 21 juillet 1537 il payait quarante sols au maçon Mathurin Fèvre pour avoir « rabillé » son moulin à eau de Sauvaget (5).

En 1553, fixé à sa maison noble de Biossais nouvellement acquise (6), il est qualifié « sieur de Sauvaget », preuve non équivoque que sa fortune est en bonne voie, — il apparaît encore en mai 1557, mais il était mort le 23 avril 1563.

De Marie Fontenyou (7), qu'il avait épousée avant 1545, et de laquelle nous ne savons rien, sinon qu'elle survécut peu de temps à son mari et qu'elle possédait en propre une maison près la Grande Fontaine, il avait eu deux filles, Anne et Catherine, et un fils, Mathieu.

Anne Robin, morte avant le 12 janvier 1566, laissait de son mariage avec Me Joachim Mesmyn, de Cheffois, deux enfants : Loys (mort dès 1582) et Marguerite, qui, orphelins de bonne heure, furent confiés à la tutelle de leur oncle maternel.

(4) Jehan Rapin, père de Nicolas Rapin Notons, le cas échéant, le nom encore inconnu de Henriette Billaud, mère de notre poète fontenaisien, veuve le 9 mars 1560. Elle était fille de Marie Queyré et Jehan Billaud et appartenait vraisemblablement à une vieille famille de marchands drapiers parvenue au seizième siècle à l'échevinage, et aux magistratures, au siècle suivant (V. *notes* 59 et 60). — Voilà définitivement écartée la légende créée par Scaliger qui prétend N. Rapin, fils d'un moine. *Scaligeriana*, 1667 pg. 205. (V. sur Jehan Rapin, B. Fillon, *Les Plaisirs du gentilhomme champêtre*. 1853. pg. 7).

(5) V. *note* 95.

(6) V. *note* 95.

(7) Marie Fontenyou était probablement originaire de Fontenay où il existait alors une famille d'artisans de ce nom.

Catherine Robin épousa le 20 juillet 1562 Abraham Gallier, seigneur de la Grange de Longèves et de la Bélinière, lieutenant particulier et assesseur à Fontenay, issu d'une famille fort ancienne (8) : alliance inespérée pour la fille d'un procureur en cour laie. En 1571, elle mourut « sans hoirs de sa chair », et Abraham Gallier se remaria à Marie Durand, morte en juin 1608, dont il eut une fille (9), Marie, dame de la Grange, épouse en premières noces de Vincent Bouhier, seigneur de la Rocheguillaume et en secondes noces — vers 1632 — de Jacques Caillault.

Quant à Mathieu II Robin né en 1549, il nous est pour la première fois mentionné le 25 juillet 1577.

Comme son père, il est simplement dénommé Me Mathieu Robin, sieur de Sauvaget, habite Biossais et comme lui signe M. ROBIN. Toutefois, à l'encontre de la signature du procureur, gothique et trapue, avec un paraphe hiéroglyphique qui sent le grimoire, — la sienne, simple, longue et ténue, trahit des tendances aristocratiques (11).

L'année suivante, il est « Noble homme : Mathieu Robin, seigneur de Sauvaget... » Noble homme : qualification exacte ou erronée peut-être, avec ou sans lettres du prince, car ces dernières ne faisaient souvent que ratifier une possession d'état, — mais voilà bien qui sent son gentilhomme. Riche, considérable, fixé en terre noble, beau-frère d'un Gallier,

(8) Il était fils de ce Raoul Gallier, maire de Fontenay, qui le 10 août 1558, s'était oublié jusqu'à frapper, au sein même de l'échevinage, Jehan Imbert, l'auteur des *Institutiones forenses*, son prédécesseur à la mairie (*Poitou et Vendée*, Pasteurs, p 50). Le passage suivant extrait d'une sommation inédite faite à ce sujet témoigne de la brutalité de Gallier : « *Me Raoul Gallier, en « pleyne assemblée appela ledict Imbert yvrogne par deux foys et lui dict « qu'il le mettroit par les espasles hors la chambre et lui bailla un grand « coup de pied sur l'os de la jambe droite...* » (Arch. de Fontenay Coll. Fillon).

(9) Une seconde fille d'Abraham Gallier, indiquée au *Dictionnaire des Familles du Poitou* (*nouvelle edition*) et qui aurait épousé Pierre Draud ne semble devoir son existence qu'à une note inexacte du *Journal* de Paul de Vendée (11 mai 1617). — V. *note 97*.

(11) Les amateurs d'autographes savent que la constance de ces caractères est, à cette époque, quasi-absolue.

récemment entré lui-même dans la famille Goguet (12), le fils du procureur de campagne est « surnuméraire à la noblesse » ; — fin 1582, il prend le titre d'écuyer, et quand nous le retrouvons trois ans plus tard (juin 1585), sa signature aristocratique s'étale largement en une ligne pleine, mais on lit :

MATHIEU DE VANDÉE.

Désormais, Mathieu Robin n'est plus.

C'est que dès 1581 il avait acquis de Georgés de Villequier, sieur de la Guierche, la coquette seigneurie de Vendée (13). S'il eut seulement uni le titre de sa terre à son nom patronymique, le fait n'aurait eu rien d'étrange, l'usage en était reçu. Toutefois si l'on employait de préférence le titre du fief dans les relations sociales, bien des générations passaient avant que le nom primitif disparut des actes et souvent de la signature. Y eut-il donc un intérêt supérieur qui dicta cette décision à Mathieu ou voulut-il simplement, suivant l'expression en cours « parer son nom » ? Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable (14). Mais comment parvint-il à substituer soudain le titre de sa terre au nom qu'il avait porté jusqu'à

(12) V. *note* 19.

(13) Ce détail connu de M. l'abbé Drochon (V. *Introduction* pg. 14 s.) nous est confirmé par une pièce de procédure du 29 juillet 1586. Mathieu de Vendée, sur la réquisition de la partie adverse, affirme qu' « il ne doibt « aulcuns deniers ne aultres choses au sieur et dame de la Guierche.., « oultre qu'il n'a aujourdhuy par devant luy le contrat de lad. acquisition « qu'il a fet de la seigneurie de Vendée et que dès le commencement des « présens troubles il l'a retiré comme avecques ses aultres tiltres en lieu de « seure garde, dont il ne peut si promptement retirer à l'occasion des troubles « et guerre, offrant le retirer toutes foys et quantes que ce païs sera plus « libre qu'il n'est... » Sortie de la famille de Vendée, la seigneurie était, au « début du siècle dernier, dans la famille Préverand de Chambonneau. (V. sur ce Villequier, favori de Henri III, *Revue du Bas-Poitou,* 1899, pg. 426).

(14) Bien que l'addition d'une particule n'eut dès lors rien de commun avec la noblesse, beaucoup de bourgeois recouraient à cet anoblissement provisoire — et suffisant aux yeux de la foule — en attendant le blason. C'est ainsi que les familles fontenaisiennes Morienne, Berthon, Gerson se faisaient appeler *de* Morienne, *de* Berthon, *de* Gerson. — Quant à ceux qui plus timides, se contentaient de joindre à leur nom patronymique celui d'un fief ou d'une métairie, ils étaient légion.

trente-cinq ans, à effacer de la mémoire de ses concitoyens son nom patronymique ou du moins à leur imposer brusquement l'usage de ne plus l'appeler que Mathieu de Vendée, sans qu'on y voit une seule dérogation ? Mystère, — mais le fait est digne de remarque.

Toujours est-il que cette métamorphose subite dérouta les recherches et ne permit pas à M. l'abbé Drochon d'établir l'identité du personnage.

Tout ce que nous savons de la carrière de Mathieu de Vendée nous est appris par son épitaphe ou mieux par ses épitaphes (15). En effet, Paul de Vendée qui pensait, à juste titre, que le latin, moins vulgaire, permettait davantage l'hyperbole, après avoir composé pour son père une épitaphe latine où il parle, entre autres choses, « du son éclatant des « trompettes et des clameurs horrifiques des combats acharnés », de Mathieu de Vendée qui « s'acquit un éternel renom et illustra sa lignée..... » (16) en fit en marge une adaptation française où Mathieu de Vendée « recommandable « durant sa vye en piété, charité et prudhomie », s'il fut guerrier d'occasion, semble avoir été surtout bon citoyen bon père et bon époux. Les deux épitaphes sont toutefois d'accord sur ce point, c'est que ce fut un chrétien convaincu « *ob id admirandus quod..... nunquam animum a piis christianis exercitationibus avocavit.....* ». Au reste, nous savions déjà qu'il avait été Ancien de l'Eglise réformée de Fontenay le Comte (17).

Mathieu de Vendée mourut à Fontenay le 14 janvier 1612

(15) A mentionner toutefois la présence de Mathieu de Vendée à l'assemblée des notables tenue à Fontenay le 7 janvier 1589 (V. B. Fillon. *Recherches sur Fontenay* Tome I. pg. 210 et 211). — Les deux signatures laissées en blanc dans la copie de cette pièce et lues par nous à l'original sont celles de *Rochebonnes* et *S ? ouché* (*Coll. Fillon*).

(16) Cf. *Journal* pp. 40 s. « .... *in ipsis thubarum, clangoribus et furiosi Martis horrendis fragoribus... sibi famam perennem, suis splendorem, adeptus est...* »

(17) Il fut à ce titre délégué au synode de Saint-Maixent en août 1598 (*Poitou et Vendée*, Pasteurs, p. 81).

« en la maison de Jehan Aleaume, avocat du roy » (18), chez lequel il était alité et fut enterré le lendemain à Jarnigande au cimetière des Réformés.

Il laissait de Perrette Goguet (19) qu'il avait épousée au début de 1578 quatre enfants :

1° Paul, l'auteur du *Journal* ;

2° André, mort jeune en 1611, laissant une fille ;

3° Marie, morte le 4 mai 1613, épouse de Pierre Maignen, sieur du Mets, dont elle était séparée en justice, antérieurement à la mort de Mathieu de Vendée ;

(18) Jean Aleaume était mort vers la fin de 1608. Etait-ce donc dans sa maison louée à Mathieu de Vendée ou chez Claude Duboulay, sa veuve en deuxièmes noces, remariée depuis lors (17 septembre 1609) à l'historien Jean Besly ?

(19) Perrette Goguet survécut peu de temps à son mari ; elle était morte le 2 juin 1614. — M. l'abbé Drochon la prétend fille de Christophe Goguet et de Marie Vernède (p. 13, note 1) ; il y a évidemment confusion. Voici du reste un extrait de la généalogie Goguet ébauchée par B. Fillon (ce travail manuscrit, communiqué par MM. Henri Clouzot et Beauchet-Filleau rectifie les erreurs faites dans les *Recherches sur Fontenay*, t. I, p. 162, n. 1 et p. 184, note 2 et t. II, art. Brisson) auquel nous ajoutons quelques détails nouveaux ;

... VI. Hilaire Goguet l'aîné, sieur de Puyletard, avocat et patricien à Fontenay mort vers 1566 eut de Perrette Leblanc cinq enfants :

1° *André*, sieur du Péré, mort dès 1559, laissant de Marie de Vernède, son épouse, trois filles : Marguerite ; Jeanne et Perrette : c'est probablement cette dernière qu'épousa Mathieu de Vendée.

2° *Hilaire* le Jeune, sieur de la Touche et de la Vau, conseiller du roy, élu et lieutenant général à Fontenay, mort avant 1603, époux en premières noces de Catherine Blouin morte en 1557, et en secondes noces de Jehanne Toupet dont il eut au moins Hilaire baptisé à Notre-Dame le 19 août 1573 et peut être Catherine, dame de Rosnay.

3° *Christophe*, sieur de la Richardière et de la Rochette, mort en 1599 ou 1600 laissant de Catherine de Pallade, originaire de Marans : Perrette mariée à noble homme Olivier de la Coussaye, sieur de la Jarrye ; — Marie, épouse de Pierre Mathon, sieur des Mothais, lieutenant du vice sénéchal de Fontenay, Pierre Mathon mourut peu de temps avant sa femme, en 1622 ; — Hilaire, sieur de la Richardière, archidiacre et official de l'église de Luçon.

4° *Marguerite*, qui épousa le 8 novembre *1551* (et non pas 1550) André Vernède en premières noces, et en secondes noces Loys Frouard, procureur du roi.

5° *Catherine*, mariée en 1565. — Son époux est inconnu.

Cette note présente encore des lacunes mais elle permettra d'identifier plusieurs personnages cités dans le *Journal*. — Loys Goguet, marchand à Fontenay vers 1520, grand oncle de Hilaire l'aîné, fut l'auteur d'une branche collatérale qui subsiste encore.

4° Marguerite, morte le 10 mai 1613, mariée à Gabriel Bitaud [V. *note* 100] (20).

*
* *

Le plus léger examen du *Journal* permettra de constater la diversité des relations de Paul de Vendée. Mais si, plus attentif et quelque peu initié à la vie ancienne de notre cité, le lecteur recherche dans quel milieu se plut davantage l'auteur, en évoluant avec lui à travers cette société bourgeoise parée d'étiquettes fastueuses dont il aura les « clefs » (21), il sentira bien vite percer des préférences.

Ce ne sont point les relations de famille qui absorbent Paul de Vendée. De la famille de son père il ne dit mot et s'il parle incidemment une fois de sa grand'mère paternelle c'est sans la nommer (Marie Fontenyou). Il cite plus volontiers les parents de sa mère : ses cousins Mathon, sieur des Mothais, et Goguet, sieur de la Richardière, official de Luçon, Mme de la Jarrye [Perrette Goguet veuve de Olivier de la Coussaye (22)] et Mme de Bretignolles, sa cousine par son mari, Joachim Vernède. Il voit la famille de sa femme soit à la Loutière chez son beau-frère du Coudray, soit à La Bodinatière, résidence des Apelvoisin où se réunit la noblesse bas-poitevine ; il y trou-

(20) Voir pour la suite de cette généalogie le travail dressé sur titres par M. l'abbé Drochon (Introduction au *Journal*). — La famille de Vendée anoblie vers 1680 s'éteignit en 1708 dans la personne de Henry 2e du nom, lieutenant de grenadiers au régiment d'Anjou. — Blason : *De gueules à la croix ancrée de sable au chef de... chargé de cinq besants d'or.*

(21) L'usage général, dès le seizième siècle, de désigner tout bourgeois par le nom de sa terre rendait nécessaires à la compréhension de l'ouvrage des notes explicatives pour chaque personnage. Or, la parité de ces titres ambitieux, communs souvent à des gens fort distincts engendrait l'équivoque. L'on conçoit donc facilement que, là où un contemporain, étranger à Fontenay, eut parfois erré, M. l'abbé Drochon, peu familiarisé avec notre ancienne bourgeoisie locale, ait vainement tenté, en dépit de son érudition reconnue, de lever le masque prétentieux sous lequel l'homme nouveau déguisait sa roture ou qu'il ait attribué à certains le fait d'autrui. — Les notes jointes à cet article aideront à la reconstitution intégrale de ce milieu ; — toutes sont inédites sauf mention contraire ; elles ne font donc pas double emploi avec celles de M. l'abbé Drochon.

(22) Et non pas Madame Tiraqueau (V. *note* 19 et *Journal* pg. 116 note 1)

vera du Lis (23), de Sainte-Anne (24) ; souvent il s'attardera au Poiron de Pissotte chez son cousin de Ligné et sa mère (25) ; soigneusement aussi il notera la mort de « Messire le grand Prieur d'Acquitaine », oncle paternel de sa femme (26).

Ses relations dans l'aristocratie bas-poitevine sont plus étendues qu'intimes. Il voisine avec du Pairé (27), de la Fournyère (28), Mesnaudière (29), des Oullyères (30) ; — il connaît la Forêt-Nesdeau (31), Melziart (32), de la Robertière (33), du Portau (34), La Rivière de Mouzeuil (35), Jorryère (36), Sainte-

(23) Charles de Mouillebert, sieur du Lys, et non pas son fils Charles (V. *Journal* pg. 90 note 1). — *Généalogie ms.* Bibliothèque de Fontenay.

(24) Thomas Desroohes, écuyer, sieur de Sainte-Anne et la Rabastelerie.

(25) Hélène d'Apelvoisin, tante de Paul de Vendée était veuve de René Dorin, sieur de Ligné et du Poiron. — M. de Ligné, souvent cité, était probablement son fils.

(26) Bertrand Pelloquin, chevalier de St-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, seigneur châtelain, de Changillon et la Touche-Moreau.

(27) Il s'agit plutôt de Geoffroy Grimouard, sieur du Pèré, que de Jacques Grimouard (V. *Journal*, pg. 77 note 1, — Beauchet-Filleau (*Dictionnaire*).

(28) Jean Garipauld, sieur de la Fournière, conseiller du roi et alors président en l'élection, fils de André et Marguerite Béranger.

(29) André Garipauld(frère du précédent), seigneur de la Mesnaudièreet de Ligny, chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre, né en 1588, mort en 1670, avait épousé Jeanne Denfer (Mademoiselle de Ligny. V. *Journal* pg. 101 et note. — Il n'était que l'aïeul de André Garipauld, curé de N.D. de Fontenay, dont les parents ne se marièrent que le 23 juillet 1646.

(30) Pierre de la Court (*add.* note 1 pg. 136 *Journal*). demeurant aux Oullières de Mervent avait eu de N... de Parthenay : Pierre, écuyer, sieur des Oullières, marié à Olympe de Lespinay et Anne, mariée à Pierre Cathineau, sieur de la Martinière.

(31) Théophile Prévost, sieur de la Forêt-Nedeau et de la Vallée, époux de René Beau. — La mention du *Journal* est du 24 juillet 1618 et les Fradet n'acquirent (contrat passé à Niort) que le 20 mai 1619 la Forêt-Nesdeau dont ils prirent alors le titre.

(32) René de Marans, sieur de Melziart, demeurant à Ardin.

(33) Pierre Thubin, sieur de la Robertière.

(34) Macé Morienne, sieur du Portault et du Fief-Ratault, conseiller du roi et élu à Fontenay. Parvenu à une situation considérable, ce personnage, fils d'un sergent royal (et non pas d'un drapier. *Poitou et Vendée.* Fontenay pg. 79 note 2), n'était d'abord lui-même qu'un simple sergent.

(35) Pierre Barraud, écuyer, sieur de la Rivière de Mouzeuil, marié en premières noces à Suzanne Joubert et en secondes noces à Louise Maistre. (V. *note* 100).

(36) Abraham Aleaume, sieur de Joryère, demeurant à Vouvant.

Gemme (37), Saint-Martin (38), de Marsay (39), de la Cressonnière (40), Grignonnière (41), de la Forge (42), Morisset-Barrière et Brunet (43), Tairé (44), Sazay (45), Puissec (46), l'aumônier Cailler (47) Aubusson (48), Mlle de Saint-Gouar (49), Louvrardière (50), Saint-Germain (51), Mme de la Tourtelière (52) et plus encore les Brunet-Riaillière et les Babin (53).

Commensal des personnages importants de la cité : le sé-

(37) Claude d'Aubigné, chevalier, seigneur de la Jousselinière et baron de Sainte-Gemme.

(38) François Lebœuf, sieur de Saint-Martin, beau-frère de Macé-Morienne (V. *note* 34).

(39) Raoul Blouin, sieur de Marsais ou son fils.

(40) Henri Bastard, baron de la Cressonnière, gouverneur du château de Vouvant, fils de René et Louise de Pontlevoy (V. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire*).

(41) François Tiraqueau, sieur de la Grignonnière et d'Auzay, marié à Marie Texier.

(42) Jehan Chasteau, sieur de la Forge, marié à Marie Dubois.

(43) Loys Morisset, sieur de Barrière, enquêteur et commissaire examinateur à Fontenay, et son beau-frère Nicolas Brunet, marié à Marguerite Morisset (V. *Journal*, 15 juin 1617 et *lire* Morisset-Barrière, *au lieu de* « Morisset, Barrière. »

(44) François Dubois, sieur de Tairé, et non Pierre Dubois (*Journal*, 28 décembre 1619 note (1)).

(45) Jacques Fouschier, sieur de Sazay, avocat, conseiller du roi, asseseur à La Rochelle, époux de Catherine Berthon, fille de Fontbriant (V. *note* 95).

(46) Jacob Imbert, sieur de Puissec, demeurant à Saint Martin de Fraigneau, ami du précédent.

(47) Hilaire Cailler, chanoine et aumônier de Luçon, fils de Hilaire, procureur du roi à Fontenay et Marie Giraud. (V. *notes* 67 et 71).

(48) François Aubusson, sieur du Chastenay, conseiller du roi et élu à à Fontenay, fils de Isaac et de Marguerite Clémenceau.

(49) Jehanne Pougnard, dame de Saint-Gouard, veuve de Jacques Jaumier, procureur du roi à Fontenay.

(50) René Régnier, sieur de Louvrardière, marié à Catherine Chaillot, demeurant au Breuli-Barret.

(51) Jacques Dubois, sieur de Saint Germain, époux de Mathurine Denys, demeurant à Saint-André sur Mareuil.

(52) Anne de Lagorce, mariée à Mathurin Agroué, sieur de la Tourtelière. Paul et Philippe Agroué, leurs fils, protestants, abjurèrent lors de leur mariage avec les filles de Decouignac, en 1630 (V. *note* 81).

(53) Elisabeth Aleaume, dame de la Riaillière (et non pas *Viaillière*) veuve de Gabriel Brunet, sieur de la Riaillière et de Broue, avait eu : Elisabeth, mariée à Paul Babin, avocat, Gabriel, Isaac, Mathieu, Marie et Jeanne.

néchal et la sénéchalle (54), le lieutenant criminel et la lieutenande (55), l'assesseur et l'assesseresse (56), Puibernier (57), Bourneuf (58), Moulin-Billaud (59) et de la Fons (60), — il va voir à l'occasion « voler les oiseaux de M. du Chatellier (61) », où Monsieur l'assesseur jouer à la paume avec M. de Beaulieu le Franc (62).

A la Socelière, chez Malleray (63) il se trouve en compagnie de Pager l'élu (64) la Caillère (65), du Temps (66), Cailler, procureur du roi (67).

En somme, à la paume, aux comédiens, à la chasse, ses

(54) François Brisson, fils de Jeanne Berland (et non pas *Bertrand* V. *Journal* note sous 25 sept. 1617) avait épousé Marie Goguet (fille de Jehan, sieur de la Nouhette et Jeanne Escotière), tante de P. Scarron.

(55) Pierre Thomas, sieur de Marigny, et Jeanne Vérinaud, sa femme. Il fut anobli en avril 1622 par le roi Louis XIII, son hôte à Fontenay.

(56) Jehan Robion, assesseur civil et criminel et Françoise Garnier, son épouse.

(57) André Robert, sieur de Puybernier (Longèves), époux de Jeanne Grelier (La Pibernière). — Pierre Robert était mort dès 1587 (V. *Journal*, note 2. 7 janvier 1619).

(58) Jehan Thomas, sieur de Bourneuf, père du l^t criminel (V. *note* 55) et lui-même ancien lieutenant criminel.

(59) Joachim Billaud, sieur du Moulin-Billaud et du Fraigneau-Giraud (1572-1622), marié à Marie Gabriau.

(60) Pierre de la Fons, sieur de la Marin, de la Rochelle, beau-frère du précédent par son mariage avec Marie Billaud. — Par suite d'une faute d'impression il est à tort dénommé « de la Forès » (V. *Journal* 6 octobre 1617).

(61) Léon Barlot, sieur du Chastelier, 1582-1644. (V. B. Fillon *Recherches sur Fontenay* T. I. pg. 265).

(62) René Lefranc, sieur de Beaulieu, époux de Anne Eschallard.

(63) Pierre Malleray, sieur d'Ardennes et la Socelière (non pas *la Focelière*) de Foussais, receveur des tailles à Fontenay, marié à Suzanne Bernardeau.

(64) Jacques Pager, sieur de la Citardière, conseiller du roi, élu à Fontenay fils de Romain et Henriette Aleaume (V. *note* 69). — Jacques Pager, sieur de la *Maisonville* n'était pas son fils (V. *Journal* 15 sep. 1618 note 3), mais le fils de Hilaire et Marie Le Roy.

(65) Gilles Fradet, sieur de la Caillère, conseiller du roi, élu, maire de Fontenay en 1628, allié de Jehan Besly par son mariage avec Barbe Duboulay, sœur de Claude (V. *note* 18).

(66) Pierre François, sieur du Temps, avocat à Fontenay (V. Beauchet-Filleau).

(67) Hilaire Cailler, sieur de la Chollerie, mort en novembre 1621, marié à Marie Giraud (V. *notes* 47 et 71).

plaisirs *extraordinaires*, il se rencontre avec tout ce que le Bas-Poitou renferme de « gens de qualité ».

Mais, à ce milieu, combien Paul de Vendée, homme d'affaires avant tout, préfère la société des procureurs, des praticiens et des sergents royaux, bref, — est-ce atavisme ? — la société des « robins ».

Le sergent royal Pierre Chevallereau, fermier du Chail, protestant comme lui, semble son meilleur ami, — il se plaît à dîner avec Réal (68), Pager le procureur (69), le procureur Besly et sa famille (70), Raoulleau et sa femme (71), — il entretient commerce journalier avec Mathurin Pestrault et Pierre Giraudeau procureurs, Pierre Robert (72), les notaires Grignon (73), Meigner (74), Pineau (75), Robert (76), Limonneau (77), le praticien Chauviré (78), Clavier, de Vouvant (79).

Il aime à consulter l'avocat du roi Jean Besly (80), et l'avo-

(68) Jehan Réal, sergent royal à Fontenay.

(69) Paul Pager, sieur de la Bobine, procureur à Fontenay, époux de Marie Maire et frère de Pager l'élu (V. *note* 64).

(70) Jacob Besly, sieur de la Foucaudière, procureur à Fontnay, marié à Esther Chapon dont il eut sept enfants connus.

(71) Laurent Raoulleau ou Roulleau, procureur, époux de Marie Cailler, fille d'Hilaire et Marie Giraud (V. *note* 67).

(72) Pierre Robert, sieur de la Cossonnière, procureur et greffier de la seigneurie du Paty, avait épousé Anne Duval.

(73) David Grignon, sieur de la Roche de la Mothe de Thiré, notaire royal à Fontenay, durant 63 ans (1570-1633), marié à Marie Pénisson.

(74) Jehan Meigner (et non Migner) notaire royal à Fontenay (1607-1652) épousa successivement Catherine Pager (1613), — Perrette Baillot (1623) et Françoise Chatevaire (1639).

(75) Mathurin Pineau, sieur de Bourneau (V. *note* 95), procureur et notaire royal à Fontenay (1585-1628) marié en premières noces à Marie Luneau et en secondes noces à Catherine Moreau.

(76) Jehan Robert, notaire royal (1604-1626) marié à Suzanne Giraud, dont il eut sept enfants. — Neveu par sa mère du mathématicien Viète, il est l'ancêtre direct d'une famille dont les membres occupèrent une place prépondérante à Fontenay sous l'ancien régime.

(77) Jehan Limonneau, notaire royal (1582-1626) marié à Françoise Grignon, sœur de David (V. *note* 73). Il appartenait à une vieille famille notariale qui s'éteignit à cette époque.

(78) David Chauviré, praticien à Fontenay.

(79) Geoffroy Clavier portait en 1619 le titre de « percepteur ».

(80) L'avocat du roi était Jean Besly, l'historien, et non pas Jacob Besly, qui était procureur (V. *note* 70 et *Journal* 21 avril 1617 note 2).

cat Decouignac (81) l'assiste à son contrat de mariage. Il entretient aussi relations avec les gros marchands : Mathieu Bérard (82), Dejan (83), Divé (84), Albert (85), Carrel (86), Genays (87) etc... »

Les occupations ordinaires de Paul de Vendée expliquent ces tendances : calculer ce que lui doivent ses métayers, écrire à ses procureurs, tenir ses assises de Vendée où viendront les Pougnet (88), Laplante-Jubien (89), Davière (90), Braudyère (91), Delarremendy (92), noter qu'il envoie à Bureau (93), une peau à corroyer ou qu'il a fait marché avec Deffe (94), son charpentier, voilà à quoi il passe la meilleure part de son temps.

Mais le sujet favori de ses entretiens, ce sont ses ventes (95) et ses procès.

(81) Pierre Decouignac, sieur de la Pultière, avocat à Fontenay et adjudicataire du contrôle des cuirs.

(82) Mathieu Bérard, drapier, marié en mai 1613 à Anne Cardin, frère du sénéchal de robe courte des Sables-d'Olonne, Jean Bérard.

(83) Claude Dejan, drapier fort riche, originaire de La Châtaigneraie.

(84) Christophe Divé ou Diné, marchand à La Châtaigneraie.

(85) Jehan Albert, me apothicaire à Fontenay.

(86) Jehan Carrel, me apothicaire et successeur d'Albert (V. *note* 85) en septembre 1619. Il avait épousé Catherine Chaumont.

(87) Probablement Jacob Genays, sieur du Payré et du Chail, marchand drapier très opulent de Fontenay.

(88) Salomon Pougnet, sieur du Thil, époux de Catherine Viète et Jacques Pougnet, sieur de la Fosse.

(89) Ezéchiel Jubien, sieur de la Plante, de Saint-Hilaire sur l'Autise, époux de Jeanne Régnault (*Annt.* au *Journal*, 8 mars 1618, Laplante-Jubien *au lieu de* « Laplante, Jubien »).

(90) Estienne Thubin, sieur de la Davière, contrôleur en la maréchaussée de Fontenay marié à Suzanne Rayneteau.

(91) *Pierre* Bernardeau portait alors ce titre (1618) (V. *Journal* 25 octobre 1618, note 1).

(92) Louis Delarremendy, sieur de la Fontenelle (fils de Pierre et Marthe Martineau, de Coulonges), marié à Marguerite Chapelain.

(93) Jacques Bureau était un corroyeur de Coulonges.

(94) Julien Deffe — et non pas *Desse* — habitait dans les Loges.

(95) Deux de ces transactions valent d'être notées.

Par un contrat d'échange du 23 février 1619 (V. *Journal* à cette date), Fontbriand (Jacques Berthon, sieur de Fontbriant, receveur des consignations

Client considérable de Messieurs les procureurs, il ne nous mentionne pas moins de dix procès en cours. C'est son affaire contre Malleray « à cause de quelques terres en Loy-pie », contre Montfermier et l'Erodière-Brisson (96) pour les criées du Bois-Chapeleau, ses interminables procès de famille contre Roche-Guillaume (97), Mme de la Touche-Mourault (98), Guéri-

à Fontenay, marié à Jacquette Bourdet) cède « les quinzains qu'il a au Bois-Chapeleau et les deux métairies qu'il a auprès... » (La Macière et la Boutière) à Paul de Vendée qui lui donné en contr'échange « Bourneau, Sauvaget et les Tousches ». La métairie de Bourneau, sise à Charzais, qui appartenait à Paul de Vendée du chef de sa mère, Perrette Goguet, fut acquise de Fontbriant par le notaire Pineau (V. *note* 75) qui en dota sa fille Marguerite mariée à Nicolas Joly ; — les Joly de saint Picq la possédaient encore à la fin du siècle suivant. — Le moulin de Sauvaget, alors affermé au meunier Pierre Verdon passa le 15 mars 1620 à un sieur Pipé. Les Robin le possédaient dès 1537. — Quant aux Touches, c'était une métairie située paroisse de la Couture,

Quelque temps auparavant (le 14 octobre 1618) il avait vendu la maison paternelle de Biossais et ses dépendances à « Fransois, de la Rochelle » (Jacques François cousin germain de Pierre François du Temps — marié à Jeanne Gouillon, de Fontenay, — le beau-frère de ce François, dont il est parlé le 30 décembre 1619, était Alexandre Bastard, époux de Françoise Gouillon). — Mathieu Robin, aïeul de Paul de Vendée, avait acquis ce domaine partie le 25 mars 1553 de François Cailler, partie le 25 novembre suivant de François Billaud, sieur de la Pigace. — Une sentence de la prévôté de Fontenay, rendue le 3 juillet 1566 (J. Collardeau, greffier) avait mis le devant de la maison noble de Biossais au fief de Guinefolle et le derrière au fief de Biossais. A ce domaine, Mathieu de Vendée avait adjoint une maison acquise en 1591 de Aubin Chollon.

En 1619, Paul de Vendée, roturier, payait pour Biossais 300 l. de francs fiefs, mais à la suite d'une réclamation de Jacques François (20 janvier 1645), ce droit fut réduit à 80 l.

(96) Michel Brisson, sieur de l'Erodière, était le cousin et non pas le frère de François, sieur du Palais (*Journal*, note sous 11 avril 1620).

(97) Pierre Draud n'a rien à voir en cette affaire (V. *Journal* 11 mai 1617). — Il s'agit de Vincent Bouhier, sieur de la Roche-Guillaume, gouverneur du château de Vouvant, mariée à Marie Gallier, fille d'Abraham Gallier (Cf. *cit.* sur Catherine Robin). L'objet du litige était une maison propre à Marie Fontenyou, aïeule de Paul de Vendée, et située à Fontenay, rue du Château près les fossés de ville. Après un procès trois fois abandonné, trois fois repris (1585, 1593, 1599), tout se termina comme il est dit au Journal (3 et 4 janvier 1618).

(98) Claude Gallier, veuve de Jean Picard, sieur de la Touche-Mourault, trésorier général de France à Poitiers, fille de « Guinefolle » (André Gallier, sieur de Guinefolle — marié à Catherine Garipault — que M. l'abbé Drochon a cru à tort être Mesnard). — (V. *note* 99).

nière (99), la veuve Rousselotière et Boisplaizant (100) ; enfin des contestations quelconques avec Mme de la Rochejaquelin et la Grange-Maronnière (101), Belesbat (102), Boisgrollier ou Gohery (103).

Est-ce tout? Point, — il y a les affaires d'autrui et volontiers, en bon maître, il agit pour ses fermiers (104).

Mais tout est bien qui finit bien, — et Paul de Vendée, de facile accommodement, transige plus souvent qu'il ne plaide.

L'étude des relations de Paul de Vendée n'éclaire-t-elle pas déjà son caractère ?

*
* *

Né dans l'église réformée, Paul de Vendée resta fidèle à sa religion : ce fut un protestant convaincu. Il fait bénir son mariage par l'ardent ministre Thompson (105), se réjouit, lors du baptême de ses enfants, d'entendre Vatable (106) faire le

(99) Jean Garnier, sieur de la Guérinière, conseiller au parlement de Bretagne, marié à Suzanne Gallier, sœur de Claude. (V. *note* 98), — et non pas Louis de la Guérinière, sieur de la Roche-Henry (V. *Journal*, 26 janvier 1618 note).

(100) Claude Maistre avait épousé en premières noces Gabriel Bitault, sieur de la Rousselotière, veuf de Marguerite de Vendée *(cf. citius)* et en secondes noces (février 1620) Louis de Salligné, sieur de Boisplaizant.

(101) Louis Jaillard, chevalier seigneur de la Grange-Maronnière, psse d'Aizenay, curateur de Louis Jaillard, son neveu, qui par Renée Viault, sa mère l'était aussi de Anne Viault, dame de La Rochejacquelin.

(102) Jehan Tiraqueau, sieur de Belesbat, marié à Catherine de Mesmyn.

(103) Pierre Gohery, conseiller au Châtelet, mariée à Madeleine Brisson (*Gengl. Brisson*).

(104) C'est ainsi qu'à diverses reprises (octobre et novembre 1622) il nous parle de l'affaire du sieur Devost contre les Gaschignard ; — la découverte d'une pièce de procédure nous apprend qu'il s'agissait de coups donnés à un pauvre diable, René Devost, maçon à La Freslerie, par les Jehan Gaschignard père et fils, métayers de Paul de Vendée. Sur les instances de ce dernier et suivant un usage courant, Devost céda son action criminelle à un tiers.

(105) Georges Tompson, pasteur d'origine écossaise venu en 1596 à Fontenay comme précepteur du jeune Eschallard de la Boulaye, puis ministre à La Châtaigneraie. Ce fut à l'occasion un pamphlétaire virulent (V. *Poitou et Vendée*, Pasteurs pg. 95).

(106) Jean Vatable, de Foussais, marié en 1614 à Catherine Le Roy, fille de Jacob Le Roy et Claude Agroué, de L'Orbrie. — Antoine Vatable, son père

prêche en sa maison, « qui ne s'i estoit jamais fait avant », de célébrer la cène en compagnie de son ami Chevallereau, enfin c'est avec joie qu'il reçoit à sa table La Vallade (107) et les anciens des églises de Foussais et de Saint-Hilaire (108).

Nous insistons à dessein sur la religion de Paul de Vendée, seul mobile qui ait donné à ce caractère vulgairement pratique quelque grandeur. Le paisible bourgeois, qui, soucieux avant tout d'arrondir son patrimoine, n'avait guère laissé soupçonner, jusqu'en mai 1621, son ardeur belliqueuse que par l'achat de l'armure de gendarme de Chamfeu (109) n'hésite pas alors à dire adieu à sa famille pour prendre place dans les rangs huguenots et soutenir le siège de Saint-Jean d'Angély.

Tels furent souvent les pères de ceux à qui une cédule jetée à propos dans les coffres vides de finances procura, vers 1700, un blason : bourgeois intègres mais égoïstes, préoccupés surtout d'échapper aux tailles et aux francs-fiefs, — sincèrement attachés aussi à leurs croyances religieuses, cet autre patrimoine, mais implacables aux partisans des idées adverses ; bref, s'inquiétant peu du bonheur collectif fait de concessions mutuelles, absolus en tout, donc processifs en affaires, en religion intolérants. En cette intransigeance, — qui trouve pour le présent ses agents les plus actifs parmi ses plus zélés contempteurs pour le passé, — gît

que connut aussi Paul de Vendée, était ministre à Coulonges et avait épousé Marie Malivoire.

(107) V. sur la Vallade, B. Fillon *Poitou et Vendée*. Pasteurs pg. 83 et Haag *France protest.*

(108) Il ne mentionne pas toutefois le synode tenu à Fontenay en mai 1620, bien que, l'année précédente, il eut été en relations fréquentes avec Benjamin de Rohan, puissant chef réformé, qu'il accompagnait au château lors de l'expulsion de Saint-Fiault remplacé par de Valledant. — A cette mutation soudaine mentionnée brièvement au *Journal* (8 mai 1619) il dut y avoir une cause religieuse ; — Jehan d'Espiré, sieur de Valledant était alors châtelain de Loge Fougereuse ; quant à Loys Autort, sieur de Saint-Fiault, il commandait la garnison du château depuis 1597. Ce dernier, fils de Jean Autort et Catherine Mareschal, avait épousé Lyson Bernard, veuve en premières noces de Louis Hesnard et en deuxième noces de Antoine de Neuport.

(109) Probablement Gilbert de Chamfeu, sieur de Riage.

pourtant le principe du seul mouvement désintéressé que nous notions à l'instant chez Paul de Vendée et ses contemporains : ils ont la crânerie de leur intolérance même, toujours prête à s'afficher à tous périls.

Sceptique, notre époque peut envier à ces gens-là leurs certitudes robustes, source de bonheur moral ; lasse et veule, elle s'incline devant l'énergie de leurs convictions qui n'appréhende point la guerre sainte considérée comme un devoir ; — mais que dire du citoyen qui, au moment où ses coreligionnaires songent à morceler la patrie en huit cercles ne trouve rien de plus à mentionner que la vente d'un tonneau de seigle ou l'achat de « deux coiraus » (110) ? Que penser d'hommes impassibles devant l'horreur des guerres civiles, brutal et primitif argument, adéquat, leur semble-t-il, à la cause de Celui qui dit : « Aimez-vous les uns les autres ? »

Du journal superficiel de Paul de Vendée, en apparence tout objectif, ne déduit-on pas ainsi la mentalité de l'auteur ? Et l'intérêt historique de ce document, amoindri par la surabondance des détails mesquins, n'est-il pas amplement racheté par le jour que ces préoccupations mêmes — à leur date — jettent sur la psychologie d'une classe au début du dix-septième siècle ?

RAYMOND LOUIS.

(110) Veaux de deux ans (*Note de M. l'Abbé Drochon*).

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA REVOLUTION

(*Suite*) (1).

MONTAIGU

Raillon (*Jacques*), curé de Saint-Jean.

Marion (*Pierre-Hubert*), curé de Saint-Jacques.

Poulain (*Charles-Dominique*), curé de Saint-Nicolas.

A l'époque de la Révolution, la ville de Montaigu comptait trois paroisses et une Collégiale.

M. Pierre-Jeau Potel, curé de Saint-Jean, étant mort le 17 septembre 1790, Goupilleau (de Montaigu), qui était à la tête du mouvement révolutionnaire dans la ville, voulut hâter l'élection d'un curé constitutionnel, afin de mettre plus facilement la main sur le poste vacant. Mgr de Mercy, de son côté, s'empressa de pourvoir la cure de Saint-Jean, en y nommant l'abbé Jacques Raillon, un de ses compatriotes, qu'il avait amené avec lui du Dauphiné, et qui était professeur de seconde et de rhétorique au collège-séminaire de Luçon. M. Raillon n'avait alors que 28 ans, étant né en 1762 à Bour-

(1) Voir le 2e fascicule de 1906.

goin (Isère). Les frères et amis protestèrent contre cette nomination précipitée ; mais le directoire du département donna raison à Mgr de Mercy, la Constitution civile du clergé n'ayant été promulguée que quelques jours après.

M. Raillon fut donc installé, n'hésita pas à refuser le serment, et dut céder la place au curé constitutionnel, qui fut élu en mai 1791. Il se rendit à Paris auprès de son évêque, et y publia une défense des prêtres insermentés sous le titre : *Appel au peuple catholique* (1792, in-8°). Peu après, il lui fallut obéir à la loi de déportation, et il rejoignit Mgr de Mercy en Suisse. De Soleure, l'évêque de Luçon écrivait à M. Paillou, le 22 octobre 1792 : « Parmi tous les dignes prêtres, je n'ai vu des nôtres que M. Raillon à qui j'ai lu une partie de vos lettres et qui a pleuré de joie avec moi en apprenant de vos nouvelles et de celles de ses frères ; il s'unit à moi dans tout ce que je vous dis pour eux ; il fait ma consolation, nous prions ensemble ; j'ai une chapelle dans la maison où je suis ; nous y disons la messe. »

En 1798, les deux amis étaient séparés. De Lilienfeld, Mgr écrit brièvement, le 28 mai : « M. Raillon est à Florence. » Il y était encore en 1801 : « Nous avons failli perdre M. Raillon à Florence ; il a eu une grosse maladie au physique et au moral ; on a été obligé de le mettre dans un hôpital où il est parfaitement soigné. Les nouvelles que m'en donne un ami commun, du 17 avril, sont rassurantes. Depuis quatre jours le moral était bien, le physique très faible ; on me donne des espérances, mais sans m'affranchir encore de toutes craintes : priez pour lui. J'ai peur, si Dieu nous le conserve, que les suites de sa maladie ne le rendent un ouvrier à peu près inutile. » (*Lettre à M. Paillou*, du 14 mai 1801). Et plus loin : « M. Raillon, qui a failli mourir à Florence, et dont la raison avait été grandement altérée, était très bien au physique et au moral au 8 mai, et pensait aller achever sa convalescence dans sa famille, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller travailler à la vigne du Seigneur. »

M. Raillon avait dû quitter Montaigu précipitamment en 1792. En février 1799 seulement, le citoyen Michel Martineau, marchand de drap de soie à Luçon, réclamait à l'administration centrale du département le paiement d'un mémoire de 71 # que lui devait « le nommé Raillon, ex-curé de Montaigu, déporté. » Cette dette, si tardivement révélée, resta probablement en souffrance, car, sans attaches en Vendée, M. Raillon ne revint pas dans le diocèse. En 1802, M. Portalis, conseiller d'Etat et prochain ministre des cultes, le prit pour précepteur de ses enfants. De là, M. Raillon devint successivement professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Paris (1805), chanoine titulaire de Notre-Dame (1809), évêque d'Orléans (1810), diocèse qu'il administra sans avoir reçu les bulles d'intronisation (c'était au fort de la querelle du pape et de Napoléon), évêque de Dijon (1829), et archevêque d'Aix (1830), où il mourut en 1833.

Plus tard, Mgr Dupanloup ayant attaqué avec vivacité la mémoire de Mgr Raillon, M. Jacques Malroquier, neveu du prélat, protesta publiquement par une brochure intitulée : « *Mgr Raillon et Mgr Dupanloup.* » On a, de M. Raillon, de nombreux mandements, des *Idylles* (1803, in-18) à la manière de Gesner, dédiées à Cambacérès ; un poème en prose : le *Temple de l'Amitié,* et une *Histoire de saint Ambroise*, en quatre volumes, encore inédite.

Mgr Sibour qui, avant d'être archevêque de Paris, avait été le secrétaire de quatre archevêques d'Aix, répondit en 1851 à une question de M. Dugast-Matifeux : « J'ai beaucoup connu et beaucoup aimé Mgr Raillon... C'était un homme de beaucoup d'esprit, et d'un esprit très cultivé. »

M. Marion (*Pierre-Hubert*) prit possession en 1783 de la cure de Saint-Jacques à Montaigu, à laquelle était attachée la dignité de chanoine de la Collégiale de Saint-Maurice : il avait alors 50 ans. Ayant refusé le serment en 1791, il ne put se résoudre à la déportation, et il resta dans le pays, de préférence à Saint-Georges de Montaigu, où il assura l'exercice

secret du culte après le départ du curé de cette paroisse pour l'exil. Afin d'échapper aux perquisitions républicaines, il se cacha dans les Maines, puis à Boësse, puis à la Gerverie, se rapprochant toujours de la forêt de Grala, qui, ainsi que les Maines, resta inabordable aux Bleus. Pas un de ceux qui s'y aventura n'en revint pour raconter aux autres ce qu'il y avait vu. Les paroissiens de Saint-Georges s'étaient construit des abris de feuillages dans ces bois touffus défendus par des rivières. On montrait encore à la Gerverie, il y a peu d'années, le hangar où M. Marion disait habituellement la messe et où il bénit des mariages, jusqu'à sept le même jour.

Dans l'intérêt religieux des fidèles, M. Marion se soumit au serment du 7 vendémiaire an IV, puis à celui du 19 fructidor an V. Après le coup d'Etat de fructidor, plusieurs rapports décadaires mentionnent sa présence.

« Marion *(Pierre)*, résidant à St-Georges depuis l'insurrection, vieillard ; a, dans tous les temps, prêché la soumission aux lois ; a obéi à la loi du 7 vendémiaire an IV et du 19 fructidor dernier. »

Dans le rapport adressé par le préfet de la Vendée au ministre de l'Intérieur le 16 thermidor an IX, il est ainsi noté : « ancien curé, exerçant à Montaigu, a fait la promesse, a du mérite, mais vieux et infirme. »

L'ancien curé de St-Jacques mourut peu de temps après, au Pallet (Loire-Inférieure), dans la famille de M. Blanchard d'Antières.

La signature de M. Charles-Dominique Poulain, précédemment curé de Treize-Septiers, paraît pour la première fois le 28 janvier 1782 sur les registres de la paroisse St-Nicolas de Montaigu ; il avait permuté avec M. Olivier Hugron. D'un caractère très liant et de relations aimables, M. Poulain se laissa entraîner par ses amis de la bourgeoisie frondeuse de Montaigu dans le courant révolutionnaire. Il prêta le serment schismatique, mais il s'empressa de le rétracter, quand la marche des événements lui fit comprendre où on le menait.

Les révolutionnaires au petit pied de Montaigu ne le lui pardonnèrent pas. Pendant la Terreur, il se cacha à la Bruffière. Des Bleus de l'armée du Nord l'y découvrirent et le ramenèrent à Montaigu, en octobre 1793, pour le fusiller sur le pont St-Nicolas, à titre d'exemple. Son corps fut jeté à l'eau et entraîné par le courant jusqu'au Moulin-Gros, où il fut recueilli par le meunier Luneau, et inhumé au bord de la rivière.

En mai 1825, M. Sidoli, curé de Montaigu, obtint de Mgr Soyer, évêque de Luçon, et de M. de Curzon, préfet de la Vendée, l'autorisation de rechercher le corps de M. Poulain afin de lui donner une sépulture honorable. Mais le courant avait miné le terrain; on ne retrouva aucun vestige du cadavre, et le meunier Luneau attesta avoir vu, il y avait déjà quelques années, les ossements surnager et suivre le courant.

La Collégiale de Saint-Maurice, fondée le 12 décembre 1356 par Maurice de Velluire, seigneur de Montaigu, enrichie en 1438 par Jean Harpedenne, seigneur de Montaigu, desservie au XVIe siècle par onze chanoines et neuf vicaires, ne comptait plus en 1790 qu'un doyen, un chantre, un sous-chantre, un sacriste et deux chanoines. En fait, les canonicats de la Collégiale de Saint-Maurice semblent l'avoir été que d'honorables retraites, quelque chose comme le chapitre de Saint-Denis du diocèse de Luçon.

A la Révolution, M. Mathurin Feuvre, doyen depuis 1770, était d'un âge fort avancé, puisqu'il était déjà curé de la Guyonnière dès 1758. En 1789, il siégea à l'Assemblée électorale du Poitou, dont il signa le dernier procès-verbal; en 1790, il fut nommé officier municipal à Montaigu. N'exerçant pas de ministère paroissial, le doyen de la Collégiale n'eut pas à prêter le serment de 1791. Tous les historiens de la Vendée sans exception, tous ceux aussi qui n'ont fait que réunir des documents ou des notes sur cette terrible époque, faute d'avoir retrouvé trace de M. Feuvre après 1790, l'ont fait mourir dans le grand massacre de 1793, côte à côte avec les chanoines

de la Collégiale, sans appuyer cette assertion d'aucune preuve quelconque.

Si ce n'est pas une méthode historique recommandable, c'est un moyen de se débarrasser honorablement du souci des recherches parfois laborieuses. Or M. Feuvre ne fut point massacré en 1793. Avant 1793, M. Feuvre s'était livré au commerce des grains : il avait même été compromis dans une affaire d'accaparement, ce qui n'exclut pas sans doute, mais n'implique pas non plus la vocation au martyre. Nous le retrouvons du reste, en l'an VI, commissaire du directoire du district près l'administration municipale de la Garnache, poste modeste, mais qui, en pleine période de fructidor, laisse planer de fâcheux soupçons sur son attitude probable pendant la Révolution. Le document des Archives Nationales (Fi Bii), qui nous a renseigné, ne laisse aucun doute sur l'identité du personnage, puisqu'il le qualifie encore, en l'an VI, d'ex-doyen de Saint-Maurice. A partir de 1798, la trace de M. Feuvre est définitivement perdue ; il est vrai qu'il avait au moins alors 70 ans.

L'influence de la famille Goupilleau à Montaigu n'avait pas dû être étrangère à l'élévation d'un de ses membres, M. Charles-François Goupilleau à la dignité de la chanterie de la Collégiale. Ce chanoine, cousin des deux Goupilleau dits de Montaigu et de Fontenay, tous deux députés sous la Révolution, ne partageait pas leurs opinions avancées. Il resta à Montaigu, et, lors du soulèvement de la Vendée en mars 93, sauva la vie à M. Dugast-Matifeux fait prisonnier par les Vendéens, au moment même où se débattait son sort. Le chanoine put le faire évader, et le cacha dans le galetas de sa maison.

Le 21 septembre suivant, l'armée républicaine sous les ordres de Canclaux et de Kléber reprit Montaigu. Deux jours auparavant, après sa victoire à Torfou, l'armée catholique et royale avait chassé de Montaigu l'incapable Beysser, et jeté dans les citernes du château les cadavres des républicains tués dans l'action. Les soldats de Canclaux ne voulurent pas

être en reste avec leurs adversaires ; ils massacrèrent tous les suspects, et comblèrent de leurs cadavres le puits du couvent des religieuses fontevristes de Saint-Sauveur. M. Goupilleau, assassiné dans un jardin situé au faubourg Saint-Nicolas, fut, avec beaucoup d'autres, victime de cette exécution sommaire.

Inférieure en dignité et en bénéfice à la Chanterie, la Sous-Chanterie de la Collégiale n'en était pas moins la plus grosse prébende, grâce à l'intérêt qu'y ajoutait la régie des biens de la famille Leclerc de Juigné, en possession du marquisat de Montaigu. M. Charles Joussemet, ancien curé de l'Ile-d'Yeu, avait joui longtemps de ce canonicat ; lorsqu'il mourut, en février 1776, ce fut M. François Sauvaget, déjà chanoine de Montaigu, qui l'obtint à sa place, quoiqu'il eut pour compétiteur le chantre lui-même, M. Goupilleau, qui, plusieurs mois avant le décès du titulaire, s'était mis en campagne pour s'assurer la survivance. « Monté jusqu'au faîte, il aspirait à descendre.... dans un nid mieux étoffé que le sien. » (*Mémoires de M. Louis Joussemet, curé de l'Ile-d'Yeu*).

M. Sauvaget, né le 20 février 1742, à Vieillevigne, où son père était tanneur, paraît avoir été l'homme d'affaires actif et entendu de la Collégiale. Le doyen et les chanoines du chapitre de Luçon le choisirent pour leur fondé de pouvoirs, le 6 mars 1789, et, à ce titre, il vota à l'Assemblée générale des trois ordres des Marches de Poitou et de Bretagne, le 31 du même mois. Son mérite et aussi le patronage du seigneur du lieu le firent nommer maire de Montaigu en 1790 ; il fut réélu à ce poste le 13 septembre 1791 ; mais, pour n'avoir pas à installer le curé constitutionnel, le 10 octobre suivant, il donna sa démission la veille, ce qui lui valut une dénonciation en règle de Goupilleau (de Montaigu) à l'Assemblée nationale, mais ce qui ne l'empêcha pas d'être de nouveau réélu. M. Sauvaget avait refusé le serment schismatique ; car, s'il n'y était pas astreint comme chanoine de la Collégiale, il y était tenu comme principal du collège dont il cumulait aussi la direction. « Ja-

mais homme plus inconstitutionnel, écrivait Goupilleau, ne pouvait remplir une place constitutionnelle. En démissionnant pour ne pas recevoir le curé légal, cet homme a outragé la loi. A présent qu'il s'est fait réélire, il pourra d'autant mieux prêcher la révolte contre la loi, outrager le vertueux curé constitutionnel, le harceler, le forcer à céder la place au curé inconstitutionnel qu'il protège. »

L'affaire n'en resta pas là, car, un an après, Gensonné dénonçait encore à la tribune avec indignation « le fait des officiers municipaux de la ville de Montaigu qui avaient démissionné la veille de l'installation du curé constitutionnel, afin de ne s'y pas compromettre, et qui, le lendemain, s'étaient empressés de convoquer les électeurs pour se faire réélire. Ce serait vainement que vous prendriez des mesures contre les prêtres perturbateurs, si les agents des administrations ont la bassesse d'être de connivence avec eux. »

M. Sauvaget tint bon, et, le 15 septembre 1793, Fayau (de Montaigu), chirurgien-major, écrivait, de Fontenay, à Goupilleau, alors député à la Convention : « Sauvaget, régent, Chaignon, régisseur, Faveron jeune, Auvynet fils aîné, forment le comité royaliste de Montaigu... Les curés de la Grolle, de Puyraveau, le vicaire de la Boissière et quelques autres ne respirent que le meurtre et le sang. »

M. Sauvaget avait été du petit nombre de ceux qui « ne respirant que le meurtre et le sang », avaient échappé au massacre républicain du 21 septembre, commis huit jours après la lettre si opportune de Fayau, et au puits du couvent des religieuses fontevristes de St-Sauveur. Du 21 avril 1795 au 20 octobre 1796, il signa, comme desservant, les registres de catholicité de St-Christophe-la Chartreuse ; puis il exerça spécialement le ministère à St-Philbert-de-Bouaine.

Le coup d'Etat du 18 fructidor an V l'obligea à beaucoup de circonspection. Un rapport décadaire du commissaire Girard, daté de Rocheservière le 6 fructidor an VI, s'exprime ainsi sur son compte :

« Sauvaget, ex-sous-chantre de Montaigu, habitait la commune de Bouaine, et y exerçait la fonction de curé avant le 18 fructidor. Aujourd'hui il vit caché dans cette même commune, et fait en secret les fonctions de prêtre. Cet homme d'une santé faible m'a toujours paru d'un caractère pacifique et humain (Girard n'avait probablement pas lu Fayau). Mais il n'en prêche pas moins les maximes anti-républicaines. Son influence est très grande, d'autant plus qu'il jouit parmi le peuple de la réputation d'un homme vertueux. »

La tourmente passée, M. Sauvaget reprit ostensiblement ses fonctions à St-Philbert de Bouaine. En 1799, le grand-vicaire M. Voyneau, l'autorisait à accorder des dispenses pour mariage. Le rapport préfectoral de thermidor an IX le classe, comme « exerçant à Bouaine, parmi les prêtres disposés à faire la promesse, peu instruit, mais recommandable par son caractère doux et conciliant. » Pour des motifs que nous ne connaissons pas, M. Sauvaget quitta Bouaine et le diocèse en 1803, fut nommé par l'évêque de Nantes curé de St-Hilaire-des-Bois, et mourut curé de cette paroisse le 12 janvier 1810.

M. Jean-Joseph Jagueneau, aumônier de l'hôpital de Montaigu en 1760, fut nommé, en 1790, chanoine et sacriste de la Collégiale. Le 25 juillet 1791, il assista, en cette qualité, aux obsèques de M. Julien-Gabriel Duchaffault, à Boufféré. Il habitait, à Montaigu, la même maison que son confrère, le chanoine Bretté de la Guibertière. Il ne fut point appelé à prêter le serment exigé en 1791. Il est de tradition dans sa famille qu'il fut massacré en mai 1793 par une patrouille envoyée dans la commune de Treize-Septiers où il s'était retiré. L'inhumation eut lieu dans le cimetière de la Bernardière le 24 mai 1793. L'acte porte simplement qu'il était décédé au village de l'Autrie.

M. François-Joseph Bonnin, chanoine de la Collégiale, avait été pourvu de ce canonicat en 1758, par résignation de son oncle, Louis Bonnin, précédent titulaire et sous-chantre. Le nouveau chanoine était fils d'un ancien sénéchal de Montaigu.

Sa prébende était médiocre, et eût été insuffisante, s'il n'avait eu un patrimoine personnel ; il vivait avec sa sœur. En 1789, lors des élections des délégués à l'Assemblée électorale de Poitiers, il reçut la procuration de M. Gandillon, sous-doyen du chapitre de Luçon, qui était électeur dans les Marches communes de Poitou et de Bretagne comme titulaire du prieuré royal de Saint-Laurent du Fougeré et chapelain des Gabard.

N'ayant pas eu à prêter ni à refuser le serment, M. Bonnin résidait encore à Montaigu lors de la prise de cette ville par les Républicains en 1793. Son père et sa sœur furent massacrés par les Bleus, et, par un raffinement de cruauté, leurs cadavres coupés en morceaux, allèrent rejoindre dans le puits des religieuses de Saint-Sauveur ceux des autres victimes.

Né au château de la Guibertière, en Saint-Martin des Noyers, en 1732, M. Augustin-Jacques-Joseph-Modeste Brethé de la Guibertière avait été vicaire à Bois-de-Céné, puis curé de Saint-Gilles-sur-Vie (2 novembre 1768), avant d'être pourvu en 1774, d'une stalle de chanoine à la Collégiale de Saint-Maurice ; il habitait, à Montaigu, la même maison canoniale que M. Jagueneau. Un document du 10 décembre 1792, mentionne, parmi les domaines invendus de la Collégiale :

1° La maison du ci-devant doyenné ;

2° Celle occupée par Bonnin, ci-devant chanoine avec un petit jardin de l'autre côté de la rue ;

3° Celle occupée par Jagueneau et Brethé, ci-devant chanoines, avec les jardins y joignant :

4° Celle occupée par Goupilleau, ci-devant chanoine.

N'ayant pas été appelé à prêter le serment, M. Brethé de la Guibertière demeura à Montaigu tant que le souci de sa sécurité parut le lui permettre ; mais, quelques jours avant le massacre de ses confrères, il eut la prudence de s'éloigner, et de se retirer, d'abord à Saint-Aubin de Tiffauges, puis à la Pintrolière, dans la paroisse de Beaurepaire, où il mourut le 1er juillet 1794.

Jusqu'au mois de février 1791, il s'était réservé dans l'église de Saint-Gilles-sur-Vie le bénéfice des Coussy et la stipendie des Durand, estimés 146 # de revenus, avec charge de 2 messes par mois à 16 sols, et de 9 # 10 s. de décimes.

Le 9 thermidor an II, une pétition fut adressée au département par la « citoyenne Brethé de la Guibertière, et par le citoyen Louis Brochard, au nom et comme tuteur provisoire, nommé par police, des mineurs Adrien-François, Joséphine-Thérèse, Yolande-Rosalie Goulaine, enfants des défunts Goulaine et Brethé-Guibertière, tendant à obtenir radiation de la liste des émigrés du nom de Joseph Brethé-Guibertière, leur frère et oncle, ex-chanoine de Montaigu, décédé le 1er juillet 1794, et la réintégration provisoire de ses biens sequestrés attendu que ledit Brethé a toujours résidé jusqu'à son décès sur le territoire de la République, comme le prouvent : 1° un certificat du maire de Montaigu attestant que ledit Brethé, âgée de 60 ans, a fait partie de ladite Collégiale depuis plus de dix ans avant le mois de mars 1792 ; — 2° un certificat délivré par le maire de la commune de Saint-Aubin de Tiffauges attestant sa résidence depuis le 14 fructidor an Ier jusqu'au 25 germinal an II ; — 3° un certificat du maire de Beaurepaire du mois de thermidor dernier, attestant sa résidence depuis le 25 germinal an II jusqu'au jour de son décès arrivé le 22 mesidor suivant ; — 4° un acte de notariété dressé par le juge de paix des Herbiers sur le décès dudit Brethé arrivé le 1er juillet 1794 (*v. s.*) » Le préfet de la Vendée accorda la radiation.

La carrière sacerdotale de M. Pierre Goillandeau, né le 20 février 1753, n'est pas plus connue que la date de sa prise de possession d'un canonicat à la Collégiale de Saint-Maurice. Il n'eut pas à prêter le serment en 1791, échappa au massacre de 1793, se cacha dans le pays, et assista en août 1795, au Synode du Poiré, le 18me sur 57. Le 16 juillet 1795, il signa avec la qualité de « prêtre aux Brouzils », la lettre adressée par quinze curés de la Vendée au général Hoche, pour le remer-

cier de son attitude bienveillante à leur égard *(Arch. Nat.* F 19 1017), et il continua à desservir la paroisse des Brouzils. Au coup d'Etat de fructidor, il crut sans doute plus opportun de ne pas priver les fidèles de la consolation du culte au prix d'un serment. Le rapport décadaire du 19 pluviôse an VI l'en félicite : « Pierre Goillandeau, chanoine de Montaigu, desservant les Brouzils, fut l'un des premiers à se soumettre au serment du 19 fructidor. »

Extrait des registres des délibérations de l'administration municipal des Brouzils du 8 vendémiaire an VI de la République une et indivisible : « Conformément à la loi du 19 fructidor an V contenant des mesures de salut public, je soussigné Pierre Goillandeau, conformément à la loi du 25 vendémiaire an IV sur la police des cultes, déclare me conformer à l'article 6 de ladite loi ; je prête serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

« Aux Brouzils, ce 8 vendémiaire an VI de la République.

« P. Goillandeau. »

Cette concession alla justement contre le but que se proposait M. Goillandeau ; plusieurs familles catholiques cessèrent d'assister à sa messe ; néanmoins la majorité des fidèles ne l'abandonna pas : un rapport du commissaire Vinet, du 1er floréal an VII, en témoigne : « La ci-devant église des Brouzils continue à être fréquentée par les rassemblements du peuple de tout sexe, les ci-devant jours de dimanches et de fêtes. Il ne s'y commet ni troubles, ni tumulte. Ces bonnes gens, fanatisés au possible, tiennent toujours à leurs anciennes habitudes. Ils se rendent là y faire leurs prières ; l'affluence y est grande, quoique les lieux n'y soient plus sortables, car la majeure partie est incendiée. »

Dans le rapport préfectoral de thermidor an IX, M. Goillandeau est porté comme « exerçant aux Brouzils ; a fait la promesse ; talents médiocres, conduite fort sage. »

Au rétablissement légal du culte, M. Paillou nomma M. Goillandeau à la cure des Brouzils. Le lundi de Pâques 1814, une attaque d'apoplexie le mit dans l'impossibilité d'exercer les fonctions sacerdotales. Mgr Paillou hésitait à lui donner un successeur de son vivant ; mais les habitants des Brouzils, voyant qu'il n'y avait aucun espoir de guérison, députèrent trois délégués auprès de l'évêque de la Rochelle, qui leur accorda un nouveau curé en la personne de M. Monnereau.

LE COUVENT DES RELIGIEUSES DE SAINT-SAUVEUR

En l'année 1612, Paule et Charlotte de Fiesque, aïeules de l'amiral Aubert du Petit-Thouars, dont la famille est originaire de Saint-Sulpice le Verdon, fondèrent à Montaigu un couvent de femmes, soumis à la règle de saint Benoît, sous le vocable de Saint-Sauveur. Approuvées le 22 septembre 1626, par Mgr Aimery de Bragelonne, évêque de Luçon, les dames de Saint-Sauveur, désirant se rattacher à un ordre puissant et voisin, demandèrent à Mgr de Nivelle de se soumettre à la règle de Fontevrault. L'évêque de Luçon les y autorisa le 13 septembre 1642. Le couvent comptait ordinairement vingt à vingt-cinq religieuses.

Il ne paraît avoir été dressé aucun état de la situation en 1790. Des documents épars donnent seulement les noms et peu de renseignements sur les sœurs qui occupaient alors le couvent de Saint-Sauveur ; elles se dispersèrent de bonne heure, puisque toutes, sauf peut-être une, échappèrent au massacre de 1993.

Au début de la Révolutien, Mme Jeanne-Aimée Chenal était prieure depuis deux ans seulement, ayant succédé à Mme Marie-Louise Gaillard de la Maronnière, décédée le 20 septembre 1787. Pour la placer à la tête de cette maison, il semble que son mérite ait fait passer sur sa roture. On ne sait ce qu'elle devint quand le couvent se dispersa, non plus que Mme Françoise Grassal, l'économe.

Au nombre des Sœurs de chœur, Mmes Duroussy et Catherine Renaudin vivaient encore en 1804, puisqu'on ne liquida qu'à cette date leurs pensions religieuses, retard qui témoigne qu'elles se refusèrent à prêter aucun serment, condition des liquidations de pension antérieurement à l'an XII.

Des renseignements fournis par la famille il résulte, qu'après la dispersion, Mme Renaudin suivit l'armée de la Loire, et, qu'à la pacification, elle se fixa à Chemillé comme institutrice. Une lettre d'elle, du 9 octobre 1825, apprend qu'elle était déjà rentrée depuis longtemps dans la communauté de Sainte-Marie de Fontevrault établie à Chemillé. Une autre lettre prouve qu'elle vivait encore en 1840.

Mme Thérèse-Eléonore Payneau figure, comme ex-religieuse de Saint-Sauveur de Montaigu, sur l'*Etat des pensionnaires ecclésiastiques*, dressé après la loi du 2 frimaire an II; or, jouissaient exclusivement de ce bénéfice les prêtres et les relieuses qui avaient consenti à prêter les serments réclamés. La pension était de 700 livres. Mme Payneau s'était retirée dans le canton de Bournezeau.

Une autre sœur de Saint-Sauveur Mme Lambert se sécularisa, et se maria, à Nantes, avec un nommé Treillard.

Le 25 juillet 1807, le préfet de la Vendée, à la suite de renseignements recueillis par le sous-préfet de Montaigu, décida que « Mme Marie-Marguerite-Catherine Bettinger était fondée à réclamer une pension religieuse promise par l'arrêté du 3 prairial an X, attendu qu'il est constant qu'elle était religieuse de chœur au couvent de Montaigu, ordre de Fontevrault, avant 1789, et depuis, jusqu'à la suppression ; que les comptes de cette maison ayant été rendus par les supérieurs, son traitement fut fixé par le district et le département à la somme de 600 fr. en vertu de la loi du 14 octobre 1790, et, qu'ainsi que les autres religieuses de la maison, elle en fut régulièrement payée en 1791 et 1792, jusqu'aux troubles de l'Ouest. » Mme Bettinger habilait alors Chantenay près Nantes.

Un document isolé ne révèle que le nom et la triste situation d'une autre religieuse du couvent de Montaigu.

Le 17 floréal an II, l'administration centrale du département de la Vendée écrivait à « la citoyenne Sorin, ex-religieuse de Montaigu, réfugiée à Nantes :

« Citoyenne, nous avons reçu ta pétition relative à la pension qui t'es dûe. Mais tu ne dois pas ignorer que la loi du 9 pluviôse dernier exige que préalablement tu nous rapportes un certificat de civisme et un autre de prestation de serment dans les délais voulus. Tu obtiendras quand tu auras rempli les dispositions de la loi précitée. »

Enfin, dans ses *Mémoires*, tome I, page 42, La Réveillère-Lépeaux mentionne deux religieuses de Saint-Sauveur, sur lesquelles nous n'avons pas d'autres renseignements :

« Pendant que nous étions à Montaigu, Lecler et moi (à son « retour de Paris, vacances de 1778, fin septembre), les ins- « tants qui avaient le plus d'attraits pour nous, qui le croi- « rait ? c'était ceux que nous passions à la grille d'un couvent.

« Il y avait à Montaigu un monastère de religieuses fon- « tevristes. Parmi elles, était alors la plus jeune sœur de « nos cousins, Gouraud de la Bonnelière. Une naïveté en- « chanteresse, une simplicité de cœur admirable, une piété « douce comme son aimable caractère, une physionomie an- « gélique et des manières charmantes la faisaient chérir de « tout son couvent. Mais ma bonne petite cousine avait sur- « tout une amie bien dévouée dans Mme Duchateau. Celle-ci « s'était faite religieuse tard, et, comme on disait alors, par « raison. Elle n'avait rien, et un frère qui la soutenait était « mort. C'est ce qui lui avait fait prendre le parti du couvent. « La conduite de cette dame, pendant qu'elle vécut dans la « société, dont elle faisait les délices, fut toujours irrépro- « chable. Dans le cloître, elle observa scrupuleusement ce « que lui imposait l'état qu'elle avait embrassé, en y portant « du reste, tout entière, cette amabilité rare qui la distinguait « dans le monde. Elle était pleine d'esprit et d'instruction,

« bonne musicienne, toujours prévenante, d'une gaieté « franche et inoffensive; elle se fit aimer des vieilles béguines « comme de la plus jeune nonne. Sa physionomie spirituelle, « ses vives réparties, l'expression de ses yeux, celle de son « langage, contrastaient le plus agréablement du monde avec « les qualités toutes différentes de ma bonne petite cousine. « Ces deux femmes étaient charmantes, l'une sans l'autre; « mais, réunies, elles enchantaient, au point qu'une fois avec « elles, nous ne pouvions quitter le parloir.

« Hélas ! ma pauvre petite cousine, si digne d'un meilleur « sort, a été massacrée dons cette guerre impie qu'enfanta le « fanatisme, et qu'ont nourrie, avec le plus cruel acharne- « ment, les passions exécrables du dedans et du dehors de « notre malheureuse patrie. Mme Duchâteau fut, elle, assez « heureuse, pour pouvoir se retirer à Nantes, chez Victor « Goupilleau, de Montaigu, son ancien camarade d'études, et « son filleul. Elle est morte chez lui, paisiblement. »

Sous le Directoire, La Réveillère-Lépeaux fit obtenir à Victor Goupilleau la recette générale d'Auxerre, où il mourut vers 1820.

En 1790, M. Jean-Joseph Tougourdeau, religieux fonterriste, était aumônier et confesseur des dames du couvent de Saint-Sauveur. Originaire de l'Anjou, il se retira vraisemblablement dans son pays à l'époque des troubles.

Avec trois paroisses, la Collégiale de Saint-Maurice et le couvent de Saint-Sauveur, la petite ville de Montaigu était ce qu'on appelait alors, et ce qu'on appellerait encore aujourd'hui, car tout recommence, « un foyer de cléricalisme. » Plusieurs prêtres habitués y avaient en outre fixé leur demeure, et s'y trouvaient au moment de la Révolution ; on n'a pu recueillir sur eux que peu de renseignements.

L'état du clergé du district de Montaigu en 1790 mentionne M. Guillaume Moreau, ex-capucin, 35 ans. Il fut arrêté par les membres du district, le 29 décembre 1790, et c'est tout ce que nous savons de lui. De même pour M. Thomas Capereau,

ex-récollet, âgé également de 35 ans, et pour M. Joseph-Thomas Bonnet, ex-vicaire de Saint-Martin des Noyers, retiré dans sa famille.

On n'a de renseignements suffisants que sur M. Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, né à Montaigu en 1706, abbé commandataire de Villedieu, au diocèse de Dax, et de Trizay, et retiré à Montaigu, dans sa famille, en 1780. A Montaigu, il s'était voué aux travaux du ministère, aux bonnes œuvres, et à l'instruction de quelques élèves ecclésiastiques, au nombre desquels fut le P. Baudouin.

M. de la Roche-Saint-André ne cacha pas ses sentiments à l'égard de la Révolution, et, suspect, se cacha, vers la fin de 1793 ; l'imprudence d'un domestique révéla sa retraite aux émissaires que Carrier avait envoyés de Nantes à Montaigu. Incarcéré à Nantes le 19 décembre 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort « parce que le ci-devant abbé n'avait pas prêté le serment de fidélité à la République prescrit par la loi, et qu'il habitait un pays en insurrection afin de mieux fanatiser les gens des campagnes. » Il avait 87 ans, et il fut guillotiné le lendemain, conduit à l'échafaud en chantant le *Vexilla regis* et le *Miserere*.

Le 29 nivôse an II, l'administration centrale du département mandait au citoyen Barbedette, directeur par intérim de la régie nationale :

« Citoyen, nous venons d'être informés que la commission militaire de Nantes a condamné à mort Louis-Joachim La Roche Saint André, prêtre, ci-devant abbé commendataire, domicilié depuis 13 ans à Montaigu. Nous te prions de mettre sans délai les biens de ce scélérat sous la main de la Nation. »

La « Constitution civile du clergé » des 12 juillet et 24 août 1790 n'était au fond qu'un Concordat, mais un Concordat sans accord, rédigé et imposé par le pouvoir civil seul à l'autorité religieuse. Les bourgeois émancipés de l'Assemblée constituante avaient trouvé cela ingénieux. C'était la main mise par eux sur l'Eglise, car, il faut bien le constater, de tout temps

les parvenus, sous prétexte d'égalité, sont avides de suprématie. Quand ce n'est pas sur l'Eglise, c'est sur l'autorité militaire, et le plus souvent sur toutes les deux. En Vendée, comme ailleurs, le clergé ne refusa pas de prêter le nouveau serment qu'on exigeait de lui, « sauf en ce qui concerne la religion ». Mais le pouvoir civil contesta cette restriction qui limitait sa nouvelle compétence et sa toute fraîche suprématie, au nom de la liberté, de l'égalité, et en dépit de la stérile et pompeuse logomachie de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*. Nous vivons, nous aussi, dans un temps où ces contradictions ne sont, hélas, point des nouveautés.

Les politiciens de 1790 entrevirent ce que la résistance passive du clergé pouvait avoir de grave ; ils n'en furent que plus ardents à la briser, considérant que la religion relevait, comme tout le reste, de leur omnipotence.

Le 5 mai 1791, Goupilleau (de Montaigu), écrivait à son cousin, le député, à propos du refus de serment : « Nous craignons que cette insurrection ne gagne de proche en proche, et nous sommes surtout menacés lors du remplacement des réfractaires, ce dont nous allons nous occuper dimanche. J'ai convoqué les électeurs pour le remplacement des curés de Mouchamps, Bazoges-en-Paillers, St-Laurent-sur-Sèvre, St-Fulgent, St-Georges de Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay, Rocheservière, Bouaine, St-Christophe et La Bruffière. C'est par les plus récalcitrants que je commence ; mais nous craignons beaucoup de manquer de sujets. »

Les craintes de Goupilleau étaient prématurées ; plus politicien que psychologue, il ne soupçonnait pas les sacrifices dont est capable un vicaire qui a envie d'être curé. L'élection dirigée contre « les plus récalcitrants » se fit le 10 mai à Montaigu, et on ne manqua pas de sujets. Dans le nombre, M. Claude Bouche, vicaire jureur d'Ardelay (*voy.* ce nom), fut élu curé constitutionnel de Montaigu. Son installation, le 16 octobre suivant, donna lieu à quelques troubles. Le maire, M. Sauvaget, donna sa démission la veille pour ne pas avoir à présider

la cérémonie, et fut réélu maire le lendemain. Ce fut l'occasion d'une dénonciation en règle par Goupilleau, dont le civisme agité fut enfin récompensé, le 1er septembre suivant, par son élection comme député de la Vendée à l'Assemblée législative.

Dès 1791, l'installation du tribunal civil dont l'ancienne église de la Collégiale de Saint-Maurice avait soulevé les réclamations des habitants (*Arch. Nat.* F. 13 II Vendée 9).

L'Etat des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement et du domaine de Montaigu porté, en 1796 :

« Église Saint-Jean, assez grande, en bon état, magasin de fourrages ; église Saint-Maurice, mêmes notes ; église Saint-Jacques, petite, totalement détruite, abandonnée, vendre le terrain, s'il se trouve des acquéreurs ; église Saint-Nicolas, mêmes notes que pour Saint-Jacques. »

L'église Saint-Maurice, l'église et le cimetière Saint-Nicolas furent vendus nationalement le 29 thermidor an VI ; le presbytère de Saint-Maurice avait été aliéné le 22 fructidor an IV, celui de Saint-Nicolas le 20 vendémiaire an V.

(*A suivre*).

EDGAR BOURLOTON.

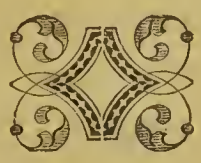

LETTRES INÉDITES SUR LE BAS-POITOU DE M. BENJAMIN FILLON [1]

I

Saint-Cyr, 20 août 1843.

Mon cher Beauchet, il vient de me tomber sous la main quelques parchemins relatifs à la famille *de Sallo*. Je vous en envoie la nomenclature, afin que vous puissiez me faire savoir si mes paperasses peuvent vous être utiles. Voyez et jugez.

1° Hommage rendu à Josias Sallo (1593). — 2° Hommage rendu à Charles de Montmorency, à cause de sa femme, Renée de Cossé, par Marie Mesnard, veuve de Jacques Sallo. — 3° Titre signé par Charlotte Sallo (1601). — 4° Hommage rendu à la dite Dame (1607). — 5° Autre hommage (1619). — 6° Acquêt du fief de l'Emérière par Jacques Bodin du Coteau de H. et P. seigneur Gabriel de Châteaubriand et de dame Charlotte de Sallo, sa femme, (1624). — 7° Hommage rendu par Jacques Sallo à André Audoyer, seigneur de Montbail. — 8° Partage entre 15 et 20 membres de la famille de Sallo et

(1) Nous devons communication de ces lettres à leur destinataire, le savant et regretté M. P. Beauchet-Filleau. [N.D.L.R.]

énumération des personnes de la même famille (1653). — 9° Hommage par Jacques et Nicolas de Sallo au baron de Poiroux (1703). — 10° Vente par Jacques de Sallo à François Bodin des Coteaux (1716).

J'ai aussi à votre disposition quelques autres papiers relatifs à diverses familles, entr'autres à un certain *André Buor*, seigneur de la Mayronnière et du Plessys-Masson (1591). Cela vous va-t-il ?

Je connais bien aussi une visite faite au XIIIe siècle dans toutes les églises et chapelles qui dépendaient de l'abbaye de Cluny, et qui étaient situées en Poitou ; mais ce titre appartient à un grigou peu facile à s'attendrir sur l'envie des autres. Brûlez un cierge à Sainte-Radegonde, pour qu'il devienne plus traitable....

J'ai été si peu bien portant jusqu'ici, que je suis resté à la campagne, où je m'amuse à peu près à compter les pulsations de mon sang et à dénicher de vieilles paperasses.

Adieu : je vous serre la main.

FILLON.

II

Saint-Cyr, 24 octobre 1845.

Mon vieux, votre lettre vient de me parvenir à la campagne. J'ai eu le nez assez bon pour faire demander hier ce qui pouvait m'être arrivé depuis quelques temps et au milieu du reste, j'ai trouvé votre poulet. — Cette fois, je fais réponse prompte, malgré ma paresse qui me talonne toujours comme vous semblez vous en douter.

Petit à petit je travaille à mon Fontenay et le reste du temps se passe à chercher des champignons, en compagnie de deux aimables damoiselles que le ciel vient de m'expédier pour égayer ma solitude, ou bien de mon curé, espèce de casse-

noisettes louangeur, qui vous assomme de sots compliments. Les poésies champêtres de défunt Mr Berquin ne sont que de la St-Jean à côté de ma vie actuelle. Malheureusement il y manque l'amour, *Cupido armis et arca* ; avec cela je pourrais me métamorphoser en Tyrcis, plus la moustache et je ne sais quelle bedaine peu en harmonie avec le personnage. Mais, bast, notre pastoralle se résume à couper la cornette, à manger drû, boire sec et jouer l'aimable marjollet, avec accompagnement de bons gros rires, à lever les lattes du vieux castel. Mais revenons au sérieux... Je n'ai point oublié les recherches de paperasses, de prechas. Je vous en porterai même nombre de pièces et les titres mis en ordre pour mon compte personnel. Ces derniers sont relatifs en général à Fontenay et au Bas-Poitou.

Dans le nombre il y a beaucoup de minutes, par conséquent l'originalité est incontestable.

J'ai enfin mis la main sur les fameux titres relatifs à la famille de *Jacques du Fouilloux*... le tout se compose de 5 pièces : 1° La donation entre-vifs de René Berthelot, conseiller au Parlement de Paris, et de Jeanne d'Ausseurre, sa femme, beau-père et belle-mère de Jacques du Fouilloux (3 mars 1541). — 2° Quittance de la somme de dix mille livres données par J. du Fouilloux et sa femme Jehanne Berthelot au papa beau-père pour raison du paiement de la dot de la dite Jehanne. Cette pièce est fort curieuse en ce qu'elle apprend que du Fouilloux se maria le 20 août 1554 et reproduit la clause du contrat de mariage. Elle est du 6 septembre 1554. — 3° Quittance donnée par J. du Fouilloux à un bourgeois de Fontenay. Minute qui porte deux fois la signature de du Fouilloux ; — 4° Prise de possession de je ne sais quel prieuré par un fils de du Fouilloux ; — 5° Lettres-royaux de Charles IX pour un neveu de du Fouilloux ; — Ce dossier est selon moi fort précieux, parce qu'il donne de nombreux détails sur la famille et la vie privée d'un homme remarquable, fort connu par ses œuvres, mais complètement *bégussé* sous le rapport des

biographies. De plus, il donne la signature originale du patron des chasseurs.

J'ai trouvé moyen d'intercaler une note dans mon Fontenay, relative à ce personnage, afin de publier ces détails et de reproduire la dite signature que je fais graver sur bois.

Ne communiquez donc pas ces notes à Pressac. Il m'en voudrait d'écornifler son dada.

Vous saurez aussi pour votre gouverne que le fameux *Puyviault* ou Puiviault, n'est pas un Théronneau, mais bien un *Claveau*. Ces Théronneau se fichent le chic de se procurer un aïeul de cette sorte ; mais par malheur beaucoup de personnes ne sont pas de leur avis et moi tout le premier, qui ai entre pattes un tout petit acte dans lequel Puyviault se dit tout uniment Claveau, le tout signé de sa main.

A cette occasion, je vous dirai en passant que l'anecdote si curieuse pour les *Buor* qui se passa à la Mothe-Freslon est une pasquinade dont ces chers gentilshommes ont bien voulu coiffer ce bon Henri IV, déjà assez chargé des bois que lui faisait porter la belle Marguerite.

Ce petit castel, que je vois presque à l'heure qu'il est de mes fenêtres, tant j'en suis près, doit bien rire dans sa barbe de pierres du sot rôle que l'on fait jouer au *Vert-Gallant*.

J'ai ici devant moi un petit prêchas orné d'un joli scel bien conservé, *du vendredi après les octaves de la mi-aoust 1330*. Il est relatif à un certain *Clément Rouhault*, valet, sire de Bois-Maignait. Cette famille Rouhault est très-ancienne et a produit un homme célèbre, qui n'est autre que Charles Rouhault, seigneur du Landreau et de Bournezeau. Les du Landreau actuels sont Jousbert, — mais parents des Rouhault.

J'ai mis en ordre une partie de mes papiers sur la Révolution. Il y a là dedans du joly, du curieux, et pas mal de turpitudes. Voyez-vous, mon petit fillelle, à cette époque, mal jugée aujourd'hui, il y avait de part et d'autre des gens qui faisaient par peur cent fois pis que ceux qui agissaient par convictions. De là, lâchetés sans nombres et plus tard palino-

dies pour faire oublier le passé. Je vous montrerai des lettres bien curieuses écrites par des chefs des deux partis.

Cette collection a son prix. J'ai été assez sot pour la laisser piller par qui a bien voulu, aujourd'hui, nisquet. Je mets la clef sur le tout et les amateurs d'autographes n'auront que ce qui n'a pas un intérêt direct pour la Vendée. Je ne comprends guère d'ailleurs cette dernière manie et je n'attache de valeur aux pièces de ce genre qu'autant qu'elles fournissent des renseignements historiques. La marotte des médailles me sourit seule jusqu'à aujourd'hui. Plus tard, je serai peut-être fou d'autre objets.

J'ai passé quinze jours à Bourbon au milieu des Archives que M. Fillaudeau a bien voulu mettre à ma disposition. Je n'ai rien trouvé pour Fontenay ou à peu près. La partie principale consiste en documents relatifs aux Guerres de la Vendée. Encore n'ai-je vu aucune pièce émanée des chefs royalistes, et la plupart de celles qui pouvaient compromettre des individus ont été enlevées ou dénaturées par des coups de canifs. — Les familles du Bas-Poitou trouveraient aussi beaucoup de papiers saisis durant la Révolution. Il y en a qui vous seraient fort utiles....

Tout à vous.

FILLON.

III

Fontenay, 24 décembre 1850.

MON CHER BEAUCHET,

Dans mon dernier envoi, j'ai oublié d'ajouter quelques détails sur La Popelinière et sa famille. Je répare aujourd'hui cette omission, espérant que mes notes vous arriveront à temps...

L'été prochain, je donnerai une notice très détaillée sur lui,

notice dans laquelle je publierai un grand nombre de lettres inédites de lui et plusieurs missives de Henri IV, de Sully, du Prince de Condé, d'Aubigné, et autres personnages marquants, qui sont relatives à l'apparition de son Histoire des guerres de Religion. Vous y trouverez la preuve de la difficulté qu'éprouve tout honnête homme à dire ce qui est juste et vrai.

Mentionnez cette belle et curieuse correspondance qui ne m'appartient pas, mais dont j'ai pris copie moi-même sur les originaux.

Si j'insiste pour que vous placiez la biographie de *Lancelot Voysin*, *sieur de la Popelinière*, (c'est ainsi qu'il signait) dans votre Dictionnaire, c'est que je considère cet homme comme l'un des plus remarquables du Poitou.

Il ne paraît pas avoir laissé d'autres enfants que ses livres.

Autres renseignements à ajouter : *Jehan Rabasteau* était fils de Jehan Rabasteau, garde de la Prévosté de Fontenay et ensuite lieutenant du sénéchal du Poitou dans la même ville. — Le président Rabasteau est donc probablement né dans l'hôtel que possédait son père près de l'église Notre-Dame. Cependant je n'ai rien de positif là-dessus. Il en est de même de la date de sa naissance, que l'on doit fixer entre 1365 et 1375. Car en 1440 il était vieux et infirme...

Toujours disposé à vous être agréable,

FILLON

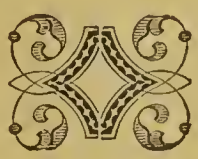

ETUDE

SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN

Fin (1).

« Tournures » du langage, dictons patois, etc.

Il arrive souvent aux campagnards poitevins (ils ne sont pas les seuls), au lieu de fournir une réponse explicite, affirmative de se couvrir, en quelque sorte, par une « tournure » expressive, d'ordinaire non compromettante, tenant à la fois de l'euphémisme et de la périphrase.

Comment ils trouvent le vin qu'on leur offre ? — « Il se laisse boire », ou : « Il n'est pas des plus mauvais. »

Leur avis sur une jeune fille ? — « Elle n'est ni bien ni mal », ou : « Elle est de celles dont on ne parle pas. »

Si les récoltes ont été bonnes ? — « Elles pourraient être meilleures. »

Tout cela remet en mémoire la vieille chanson de *La montaïe de la Chaussouère* :

Dis, mon p'tit gars, la rivière est-elle profonde ?

— « Lés cailloux touchont la terre,
Tire lire lire, toure loure loure,
Lés cailloux touchont la terre,
Va, va-a, pre ma fouè ».

(1) Voir le fascicule du 4e trimestre 1905.

Peut-on facilement la traverser ?

— « Lés quenards l'ont bé passaïe,
Tire lire lire, toure loure loure.
Lés quenards l'ont bé passaïe,
Va, va a, pre ma fouè »

Pour appeler ou *heucher* quelqu'un, on fait fréquemment entendre, avant ou après le nom de la personne appelée, un *ho*, une façon d'écho assez typique : Ho ! Jean ! . » — « Ho ! Francille, ho !.. »

*
* *

Les gens étrangers au pays auraient peine à traduire certaines expressions rendues parfois sous forme de dictons ou proverbes. Ainsi :

To pas ? (N'est ce pas ?) — *To pas vré ?* (N'est-il pas vrai ?)

Ma fri (Pour : Ma foi ! — *Taudion de gueux,* etc. (Juron).

Ma grand'mille fouè damnaïe ! (Serment).

A cha trouès (Trois à la fois).

Cha petit, cha pouais (A peine, cahin caha).

Gle sait ni a ni bé (1). (Il est absolument illettré).

N'entendre ni clas ni mètes (2). (N'écouter aucune raison).

« *Prendre tchuqu'in pre le bec* (3). » (Le jouer, lui arracher habilement son secret).

A battre et à freindre. (En très grande quantité).

Ne bougeaï ni pé ni ale. (Ne remuer ni bras ni jambes).

Etre embaumé dans la fièvre. (L'avoir très forte).

Fère in repas d'ouaille. (Manger sans boire).

O ne vaut pas-t-ine senelle (ou *in rifaou* (radis). Cela ne vaut rien).

(1) « Je ne sais ne A ne B », disait Jeanne d'Arc aux conseillers de Charles VII.

(2) *Mètes* a encore le sens de borne, limite ; mais on donnait jadis ce nom à un son de cloche tintant ou carillonnant pour annoncer une fête.

(3) *Le Laboureur*, Mémoires du XVIe siècle.

Le jaublanc passera sos la planche. (La gelée blanche se tournera en pluie).

Méfièz-ve de ce qui vint de la galerne (1).

Emportaï la penère et le bareil. (A boire et à manger).

Frisé queme in ougnin. (Allusion à la structure de l'oignon).

Fin queme ine épice. (Fort intelligent).

Jouaï au jeu de « sot s'y met ». (Se laisser duper).

Avouèr lés deux pés dans-n-in bot. (Etre peu dégourdi).

Gardaï sa vache su lés cheintres au vesin. (Vivre aux dépens d'autrui).

Gl'ést pas meglou à enfournaï qu'à pétri. (Il n'est bon à rien).

Al a fait lés cent dix-neu coups. (Elle a mené une vie déréglée).

Arrive tchi plante! — (Sorte d'alea jacta est! dont voici le sens : Celui qui sème, qui plante, peut espérer récolter). (2)

Et bien d'autres locutions, dont quelques-unes un peu salées et, fort souvent, tout à fait rabelaisiennes.

* * *

A propos des noms propres

La prononciation particulière au Bas-Poitou, surtout dans les campagnes environnant Fontenay, m'a toujours semblé un indice sérieux pour la meilleure orthographe des noms patronymiques de la contrée ayant la terminaison *au*. Si l'on excepte un petit nombre de ces noms (*Chaigneau*, en patois *Châgnâ; Baud,* féminin *La Belle*, qui indiquerait plutôt *Beau*, etc., à part la question étymologique, on devrait écrire :

1° Par *eau*, tous ceux dont la syllabe finale a, en patois, le son *ais* (3). *Bouffandeau* (Bouffandais), *Coutanceau* (Coutançais), *Morandeau, Prouzeau*, *Violleau*, etc. ;

(1) Malgré la chanson : Ah! p'tit vent de galerne,
Baille-nous dau bai temps. »

(2) — « ... ansin *m'aplanto.* » Je me risque, *arrive que plante.* (*Mireille*, traduction E. Rigaud, I, p. 28.)

(3) Sur quelques points de la Vendée, ces noms reçoivent la désinence *éa* : *Rigaudéa, Simounéa.*

2° Par *au*, ceux dont la finale est prononcée *a* : *Charriau* (Charria), *Deniau* (Denia), *Gaboriau* (Gaboria), *Perdriau* (Predria), *Savariau* (Savaria) ;

3° Par *aud*, ceux qui ont le son final *aou* : *Bonnaud* (Bounaou), *Gouraud*. *Guilbaud* (Gueilbaou), *Malvaud*, *Rouaud*, *Vrignaud* (Vregnaou), etc.

La façon de prononcer les noms propres féminisés est même, à cet égard, une indication. Selon un vieil usage conservé des XIVe, XVe et XVIe siècles, la femme de Brianceau sera *Briancelle*, (ou *la Briancelle*), tandis que celles de Biraud, Thibaud seront *Biraude* (ou *Biraoude*), *Thibaude* ; celles de Boutin, Chabot seront *Boutine*, *Chabote* (1).

*
* *

On pourra remarquer, aussi, au sujet des noms de famille, que nos villageois ne laissent guère échapper l'occasion de joindre au nom de quelqu'un, comme qualificatif à la façon de certains héros de F. Coòper (2), la désignation de telle ou telle infirmité, de l'arme ou du grade pour les anciens militaires ; ils substituent un surnom au nom véritable, etc. C'est ainsi qu'ils diront : Le *borgle* (borgne) *Poupais*, la *bouétouse Guegnarde*, *le pot-de-lèvre* (bec-de-lièvre) *Morin*, le *sapeur Véquaud*, le *marin Caillaou*, le *sergent Roussais*, ou même simplement : Le *Cuirassier*, le *Dragon*, ce qui les fait suffisamment connaître.

D'autres fois, et par pure ironie, on accole au nom un surnom qui s'emploie même seul dans plus d'une circonstance : Le *camus Pouèrin* (pour celui qui possède un nez cyranesque) ; *Bouche* (mieux : *goule*) *moyenne* (celui dont la bouche est d'une grandeur demesurée) ; la *Belle dau dimanches*, pour une femme qui néglige habituellement sa toilette, etc.

(1) « Maria *Blandine*, Johanna *la Goverite*, Catharina *la Ratande*, etc. (Archives du Château de Soubise, XIVe siècle.).

(2) Edouard Gallet, *La Ville et la Communes de Beauvoir-sur-mer*.

*
* *

Beaucoup de prénoms sont abrégés ou dénaturés.

Adrien devient. . . . . *Drien* (ou Driot (1)) ;
Alcide, Ambroise deviennent *Lacide*, *Broiset ;*
Antoine, Eugène. . . . . *Touène* (ou *Toinet*) : *Gène* (ou *Gènet*) ;
Ernest, Evariste. . . . . *Renest ; Variste* (ou *Varisse*) ;
François, Françoise . . . . *Francet*, *Francille ;*
Elisa, Euphrasie. . . . . *Lisa, Frasie ;*
Hilaire, Honorine. . . . . *Léret*, *Norine ;*
Jacques, Jean. . . . . *Jacquet*, *Jacquot ; Jeandille ;*
Joseph devient. . . . . *Josi* (ou *Joson*) ;
Marc, Mathilde deviennent. . *Marquet*, *Malthide ;*
Mathurin, Pierre. . . . . *Mathelin ; Pierret*, *Pelot* ou *Pitre* ;
Michel, Rose. . . . . *Micha ; Rosette*, *Rousa* ou *Rousile*, etc.

Ainsi des noms de communes. Pour ne donner que quelques exemples pris dans le voisinage de Fontenay, Le Poiré, Velluire, sont appelés Le *Péré*, *Velire* (2).

Montreuil, l'Ile-d'Elle. . . . . *Montraou*, *en-n-Elle ;*
Oulmes, St-Sulpice. . . . . *Aumes*, *St-Suplice ;*
Sérigné, St-Radégonde. . . . *Sergné* (2), Ste-Raguin.

*
* *

Voici, à titre de curiosités locales, quelques noms de bœufs (ou vaches) assez communs en Bas-Poitou :

Baladin.	Marjolet (Forte taille).
Bijou (Nom de cheval aussi).	Maréchal *(Marichaou)*.
Blanchet (Robe claire).	Matelot (Trapu).
Bretaud *(Bretaou)*.	Merlet *(Mrelet)*.

(1) René Bazin, *La Terre qui meurt.*

(2) Il est vrai que la *Chronique du Langon* et autres pièces justifient cette orthographe.

Brigadier.

Cabaret.

Cadet (Petite taille).

Calot, e (Taché de blanc au front).

Cavalier.

Châtain (Mufle et poil clairs).

Compagnon.

Dragon.

Gaillard (Haut encorné).

Janvret (Janvier).

Joli (Prononcez *Jouèli*).

Lancier (hautes cornes droites).

Libertin (qui rapine l'herbe).

Moret, ète (N. de jument aussi, Robe foncée).

Mouraud (*Mouraou, de*), R. très foncée.

Muscadin.

Noblet (l mouillé).

Parthenay (De race).

Réjoui. Rigolet (Taquin).

Robin, e (Bai clair).

Rougeaud (*Rougeaou, de*).

Sauvaget.

Tabouret, Taupin (noir).

Tournais (Tourne au noir, ou *étournais* (étourneau).

Vermeil (*Vremeil*).

Spécimen de chant du bouvier (*Araudage*).

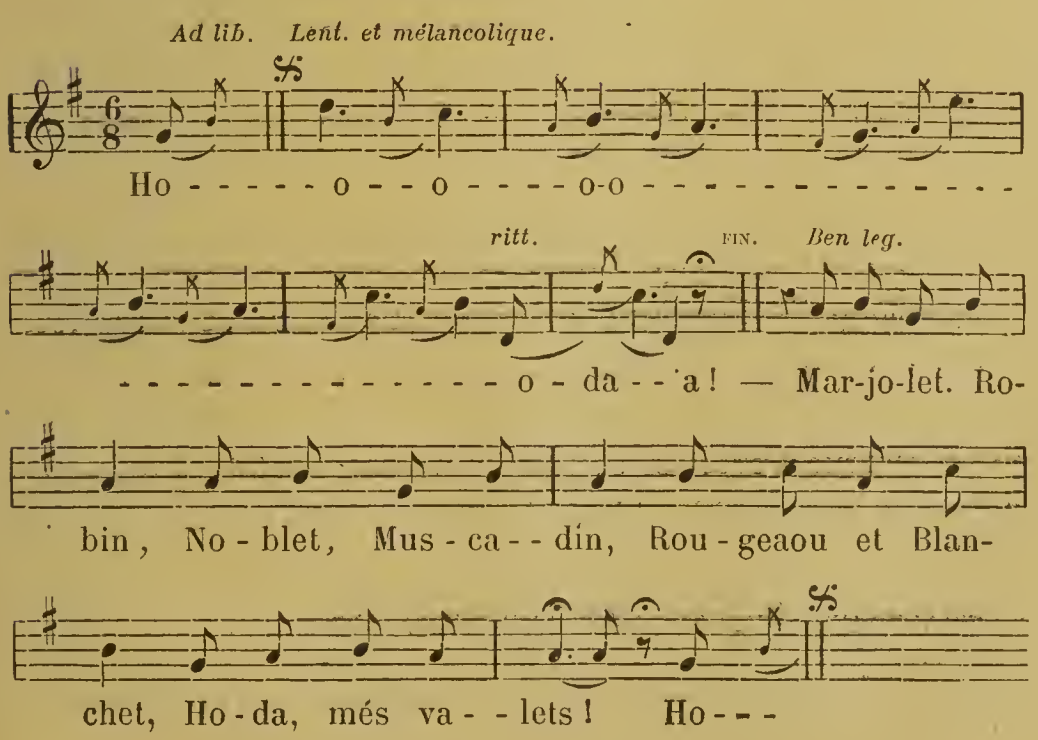

*
* *

Noms de villages, de fermes.

Bien des noms de bourgs, de hameaux, de fermes, sont nés de la situation géographique du lieu, de la nature du sol, des productions dominantes : La *Vaud* (mieux *Vau*), *Bellevue*, le *Chail*, les *Conches*, le *Goulet*, *Puy-Greffier*, le *Sableau*, la *Touche* (1), la *Vineuse*, etc. D'autres ont pour origine une particularité plus ou moins intéressante : la *Loge* (hangar), le *Fournil*, *Tournebride*, le *Vivier* ; ou bien quelque souvenir, allusion historique ou légendaire : l'*Aumônerie*, la *Chaîne*, *Chanteloup*, la *Mainborgère*, la *Poterie*, le *Relais*, *Salvaison*, etc.

Ardouin-Dumazet, traversant la région de Palluau-Legé, remarqua que les noms des métairies isolées « sont, pour la plupart, ceux des premiers occupants, auxquels on a ajouté la désinence *ère* (2). » Il aurait pu constater pareille chose dans tout le pays poitevin et au-delà. Un grand nombre de villages tirent, en effet, leur nom de celui d'un homme, fondateur du lieu où jadis maître de céans ; ceux-là ont, généralement, en Vendée et ailleurs, une appellation terminée en *ière* ou en *ie* : la *Boissière* ou *Boisselière*, — de Boisseau, *Boissel* ; — la *Burelière*, — de Bureau (Ile-d'Olonne) ; les *Davières*, (Chantonnay) ; la *Guignardière* (Avrillé) ; l'*Ouvrardière* (les Herbiers), etc. ; la *Burcerie* (Nieul-le-Dolent), *la Chaboterie* (St-Sulpice-le-Verdon), *la Chevalerie* (Aubigny, Bourg-s-La Roche), *la Faverie*, de Favreau (Chapelle-Hermier), *la Garnerie* (Le Langon, Sérigné), etc.

L'étymologie de quelques noms, par suite d'une corruption lente, de l'addition ou du retranchement d'un préfixe, est assez difficile à préciser et échappe même, parfois, à toute traduction incontestable. Ainsi : La *Chabosse* (Réaumur), la *Courcaillère* (Chambretaud), *Ecoué* (Montreuil), — de queue (?), *la Frise* (Corps), *Ougnette* (Ste-Hermine), etc.

(1) Une touche (fin du moyen-âge) était un petit bois de haute futaie.
(2) *Voyage en France*, 16e série.

Ces dénominations se compliquent souvent d'un qualificatif : le *Grand-Fenêtreau*, la *Haute* ou la *Basse-Revaudrie*, la *Petite-Guéfardière*.

Certains noms pittoresques du Marais sont, dit Ardouin-Dumazet, « l'histoire même de la conquête du sol sur la mer : » les *Ecluzeaux*, *Mouillepied*, *l'an VI*, etc.

Enfin, quelques villages, au lieu d'être désignés, comme en Saintonge, par les mots : *Chez-Cartier*, *Chez-Nadaud*, *Chez-Thomas*, se présentent tout simplement avec un nom de famille : *Bazouin* (Damvix), *Boireau* (Chauché), *Ferret* (La Tardière), *Josse* (Poiroux), *Libaud* (la Réorthe), *Soulisse* (L'Ile-d'Elle).

Noms de tènements ou lieux dits.

Dans le marais méridional, par suite de l'étendue des parcelles, le nombre de ces noms est assez limité. Ils sont tirés surtout de la forme des terrains, de la nature des cultures. On y voit revenir les mots : *carré*, *levée*, *renfermi*, *marais*, *gasse* (boue), *motte*, *culée* et... quelques autres. Les fermes portent le nom de *cabanes*, et ce mot est accompagné d'une partie complétive, parfois caractéristique : la *Cabane de la Roselière*, la *C. de la Vacherie* (Ste Radégonde-des-Noyers), *C. de la Potence* (Champagné-les-Marais), *C. de la Maison-neuve* (Triaize), *C. de la Masserie* (Maillé), *C. de la Belle-Henriette* (La Tranche).

Les terres de la Plaine étant plus morcelées, mais souvent sans autre délimitation apparente que des *bornes* de pierre (1) ou la différence des plantes cultivées, il a paru suffisant de généraliser en désignant sous une appellation collective un certain nombre de parcelles. Le terme employé indique presque toujours, soit le souvenir d'une tradition, soit l'élément dominant ou la composition du sol, soit l'état des propriétés à l'époque de la confection du cadastre. Pour les reconnaître, on a recours au plan par section de chaque com-

(1) Ces limites sont assez rarement en ligne droite. La raison en pourrait être que la courbe, plus ou moins accentuée, permet de mordre un peu chez le voisin, d'où fréquentes contestations et bon nombre de procès.

mune et aux numéros correspondants de la matrice cadastrale. Cela se pratique, du reste, partout comme moyen de contrôle. On dira donc : Tel terrain se trouve au ténement des *Grois* de *Poiville*, n° 148, section D ; tel autre, au fief de la *Tonnelle*, n° 62, section H.

Sauf quelques exceptions, il est rare qu'une parcelle porte une dénomination spéciale. On en rencontre pourtant comme celles-ci : le *Chiron* (1) *blanc*, la *Petite-Urgnolle* (Longèves), le *Plantis* (Sérigné), etc. Mais ici nous confinons déjà aux terres bocagères.

L'aspect particulièrement varié du pays et le mode de clôture en haies vives des terrains du Bocage et des communes en lisière, expliquent la multiplicité des termes qui permettent de distinguer les nombreuses parcelles d'une exploitation rurale. Ces termes fournissent, d'ordinaire, un renseignement utile concernant la tradition, la nature du terrain, la contenance, l'altitude, l'orientation, etc. Certaines expressions locales, dénotant souvent une origine celtique (2), figurent sur la plupart des matrices cadastrales de cette région (*quaireux*, *combe*, *néde ou nesde*, *carne ou garne*, *ouche*, *affiage*, *côtière*, *pâtis*, etc.) C'est ainsi que l'on a : la *Cachette*, les *Batailles* (Saint-Juire), la *Pierre-Folle* (lieux div.), le *Champ de la Dispute* (Bourneau), *le Chaillou* (La Réorthe), la *Grosse Pierre* (Sainte-Hermine), les *Boisselées* (Cezais), la *Noue-de-Bas*, la *Haute-Motte* (Vouvent), le *Champ de la Mète* (limite, Saint-Hilaire-du-Bois), les *Terpeaux* (l'Hermenault), etc.

Nous pourrons maintenant aborder le Vocabulaire, où sont données les étymologies à peu près incontestables, et dont un grand nombre de termes seront plus compréhensibles après les considérations qui précèdent.

(Décembre 1903).

A. Métay.

(1) Il y peu d'années, on voyait encore dans la Plaine et ailleurs, nombre de ces *chirons* (tas de pierre, — tumulus quelquefois) encombrants, qui ont presque tous, depuis, été utilisés pour l'entretien des chemins ruraux.

(2) Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 7.

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

(Suite (1).

Boutillier (La famille) est une de celles qui ont été en Vendée le plus cruellement éprouvées par la Révolution.

M. Boutillier du Retail (Charles-Candide, ancien conseiller du roi, l'un des plus intrépides chefs de l'insurrection vendéenne, fut après plusieurs combats fait prisonnier par les troupes républicaines, traîné de cachots en cachots ; de Chinon, à Bourges et à Saumur et finalement massacré sans jugement en 1794, dans une prison de cette dernière ville.

Sa femme, née *Antoinette* [ou *Marie-Louise*] *du Pont de Beauvais*, livrée par un domestique qui voulait s'emparer de ses bijoux et du peu d'argent qui lui restait, fut arrachée des bras de ses enfants, emprisonnée à Poitiers, condamnée à mort et guillotinée après avoir été odieusement mutilée par le bourreau (2).

(1) Voir le 3e fascicule de 1905.

(2) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes*.

M. *Louis-Marie Boutillier du Retail*, frère de Charles, ancien capitaine de cavalerie, fut un des meilleurs officiers Vendéens de l'armée du Centre, de 1793 à 1796.

Boutillier du Coin, chef vendéen, fut fusillé à Saint-Florent, après avoir fait la guerre de Vendée.

Boutillier de Saint-André (Marin-Jacques), domicilié à Mortagne, 48 ans, avocat au Parlement, sénéchal de Mortagne, maire de Mortagne en 1790 et président du tribunal du district de Cholet.

Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nantes, le 10 avril 1794 « pour avoir pris part aux révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans la ville de Cholet, Mortagne et dans toute la Vendée. »

Exécuté le lendemain 11 avril à Nantes.

M. Boutillier de Saint-André avait épousé le 17 juillet 1780, à Mortagne, sa cousine Marie-Renée Boutillier de la Chèze, décédée à la prison du Calvaire d'Angers, le 23 frimaire an II, *13 décembre 1793* (1).

Boutillier (Marie Jacqueline), veuve de *Jean-Gabriel de Vaugiraud*, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, écuyer, seigneur de la Tabarière décédé à Mortagne le 9 janvier 1765, aurait été, d'après M. l'abbé Deniau, enlevée de Mortagne, à l'époque de la Terreur et précipitée du haut d'un escalier, chute à la suite de laquelle elle serait morte (2).

(1) *Généalogies Boutillier, Cesbron, et Mesnard.*

« D'un esprit très libéral, dit notre regretté ami l'abbé Bossard dans *Une famille Vendéenne pendant la grande Guerre*, M. Boutillier de Saint André sauva au péril de sa vie trente prisonniers républicains que les Vendéens voulaient massacrer. Il fut arrêté à Nantes où il était allé réclamer à Carrier la mise en liberté de sa femme et condamné à mort sur la dénonciation d'un des prisonniers qu'ils avait sauvés ! Il monta à l'échafaud, a raconté un témoin oculaire, comme on monte les degrès d'un escalier d'honneur, chapeau bas et donnant le bras à une vielle dame qui avait quelque peine à en gravir les marches. »

Un membre de la famille dit que Mme Boutillier de Saint-André fut *plus vraisemblablement* ou guillotinée ou fusillée (V. *Revue du Bas-Poitou*, VIII, 374).

(2) *Généalogie Boutillier.*

C'est à la famille Boutillier qu'appartenait l'illustre héroïne Angélique des Mesliers, dont l'histoire bien connue a inspiré la muse de nos meilleurs poètes.

Boutin (Antoine), journalier, 50 ans, de la Tardière, mort dans les prisons de Fontenay, le *9 ventôse an II* (1).

Boutin (Jacques), 34 ans, de Vouvant, mort dans les prisons de Niort, le *16 avril 1794* (2).

Boutin (Louis), 28 ans, domestique, « chez Saint-Mars » à la Châtaigneraie, accusé d'être « chef du comité des *brigands*, d'avoir été à 58 batailles et d'avoir tué beaucoup de patriotes », fut condamné à mort par jugement de la Commission militaire de Fontenay, du *25 pluviôse an II*.

Brachet (André), de Chavagnes-en-Paillers, 28 ans, tué par les *bleus*, le *25 novembre 1793* (3).

Brachet (Antoine), 57 ans, du village du Cormier, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le *10 mai 1794* (4).

Brachet (François), 48 ans, de la paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le *5 octobre 1794, à l'Anjouinière* (5).

Brachet (Nicolas), 39 ans, chef vendéen, né à la Rabatelière, mais domicilié à Saint-Aignan, condamné à mort à Nantes, le 20 avril 1794. Le jugement porte la mention suivante : « A constamment suivi les Brigands dans leurs armées, a été arrêté porteur d'un pistolet et d'un bâton au bout duquel était une serpe *taillerasse* (6). »

(1) *Reg. décès de Fontenay.*
(2) A. Proust.
(3) *Fragments dépareillés d'un Registre de la mairie de Chavagnes-en-Paillers.*
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes.*

Brancard (Jacques), laboureur, domicilié à La Ferrière, canton des Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le *14 ventôse an II* (1).

Brancard (Pierre), 62 ans, laboureur, domicilié à La Ferrière, condamné à mort par la Commission militaire des Sables-d'Olonne et exécuté sur le Remblai, le *12 ventôse an II* (2).

Branchaud (Jean), 35 ans, laboureur à Puy-de-Serre, officier municipal de sa commune, accusé d'avoir « pris part en qualité de chef instigateur aux révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont désolé le département de la Vendée et les circonvoisins ; 2° a marché en armes avec les rebelles ; 3° est allé avec d'autres rebelles enlever de chez lui le citoyen Gibaud, l'a fait lier et attacher à la queue d'un cheval et l'a conduit ainsi d'abord au Comité des rebelles et ensuite à Pouzauges ». Fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Niort, le *6 avril 1794* (3).

Branchu (Marie-Thérèse), veuve de Louis-Jacob Pannier, de Fontenay-le-Peuple, décédée à l'abbaye de Celles, transformée en prison, le *19 germinal an II* (4).

Braud (Nicolas), avoué à Fontenay-le-Peuple, condamné à mort par la Commission militaire de la Rochelle, le *29 octobre 1793*.

Braud était accusé « :

1° D'avoir été avoué au tribunal du district de Fontenay (!)

2° D'avoir été à Saint-Maurice-des-Noues, le 29 mai

(1) Prud'hom.
(2) *Greffe du trib. des Sables.*
(3) A Proust.
(4) *Registre de décès de Celles.*

1793 et jours suivants, d'y avoir formé un cabinet provisoire des brigands ;

3° D'avoir dressé les procès-verbaux de nomination des Commandants des brigands et d'avoir écrit des bulletins dans la première assemblée qui se tint à Saint-Maurice, assemblée dans laquelle Pierre Filuzeau fut nommé syndic et Bouton commandant — charges qu'ils refusèrent d'accepter ;

4° D'avoir assisté à une seconde assemblée qui se tint le 31 du même mois, d'y avoir dressé le procès-verbal de concert avec les nommés Daux, Genais, Julien Texier et Joseph Denais, qui fut nommé commandant de la paroisse, Chessebœuf, sergent et Julien Texier, caporal ;

5° D'avoir été trouvé nanti d'une proclamation écrite de sa main, portant en tête : *de par le Roi,* ayant pour objet d'exciter à la révolte ;

6° D'avoir également été trouvé nanti d'un imprimé du prétendu Conseil supérieur d'administration, établi par les brigands sous la date du 8 juin 1793, an Ier du règne de Louis XVII, signé : Michel des Essarts, vice-président, par M. Dupaty, secrétaire » (1).

Bray (Mathurin), domicilié à la Bruffière, canton de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (2).

Bréaud (Thomas), 40 ans, sabotier, au Boupère, « accusé d'avoir été parmi les *Brigands* et même chef, d'avoir pillé de bons patriotes et tenté de les empoisonner... », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II.*

(1) *Arch. du greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.

Brémaud (N...), fermier, massacré à la Mignonnière de Saint-Pierre-du-Chemin (1).

Brenon (Pierre), 39 ans, de Challans, mort dans la prison du Minage, aux Sables-d'Olonne, le *24 frimaire an II* (2).

Brenugat (Pierre), vicaire de Bazoges-en-Paillers, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, s'était caché aux environs de Bazoges, où il continuait de donner aux fidèles les consolations de la Religion. En août 1795, il assista au Synode du Poiré-sur-Vie, refusa de nouveau de prêter serment après le coup d'Etat de fructidor an V, fut arrêté en même temps que les deux abbés Remaud, de Chavagnes-en-Paillers, par les soldats de Travot et déporté à Cayenne où il succomba, le 8 septembre 1798. Une lettre écrite le lendemain par un autre déporté raconte qu'« il fut trouvé mort d'inanition dans une forêt voisine. » (3)

Bretelis (Marie), 60 ans, de la Guirciaire, commune de Mouchamps, décédée dans l'abbaye de Celles, transformée en prison, *le 13 germinal an II* (4).

Brethé de la Guignardière (Joseph-Armand), 17 ans, volontaire, fait prisonnier à Quiberon et fusillé peu après.

Cette famille a fourni neuf victimes à la Révolution (5).

Brethé (Marie), femme Chevalier, de la paroisse de St-Georges de Montaigu, surprise dans un champ de la Pralière avec deux enfants, fut massacrée sur place ainsi que ses deux enfants.

(1) Témoignage de la grand'mère de l'abbé Avril, curé de la Tardière en 1881.
(2) *Archives du greffe du Trib. des Sables.*
(3) Edgar Bourloton. *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution* (art *Bazoges-en-Paillers*).
(4) *Registre de décès de Celles.*
(5) *Chroniques du Bas-Poitou.* IV. 135.

Bretins (Louis), de la Gaubretière, tué à la seconde affaire du clocher, en 1793.

Bretot (Jean), domicilié à Boulogne, canton des Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay *le 6 nivôse an II* (1).

Bretuaille (Marie), veuve Piet-Prot, d'Aizenay, 60 ans, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, le 24 juin 1794 (2).

Brias (Louis), de Chantonnay, condamné à mort par la Commission militaire de La Rochelle. Accusé d'avoir été à toutes les batailles de Luçon « avec les brigands », et en particulier « lors de la déroute qu'ils eurent à Luçon le 14 août », et « d'avoir souhaité que tous les patauds fussent crevés », d'avoir été une fois en armes au Pont-Charron ; d'avoir monté plusieurs fois la garde pour les brigands, avec une fourche.

Catherine Brias, sa femme, subit pareille condamnation, pour avoir fait plusieurs neuvaines, afin « que les aristocrates gagniasse » et pour avoir suivi son mari avec les brigands (3).

Bridoleau (François), 20 ans, condamné à mort à Nantes, le 2 janvier 1794, avec deux cent quatre-vingt-neuf autres victimes.

Bridonneau (René), 52 ans, de Saint-Laurent-La-Salle, mort dans les prisons de Niort, le *5 mars 1794* (4).

Briens (Pierre), chaudronnier, domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Grandville, le *21 floréal an II* (5).

(1) Prud'hom.
(2) *Les Prisons des Sables d'Olonne*, par Joseph Rellno.
(3) *Archives du greffe de la Rochelle.*
(4) A. Proust.
(5) Prud'hom.

Brillanceau (plusieurs membres de la famille) furent victimes de la Révolution à Pouzauges (1).

Brillaudeau (Jacques), laboureur, 17 ans, de Chantonnay, fusillé au *Champ des Martyrs*, près Angers, en 1793 (2).

Brilleau (Jeanne), 38 ans, du village de la Morinière (paroisse de Chavagnes-en-Paillers) « tuée par les républicains », le *23 février 1794, jour du Grand massacre.*

Brilleau (Marie), épouse de *Jean Piveteau,* 47 ans, de la Morinière « tuée le même jour par les républicains » (3).

Brillouet (Pierre), menuisier, âgé de 38 ans, demeurant à Mouchamps ; un des plus intrépides soldats de l'armée vendéenne.

Poussé par les premiers excès de la Révolution à quitter la garde nationale de Mouchamps, dont il était l'adjudant, il prit la cocarde blanche, et d'après ses propres aveux fut « *mis commandant de Compagnie par M. Bour-* « *cier, curé de la paroisse.* » C'est en cette qualité qu'il assista à la première bataille de Luçon, et c'est aussi pour ce fait, que traduit devant la Commission militaire de la Rochelle, il fut condamné à mort, le *21 décembre 1793* (4).

Brin (Pierre), de la Gaubretière, massacré en cette localité, le *27 février 1793.*

Brindi (Paul-Marie), secrétaire du comité des « brigands », des Epesses, est cité par M. l'abbé Uzureau (*Anjou Historique*) comme « victime de la Révolution ».

(1) *Témoignage de feu M. Des Nouhes de la Cacaudière.*
(2) Abbé Uzureau, apud *Vendée historique.*
(3) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes-en-Paillers.*
(4) *Arch. du greffe de la Rochelle.*

Briot (Esprit), domicilié aux Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (1).

Briot (François), domicilié à Saint-Hilaire-de-Voust, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II* (2).

Brisard (Noël), 26 ans, laboureur, de Saint-Gervais, canton de Beauvoir-sur-mer, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le *15 avril 1793* et exécuté le 19 (3).

Brisseau (Joseph), de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les armées républicaines », le *2 février 1793* (4).

Tout porte à croire qu'à cette date du 2 février 1793, un massacre considérable eut lieu à La Boissière ; dans le cimetière, d'après les uns, dans les landes de *Puydoré* d'après les autres.

Une jeune fille, dont le nom est aujourd'hui encore très noblement porté en Vendée, Mlle Marie-Julie Lhomme, échappa, dit-on, par un véritable miracle à ce massacre (5).

Aussi bien nous sommes fondé à penser que les victimes de ce jour dont les noms sont consignés d'une façon spéciale sur les registres de la Boissière, ne sont pas les seules qui aient succombé aux coups des soldats républicains. En effet, dans un ordre d'idées contraire, nous avons rencontré sur les mêmes registres le nom d'un *Thibaud (Pierre)*, du Chêne, avec la simple mention « décédé » alors que nous savons pertinemment que ce Thibaud, agent zélé des républicains, a été tué par les habitants.

(1) Prud'hom.
(2) *Id.*
(3) *Greffe du tribunal des Sables.*
(4) *Etat supplémentaire des Registres de l'état-civil de la Boissière.*
(5) C'était la grand'mère de M. l'abbé Petit, ancien secrétaire de l'évêché de Luçon et la grande tante de MM. les curés de La Chaize et de Gros-Breuil.

Brisset (Marie-Anne), épouse de Jacques Cossard, sage-femme, demeurant au Plessis, paroisse de Mouchamps, ne professait pas, paraît-il, des sentiments très tendres pour la Révolution et ses partisans. C'est ce dont se plaignaient en termes indignés, dans une lettre adressée *au citoyen commissaire accusateur public près le tribunal criminel de la Rochelle*, le juge de paix et les officiers municipaux de Mouchamps.

Suivant leurs dires, les époux Cossard étaient des personnages « très criminels », de « vrais ennemis de la Chose publique », qui, après la déroute de l'armée républicaine à Saint-Fulgent, avaient fait assassiner trois gardes nationaux. Le mari n'avait pas craint d'aller monter la garde à la porte de la prison où les « infâmes brigands » avaient enfermé les épouses patriotes ».

Mais ce qu'il y avait surtout de profondément grave, c'est que la femme Cossard qui, a *raison de sa fonction de sage femme avait de l'ascendant sur l'esprit des citoyens des environs*, les excitait à se joindre à l'armée des « Brigands ».

Ce dernier motif devait entraîner la décision de la Commission militaire de la Rochelle, appelée à juger cette pauvre femme.

Elle fut condamnée à la peine de mort, le *16 brumaire an II* (1).

Brisseau (Joseph), de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les Bleus », le *2 février 1794*.

Brisson (Mathurin), 63 ans, de la Grolle, tué par l'ennemi, le *27 février 1794*.

Brisson (Catherine), 60 ans, de la Grolle, tuée par l'ennemi, le *27 février 1794*.

(1) *Arch. du greffe de la Rochelle.*

Brochart (fils) massacré à la Gaubretière, le *27 février 1793*.

Brochart (Constantin), 17 ans, laboureur, de Chavagnes-en-Paillers, fusillé à Angers, au début de l'année 1794.

Brochard (Jacques), 40 ans, de la Boissière « tué au Châtellier par les républicains », le *27 mars 1794* (1).

Brochard (Jean), tisserand, domicilié à la Chapelle-Hermier, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables, le *10 pluviôse an II* (2).

Brochart (N.), de la Gaubretière, périt à Noirmoutier.

Brochard (N.), domicilié à Mortagne-sur-Sèvre, condamné à mort comme conspirateur, par la Commission militaire de Doué, le *22 frimaire an II* (3).

Brochard (Pierre), époux de Marie Paquereau, de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les armées républicaines » le *2 février 1793* (4).

Plusieurs autres Brochard appartenant à cette même paroisse furent également victimes de la Révolution.

Nous trouvons, en effet dans les mêmes pièces ci-dessus mentionnées :

1° *Brochard* (Pierre), fils de Mathurin Brochard et de Jeanne Poutière, tué, le 27 mai 1793 « à une bataille de « Challans en combattant pour le roi ».

2° *Brochard* (Pierre), cultivateur, demeurant à la Gachère, « mort en servant la cause du roi, à Savenay en 1793. »

Un petit-fils de ce dernier — lui aussi Pierre Brochard habite la Courtinière, paroisse de Treize-Septiers.

(1) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.*
(2) Prod'hom.
(3) *Id.*
(4) *Etat supplémentaire des registres de l'Etat Civil de la Boissière. Expédition des actes de 1792 à 1798 homologuée par le tribunal de Bourbon-Vendée.*

BROCHARD (Pierre), de la Boissière-de-Montaigu, tué par les Républicains, le 2 février 1794 (1).

BROCHARD (René), domicilié à Cugand, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *31 janvier 1794* (2).

BROCHARD (René), de la Merlatière, garçon laboureur, condamné à mort à Sablé, comme « brigand » de la Vendée, le *1er janvier 1794*.

RENÉ VALLETTE.

(*A suivre*).

(1) *Reg. de l'Etat Civil de la Boissière-de-Montaigu.*
(2) Prud'hom.

POÈMES

SILENCE

La poussière n'est plus qu'un peu de sable d'or
Flottant dans les rayons qui vont transpercer l'ombre,
Les volets sont mi-clos et, dans sa robe sombre,
Lina glisse, très lente, en la salle où tout dort...
Ses doigts blancs, sans anneau, touchent des choses frêles
Avec des gestes sûrs et muets à la fois ;
L'étagère à rebords du grand dressoir de bois.
Se peuple de flacons et de faïences grêles
La chatte, aux grands yeux verts, à la robe de neige,
Regarde un moucheron vivre sur le parquet.
Au pied d'une potiche où se fane un bouquet
Le sablier se vide en un lent sortilège...
Tout est silencieux, et la belle aux doigts blancs,
Que le soleil effare et qu'un doux chant épeure
Semble n'avoir jamais rêvé d'autre demeure,
Et calme, en sa maison, errer depuis cent ans.

LES ERRANTS

Sur le disque trop blanc de la lune blafarde.
Des ailes ont semé leur ombre de jais noir,
D'autres, comme un fronton, sur ce clair ostensoir
Mettent leur silhouette obscure et goguenarde.

Avec des cris, sifflant une chanson hagarde,
Les farouches oiseaux, dans la brume du soir,
Semblent tomber, ainsi que l'eau d'un aspersoir ;
Leur vol vient flageller l'astre qui les regarde.

Eux, les Errants, les grands fantômes incompris,
Demain, ne seront plus les hôtes du ciel gris
Qui protège, clément, l'ordinaire esclavage.

Ils iront, dédaigneux, vers d'autres horizons,
Volant, volant toujours à travers les saisons,
Et, malgré l'ouragan, clamant l'hymne sauvage.

HIBOUX

Pauvres oiseaux de nuit, aux vols soyeux et lourds,
Avez-vous donc, en l'ombre où vous portent vos ailes,
Poursuivi, vainement, avec les membres gourds,
L'invisible bonheur à vos espoirs rebelles ?...
Vous les Traqués, aux feux étranges des prunelles,
Dont les plumes, le soir, effleurent les ombelles,
Avec des frôlements de ténébreux velours,
Vous tomberez un jour, morts, parmi les airelles.
Cloués sur les portails, on étendra vos ailes,
Pauvres oiseaux de nuit, aux vols soyeux et lourds.

L'HOMME DE MARBRE

J'aime ton marbre clair où le siècle a passé,
Et lorsque, triste, après tant de rêves instables,
Je reviens, chaque soir, dans le bosquet d'érables,
Je voudrais sur ton front poser mon front lassé.

L'ouragan, vainement, de son souffle glacé
Essaya de briser tes pieds inébranlables.
Ils dédaignent l'assaut d'étreintes formidables,
Comme ceux d'un lutteur que rien n'a terrassé.

Impassible, tu vois les heures qui s'effacent,
Et des peuples mourants les exodes qui passent...
Comme un défi tragique à l'image qui fuit,

Demeurant immobile à travers tous les âges,
Superbe, grave et fier, tu braves les orages
Et regardes glisser les mondes vers la nuit.

JANE MERCIER-VALENTON.

MARAIS COMMUNAUX DU BAS-POITOU

DEUX CHARTES DE MARAIS COMMUNS

AU XVe SIÈCLE

Il est peu de sujets qui aient soulevé sous l'ancien régime plus de discussions entre seigneurs et vilains que les pacages et les communaux. Le seigneur revendiquait sans cesse les terres vagues, prés, bois ou marais, où, de temps immémorial, ses sujets menaient paître leurs bestiaux, et les vilains, de leur côté, se prétendaient spoliés sitôt qu'on essayait de supprimer ou d'amoindrir leur privilège.

Ces perpétuelles discussions franchirent la période révolutionnaire, signalée par un envahissement général des domaines en litige, et se continuèrent au XIXe siècle devant les tribunaux. En Poitou, plusieurs communes du marais eurent à soutenir des procès retentissants pour lesquels furent exhumés des titres remontant au moyen-âge (1). Si ces procès, déjà lointains, étaient tombés dans l'oubli, ceux qui s'engagent en ce moment suffiraient à donner à la question un regain d'actualité (2).

Nous croyons donc, en publiant deux chartes de marais

(1) Benet, Cram-Chaban et le Langon, entre autres.
(2) L'Aiguillon-sur-Mer.

communs au XVe siècle, intéresser non seulement les érudits et les curieux de notre histoire locale, mais encore les municipalités et les syndicats qui n'envisagent ou n'ont à envisager le passé que dans son action sur le présent.

ETIENNE CLOUZOT.

1

1471, 3 mars (n.st.), Maillé.

TRANSACTION PASSÉE ENTRE HARDOUIN DE MAILLÉ, SEIGNEUR DE BENET, ET LES HABITANTS DE BENET, AU SUJET DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS D'USAGE ET DE PACAGE DES MARAIS COMMUNS.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIe siècle, d'après une copie collationnée (1) par François Angevin, greffier, à Niort, le 4 avril 1566 (n.st.) Papier 8 ff. Communiqué par M. Louis Brochet, à Fontenay-le-Comte. (Provient de la collection B. Fillon).

(1) La teneur du *vidimus* est la suivante : « Aujourd'huy iiijc. du moys d'apvril l'an mil cincq cens soixante cincq, heure de une heure après midy, au greffe de la court ordonné de la seneschaulcée de Poictier au siege de Nyort, collation de la presente coppie a esté faicte a son original parchemin sain et entier a la requeste de messire Loys d'Estissac, chevalier de l'ordre du roy, opposant et assisteur avecques Mathurin Servant et Mathurin Pullier, deffendeurs et soustenant et deffendant la cause, pour eulx, comparans par Me Pierre Broyot, leur procureur, à l'encontre de frère Jacques de la Ramée, prieur de Fontblanche et seigneur de Landes, demandeur et complaignant, et Loys Lucas assisteur ; ladite collation faicte par moy, Françoys Angevyn, greffier de la dite court par vertu de ma commission contenue par registre faict en la dite court entre lesdictes parties de dacte des quinze et douziesme jours de m[ars] dernier passé. Faict les jour et an que dessus. Ainsi signé : Angevin, greffier. » Au dos, on lit, d'une écriture du XVIe siècle, même main que le corps de l'acte : « Pour consulter à Poictiers ; Pour monseigneur de Bennetz, BOYOT. » D'une autre main, écriture du XVIe siècle : « Pièces et mémoires contre le grand prieur d'Acquitaine, commandeur de Cenans et Sainte Gemme, pour envoyer à Paris. » D'une autre main écriture du XVIIe siècle : « Transaction entre le seigneur de Benetz et les habitans dudit Benetz sur le différend qui estoit entre eulx touchant la jouissance des maroys

Publ. par M. Alphonse Veillet dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, année 1904 (1905), sans indication de sources et d'après une copie défectueuse.

Sachent tous presens et advenir comme plait et proces fut meu ou esperé mouvoir par devant messeigneurs les gens tenans les requestes du pallais à Paris, entre noble et puissant messire Hardouin (1), seigneur de Maillé, de Roche Corbon (2) et de Benetz, chevallier, demandeur et complaignant, d'une part, et les manans et habitans de la parroisse dudit lieu de Benetz, deffendeurs et opposans, d'aultre, pour raison de ce que ledit noble et puissant disoyt et proposoyt que a cause de sadite seigneurie de Benetz, appendances et deppendances d'icelle, en laquelle il avoyt et a tout droict de chatellannye, justice et juridiction haulte, moyenne et basse, et a cause d'icelle estoyt seigneur de plusieurs beaulx dommaynes et héritages et entre aultres des maroys cy apres declarez. C'est assavoir : du maroys de Cervellant (3), du maroys de Gemeaulx (4), des maroys appelez les maroys des Vaches (5), la Grand Motte (6) et la Vifz de Coullon (7), du maroys des Nattes (8), du maroys de Mourron (9), et du maroys des Pottiers (10), desquels maroys cy dessus declarez, ledit noble

dudit Benetz. Faicte le 3e mars 1470. » Le sceau est ainsi mentionné : « Et seellé de cire vert à double queue pendant. »

Le 17 juillet 1517 une nouvelle transaction fut passée entre le seigneur et les habitants de Benet. Cf. E. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle*, p. 207.

(1) Hardouin IX, sénéchal de Saintonge.

(2) Indre-et-Loire, Arrondissement de Tours, canton de Vouvray.

(3) Le Cerf-Volant, rive droite de la Sèvre, en aval de Magné. *Carte de la Sèvre par l'ingénieur Maire 12 B.*

(4) Marais des Jumeaux, *ib.*

(5) Non loin de Damvix. Cf. *Carte de Maire* 9 B

(6) Actuellement le marais communal de Benet.

(7) Les Petits Avis et la Prée, en aval de Coulon. Cf. *Carte de Maire* 11 B.

(8) Entre Sainte-Christine et les Culasses. Cf. *Carte de l'Etat-Major.*

(9) Entre Sainte-Christine et Aziré, *ib.*

(10) Nous n'avons pu déterminer exactement l'emplacement de ce lieu-dit. Il y a encore à Magné quelques potiers qui se fournissent de terre dans le marais

et puissant, a ces tiltres et moyens, estoyt en bonne possession et saisine de soy en dire et porter seigneur, les tenir, posseder et exploicter, en prendre les fruictz, proffictz, revenus et esmollumens, et les applicquer a son proffict ou aultrement en disposer a son bon plaisir et volonté ; en possession et saisine de affermer lesdits maroys a mectre bestes pour pasturer, a ceuillir bois et aultres choses croissans en iceulx et d'en bailler et accenser a perpetuyté a telles personnes que bon luy a semblé, et les cens, debvoirs et proffictz applicquer et convertir a son proffict ; en possession et saisine que les dits habitans, aulcuns d'eux ne aultres, n'ont droit ne peuvent ou doibvent sans son congé et licence faulcher, prendre, ceuillir ne emporter le boys, herber, foing ne aultres fruictz creuz esdicts maroys, ne iceulx faire pasturager, gaster à leurs bestes, les vendre, allienner ne aultrement en disposer a leur volonté ; en possession et saisine de prendre ou faire prendre par ses gens et officiers les bestes gastans et portans dommage, et qui auroyent esté mises esdicts maroys, et d'en avoir l'amande telle que la coustume du pays le veult, et de y exercer tout droict de justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, et d'en prendre le proffict ; en possession et saisine que aultres, fors luy et ses officiers n'ont droict, ne peuvent ou doibvent prendre bestes esdits maroys, les amprisonner et constituer en amandes et proffictz, ne y faire aulcung aultre exploict et exercice de jurisdiction ; en possession et saisine que s'ilz ou aulcung d'eulx avoyent faict ou faisoyent le contraire, de le contredire et empescher et le faire reparer et remectre en son premier et dheu [estat].

Et desdictz droictz, possessions et saisines il avoyt joy et usé tant par luy que ses predecesseurs, seigneurs de Benetz, par vel et si long temps qu'il n'estoyt memoyre du contraire, et mesmement par les dernieres années, temps et exploictz, mais que ce neantmoings lesditz habitans et chacuns d'eulx, puys ung an en ça, ont esté esdits maroys et en iceulx ont prins et cueilly et faict prendre et cueillir grand quantité de

foings et de boys, et iceulx ont venduz, alliennez et aultrement disposez a leurs voluntez, et aussi ont faict gaster et pasturager par leurs bestes grand quantité d'herbes, et faict plusieurs aultres exploictz esdits maroys en troublant et empeschant ledit noble et puissant en sesdicts droictz, possessions et saisines, à tort, indeuhement et de nouvel.

Et a ceste cause le dit noble et puissant, par vertu de ses lettres royaulx de *committimus*, pour avoir reparation desdits troubles et empeschemens, avoyt faict former une complaincte et icelle executer et ramener a faict, contre lesdits habitans par Nycollas Heraudeau, sergent general et ordinaire du roy, nostre sire, es ville, chastellannye et ressort de Nyort, commissaire en ceste partie, a l'execution de laquelle lesdicts habitans s'estoyent opposez. Et sur icelle opposition avoyt le dit noble et puissant, ou son procureur, faict bailler assignation ausdits habitans par devant mesdits seigneurs des Requestes, à certain jour pieça passé, lequel, du consentement des parties avoyt et a esté prolongé a certain jour a venir.

Et de la partie desdits habitans estoyt dict et proposé qu'ils et chalcuns d'eulx sont hommes et subgiectz du dit noble et puyssant, luy doibuent et payent chacun an, une fois en l'an, entre aultres choses, la somme de cinquante livres tournois de taille, et, avecques ce, sont tenuz et subgectz entretenir et fournir de chauffage les fours bannyers dudit noble et puissant audit lieu de Benetz, et aultres charges et servitutes en quoy ilz sont tenuz a icelluy noble et puissant. Par quoy, a ces moyens, eulx et leurs predecesseurs et chacun d'eulx ont joy et usé desditz maroys toutes foys que bon leur a semblé en droictz et possessions contraires aux possessions et saisines baptisées et prétendues par ledit noble, par tres et si long temps qu'il n'estoyt et n'est a memoyre du contraire et plusieurs autres raisons qu'ilz alleguoyent et proposoyent d'une part et d'aultre.

Finablement aujourd'huy on la court de Maillé en droict par devant nous personnellement establiz, le dit noble et

puissant, d'une part, et venerable personne messire Guillaume Durant, prebstre, et Lienne Polliceau en nom et comme procureurs suffisamment fondez de procuration especialle pour lesdits habitans quant a ce, ainsi qu'il nous est apparu par leursdictes procurations desquelles la teneur s'ensuyt (1)

. . . . . .

. . . .Soubz mectant mesmement ledit puissant seigneur soy, ses hoirs avecques tous et chacuns ses biens et choses meubles et immeubles presens et advenir, et lesdits Durand et Pollisseau, eulx leurs hoirs avecques tous et chacuns les biens

(1) Sachent tous que par devant les cy dessoubz nommez en assemblée ont esté personnellement establiz en droict en la court du seel estably aux contracts a Benet pour tres noble et puissant seigneur monseigneur dudit lieu, Jehan Talluchea, l'esné, Baudouyn Papefust, Guillaume Soullice, Pierre Tristant, Loys Roullea, Jehan Arnauldet, Poinsonnet de la Faye, Pierre Bouchault, Toussainctz Reveillon, Pierre Oulmea, Mery Morin, Guillaume Chauvea, Jehan Magnen, Masson, Colas Cautea, Jehan Cagninea, Guillaume Ravard, Guillaume Asselin, Pierre Favreau, Mathurin Massé, Elias Courtiou, Jehan Vigner l'esné, Micheau Buffe, Guillaume Birard, Pierre Tallurea, Loys Gadillon, Thommas Gadillon, Marc Bouhet, Pierre Trichard, Jehan Brelay, Mathurin Raoulleau, Jehan Mormere, Jehan Chauvea, Richard Raboyau, Mery Arnauldet, Perrin Mitard, Pierre Bigot, Micheau Lucas, et Loys Pidret, esquelz ont voulleu et consenty et promis tenir et avoir agreable tout ce qui sera faict touchant les maroys avecques tres noble et tres puissant seigneur monseigneur de Maillé, Roche Corbon et dudit lieu de Benetz, par messire Guillaume Durand, prebstre, et Lienne Polisseau comme privées personnes, lesquelz maroys sont en complainte mondit seigneur et les habitans dudit lieu de Benetz et plusieurs autres; lequel appoinctement fait avec ques mondit seigneur par les dessusdits messire Guillaume Durand, prebstre, et Lienne Polisseau es noms que dessus dit, mesmement le nombre des douze estans en la procuration de ladite commune, iceulx jamais ne contrediront mais l'auront ferme et stable et agreable comme si eulx mesmes l'avoient faict sans jamais aller a l'encontre par leur foy et serment sur ce donnez corporellement et soubz l'obligation de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et futurs quelzconques et en ont esté jugez et condamnez par le jugement et condamnation de ladite cour dudit sire, a la jurisdiction et cohertion duquel sire, sans adveu d'aultre court ny d'aultre seigneurie, quant ad ce, lesdits dessuz nommez consentans, ont soubmis et supposez eulx et tous et chacuns leurs biens. Donné et faict audit lieu de Benetz, le xxv. jour du moys de febvrier l'an mil quatre cens soixante dix. *Ainsi signé:* J. Talluchea, J. Masse, *et seellées en queue double.* — Il serait facile d'identifier tous ces noms au moyen du terrier de Benet rédigé la même année et conservé aux Archives Nationales (P 1037).

Grand communal de Benet. Cf. *Carte de l'Etat-Major.*

et choses de ladite procuration, meubles et immeubles presens et advenir a la jurisdiction, pouvoir et ressort de la dite [court] sans nul aultre advouher, requerir ne demander quant au faict qui s'ensuyt ; lesquelles parties pour éviter plaist et procès, nourrir paix et amour entre elles, sont venues et condescendues a accord et appoinctement en la forme et maniere qui cy après s'ensuyt :

C'est assavoir que lesditz Durant et Polliceau, tant en leurs noms que comme procureurs dessusdits et par vertu du pouvoir a eulx donné par lesdites lettres de procuration, cognoissans et considerans ledit noble et puissant estre leur seigneur natural et que a cause de ladite seigneurie de Benetz il est seigneur, et sont les maroys dessus declarez, et aultres maroys appellez les Maroys Commungs, (1) son propre et heritage et dommayne, voullans a leur pouvoir estre tousjours et demourer en la grace dudit noble et puissant comme ses pauvres et vrais subjectz, se sont desistez, departiz et delaissez, et en tout ont renoncé et renoncent a ladite opposition par eulx faicte par devant ledit sergent executeur desdictes lettres de complaincte au proffict dudict puissant, ses hoirs et ayans cause, et ont consenty et consentent que ledit noble et puissant soyt mainctenu et garde et qu'il joysse des possessions et saisines cy dessus declarées et par lui baptisées et pretendues esdictes lettres de complaincte, et, avecques ce, qu'il ayt, puisse prendre et retenir a luy partie en droict, en quartiers de pays desdits maroys, jusques au nombre de cent quartiers en journaux a la mesure dudit lieu de Benetz, desquelx ledit noble et puissant pourra faire et disposer a son bon plaisir et volonté pour luy et ses ayans cause, moyennant et premier que ledit noble et puissant desirant aider et supporter aux affaires desdits habitans et les entretenir de tout son pouvoir comme bon et vray seigneur est contant, que lesdits habitans et chacun d'eulx, leurs hoirs et successeurs ayent et puissent

(1) Grand Communal de Benet. Cf. *Carte de l'Etat-Major*.

avoir chacun an leur exploict esdiz maroys tant de pasturages a leurs bestes que de chaufage et rouchage pour leurs user seullement, sans qu'ilz ou aulcuns d'eulx, ores ou pour le temps avenir, en puissent vendre ne distribuer aulcune portion a personnes quelzconques ; et se ilz ou leurs successeurs en font aulcunes venditions ou distributions, ilz en seront admandables d'amande coustumiere. Et avecques ce, pour ce que lesditz habitans sont [tenus] et doibvent entretenir de chaufage les fours banniers dudit noble et puissant audit lieu de Benetz, a voulleu et consenty qu'ilz et chacun d'eulx ou leurs successeurs ayent leur exploict de buchage seullement esditz maroys sans en vendre, comme dessus, parceque lesdits Durant et Polliceau, tant en leurs noms que en nom que dessus, ont promis et promectent et seront tenuz entretenir a tousjours mais de chauffage lesdits fours bannyers comme ilz ont accousthumé le temps passé, et mieulx, se faire le peuvent.

Et aussi pour ce que esdits maroys afflue chacun an grand quantité de bestiail, aultres que desditz habitans de Benetz, par quoi l'herbage et buchage d'iceulx maroys en est chacun an perdu, gasté et de moindre valleur, a voulleu et veult ledit noble et puissant et chacun d'eulx leurs heritiers et ayans cause, de prendre esditz maroys toutes et chacunes les bestes estranges aultres que celles desdits habitans qu'ilz trouveront en iceulx maroys et de les ammener es prisons dudit lieu de Benetz pour en estre ordonné par la justice dudit lieu de Benetz, et non aultrement, et en avoir telles amandes et proffictz que de raison, et que la coustume du pays le requiert, et quant a ce seullement les constituez et commis ses officiers sur lesquelles amandes et proffictz desdites bestes estranges, ceulx ou celles qui feront lesdites prises et ameneront esdites prisons auront et prendront le tiers par les mains du receveur dudit lieu ou aultres commis a ce par ledit noble et puissant.

Et est dit et accordé entre ledit noble et puissant et lesdits

Durant et Polliceau, tant en leurs noms que au nom que dessus, que ledit noble et puissant ou ses ayans cause ne pourra mectre hors de ses mains lesdits cent quartiers ou journaulx de maroys par luy retenuz comme dict est, que lesdiz habitans ou successeurs n'en soyent reffuz pour le prix que les aultres en vouldroyent donner, et, avecques ce, que luy ne les siens en temps advenir ne pourront clorre ou empescher lesdits cent quartiers ou journaulx en manière que lesdits habitants ou leurs successeurs ne ayent leur entrée et passage pour aller et venir au surplus desdits maroys toutes foys que bon leur [semblera]. Ausquelx accordz dessusdicts tenir, entretenir et accomplir fermement et loyaulment de poinct en poinct sans jamais venir encontre lesdites parties establissans, tant en leurs noms que en nom que dessus, ont obligé et obligent l'ung a l'aultre eulx leurs hoirs avecques tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles, presens et advenir, renonçans par devant nous especiallement, et generallement a toutes et chacunes les choses a cest faict contraires.

Ce fut faict et jugé a venir par le jugement de ladite court lesdits establissans presents et consentans, et ont promis et juré par la foy et serment de leurs corps de n'en jamais venir encontre, et seellé a leurs requestes du seel estably et dont l'on use aux contractz dessusdits en tesmoing de verité. Donné en la présence de nobles hommes Hardoin de Maillé, seigneur de Benehard (1) et René de Fromantières, seigneur de Beaumont de la Ronce, et Hardoin Viau, sieur de Panchien, tesmoings a ce requis et appellés le troisiesme jour de mars l'an mil quatre cens soixante-dix,

Et oultre ont promis et promectent lesdits messire Guillaume Durant et Lienne Polliceau, en leurs propres et privez noms, faire ratiffier et approuver ce present appoinctement

1. Hardouin de Maillé, seigneur de Benehart et de Ruillé. Cf. P. Anselme, t. VII, p. 512.

et le contenu en icelluy ausdits manans et habitans ou procureurs pour eulx ayans pouvoir spécial, et en bailler au recepveur dudit lieu de Benetz pour ledit puissant, lettres de ratiffication bonnes et vallables, dedans le jour de l'Ascension Notre-Seigneur prochaine venant a peyne de cinquante escuz a applicquer audit puissant seigneur. Donné comme dessus. Ainsi signé : Martin et P. Regnarc.

(*A suivre.*)

LIVRES NOUVEAUX

HENRI MARTINEAU. *Mémoires*. MCMVI.

LES *Vignes Mortes* d'Henri Martineau disaient l'angoisse jalousement entretenue, la crispation des nerfs, l'amour imaginé.

Les transpositions fictives qui animent ces cinq pièces nouvelles, sobres et rapides, nous en voilent la réalité, pas assez toutefois pour que nous sachions nous défendre de la définir. Le rêve correspond ici à la vérité quotidienne ; mais l'image d'une passante s'efface pour ne laisser vivre que celle de l'amour :

Si mon cœur un instant fut troublé par le songe
incertain de l'amour, et si jusqu'en mes vers
ce souvenir encore obstiné se prolonge,
n'ayez point pour en rire un triomphe trop fier,
ô vous dont le caprice irritant et le charme
n'osèrent lâchement désirer que des larmes.
Il eût suffi d'un mot, peut-être, d'un seul mot,
lorsque votre main nue et vos regards de fièvre,
appesantis sur moi et crispés aux sanglots,
trahissaient le pli sombre et fermé de vos lèvres,
pour que, s'abandonnant à la douceur des nuits,
votre âme dénouée et votre chair peureuse
se tendissent de joie unique vers l'oubli.
Ah ! combien je les livre à la ville brumeuse
ces souvenirs jaloux qui me voilaient demains !
J'ai perdu leur ivresse et ne regrette rien.
Aussi ne riez pas de mon trouble d'une heure,
vous qui l'avez fait naître et l'avez méconnu :
ce n'est plus votre image aujourd'hui que je pleure
mais le fantôme éteint de l'amour entrevu.

Ainsi, à travers leurs petits crissements douloureux, nous percevons l'intention des *Mémoires* : l'amour de l'amour absorbe la passion qu'une rencontre manqua de décider.

Des épigraphes de Racine, admirablement contemporaines, commentent ces vers, classiques malgré leur forme d'aujourd'hui. — Demain, Henri Martineau écrira sans doute des poèmes plus *directs*. Je les attends avec confiance ; ils seront beaux comme ceux-ci, ils seront clairs comme le bonheur.

Fontenay-le-Comte, 2 octobre 1906.

FRANCIS EON.

*
* *

BERTRAND DE JARZÉ. — *Ce qui demeure.*

Ce qui demeure ? tel est le titre du beau et bon livre que Mme la comtesse Miron d'Aussy, d'Angers, vient de faire paraître chez Juven, sous le pseudonyme de Bertrand de Jarzé.

L'intrigue du roman, fort simple en elle-même, se peut résumer en deux mots : Claude de Juillac, lasse de subir les infidélités de son inconscient mari, a brusquement un jour rompu avec lui, bien que toujours elle l'aime tendrement. Trop foncièrement honnête pour répondre par la loi du talion, elle s'est réfugiée au sein de ses œuvres mondaines philanthropiques si à la mode. Mais toutes ses ardeurs de néophite n'ont pu lui faire oublier le passé. Elle a été marquée du sceau indélébile du mariage. Après mille hésitations et péripéties, elle retournera donc au mari toujours aimé et s'accommodera philosophiquement, pour l'avenir de son caractère cruellement, mais inconsciemment léger. Cette intrigue si simple m'apparaît surtout comme une manière de synthèse de toute notre époque. Claude de Juillac, n'est-ce pas l'humanité elle-même, la nerveuse humanité de nos jours qui semble avoir perdu toute mesure, tout principe, toute règle de conduite et va en apparence à la dérive ; et M. de Juillac ne symbolise-t-il pas la vie inconstante, traîtresse, pleine d'imperfections, mais qui en somme a du bon quand on sait bien la prendre, et dont, en tout cas, faute de mieux, il faut s'accommoder ?

Autour de cette intrigue principale, gravitent une foule de petits personnages d'apparence secondaire, mais qui, en réalité, travaillent tous activement à la démonstration de la thèse. Parmi ceux-ci, il n'en est pas de plus intéressants et de mieux pris sur le vif que les petits jeunes gens des œuvres mondaines, légers, bavards, posant au viveur blasé, mais somme toute, bons enfants, cultivant en secret la fleur bleue de l'idéal, faisant le bien, un peu par vanité sans doute, mais enfin le faisant réellement quand même.

En résumé, si nous en croyons l'auteur, de quelque côté qu'on se

tourne, il *demeure* l'armature des principes et le besoin inné d'un ordre social d'où viendra le salut.

Ce roman est écrit dans une langue très claire, très simple, et ne trahit en rien par sa facture une main féminine. Chose rare à notre époque, pour un livre tombé de la plume d'une fille d'Eve, on n'y relève aucune trace d'afféterie ni de préciosité.

On doit pour cela beaucoup de reconnaissance à Bertrand de Jarzé.

Ajoutons que ce sont presque les débuts littéraires de la charmante autoresse, que Bertrand de Jarzé est « un jeune » et que son livre s'emble marquer — ce que nous souhaitons de tout cœur — la première étape d'une glorieuse carrière.

*
* *

Nous avons reçu de notre distingué compatriote, le bon poète Paul Payen de la Garanderie, un délicieux volume de vers ayant pour titre *La Voix des Ages*.

Notre collaborateur et ami A. de Châteaubriant, dont nos lecteurs ont déjà maintes foi apprécié le fin talent littéraire, nous en donnera un compte-rendu dans le prochain numéro de la *Revue*.

Nos lecteurs savent tout le charme des poésies de M. de la Garanderie, et souhaitent avec nous d'en retrouver fréquemment parmi les feuillets de la *Revue*.

R. V.

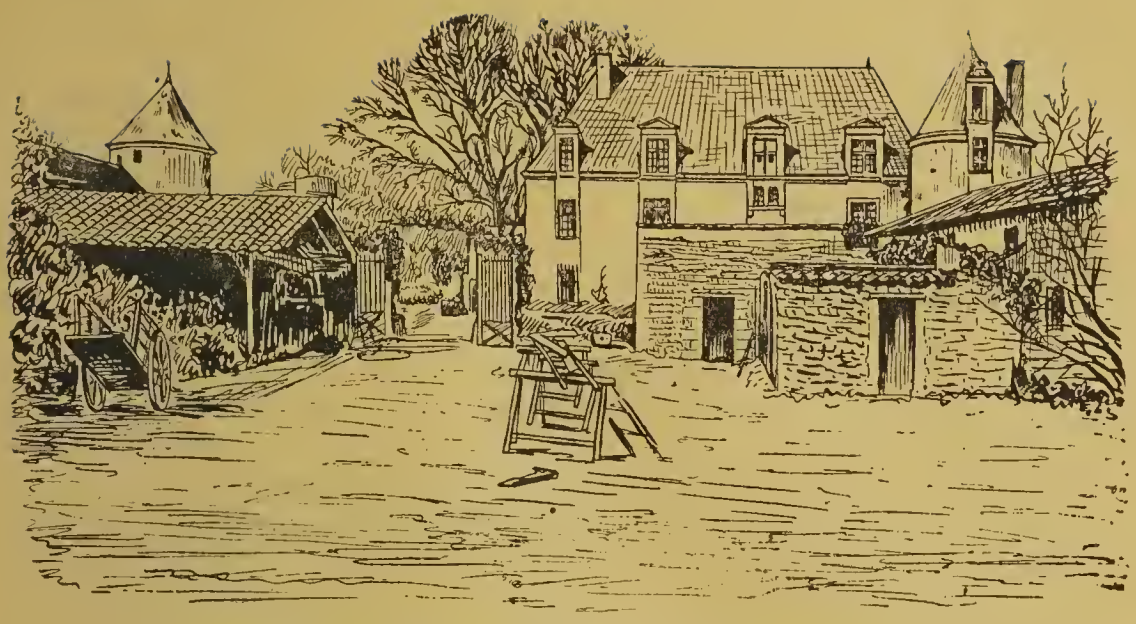

Demeure féodale des Clémenceau à l'Aubraie.

CHRONIQUE

M. Clémenceau en Vendée. — M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, est venu en Vendée, le 30 septembre dernier, pour inaugurer un lycée de filles à la Roche-sur-Yon et un hôpital à Montaigu.

Il y a, dans le discours qu'il a prononcé à La Roche-sur-Yon, une partie qui ne touche en rien à la politique et qui n'est pas sans charme : C'est celle où le ministre, avec une éloquente émotion, célèbre la terre natale d'où il partit jadis, à la conquête de Paris. On est excusable, quand on revient en triomphateur à la maison paternelle, de s'abandonner tout entier aux effusions et à la joie :

« J'ai vu, a-t-il dit, quelque chose du monde. Aucun spectacle des contrées et des hommes, aucune grâce de la terre, aucune splendeur du ciel, aucun champ de la plus grande histoire n'a pu mordre en mon cœur sur l'amour du pays natal. Le charme m'avait pris, le charme m'a gardé. Plaine, Marais, Bocage, je suis resté fidèle à notre bonne terre. Comment aurais-je cessé d'aimer notre Plaine mouvementée, où moutonnent dans l'aveuglante lumière les grandes vagues des moissons fauves ; notre Marais tout d'herbes, d'oiseaux sauvages, de troupeaux envasés, où le bâton sautoux me lançait par-dessus les perfides canaux dont, plus d'une fois, à mes dépens, j'ai exploré les profondeurs ; notre

Bocage enfin, notre cher Bocage de granit, avec ses ravins, ses eaux, ses douces vallées isolées du monde, que domine la montagne des Alouettes, d'où se découvrent les tours de Nantes et les feux de La Rochelle et de Ré ? Cette terre est la nôtre, nos anciens y dorment en paix, nous y avons vécu, nous y dormirons tous.

Et ce que les ignorants dénomment notre patois, qu'est-ce donc, sinon la belle jeunesse de la robuste et féconde langue d'oil, la langue libératrice de notre Rabelais ? Armorique et Vendée, nous sommes le plus pur sang des Gaules, les fils de ceux qui n'ont pas capitulé devant César ».

Il est fâcheux que M. Clémenceau ait gâté cette jolie page littéraire par des divagations extra-historiques. Mais évidemment, M. Clémenceau n'était pas venu en Vendée uniquement pour faire de la poésie et c'est dommage.

Au reste, même dans son élan sentimental, M. Clémenceau est peut-être allé un peu loin. Il nous a promis de venir dormir à côté de nous son dernier sommeil et même d'achever au milieu de nous ses derniers jours ! Passe encore pour le dernier sommeil, il est possible qu'il veuille aller le dormir, à l'ombre des vieilles tours de l'Aubraie, ou sous les grands arbres du Colombier.

Mais quant à passer ses « derniers jours » en Vendée, cela non, par exemple : il a eu beau le dire à La Roche-sur-Yon, il ne le fera jamais croire à Paris, ni même en Vendée.

Un mot du général de Charette. — A l'occasion de son anniversaire, notre Directeur avait adressé au vaillant général de Charette ses hommages et ses vœux. Ce dernier a répondu par ce mot charmant :

Merci de cœur, restons toujours jeunes, et pour cela gardons intacte la légende vendéenne et le contact de nos cœurs.

Le vieux général tout vôtre,

Charette.

Glorieux souvenirs. — Au mois de juillet dernier, M. de Liger, de Poiroux, succombait à l'âge de 82 ans, chez sa fille, Mme Geoffroy Lynier, de Laudraire.

Ce bon vieillard, à qui les vertus et la résignation chrétiennes avaient valu les honneurs de la présidence du Conseil de fabrique de Poiroux, était né à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure), où son corps a été inhumé.

Il descendait d'une très ancienne famille noble alliée aux de Rohan, la Rochefoucauld, Trobriant, La Touche-Limouzinière, de Surgères, de la Tribouille, etc., etc., jadis fort riche, mais qui fut presque entièrement ruinée par la Révolution.

Ce qui restait fut néanmoins consacré avec enthousiasme, par le père du défunt, à la défense des intérêts monarchistes. Sitôt l'arrivée en France de la duchesse de Berry, M. de Liger leva six cents hommes de Saint-Philbert et du village de la Marne, les entretint à ses frais, durant plusieurs semaines dans la forêt de Machecoul, puis se battit courageusement à leur tête, à la bataille du Chêne.

Cependant, « Petit Pierre », déguisée en paysanne, faisait sauter sur ses genoux l'enfant de son hôte qui reçut des lettres de félicitation, maigre monnaie qui n'a plus cours aujourd'hui.

Poursuivi, puis incarcéré par le gouvernement de Louis-Philippe, M de Liger fut tué à sa sortie de prison.

Sa veuve était fille de M. René Dargent, qui servit dans l'armée de Charette en qualité de chirurgien.

Partout, à la suite des troupes vendéennes, il traînait ses neuf enfants. A la déroute de Savenay, la mère de M. de Liger qui vient de mourir, alors âgée de huit ans, fut séparée des siens.

Elle gémissait sur une place, au milieu des morts et des blessés, lorsqu'un fuyard eut pitié d'elle et, ne pouvant l'emporter, la plaça dans une écurie sous de la paille. Tapie en bas la crèche, et retenant son souffle, la pauvre mignonne attendait la fin de l'alarme, ce à quoi depuis longtemps elle était accoutumée, quand les vainqueurs firent irruption pour donner l'avoine à leurs chevaux.

« — Un blanc », s'écria un hussard en voyant remuer la paille et la chevelure blonde de l'enfant poindre à travers le fourrage. Et il tirait son sabre pour l'égorger, quand un autre cavalier prit la défense de la petite, la mit en croupe derrière lui et la ramena à Nantes où elle put retrouver un négociant en draperie, M. Poirier, ami de sa famille, chez lequel elle demeura jusqu'à la pacification.

Elle put alors rejoindre ses parents, échappés comme elle par miracle, aux massacres, et qui s'étaient refugiés dans leur vieux manoir « la Musse », en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dix fois brûlé par les hordes républicaines.

Des neuf enfants de M. Dargent, on ferait neuf histoires à faire dresser les cheveux d'épouvante.

L'aîné, aide de camp de Charette, sur le point d'être capturé, s'embarqua comme matelot à Paimbœuf, sur un navire en partance et devint plus tard gouverneur de l'île Mahé.

Deux filles, d'une radieuse beauté, épousèrent des officiers républicains, au pied de l'échafaud, pour échapper au supplice.

Les autres périrent on ne sait où, à l'Entrepôt, sous les balles de la place Canclaux, ou dans les bateaux à soupape, humbles martyrs, vic-

times innocentes de l'intolérance humaine et dont les reliques, sous formes de boucles de souliers ou d'agrafes de mantelets, exhumées des grèves de la Loire, excitent la pitié des visiteurs du musée Dobrée.

H. R.

Le Pèlerinage de Garreau. — Plusieurs milliers de pèlerins se pressaient les 7 et 8 septembre autour du sanctuaire de Garreau, pour y prier l'antique Madone qui a vu depuis des siècles tant de générations prosternées devant son autel. Chacun des deux jours, la messe solennelle a été célébrée en plein air.

Le vendredi, à 1 heure, la foule s'est transportée à la pierre miraculeuse qui gît au fond de l'ancien lit de la rivière, où elle a chanté de nombreux cantiques suivis de la complainte de la *Muette de Garreau.*

L'antique pèlerinage de Garreau dont l'origine remonte à l'époque des Croisades, et qui aurait été institué à l'occasion du vœu d'un chevalier revenant de Palestine, ne devint solennel qu'en 1746 par la fondation de Madame de la Saulnerie, née Audry, faite sur son lit de mort à la Mothe-Achard, par devant Jehan Regnault et Jehan Rousseau, notaires de la baronnie.

Cette pieuse châtelaine donnait par testament une partie de ses biens aux Cordeliers de Saint-François-d'Olonne à la condition d'une messe perpétuelle célébrée par eux, chaque année, à Garreau, en la fête de Notre-Dame-de-Septembre, pour le repos de son âme et de celle des deux gentilshommes qui avaient été successivement ses époux, Etienne Gasteau de la Bretaudière et Charles Robert de la Saulnerie.

Les Cordeliers prirent possession de leur legs, le 8 septembre 1646, mais cinquante ans plus tard, réformés en frères mineurs Récollets, ils furent contraints de l'abandonner aux héritiers de la Saulnerie, en 1696.

Le legs fut alors confié par la famille Morisson de la Bassetière-Naulière au clergé paroissial qui le conserva pendant soixante-dix ans.

La réforme des Récollets n'ayant pu se maintenir à Olonne, les Cordeliers y étant retournés en 1770, reprirent le bénéfice de la Saulnerie, et célébrèrent de nouveau la messe du 8 septembre à Garreau, jusqu'au jour où la sinistre Révolution les ayant dispersés, vendit nationalement leurs domaines d'Olonne, le 28 septembre 1791.

Interrompu pendant la Révolution, le pèlerinage de Garreau fut rétabli par M. Nicolas-Jean-Louis Nicolleau, nommé curé de la Chapelle-Hermier au retour de son exil en Espagne, et mort en cette paroisse en 1839.

Les successeurs de M. Nicolleau ont rivalisé de zèle pour solenniser ce pèlerinage tant aimé dans le Bocage et le Marais vendéen.

PORTRAIT DU Cte A. DE BÉJARRY

SÉNATEUR DE LA VENDÉE

M. Charles Foley en Vendée. — M. Charles Foley, l'écrivain délicat et le conteur charmant, auquel on doit déjà tant d'exquises pages sur la Vendée et son épopée glorieuse, est venu cet été à Fontenay et a visité avec beaucoup d'intérêt les marais de la Sèvre et les futaies de la forêt de de Vouvant. M. Foley doit y placer l'action d'un prochain roman, qu'il mettra en chantier aussitôt l'apparition de celui qu'il publia naguère dans le *Gaulois*, — *Mauvais Gars*, — et dont le succès ne sera certainement pas moindre en volume qu'en feuilleton.

L'aimable romancier a bien voulu nous promettre pour la *Revue* la primeur de ses impressions vécues lors de son récent séjour en Vendée.

Nous l'en remercions bien vivement d'avance.

M. Le Sénateur de Béjarry. — L'excellente revue, *Le Panache*, publie un fort beau portrait de M. le Comte A. de Béjarry, sénateur de la Vendée.

Elle le fait suivre de la notice biographique que voici :

« M. le comte Amédée de Béjarry, dont nous publions le portrait en première page du *Panache* représente, au Sénat depuis 1885, le département de la Vendée.

Ancien officier de lanciers, démissionnaire avant la guerre de 1870, le comte de Béjarry fit la campagne de 70 comme capitaine, puis comme chef de bataillon des mobiles de la Vendée. Il fut blessé à Champigny et à Montretout. Sa belle conduite sur le champ de bataille lui valut la croix de la Légion d'honneur. Après la guerre, M. de Béjarry fut, pendant dix ans, de 1875 à 1885, lieutenant-colonel du 43e territorial.

En 1885, les électeurs de la Vendée lui conférèrent leur mandat au Sénat, mandat qui lui fut fidèlement renouvelé aux élections de 1891 par 467 voix, et aux élections de 1900 par 480 voix. Membre de la Droite royaliste, M. le comte de Béjarry est au Sénat un des plus utiles défenseurs de notre cause, qu'il a voulu servir aussi comme président du Comité royaliste de la Vendée.

Nous sommes heureux de lui rendre ici un hommage mérité. »

Inutile d'ajouter que la *Revue du Bas-Poitou* est heureuse de s'associer cet hommage.

Une cérémonie patriotique. — Le 23 septembre à Fontenay, a eu lieu en présence d'une foule considérable la remise officielle du drapeau aux membres de la 2047e section de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer.

Ce drapeau, offert par M. de Fontaines, député de la circonscription, a été remis par M. le sous préfet de Fontenay, qui a prononcé dans la cir-

constance un discours empreint de plus pur patriotisme. M. Michaux, président de la section, a remercié en termes excellents.

Le cortège s'est ensuite rendu à l'église Notre-Dame où le drapeau a été solennellement béni par M. l'archiprêtre, tandis que la *Lyre fontenaisienne* faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au banquet qui a suivi la messe, de nombreux toasts ont été portés par MM. Le Roux, sénateur, de Fontaines et Guillemet, députés et Gandriau, maire.

A l'issue du banquet, le cortège s'est reformé, et drapeau déployé, s'est dirigé vers le monument des combattants au pied duquel d'éloquentes et patriotiques paroles ont été prononcées par M. de Fontaines, député et par M. le Sous-Préfet de Fontenay.

Tout s'est admirablement passé et sans que le moindre incident ne soit venu troubler la fête.

A l'Académie des Sciences Morales et politiques, M. A. Schuquet a donné lecture des Mémoires de M. de Frénilly, dont l'existence se partageait entre le Poitou et Paris.

Découverte d'une motte féodale. — Près de la Blènière, dans la commune de l'Ile d'Olonne, M. le docteur Marcel Baudouin vient de reconnaître l'existence d'une antique motte féodale, très intéressante et restée inconnue jusque-là. Malheureusement, elle a été attaquée il y a quelque temps, et une moitié au moins a déjà disparu, ce qui est fort regrettable. Dans le voisinage, on remarque une enceinte curieuse, restes évidemment, d'un établissement qui a disparu. Ces enceintes et mottes se trouvent sur le bord de l'Auzance.

Le dessinateur Grandjouan a Sion. — La station balnéaire de Sion a reçu cet été la visite de l'habile dessinateur Grandjouan, l'auteur de *Nantes la Grise*, et l'illustrateur si apprécié de l'*Assiette au Beurre*.

Le dernier n° consacré au *Repos du Dimanche* — a été texte et dessins, composé sur notre plage Vendéenne.

M. Grandjouan rapporte de son séjour à Sion des coins de paysages très habilement traités. Nous l'en félicitons bien sincèrement.

« Jean Chouan » au théâtre. — MM. Decori et Olivier ont fait représenter au théâtre de la Gaîté à Paris une pièce ayant pour titre *Jean Chouan*, empruntée à certaines épisodes peu connus des guerres de la chouannerie.

Villégiature royale. — S. A. R. le prince Monivong, fils du roi Sissowath, élève à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, est venu en septembre

aux Sables-d'Olonne faire une villégiature sur notre belle plage. Il était accompagné du prince cambodgien Mou, et d'un capitaine d'infanterie, spécialement attaché à sa personne. Il habitait une maison particulière, rue du Palais.

— M. Poupin, l'habile photographe de Mortagne nous a gracieusement fait hommage de la collection de ses cartes postales illustrées de la Vendée. Tous nos remerciements.

Nouveaux collaborateurs. — Nous sommes heureux de constater qu'à notre vaillante pléiade de collaborateurs accoutumés, sont venus s'adjoindre plusieurs écrivains qui n'en cèdent en rien à leurs devanciers, ni par le charme de leur style, ni par l'étendue de leur érudition.

Nous souhaitons une particulière bienvenue à M. Raymond Louis qui nous donne aujourd'hui une étude de critique historique d'un réel mérite sur *Paul de Vendée*; à Mlle Jane Mercier-Valenton pour les exquis poèmes dont nos lecteurs ont pu apprécier plus haut tout le charme littéraire.

Publications prochaines. — Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'une très précieuse étude de M. Guy Collineau sur *Les municipalités Sablaises*, de 1749 à 1790.

Ce même numéro contiendra un savant article de M. L. Troussier sur le *Portus Secor, et les Côtes d'Aquitaine à l'époque de la conquête Romaine.*

Nous publierons de même prochainement une notice très documentée de M. Duval, l'éminent archiviste de l'Orne, sur *Ferchault de Réaumur*, l'illustre naturaliste.

— Dans le désir de rendre à sa mémoire un plus complet et plus digne hommage, nous remettrons à notre prochain fascicule la publication de la notice que nous voulons consacrer au regretté Marquis de Lespinay

Au Salon d'Automne. — Notre compatriote, M. Milcendeau a exposé un grand tableau consacré au « Maraichinage », dont notre collaborateur le docteur Baudouin a fait naguère, le sujet d'une curieuse étude.

*
* *

L'enseignement secondaire du Bas-Poitou avant la Révolution. — *Sous le titre : « L'Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution », M. l'abbé A. Baraud, prêtre habitué à la Roche-sur-Yon, publie, dans la* Semaine Catholique de Luçon *une série d'intéressantes études desquelles nous croyons devoir reproduire la suivante, concernant l'enseignement secondaire en Bas-Poitou ».*

L'enseignement secondaire y était donné à la jeunesse par les collèges de *Fontenay*, de *Luçon*, de *Montaigu*, de la *Roche-sur-Yon* et de *Mortagne-sur-Sèvre*.

1° A *Fontenay-le-Comte*. Un collège florissant, fondé par les Jésuites, réunissait un bon nombre d'élèves du pays d'alentour. Mais, après la suppression de la Compagnie de Jésus, en juillet 1775, des prêtres séculiers, dont l'abbé Loriou était le supérieur, en prirent la direction. En 1789, treize professeurs y enseignaient, depuis la philosophie jusqu'à la neuvième, donnant ainsi l'instruction secondaire et primaire (1).

Ce collège disparut à la Révolution comme tous les collèges tenus par les prêtres obligés au serment.

En janvier 1791, les professeurs prêtres avaient été appelés, après le clergé paroissial, à prêter le serment révolutionnaire. Comme ce dernier, les prêtres du collège n'ayant fait qu'un serment restrictif, non accepté par la loi, ils durent s'enfuir pour sauver leur vie (2). La bibliothèque, peu fournie, contenait environ 300 volumes : RR. Pères, Théologie, Histoire, Journal de Trévoux, Dictionnaires, Lettres de missions, etc. (3).

Le collège fut rétabli, après les années de guerre, par un personnel ecclésiastique dont l'abbé Garnereau, ancien professeur, fut le principal ; il était autorisé à contracter un emprunt de 3.000 francs pour y rétablir un pensionnat, sous la garantie et le cautionnement de la commune (2 octobre 1803). L'ouverture du nouveau collège eut lieu le 7 novembre suivant.

2° A *Luçon*, un séminaire-collège donnait l'enseignement secondaire et primaire depuis la philosophie et les humanités jusqu'à la neuvième. Dirigé d'abord par les Jésuites, il fut ensuite confié aux Lazaristes par Mgr de Verthamon. Ceux-ci faisaient aux élèves ecclésiatiques les cours de dogme et de morale. La philosophie comprenait deux cours en deux années, les humanités et la grammaire latine cinq classes ; l'enseignement primaire commençait à la neuvième.

Comme les maisons analogues, celle-ci subsista jusqu'en 1791, mais à

(1) Outre les cinq professeurs ecclésiastiques qui faisaient les cours supérieurs et qui étaient MM. Loriou, Papin, Giraudeau, Garnereau, et Cercleron, il y avait trois autres professeurs laïques et deux sous-maîtres, ainsi que des maîtres de langues, de mathématiques, de dessin, d'écriture et de danse.

(2) V. *Clergé Vendéen*. T. II, p. 396 et *passim*.

(3) Le 1er avril 1798, la municipalité vend aux sieurs Bernard et Champion-Bretonnière, pour 25.000 fr., l'ancienne chapelle du collège, les classes et les quatre carrés de jardin, soit une boisselée et demie, *à la condition* par les acquéreurs de *convertir la ci-devant église en une salle de théâtre et de bal* (Archives de la Vendée).

cette date, les professeurs appelés à prêter serment le refusèrent. Ils furent dispersés et plusieurs exilés.

Le 13 juillet 1796, une loi affecta le ci-devant collège de Luçon, transformé en hôpital militaire, à l'établissement de l'Ecole centrale, laquelle n'eut qu'une existence éphémère.

3° A *Montaigu*. Le collège de Montaigu, fondé par les anciens seigneur du lieu, ne donnait pas, comme ceux de Fontenay et de Luçon, un enseignement secondaire complet. Son programme était plus modeste. Il n'eut d'ordinaire qu'un seul maître, avec deux professeurs, dont l'un enseignait le latin. Les maîtres étaient choisis par le seigneur de Montaigu et approuvés par le clergé de la collégiale Saint-Maurice.

De 1760 à 1781, le directeur du collège fut un clerc d'origine normande, l'abbé Le Séguillon. Il eut soixante élèves.

Au témoignage du conventionnel Goupilleau, qui avait été son élève, ce directeur avait une certaine valeur littéraire et avait concouru pour des prix académiques à Rouen et à Caen. La Réveillère-Lépeaux, également son élève, fait de ce clerc de grands éloges, et Clémenceau, sous-préfet de Montaigu en 1801, dit qu'il avait un *véritable talent d'éducation*.

Des mains de l'abbé Le Séguillon, le collège passa en 1871 à Claude Sauvaget, lequel eut jusqu'à quatre-vingts élèves en 1791. Fermé en 92, cet établissement, dont le local devint plus tard le presbytère de Montaigu, fut relevé en 1808 par M. Aillery, père de l'abbé Aillery, le célèbre historien du Bas-Poitou.

D'après une lettre de Clémenceau à Chaptal, ministre de l'intérieur, 11 mai 1804, deux autres collèges, comme celui de Montaigu, existaient avant la Révolution en Vendée, l'un à la Roche-sur-Yon, l'autre à Mortagne.

4° Du *Collège de la Roche-sur-Yon*, nous avons retrouvé seulement les noms des trois directeurs qui ont précédé l'époque révolutionnaire : Jacques Daviéré, en 1755, son fils Philippe Daviéré, en 1777 et Pierre-Louis Bellanger, en 1788. Le traitement annuel était de quarante livres, non compris la pension payée par les internes et par ceux des externes qui n'étaient pas indigents. A part ces derniers, tous payaient un droit d'*écolage*.

5° Le directeur dn *Collège de Mortagne* en 1667 était un certain Godin, qui fut interdit d'enseigner à cause de sa mauvaise conduite ; en 1740, c'était un prêtre Jean Allard, auquel succéda un autre ecclésiastique, M. Renaud. Celui-ci, qui vivait en 1789, fut victime de la Révolution et exilé par elle en septembre 1792. Embarqué pour l'Espagne, il n'en revint pas....

Au Congrès préhistorique qui s'est tenu en août dernier à Vannes, plusieurs de nos collaborateurs ont pris une part active. Citons notamment MM. les docteurs Algier et Baudouin, dont les communications ont vivement intéressé la docte assemblée.

Pour les Sites et Monuments de la Vendée. — Dans sa session d'août dernier le Conseil général a désigné pour faire partie du Comité de conservation des Sites et Monuments de la Vendée : MM. Bourgeois, Guillemet, Mignen, Libaudière, Brochet, Lebeau de la Morinière, et Vallette.

Nos Compatriotes. — Au moment d'achever ce fascicule, nous apprenons avec plaisir que MM. Raoul Gaudriau, de Fontenay, et Gouraud, de Cugand ont été faits chevaliers de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Nos félicitations.

CARNET MONDAIN

Le 7 août, en l'église de Chantonay, a été célébré le mariage de M. Henri Rocheteau, avoué à Fontenay-le-Comte avec Mlle Juliette Pillaud.

Le 11 octobre, a été célébré au Temple de la Roche-sur-Yon le mariage de Mlle Madeleine Loquet, fille de notre distingué collaborateur, avec M. Pierre Courty.

Le 16 du même mois, a été béni en l'église de Tocane-Saint-Apre (Dordogne), le mariage de Mlle Louise de Fayolle, fille de notre excellent collègue et ami le marquis de Fayolle, inspecteur régional de la Société française d'Archéologie, et de la marquise née d'Arlot de Saint-Saud avec M. Simon de Pontlevoye.

Nous avons également le plaisir d'apprendre : le mariage de Mlle Germaine Béraud, fille de notre excellent confrère, M Béraud, publiciste, directeur de la *Revue de l'Ouest*, à Niort, avec M. le docteur René Giffard ex-interne des hôpitaux de Nantes ;

Celui de M. le vicomte de Rorthays, lieutenant au 123e d'infanterie, fils du comte A. de Rorthays et de la comtesse née de Montaignac, avec Mlle Germaine de Beaurepos, fille du vicomte L. de Beaurepos, décédé, et de la vicomtesse, née de l'Estoile ; et enfin celui du vicomte de Suzannet, fils du distingué conseiller général de Saint-Fulgent, avec Mademoiselle Margaret Knower.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos plus vives félicitations à leurs familles.

NÉCROLOGIE

Mme Marie-Lucie-Hélène AUDOUIN-DUBREUIL, épouse de M. Edmond LANCELIN, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédée aux Grands-Arbres, le 4 août 1906 dans sa 35e année.

Cette mort a mis en deuil M. et Mme Louis Clais auxquels nous adressons nos plus vives condoléances.

M. Olivier LE PAGE du BOISCHEVALIER, décédé au château de Noé, en Saint-Philbert de Grand-Lieu, au début de septembre.

Cette mort met en deuil les familles de Boischevalier, de Lavrignais, de Lespinay, auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

M. J. BRENON, curé de Saint-Hilaire-de-Voust, décédé subitement en descendant de chaire, le 16 septembre 1906, à l'âge de 59 ans.

M. BRAUD, instituteur libre, décédé à Mouzeuil, le 22 septembre 1906.

M. Braud était un travailleur et un érudit modeste, qui a publié naguère dans la *Vendée* de curieuses notes d'histoire locale sur les Rues de Fontenay-le-Comte.

M. Paul BOURASSEAU, décédé presque subitement à l'âge de 15 ans, à Foussais, le 28 septembre 1906.

Nous adressons à son père, notre excellent ami le docteur Bourasseau, et à Mme Bourasseau, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

M. Paul FAVIN-LÉVÊQUE, chevalier de la Légion d'honneur, officier au dépôt de Remonte de Fontenay, décédé subitement à l'âge de 50 ans, en sa propriété de la Vigerie (Charente-Inférieure).

M. Favin-Lévêque emporte les regrets unanimes de tous ceux qui le connaissaient tant dans le monde militaire que dans l'élément civil où il ne comptait que des amis. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Savinien au milieu d'une assistance très-nombreuse.

Nous prions sa famille, si douloureusement éprouvée, de bien vouloir agréer l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances.

M. François-Pierre-Henri-Joseph LARIGNON, commis-greffier près le tribunal de première instance de Fontenay-le-Comte, conseiller municipal, décédé à Fontenay, le 30 septembre 1906.

M. Larignon était universellement connu et estimé par sa compétence en affaires judiciaires, et par son extrême serviabilité.

Nous avons également appris avec un vif chagrin la mort de M. BONNIN, de Bourganeuf, le cousin et légataire universel de notre toujours regretté collaborateur et ami, Alexandre Bonnin de Fraysseix, décédé presque subitement à Paris.

*
* *

— Notre éminent compatriote, M. Emile Faguet, de l'Académie Française, vient d'être cruellement éprouvé, Mlle Alice FAGUET, sa sœur, est décédé à Poitiers.

Nos plus respectueuses sympathies.

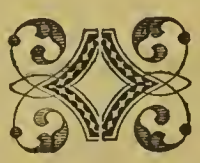

BIBLIOGRAPHIE

Mlle Magali BOISNARD, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier tout le charme littéraire et le beau souffle poétique, nous adresse de Bône un délicieux volume de vers intitulé *Rimes du Bled*, avec cette dédicace aimable qui ajoute au charme si captivant des jolies strophes, inspirées par les beautés sauvages du Grand Sahara :

A Monsieur René Vallette, en toute simplicité et gratitude.

Si vous aimez les rimes d'or
La splendeur d'un rare poème,
Où le génie à foison sème
Ses rayons dans un pur décor,
N'ouvrez pas l'humble petit livre
Où gît le reflet pâlissant
D'un cœur trop jeune et frémissant
Du bonheur éperdu de vivre.
Pourtant ce livre en votre main
Sans peur repose... Et sait peut-être
Jusqu'à quel point vous pouvez être
Très doux et grandement humain,
Indulgent à la voix sincère
Qui chante comme le roseau
De l'Arabe, ou comme un oiseau...
Et c'est pour cela qu'il espère.

Magali Boisnard.

Bône, 2 octobre 1906.

— Le Bulletin de la *Société d'Emulation de la Vendée* pour 1906, renferme : La suite des très précieuses recherches historiques de M. Loquet sur *Les Baronnies du Nord-Ouest du Poitou* ; *La liste des Etangs de la Vendée contenant plus de cinq hectares*, par M. B. Sarrazin ; — *Une notice biographique et documentaire sur M. Luneau, bienfaiteur de l'enseignement laïque en Vendée*, par M. A. Veillet, instituteur ; le compte-rendu des *Découvertes de stations gallo-romaines faites sur l'ancien rivage du hâvre de la Gachère*, par MM. Le Dr Baudouin et G. Lacouloumère ; et enfin l'histoire du *Clergé des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, depuis 1207*, par M. A. Baraud, prêtre.

— Le *Soleil* a commencé la publication des *Fiancés Vendéens*, par M. de Harscoët.

Ce roman est une vivante évocation du soulèvement de la Vendée, luttant pour la défense de sa foi religieuse et monarchique aux temps troublés de la Révolution.

Une pure idylle d'amour traverse tout le récit, mettant une note émue dans ces pages tragiques, dont l'intérêt est relevé par la simplicité du style et le souci de la tradition historique.

— Le numéro d'octobre de la *Revue de Paris* contient de délicieux *Instantanés aux Pays-Bas*, de notre excellent collaborateur et ami A. de Châteaubriant.

— Le journal *Le Vendéen* est devenu la propriété exclusive de notre excellent confrère et ami Henri Renaud, et a pris sous son intelligente direction, un développement et un intérêt auxquels nous sommes heureux d'applaudir.

Le *Vendéen* publie en feuilleton la charmante nouvelle que nous avons donnée naguère en primeur aux lecteurs de la *Revue* et qui a pour titre *La Terre abandonnée*.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1905), qui contient une magistrale et très documentée étude du R. P. de la Croix, sur *L'ancienne église de Saint-Philbert de Grand-Lieu*.

Cette étude est accompagnée de nombreuses planches, fort joliment exécutées, d'après des photographies de notre ami M. J. Robuchon.

— Dans la *Revue de l'Anjou*, de juillet-août 1906, M. E. Queruan-Lamerie publie de curieuses *Notes sur les Billets de Confiance* émis par la municipalité d'Angers (1790-1793).

C'est, dit l'auteur, M. Joubert-Bonnaire [né à Noirmoutier en 1760], propriétaire de fabriques de toiles à voile d'Angers et de Beaufort, qui résolut de provoquer la création d'une Caisse patriotique dans le but d'atténuer la crise monétaire dont souffrait l'industrie locale.

— Notre Directeur, M. René Vallette, a repris dans *le Vendéen* la publication de ses *Chroniques du Bas-Poitou*, dont il existe déjà quatre volumes.

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé F. Charpentier, a publié dans la *Semaine Catholique de Luçon* (N° du 11 août 1906) un intéressant article sur *Notre-Dame de l'Assomption patronne de la Cathédrale de Luçon*.

— Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la Revue mensuelle qui vient de se fonder à Nantes sous ce titre : l'*Intermédiaire des Provinces de l'Ouest*.

— A lire dans l'*Echo de Saint-Philbert de Noirmoutier* (n° de septembre

1906) : *Monuments de l'histoire des Abbayes de Saint-Philibert* et *La « Promenade d'Austerlitz » à Noirmoutier* de notre collaborateur M. Troussier.

Le « Semeur » de Vendée. — Sous ce titre vient de paraître une petite revue mensuelle illustrée, commerciale, agricole et humoristique. Le *Semeur* ne fait pas de politique. Il se contente de raconter des historiettes et de donner des renseignements utiles. Nous lui souhaitons une ample moisson... de lecteurs.

— M. l'abbé Huet, directeur des *Chroniques paroissiales* y publie actuellement avec un intérêt soutenu, l'histoire de Saint-Denis-la-Chevasse, de son église et de ses chapellenies.

— Nous avons reçu de M. le docteur Raoul Stopin la thèse qu'il a si remarquablement soutenue devant la Faculté de droit de Poitiers et dont le sujet — *De la protection des travailleurs contre la maladie par les Sociétés de secours mutuels et l'Assurance obligatoire* — est tout d'actualité. (Grand in 8° de 220 p. Paris, Arthur Rousseau, 1906).

— L'Imprimerie de l'*Etoile de la Vendée* se propose, dit-on, d'éditer pour 1907, un Almanach-Annuaire illustré pour la Vendée.

— Dans l'*Intermédiaire Nantais*, du 1er octobre, nous détachons cette curieuse question relative à une locution du patois vendéen :

1.099. — *Marcher avec des anis ou des anilles*, — A l'époque de mon enfance sous le roi Louis-Philippe, on disait dans le marais de Challans, en parlant d'un estropié porteur de béquilles « il marche avec des anis », et aux environs de Nantes « il marche avec des anilles ».

Les mots « ani » et « anille » qui me semblent du vieux français sont-ils encore en usage dans nos contrées de l'Ouest et quelle est leur étymologie ? Ils dérivent peut-être de l'adjectif latin « anilis » (de vieille femme), et seraient l'abréviation romane de l'expression « baculus anilis », bâton de vieille.

Je n'ai pas rencontré les noms « ani » et « anille » au pays gallo : toutefois il y a une vingtaine d'années, pendant que je visitais en Noyal-Muzillac, la chapelle Brangolo, qui fut au dix-septième siècle un célèbre lieu de pèlerinage, je vis une jeune convalescente offrir à la Vierge en « ex-voto » une paire de béquilles qu'elle appelait des « nilles », em mouillant les « l : j'ai surpris une autre fois la même expression « nilles » sur les lèvres d'un vieux paysan infirme natif de Caro.

Un autre terme employé en Vendée pour désigner une béquille est un terme « potence « : je laisse à des folkloristes plus instruits que moi le soin de nous dire si ce terme vient directement du latin « potentia », puissance, force, appui, — ou si nos pères n'appelèrent d'abord « potences » que les béquilles ayant la forme d'une croix en tau, la forme de la potence classique, un bâton surmonté d'une petite traverse droite, — et si, dans l'origine, ils réservaient le nom de béquilles et d'anilles aux bâtons à bec recourbé en demi-cercle : anille viendrait alors du latin « anellus », anneau.

Erdna.

Formulettes enfantines — Notre collaborateur J. de la Chesnaye va faire paraître au début de l'année prochaine ses *Formulettes enfantines* suivies de *Devinettes*. La préface sera écrite par M. René Vallette.

Imprimées sur papier fort les *Formulettes* seront tirées à 25 exemplaires dont quelques-uns seulement mis dans le commerce au prix de 2 francs. Adresser les souscriptions à l'auteur, à Soullans (Vendée).

— Bouquinerie Vendéenne.

Extraits de la *Revue des Autographes* (158 faubourg Saint-Honoré, Paris),.. n° de septembre 1906 :

162 **Goupilleau de Fontenay** (J.-F.-M.), célèbre conventionnel député de la Vendée, né à Apremont en 1753, mort à Montaigu en 1823. — P. a. s., sig. aussi par *Bourdon de l'Oise*, Niort, 6 août an II ; 3/4 de p. in-fol. . . . . 8 »

Relative au capitaine Biot.

196 **Kercado** (L.-Alex.-X. *Le Sénéchal*, marquis de), brave lieutenant général du règne de Louis XV, né en 1712, mort en 1763. — L. a. s. ; Les Sables d'Olonne, 10 août 1761, 2 p. in-4. . . . . 15 »

Très intéressante lettre où il donne la liste des ouvrages ou mémoires sur l'art militaire, dont il est l'auteur. Curieux détails.

— N° d'octobre :

73 **Lachevardière** (Aug.-Louis), célèbre révolutionnaire, vice-président du département de Paris, commissaire en Vendée, né vers 1770, mort en 1828. — L. a. s. à *Pache* ; Paris, 14 pluviôse an II, 1 p. in-4. Belle lettre. . . . . 6 »

168 **Rochejaquelein** (Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de la), fils du héros vendéen, Louis de la Rochejaquelein, et de Marie de Donnissan, il fut soldat, industriel, député légitimiste, sénateur de l'Empire ; il est mort en 1867. — L. a. s. au marquis de Villette ; Valéry, 17 janvier 1854 ; 4 p. in-8. . . . . 12 »

Il lui annonce la mort de la comtesse de la Ferrière, tante de sa femme, elle lui lègue la terre de Valéry », « avec des fondations pour l'Eglise qui renferme les restes vénérés des Quatorze Condé parmi lequels le grand Condé. Obligé de servir l'Empire dans le présent, il est heureux d'être constitué gardien des cendres de princes légitimes.

R. de Thiverçay.

Le Gérant-Directeur : R. Vallette.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

FIGURES DE VENDÉE

LE MARQUIS DE LESPINAY

Après tant d'éloquentes paroles prononcées, après tant de pages si merveilleusement écrites, il y a quelque témérité à vouloir mêler sa faible voix au concert d'éloges unanimes qu'a si légitimement provoqués la mort du marquis de Lespinay.

Tout a été dit — et Dieu sait avec quel assaut de cœur et de talent — sur ce grand homme de bien dont la Vendée porte et portera longtemps encore le deuil ; et cependant, à l'abondance des larmes versées, à la sincérité des regrets exprimés, à l'élévation des hommages rendus, je veux qu'ici — dans cette *Revue* dont il fut l'un des premiers amis, — une page célèbre encore une fois sa grande mémoire et redise ses éminentes qualités.

A l'heure où semble triompher le règne des appétits vulgaires et des grossières négations, il ne sera pas sans profit d'évoquer le souvenir de cette belle et honnête figure, dont l'image voisine reflète si fidèlement toute la limpidité de l'âme, toute l'incomparable générosité du cœur.

Le marquis de Lespinay était, en effet, un de ces hommes, trop rares de nos jours, qui inspirent l'admiration par leur

désintéressement, imposent l'estime par leur droiture et commandent le respect par leurs vertus.

Dans une langue impeccable, on a rappelé sa belle et grande vie qui fut aussi une bonne vie, faite tout entière de dévouement, de sacrifice, de pure et modeste bonté. Avec un charme inimitable on a décrit l'intimité de son existence, toujours avide de beau et de bien, son inépuisable charité, sa délicatesse infinie, son dévouement pour les humbles, sa tendresse pour ses amis, toute ces vertus du sanctuaire familial, qui étaient chez le marquis de Lespinay d'aloi aussi précieux que ses rares qualités d'homme public.

Descendant d'une des plus vieilles et des plus illustres familles de notre région, chez laquelle le culte profond de la patrie s'est toujours allié intimement à l'ardente foi du chrétien, et qui a fourni à la Religion, à l'Armée et au Parlement les plus enviables gloires, le marquis de Lespinay, que la modestie de sa nature et son amour du sol natal eussent volontiers retenu en Vendée, avait cédé en 1898 aux sollicitations pressantes de ses amis, et, uniquement guidé par le sentiment du devoir, avait consenti à affronter la vie publique.

On connaît son programme, qui pourrait être proposé comme modèle à tous nos aspirants législateurs :

« Je ne suis point habitué aux artifices et aux duperies de la politique, et j'estime que nous n'avons pas le temps de nous haïr. Travaillons donc sans relâche à éteindre les rancunes sociales en améliorant le sort des humbles et des faibles, en leur tendant une main secourable quand ils tombent dans la lutte pour la vie, en leur procurant chaque jour plus d'aisance et de bien-être. »

Programme d'homme de cœur, qui fut celui de toute sa vie et qui lui assura mieux que de nombreux triomphes électoraux, l'universelle estime de tous ceux qui l'approchèrent.

Ennemi des vaines paroles, le marquis de Lespinay parlait peu, mais il votait bien, en homme de la vieille France, en Vendéen, en Chrétien. Et dans ce Parlement, où tant de gens

ne pénètrent et ne se maintiennent que par de louches compromissions, il s'affirmait comme une muette et éloquente condamnation du vice ambiant par la netteté de sa conscience et par l'intransigeance de sa loyauté.

Il serait trop long de rappeler ici les innombrables services rendus par le marquis de Lespinay, comme maire, comme conseiller général ou comme député. D'un dévouement inlassable et d'une générosité sans égale, il sut remplir ces triples fonctions de telle sorte que les devoirs de l'une ne fassent jamais tort aux devoirs de l'autre, ne ménageant ni son temps, ni sa fortune, ni sa santé. Les murs du château de la Mouée, cette œuvre d'union sociale et non de vain orgueil, pourraient seuls redire la somme de bienfaits, les trésors de générosité dépensés par cet homme d'élite, qui fut le parfait modèle du gentilhomme et du chrétien.

Uniquement préoccupé du loyal accomplissement de son mandat, toujours prêt à rendre service, il a usé ses forces dans l'écrasant labeur de chaque jour, et il est tombé, comme un brave qu'il était, sur le champ de bataille où il avait remporté tant de victoires pacifiques par les seules armes de son grand cœur et de son exquise affabilité.

Partout, et toujours, sur son siège de député, aussi bien qu'au coin du foyer familial, ce fut un doux et un tendre, tendre jusqu'à être le consolateur de ceux qui le voyaient souffrir et à qui il a voulu toujours montrer, pour les réconforter et les rassurer, une confiance qu'il n'avait peut-être déjà plus.

Epuisé par les dernières luttes électorales, qui avaient été pour lui un nouveau triomphe, le marquis de Lespinay s'était soumis avec une foi héroïque aux exigences de la Faculté et semblait avoir puisé dans cette épreuve vaillamment supportée de nouvelles forces pour de nouveaux combats, lorsqu'il fut subitement emporté par une étreinte au cœur, alors qu'il était seul avec un prêtre, et loin des visages aimés de ceux qui lui étaient si chers. Suprême sacrifice, auquel le

Dieu de toute justice aura su proportionner la récompense.

Après la tâche accomplie, le devoir suivi, la vertu observée, la belle moisson faite !

Mais pourquoi l'avoir ravi sitôt à la religion dont il était le soldat, au pays dont il était l'orgueil, à la famille dont il était la joie ? Ce sont là d'impénétrables desseins pour la faiblesse de nos esprits. La mort, du moins, ne nous l'aura pas enlevé tout entier. Son œuvre lui survivra, et ce ne sera pas la moindre consolation pour ceux qui le pleurent, de penser que par delà la tombe, son souvenir saura faire germer dans les âmes cet amour du bien qui fut l'unique but de sa vie.

René Vallette.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA REVOLUTION

(*Suite*) (1)

LA BERNARDIÈRE

SIMON (*Gilles-Victorin*), curé.

DOMINGER DE MAYRAC (*Jacques-Raymond*), vicaire.

Du diocèse de Nantes avant la Révolution, la paroisse de la Bernardière, incorporée dans le département de la Vendée lors de la création des départements en 1790, fit partie, au Concordat de 1801, du diocèse de La Rochelle, et, par suite, de Luçon.

M. SIMON, né le 7 janvier 1727, ordonné le 25 mai 1751, fut envoyé, la même année, comme vicaire à la Bernardière, auprès de son oncle, M. François Simon, à qui il succéda en 1759 comme curé de la même paroisse.

Les habitants de la Bernardière n'ayant pas été satisfaits de la décision qui les excluait du département de la Loire-Inférieure dont leur évêché était le chef-lieu, adressèrent à l'Assemblée nationale, le 1er août 1799, une pétition pour être réintégrés dans ce département ; le recteur, M. Simon, signa le premier cette requête, à laquelle il ne fut donné aucune suite. (*Arch. Nat.*, D. IV *bis*, 32 Vendée).

(1) Voir le 3e fascicule 1906.

M. Simon ne prêta pas le serment schismatique et ne quitta sa paroisse que le 17 septembre 1793, comme il l'a relaté lui-même sur les registres paroissiaux :

« 16 septembre 1793. — Ce jour-là, les ennemis de la religion, de l'Etat et du Roi s'étant emparés de la ville de Montaigu, et le jour suivant, 17, de celle de Clisson, il fallut prendre la fuite. » M. Simon n'alla pas loin ; déguisé en paysan, il se cacha tantôt à la Rouvraie, dans la maison des frères Blouin, tantôt au château de la Pénissière, célèbre depuis par le combat du 6 juin 1832, où il célébrait la messe et administrait nuitamment les sacrements dans la chapelle Saint-Louis.

Après la chûte de Robespierre, M. Simon reprit publiquement l'exercice du culte, et fit réparer sommairement l'église et le presbytère de la Bernardière. Le coup d'Etat jacobin de fructidor l'obligea à plus de circonspection et à plus de mystère. Un rapport du commissaire Bousseau, du 24 frimaire an VI, dit de lui : « Vous me demandez l'état nominatif des prêtres réfractaires qui exerçaient le culte avant l'époque du 19 fructidor dans notre canton, sur la conduite et les principes de chaque individu, je vais tâcher de vous satisfaire :

. . . . . .

4° Simon, vieillard de 70 ans, ex-curé de la Bernardière, et prêtre réfractaire, est supposé avoir eu beaucoup d'humanité pendant la guerre de la Vendée, je le crois dans les mêmes principes que les autres contre la Révolution ; je le crois aussi caché dans sa commune à la même époque que les autres. »

A la seconde pacification, M. Simon reprit avec empressement l'exercice de son ministère. Au Concordat, il fut maintenu à la cure de la Bernardière, où il mourut à 79 ans, le 4 mai 1806.

M. Dominger de Mayrac, né à Nantes, paroisse Saint-Saturnin, fut tonsuré le 9 juin 1770 dans la chapelle du Grand Séminaire de Nantes par Mgr de Hercé, évêque de Dol, une des victimes de Quiberon, fut ordonné en 1788, et nommé le

27 décembre, vicaire à la Bernardière. La tradition rapporte qu'il était d'une piété exemplaire. Aussi, refusa-t-il le serment. En octobre 1791, il céda aux instances de sa mère et de ses frères, et revint près d'eux à Nantes où on le croyait plus en sûreté. Il continua les fonctious du ministère, sans prendre aucune précaution pour se soustraire à la persécution. Arrêté, et incarcéré aux Carmélites de Nantes le 27 avril 1793, il resta plusieurs mois en prison, et périt dans les noyades organisées par l'infâme Carrier, le 17 novembre suivant.

Pendant la Révolution, la Bernardière fut desservie par M. Mathurin Gaboriau, ancien chanoine de la Collégiale de Clisson. Il était né dans la paroisse de la Pénissière de la Cour le 20 juin 1737, du légitime mariage de Pierre Gaboriau, cultivateur, et de Françoise Soiret. Ordonné en 1762, il avait été vicaire à la Bernardière de 1763 à 1771, puis chanoine semi-prébendé de la Collégiale de Clisson jusqu'en 1791. La Collégiale ayant été licenciée, M. Gaboriau, qui avait refusé le serment, se réfugia à la Bernardière, près de M. Simon, qu'il assista dans l'exercice du culte.

En juillet 1792, les deux amis durent se séparer pour leur mutuelle sécurité, et se cacher sous des habits de paysan. M. Gaboriau se rendit à Treize-Septiers, qui n'avait plus de pasteur, et se cacha au village de la Gimonière, où il avait des parents. En 1798 et 99, il demeura le plus souvent dans la paroisse de la Bernardière. A la réouverture des églises, il resta à la Bernardière comme vicaire jusqu'en 1805, époque à laquelle M. Simon démissionna pour des raisons de santé et le fit nommer à sa place, un an avant sa mort. M. Gaboriau administra la paroisse jusqu'à sa mort survenue le 8 mai 1807, à l'âge de 70 ans.

LA BOISSIÈRE DE MONTAIGU

Reliquet (*François-Jacques*), curé.

Gautier (*Jacques*), vicaire.

M. Jacques Reliquet né à Vieillevigne en 1748, succéda en mai 1784 à M. Olivier Evers comme curé de la Boissière. Il resta quelque temps dans sa paroisse après le refus de serment ; sa dernière signature sur les registres paroissiaux est de juillet 1792. Pour se soustraire à la déportation, il se cacha dans sa paroisse natale, tantôt à l'Hunetière, tantôt à Lalière, et fut porté quand même sur la liste des émigrés. En 1793, il suivit l'armée de Charette, où son frère, M. Gabriel Reliquet, était pourvu d'un commandement important. Depuis lors, on perd sa trace ; mais un acte de notoriété du 9 prairial an VIII, dressé devant le juge de paix de Montaigu, atteste que le prêtre François-Jacques Reliquet, ex-curé de la Boissière, est mort à la déroute de Savenay. Cet acte appuyait une requête à fin de levée de séquestre.

Il y a quelques années, M. Reliquet, notaire à Nantes, petit-neveu de l'ancien curé de la Boissière, et petit-fils de M. Gabriel Reliquet, interrogé sur ce sujet, répondit qu'il est de tradition dans sa famille que son grand-oncle avait suivi quelque temps l'armée de Charette et qu'il avait été tué pendant la tourmente révolutionnaire sans qu'on sache précisément où ni comment.

M. Gautier, né en Normandie le 24 novembre 1756, fut nommé vicaire à la Boissière en 1788, il signa pour la première fois en cette qualité le 2 février 1788. Comme son curé, il ne prêta pas le serment schismatique, et, comme lui, il dut quitter la paroisse en juillet 1792. Caché dans le pays, il prit part, le 52e sur 57, au synode du Poiré en août 1795, signa, le 18 juillet 1796, la lettre collective adressée au général Hoche par les prêtres fidèles restés en Vendée, alla desservir la paroisse de Soulans en 1797, et, à la fin de la même année

(16 octobre), fut signalé au ministre de la police générale par le commissaire du directoire exécutif près l'administration départementale de la Vendée. Le commissaire demandait la marche à suivre relativement à un prêtre vendéen qui, d'après les dénonciations du commissaire du canton de Challans, exerçait dans la commune de Soulans sans s'être conformé aux lois, et qui ne voulait pas faire le serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V. Le commissaire ajoutait : « Je vous ai demandé si d'après ce refus, et n'ayant par exercé depuis la notification de cette loi, je pouvais le faire arrêter. Je n'ai pas encore reçu votre réponse que j'attends avec impatience. Le prêtre dont il est question s'appelle Jacques Gautier, il est âgé de 40 ans et réside à Soulans. Tous ceux qui l'ont connu et entendu parler de lui s'accordent à dire que durant la guerre de la Vendée il s'est souillé de tous les crimes. Je dois dire que depuis qu'il est dans la commune de Soulans, il ne m'est parvenu aucune plainte contre lui. J'ai cependant à lui reprocher d'avoir tenu chez lui des registres constatant les naissances, mariages et décès des habitants de cette commune, ce qui les fait peu se soucier de faire constater l'état-civil par les autorités constituées.

« Je vous apprends que cette commune se permet de faire la quête dans les campagnes, ce qui peut bien n'être pas favorable à la tranquillité publique.

BIRONNEAU, *commissaire.* »

Le 18 nivôse suivant (7 janvier 1798), le Directoire répondit à la question du citoyen commissaire par l'arrêté suivant :

« Considérant que le nommé Gautier, ex-curé de Soulans, département de la Vendée, a refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 19 fructidor, et que avec la qualité de médecin, profession qu'il exerce sans avoir satisfait à la loi sur les patentes, il parcourt les campagnes dont il continue de fanatiser et d'égarer les habitants.

« Le Directoire condamne ledit Gautier à être déporté à la Guyane. »

M. Gautier, qui n'avait pris cette qualité de médecin que pour mieux exercer son ministère pastoral, sut se soustraire à cette condamnation aussi bien qu'à la loi des patentes. « Les recherches faites dans les marais de Soulans, écrivait le commissaire, sont restées sans succès. L'ex-curé Gautier se tient caché comme les autres réfractaires. »

M. Gautier n'en continua pas moins à desservir la paroisse, avec ou sans le titre de curé jusqu'en 1803. Intransigeant sur la question des serments et des promesses, il s'était aliéné l'esprit de Mgr de Mercy, qui avait pris vivement parti pour la soumission à la Constitution de l'an VIII. Le Prélat écrivait à M. Paillou, de Lilienfeld, le 20 juillet 1801 : « Plût à Dieu que nous fussions débarrassés de quelques ouvriers qui sont plus qu'inutiles comme ce Gautier, qui est à Soulans. Puisse la bonté divine y renvoyer l'ancien prieur, M. Guillon ! » La lettre du 12 décembre 1801 est moins laconique : « La conduite de M. Gautier prouve bien l'esprit de parti auquel il tient. Rien n'est plus repréhensible que ce qu'on lui reproche, et dont il convient en partie, et dont encore il paraît que vous ne connaissez pas tout. C'est bien fait de le tenir hors du diocèse, et à coup sûr, une aussi mauvaise tête n'est pas à regretter. Je trouve très modérée la réponse que vous avez reçue de la préfecture à son occasion ; mais vous avez fait pour lui ce que vous deviez et prouvé que ce n'est pas l'esprit de parti qui vous dirige ! »

M. Gautier ne persista pas dans sa résistance ; nous en avons d'abord la preuve indirecte par son inscription sur la liste des prêtres pensionnés en vertu de l'arrêté des consuls du 3 prairial an X, ensuite par sa nomination en 1803 à la cure de Saint-Pierre-des-Lucs. Aidé par la pieuse générosité de ses paroissiens, il fit, en 1807, réparer l'église qui avait été brûlée en 1794. Il mourut à ce poste le 18 avril 1815, âgé de 59 ans, après une longue maladie.

Le presbytère de la Boissière vendu nationalement le 23 messidor an VI, fut racheté en mars 1811 ; l'église, qui avait été incendiée, fut sommairement réparée et rendue au culte dès 1799.

BOUFFÉRÉ

De Buor (*Pierre-Charles*), curé.

Gros de Boze *(Pierre)*, vicaire.

Né à Saligny le 30 juin 1752, M. de Buor fut appelé à la cure de Boufféré le 1er janvier 1788, en remplacement de M. Bodin, et après un intérim de quelques mois rempli par le Père Célestin de Rennes, gardien des capucins de Luçon. Le nouveau curé seconda, au début, avec une naïve confiance, le mouvement émancipateur de 1789 ; il accepta le titre et les fonctions d'officier municipal, et raya de sa signature la particule qui pouvait offusquer les patriotes. Ses illusions furent de courte durée ; il refusa le serment schismatique, et suivit en Angleterre son frère aîné, le curé de Saint-Etienne de Courcoué. Sa dernière signature sur les registres paroissiaux est du 22 juillet 1792. L'acte suivant, du 23 juillet, le premier du nouvel état-civil, est rédigé et signé par le maire Favreau.

Au rétablissement du culte, M. de Buor demanda à rentrer en France ; son nom figure sur la liste officielle des demandes dressées en l'an VIII, avec cette annotation ; « Buor (Pierre-Charles),de Boufféré, renseignements favorables, a fait la promesse ». Prêtre vertueux, de manières distinguées, il fut nommé curé de Montaigu.

En 1814, 30.000 Vendéens occupèrent Montaigu. M. de Buor les pria de laisser en paix ses paroissiens inoffensifs. Il y avait dans la cour de la cure un arbre de la liberté dont le magnifique ombrage abritait souvent les méditations du pasteur. Malgré ses supplications les Vendéens l'abattirent. M. de Buor planta à sa place un acacia qu'on y voit encore aujour-

d'hui. Le digne prêtre mourut en 1818. Son portrait fait partie de la collection Dugast-Matifeux léguée à la ville de Nantes ; c'est l'œuvre d'un artiste amateur, M. Walsh, frère de l'auteur des *Lettres vendéennes*, et qui fut employé dans les droits réunis à Montaigu, sous l'empire.

M. Gros de Boze, né à Lyon le 24 novembre 1763, parent éloigné de Mgr de Mercy, fit ses études au séminaire de Luçon ; il les achevait en 1787, lorsqu'au mois de novembre de cette année le chapitre de la cathédrale, appelé à délibérer sur le choix des sujets dignes du bénéfice des pensions fondées autrefois par M. Dubos, vicaire général de Mgr de Barillon, attribua à M. Gros de Boze 225 livres sur les 691 livres 17 sols de la fondation totale.

Après son ordination. M. Gros de Boze fut nommé vicaire à Boufféré, le 23 mars 1788. Il refusa le serment, et, le 9 février 1792, le directoire du département eut à délibérer sur une pétition qu'il lui avait adressée afin d'être payé de son quartier d'octobre 1791 :

« Considérant que la paroisse de Boufféré n'a que 900 âmes et que le chiffre de la population ne nécessite pas de vicaire.

« Considérant que Gros de Boze, qui prétend avoir cette qualité, n'en justifie que par le visa de Mgr de Mercy du 23 mars 1788, antérieur à la constitution civile du clergé, et que, depuis cette loi, les vicaires doivent être choisis par les curés parmi les prêtres admis dans le diocèse par l'évêque du département, ce dont Gros de Boze ne justifie pas,

« Le directoire estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le vicaire de Boufféré n'en demanda pas davantage, et partit pour la Suisse. Dans une lettre du 22 octobre 1792. Mgr de Mercy écrit à M. Paillou : « M. Gros de Boze, que j'ai vu à Lausanne, est parti pour Constance. » Dans la suivante, du 10 octobre, le prélat ajoute : « Boze est à Constance », où des lettres de février et de mars 1793 le mentionnent encore. Nous ne retrouvons plus sa trace que dans une lettre du 8 février 1800 : « Boze est chez un curé en Souabe. » A quelle date ren-

tra-t-il en France? nous l'ignorons, et il ne le reparaît que dans à une lettre adressée le 5 juin 1826 par le préfet de l'Ain au préfet de la Vendée pour lui demander de faire dresser l'acte de notoriété nécessaire pour prouver que M. Gros de Boze, actuellement curé de Laguiau (Ain), a bien été vicaire à Boufféré de 1788 à 1791, et ce dans le but d'obtenir une pension. Le certificat fut envoyé à Bourg par le juge de paix de Montaigu.

M. Gros de Boze était un descendant du savant Claude Gros de Boze, de Lyon, qui succéda à Fénélon à l'Académie française, après être entré fort jeune à l'Académie des Inscriptions dont il devint en 1719 le secrétaire perpétuel. Il a publié l'*Histoire de Tétricus par les médailles*, un *Traité sur le Jubilé des Juifs*, etc.

Le presbytère de Boufféré fut vendu nationalement le 12 thermidor an IV. Un nouveau presbytère fut racheté en juin 1810. L'église, médiocre, fut totalement détruite pendant la Révolution, et, au Concordat, Boufféré fut annexé à Montaigu, pour le culte. Par une lettre du 18 février 1806, le préfet de la Vendée s'opposa à ce qu'aucune réparation fut faite à l'ancien édifice, dans le but de préparer le rétablissement de la paroisse. « Cette paroisse est supprimée, écrit-il, et réunie définitivement à celle de Montaigu ; l'église n'est plus domaine communal, elle fait maintenant partie du domaine national. » Boufféré ne fut de nouveau érigé en paroisse qu'en 1816.

LA BRUFFIÈRE

Garraud (*François*), curé.

Blanchard (*Bonaventure-Louis*), vicaire.

Robert (*Jean-Charles*), vicaire.

La paroisse de la Bruffière faisait partie du diocèse de Nantes avant la Révolution. M. Garraud y était curé depuis le 22 août 1782. Né à Vay en 1752, il avait reçu la tonsure le

1er juin 1776, avait été ordonné prêtre le 29 mai 1779, et était resté vicaire à Vay jusqu'à sa nomination à la cure de la Bruffière, où il succéda à M. Julien Davy, natif d'Orvault, mort en juillet 1782.

D'un caractère affable, spirituel, bel homme et excellent prêtre, M. Garraud, très aimé de ses paroissiens, montra peu d'enthousiasme pour les idées nouvelles, bien que le maire de la commune, M. Servanteau de l'Echasserie, fit étalage d'un patriotisme exalté, comme un document en fait foi :

« Aujourd'hui 14 juillet 1791, partie des habitants de la paroisse de la Bruffière assemblés avec nous maire, officiers municipaux et notables soussignés, sur la place d'Armes,

« Désirant célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, jour à jamais mémorable dans nos fastes, dans les fastes de l'univers entier, jour où les bons citoyens ont renversé l'idole du despotisme et mis en sa place l'attribut le plus noble de l'humanité, la liberté,

« Nous sommes transportés au bureau de cette commune où plusieurs habitants se sont inscrits sur le registre de la garde nationale.

« Ensuite le sieur Bousseau, notre procureur-syndic, nous a fait part de sa députation vers M. Garraud, recteur, et Robert, vicaire de ce lieu, pour les engager, l'un ou l'autre, de nous dire une messe ce jour en actions de grâces de la victoire que les bons citoyens remportèrent, il y a deux ans, sur les ennemis du bien public ; mais il nous a dit que tous les deux s'y étaient refusés quoy qu'il eût offert de les salarier suivant l'usage.

« Cela n'a pas empêché que l'assemblée se soit sur-le-champ transportée avec ordre à l'église de cette paroisse où chacun y a témoigné particulièrement combien il était reconnaissant à Dieu de ses bienfaits continuels pour le soutient de notre constitution ; sortis de l'église à onze heures trois quarts du matin et rendu à la place d'Armes, Monsieur le maire a presté le serment et juré d'estre fidèle à la nation et à la loi

et de maintenir de tout son pouvoir la constitution française, serment que toute l'assemblée a fait après lui, en y ajoutant que tous estaient bien décidés à vivre libres ou mourir; ensuite monsieur le maire a mis le feu au buché dressé sur la place d'Armes et entonné le *Te Deum* qui a été chanté avec toute la décence et le plus religieusement possible.

« Des cris mille fois répétés de Vive la nation ! Vive la loi ! se sont fait entendre, et fait éclater la joye de toute l'assemblée. Un repas fraternel où a reigné l'égalité la plus parfaite a suivi ces cérémonies différentes.

« Fait, clos et arrêté au bureau, les dits jour, mois et an que dessus. »

Charles SERVANTEAU, maire, Jean GIRARD, BOUSSEAU, pr^r de la commune, Etienne BLANLEIL, Jean BARBAUD, Henri FÊTU.

Le refus de serment obligea Mr Garraud à quitter le presbytère qui fut offert à l'instituteur, M. Hénon, pour en faire la maison d'école. Délicatement, M. Hénon refusa. Le digne curé put se soustraire à la loi de déportation ; il ne quitta pas le pays et se cacha tour à tour chez des familles pieuses de la paroisse. Celle-ci ayant été occupée militairement, l'église servit de corps-de-garde. M. Garraud s'établit au village de la Grenotière, au centre de la paroisse, à 1500 mètres environ du bourg ; il y fit aménager une grange qu'il orna le mieux qu'il put pour y célébrer la messe. Le son des cloches, devenu suspect aussi, ou peut-être seulement agaçant pour le civisme officiel, avait été interdit ; on prit au château de l'Echasserie une petite cloche qui fut pendue à un grand marronnier au centre du village, et qui, les dimanches et fêtes, appela les fidèles dans la grange paroissiale. La petite cloche sonnait aussi l'*Angelus* trois fois par jour; on montrait encore, il y a quelques années, les crochets en fer auxquels elle était suspendue. M. Garraud célébrait aussi parfois la messe à la Turadière, aux Grandes-Fontaines et à la Poinstière. Il résidait

principalement au village de la Burlière, où une famille dévouée lui donnait l'hospitalité.

Un rapport du commissaire Bousseau, en date du 24 frimaire an VI, porte :

« Vous me demandez l'Etat nominatif des prêtres qui exerçaient le culte avant l'époque du 19 fructidor dernier dans le canton, sur la conduite et les principes de chaque individu : je vais tâcher de vous satisfaire :

« 1° Le ci-devant curé de la Bruffière s'appelle François Garraud, natif de Vay (Loire-Inférieure), est réfractaire ; il a resté dans la Vendée pendant la guerre, a continué d'exercer le culte au bourg de la Bruffière jusqu'en thermidor ou vendémiaire, qu'il a commencé à se cacher dans la commune ; il a paru, ces jours derniers, dans le bourg pendant un jour seulement. Ses principes sont on ne peut plus pernicieux pour la Révolution ; il a du talent et semble guider la marche de ses confrères ; sa barbarie pendant la guerre de la Vendée est connue de tout le monde. »

Le 10 ventôse suivant, nouveau rapport du commissaire Bousseau :

« Vous ne demandez si l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français a été célébré dans toutes les communes de mon canton le 1er pluviôse dernier ; ni cette fête, ni tout autre républicaine quelconque ne peut être célébrée dans un pays où l'opinion n'a point changé, où elle est toujours dirigée en sens contraire de la Révolution par les prêtres cachés qui y exercent secrètement leur ministère, et par la caste lâche et barbare des ci-devant nobles qui s'y trouvent en grand nombre.

« J'apprends dans ce moment que François Garraud, notre curé, courre la nuit les villages de notre commune, et qu'il y exerce le culte. »

M. Garraud ne devait pas être, hélas ! si ingambe que l'imaginait l'indignation du commissaire, car il mourut, quelques semaines après, d'hydropisie. On raconte que le menuisier de

la Bruffière qui portait à la Burlière le cercueil où devait être déposé le corps, rencontra quelques soldats à la traversée du bourg.

— Pour qui ce cercueil ? Demandèrent-ils.

— Pour un brigand de la basse paroisse qui vient de mourir. — C'est bien, passez.

On ne pouvait songer à faire la sépulture de M. Garraud dans le cimetière de la paroisse. Deux sacristains de Boussay, bourg voisin, vinrent enlever secrètement le corps pour l'inhumer dans le cimetière de Boussay. Le corps était rendu au bord de la fosse, entouré de quelques fidèles, quand soudain on entendit crier : « Les Bleus ! voilà les Bleus ! » Ce fut une déroute générale, et le cercueil fut abandonné au bord de la fosse. On s'aperçut bientôt que l'alerte n'était pas justifiée, et l'inhumation fut achevée, sans qu'on ait gardé le souvenir de l'endroit précis où repose la dépouille mortelle du digne curé de la Bruffière.

M. Blanchard, vicaire, originaire de Cugand, ordonné le 10 juin 1786, prit aussitôt possession du vicariat de la Bruffière. Comme son curé, il refusa le serment, ne partit pas, et se retira au village de la Poinstière, au sommet d'un des côteaux les plus élevés qui dominent la Sèvre, où il se cacha dans une retraite obscure et humide pratiquée dans l'épaisseur d'un mur. Il dut la quitter bientôt, et se retira au château de Granges, tout près de la Bruffière ; puis ne s'y trouvant pas en sûreté et sur le point d'être arrêté, il choisit un asile plus sûr, au village de Bapaume, au pied d'un coteau à pic que surmontent d'énormes rochers, au bord de la Sèvre. Les chemins qui y conduisaient étaient à peu près impraticables. La famille Néau le logea le mieux qu'elle put ; il disait la messe dans une chambre assez spacieuse que l'on a conservée telle qu'elle était alors. Il y mourut en 1799, entouré des soins les plus empressés.

M. Jean-Charles Robert, vicaire, né à Riaillé, clerc tonsuré le 14 juin 1783, ordonné prêtre le 10 juin 1786, fut nommé vi-

caire à la Bruffière en février 1789. Seul des trois prêtres de la Bruffière, il prêta le serment schismatique, et, tandis que son curé et son confrère étaient chassés du presbytère, il s'installa dans une maison qu'il avait achetée au centre du bourg, et où l'on prétend qu'il menait joyeuse vie. Ces allures lui aliénèrent les catholiques de la Bruffière qui non seulement n'assistèrent pas à sa messe, mais encore qui affectèrent de détourner la tête quand ils le rencontraient. M. Robert ne s'obstina pas longtemps dans son erreur; il rétracta publiquement le serment qu'il avait prêté, quitta sa maison et se cacha dans les environs du bourg. Un vieillard, qui vivait encore en 1868, a raconté que le vicaire avait fait transporter un lit dans un champ de genêts appelé « le Pâtis des Vallées » près du village de la Grenotière, et qu'il y coucha pendant plusieurs semaines; il avait pour gardien le vieillard dont nous venons de parler et qui était alors un enfant de 10 à 12 ans. M. Robert célébrait la messe successivement dans différents villages, surtout à la Grenotière, aux Grandes-Fontaines et à la Tuaudière. Il assista au synode du Poiré, en août 1795; il fut l'un des cinq prêtres signalés en l'an IV par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de la Bruffière, comme « gens tranquilles, ne s'occupant que des choses de la religion ». La note change en l'an V; il est vrai que les notes dépendaient autant du caractère du commissaire que de la conduite des notés. Dans l'*Etat nominatif des prêtres réfractaires qui exerçaient le culte avant le 14 fructidor*, le commissaire Bousseau dit: « Le nommé Robert, ci-devant vicaire de la Bruffière, a tenu la même conduite que son curé (Bousseau, on le voit, n'était pas toujours exactement informé). C'est un yvrogne et un libertin dont la conduite est plus propre à inspirer du mépris pour son ministère que de confiance; il ne se cache point depuis plus d'un mois. » Bousseau eût été plus indulgent, s'il avait prévu que quelques semaines après, M. Robert prêtait le serment exigé par la loi du 19 fructidor. Un autre commissaire. Chassériau,

adressait en effet à l'administration centrale du département copie du serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V que venait de prêter Jean-Charles Robert, prêtre de la Bruffière, « qui déclare cependant qu'il n'exercera que lorsqu'il aura sondé l'opinion publique et qu'il sera parvenu à faire aimer le nouveau gouvernement ». La tâche était au-dessus de ses forces, mais M. Robert pouvait invoquer des circonstances atténuantes : il avait été arrêté, il avait fait intervenir en sa faveur la municipalité de la Bruffière, et il payait son élargissement de ce serment conditionnel qui lui valait aussi, de Bousseau lui-même, une quasi amende honorable.

« Nous soussignés administrateurs municipaux du canton de la Bruffière, assistés de plusieurs citoyens soussignés et connus dudit canton, certifions à tous à qui il appartiendra que le citoyen Jean-Charles Robert, ex-ministre catholique, a donné des preuves de son civisme, et s'est toujours conformé à la loi, a cessé ses fonctions avant le 18 fructidor, s'est comporté dans notre commune d'une manière irréprochable, et à notre connaissance refusé de marier plusieurs individus, et d'administrer diverses fonctions qu'exigeait son ci-devant état, qu'en outre il est à la connaissance de tout le monde que le susdit citoyen Robert a sauvé pendant la malheureuse guerre qui a désolé nos contrées plusieurs personnes de la fureur des insurgés ; plus il s'est présenté à notre administration pour prêter le serment exigé par la loi comme tout citoyen, et a toujours resté en cette commune, et ne s'est jamais caché à toutes les recherches qu'on a pu faire, et n'a été que par erreur arrêté dans la place du ci-devant curé de ladite Bruffière.

« En conséquence nous demandons que le susdit dénoncé soit élargi et le plus promptement que faire se pourra.

« A la Bruffière, en administration municipale, le 5 pluviôse an VI de la République Française une et indivisible, et sans cachet, n'en ayant pas.

« Girard, Rarbaud, Badreau, Etienne Blanleil, René Drouet, François Brosset, F. Blouin, Pierre Echassériau.

« Je soussigné, certifie qu'à ma connaissance Jean-Charles Robert, ex-vicaire de la commune de la Bruffière, n'a point exercé et s'est même refusé à faire usage de son ministère depuis le 18 fructidor dernier, et qu'il m'a souvent manifesté son désir de se soumettre aux lois du gouvernement, que les menaces en général ont seul esté la cause de son retardement. En foi de quoi j'ai délivré le présent à la requête de l'administration cy-dessus, dont je suis le commissaire du Directoire exécutif à la Bruffière, le 6 pluviôse an VI, de la République française une et indivisible.

Bousseau, commissaire. »

M. Robert fut remis en liberté, et rentra dans sa maison du bourg ; il y mourut, l'année même de cet incident, dans les sentiments d'une piété édifiante.

Un prêtre du diocèse de Nantes, originaire de la Bruffière, vint y terminer ses jours, après avoir parcouru les étapes de la persécution. Il s'appelait Sébastien Girard, né en 1746, du légitime mariage de Sébastien Girard et de Marie-Anne Bineau. Vicaire de Renoaillé de 1774 à 1779, de Teiller en 1780, d'Héni en 1781, de Vertou à partir de 1788, il refusa le serment et dut renoncer ainsi au bénéfice de la métairie de la Sauzais, dans la paroisse de Treize-Septiers, d'un revenu de 300 livres. Il se retira à la Bruffière dans sa famille, puis alla se cacher à Nantes, où il fut arrêté en 1792, et déporté en Espagne. A son retour de l'exil, il revint à la Bruffière, où il resta jusqu'à sa mort survenue en 1809, à l'âge de 63 ans. Il fut enterré dans le cimetière, près l'église, devant le vitrail de la chapelle de Saint-Sébastien

Edgar Bourloton.

AVENTURES DE DEUX ÉTRIERS CARLOVINGIENS

AU XXe SIÈCLE

Paris le 21 mai 1902 mon miroir accroché le long de ma fenêtre je me faisais ce matin-là difficilement la barbe et je pestais contre le destin qui nous a affligé de cette obligation quotidienne ; soudain j'entends frapper à ma porte. « Ouvrez ». « Voici le courrier de monsieur. » — (Bon ; merci, François). — Assis dans mon fauteuil et me chauffant les pieds, je commençai à parcourir un nombre considérable de lettres.... un fermier me demandait des réparations, mon bottier m'envoyait sa note (etc.). Enfin je lus avec émotion la lettre suivante.

20 mai 1902.

Mon cher ami,

« Je viens de voir chez C... un étrier qui est fort beau et fort « curieux mais que je ne puis acheter pour le musée, notre « caisse étant momentanément à sec.

« Il est de forme triangulaire comme les étriers Carlovin- « giens, en fer recouvert d'une forte plaque d'or sur toute la « surface, sauf à la bielle. C'est une très belle pièce et très « sûre : Elle vient évidemment du fond de la rivière quoique « C... dise la Vienne, il y a encore un conglomérat de sable « par endroits.

« Bien cordialement à vous.

« P. L. »

Je m'habillai avec rapidité, j'écrivis en hâte à C... pour lui dire que je prenais l'objet, de me l'envoyer le plutôt possible, et je partis comme une bombe pour aller voir M. Bachereau. L'étrier me fit aller au galop et je marchai aussi vite que si j'avais eu l'éperon avec. J'arrive, je raconte la belle découverte que je viens de faire en appuyant sur la grande rareté, entre autres choses je lui avouai, non sans plaisir, que la chance semblait me favoriser depuis quelques temps.....

« Mais M. de Rochebrune, me dit Bachereau, vous n'aurez pas cet étrier ! ! ! De Lannoi sort d'ici, il en a reçu un dessin qu'il ma montré et il vient d'envoyer une dépêche pour dire de le lui expédier.

Ma déception fut grande ! ! Ma lettre arriverait trop tard.

Je pris une voiture et me rendis chez de Lannoi : j'eus la chance de le trouver. Il me montra en effet le croquis de la pièce en question. C'était un superbe étrier plaqué or avec sur le métal des lignes de points en relief qui en formaient la décoration. La forme en était ogivale et d'une pureté de lignes remarquable. Il m'avoua qu'il aurait l'étrier le lendemain. Je lui donnai rendez-vous pour le voir, puis je partis désolé et beaucoup moins vite que je n'étais venu.

On est toujours triste lorsqu'une illusion s'envole ; tête basse je regagnais à pas comptés mon hôtel. Quel veinard, ce de Lannoi ! il va posséder une pièce rarissime ! ! !

Le lendemain j'étais au rendez-vous à onze heures du matin. Mon concurrent avait l'œil peu fier... et la mine longue...

« Cher monsieur, lui dis-je, je viens à l'heure fixée pour admirer l'étrier que j'ai cru si bien posséder et qui doit être aujourd'hui entre vos mains ». — « Ne vous moquez pas de moi, me dit-il, j'ai de la guigne. C... m'écrit à l'instant que L... de Versailles passant chez lui en a offert 50 fr. de plus que moi, et qu'il la emporté.....

Je plaignis sincèrement mon malheureux confrère ; et je revins cette fois plus riant car on souffre moitié moins quand on sait qu'un autre partage la même peine que soi. Hier j'é-

tais seul aujourd'hui nous sommes deux penauds comme deux rats pris dans une souricière..... et je riais de son aventure en oubliant la mienne.

Cependant j'écrivis à L... de Versailles, qui me répondit la lettre suivante :

28 mai 1902.

MONSIEUR,

« L'étrier que j'ai acheté à C... je l'ai chez moi mais ne peux « en disposer. S'il vous plaît de venir le voir vous le montre- « rai avec plaisir. »

Veuillez agréez, etc.

E. L.....

Ne pouvant plus l'acquérir je ne jugeai pas à propos de faire ce déplacement... je préférai oublier cette petite déception...

. . . . . .

En mai 1903 je me rendais à Paris en passant par N... je rencontre l'un de mes plus habiles chercheurs de bibelots.

Dans la main il tient un objet que je ne peux définir ; il est enveloppé d'un mauvais journal et il ne veut me le montrer qu'après être monté dans ma chambre. Rapidement je le mène chez moi... impatient que je suis de voir cette nouvelle découverte. Là je vois sortir du vieux journal un superbe étrier Carlovingien plaqué or avec les mêmes lignes de pointillé et de forme ogivale.... identiquement semblable à celui que j'avais failli posséder (autant que j'avais pu en juger d'après le dessin montré par de Lannoi à Paris) !!! Il venait d'être trouvé dans le sable de la rivière et possédait une agrafe de grand caractère que n'avait pas l'autre ; il ne pouvait donc y avoir confusion. Cette agrafe servait à réunir l'étrier à l'étrivière, elle était ajourée par six grands trous carrés, trois en dessus trois en dessous ; en haut les deux gros rivets à tête dorée qui traversaient le cuir, et toujours les mêmes lignes de pointillés servaient à l'orner.

J'avoue que ma suprise et mon émotion furent immenses. Le cœur me battait bien fort... Allais-je pouvoir acheter une si belle pièce, si rare ! Quel prix allait-on me demander ! Quel prix pouvais-je proposer ? 200 fr., 300 fr. ??? Sans avoir l'air d'attacher trop d'importance à l'objet que je chatouillais amoureusement de la main, je dis négligemment : « Votre étrier me plaît assez ; combien en voulez-vous ? » — « Monsieur, je ne tiens pas à le vendre, c'est une pièce fort rare. — » Mais enfin cependant ! — « Je ne puis m'en défaire à moins de deux mille fr ! » — « Deux mille francs ! un étrier, deux mille francs ! mais combien vendriez-vous donc le harnachement entier, le casque, l'épée du pauvre disparu !!! deux mille francs un étrier !! » — « Mais, Monsieur, me répondit-il, vous savez bien qu'il y a un an il a été encore trouvé ici un autre étrier semblable ; je l'ai eu entre les mains mais j'ai eu la sottise de le laisser échapper, il a été acheté par un marchand de la ville qui l'a revendu à un passant de Paris fort cher ; puis celui-ci l'a revendu en Angleterre ou en Allemagne un prix fou ! trois mille francs, dit-on ! » — Ce chiffre m'a souvent sonné à l'oreille ! . .

Devant une demande aussi exagérée je n'osai formuler une offre. Je lui proposai alors de me confier l'objet pour le montrer aux amateurs et experts de Paris et d'en faire l'acquisition au prix d'estimation.

Mon homme ne veut rien entendre et me déclare que l'étrier ne sortira de ses mains qu'en échange de bons louis sonnants. J'étais désarçonné et démoralisé à la fois, je le laissai partir.

. . . . . .

A Paris je consulte les amateurs, les collectionneurs, et les experts, tous me disent que le prix de 2000 fr. est fort élevé, exagéré... mais que la pièce est très rare... Je vois encore M. Bachereau faisant une grimace significative... — Somme toute j'étais presque sur le point d'offrir mille francs, très emballé que j'étais. . . . . .

Sur ces entrefaites je fais diverses acquisitions intéressantes entre autres une crosse en cuivre champ levé et émaillé du

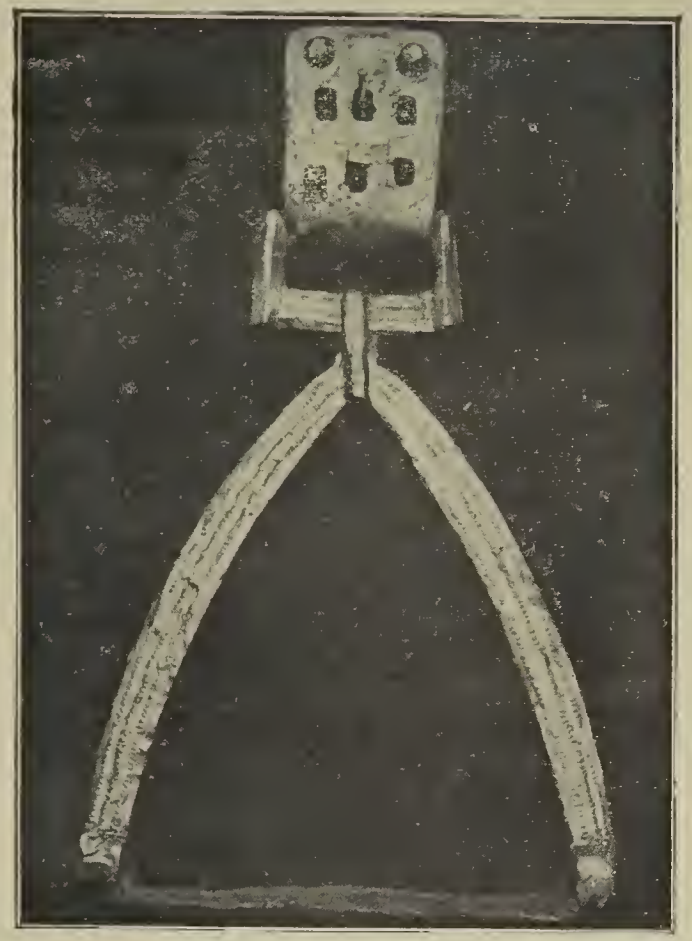

ÉTRIER CARLOVINGIEN
de la collection du Comte Raoul de Rochebrune

XIIIe siècle, — une épée gauloise très belle avec poignée à antennes, et deux superbes poignards également gaulois forme langue de bœuf. Les péripéties diverses qui avaient précédé et suivi chacune de ces découvertes m'avaient fait oublier le fameux étrier.

De retour en Vendée le souvenir de cette admirable pièce hante de nouveau ma cervelle.

Au milieu des prés et des bois, dans la tranquillité des champs, on se souvient mieux du passé que dans le tourbillon bruyant des villes.

Je passai mes soirées d'été à ruminer un plan bien compris et savant. Après mûre réflexion voici le sens de la lettre que j'écrivis à mon homme possesseur du second étrier en utilisant à mon avantage l'existence du premier. Je lui disais avoir retrouvé le premier étrier vendu par C... que l'histoire de cette vente était une vaste fumisterie, que je l'avais retrouvé à Paris et que j'étais à même de l'avoir pour six cents francs... mais je donnais la préférence au sien plus complet avec l'agrafe et je lui en offrais le même prix.

Le 25 décembre 1903 il me répondait.

Monsieur le comte,

« Je connais l'étrier, je l'ai eu en mains, si vous pouvez l'a-
« voir pour 600 fr. prenez-le, c'est pour rien ; tant qu'au mien,
« je le garde en attendant que je trouve un prix raisonnable.
« M. le comte, je ne donnerai point le mien pour 600 fr.

Recevez, etc.

X...

Il faut savoir oublier au moment propice : J'oubliai de nouveau. En mai 1904 j'allai faire un séjour à N... et vis de nouveau l'objet tant désiré... C'est curieux mais le désir de le posséder me reprit de plus belle ; tant il est vrai que l'oubli n'est qu'éphémère et que le souvenir est le compagnon le plus fidèle de notre existence et nous pousse toujours à revoir ce que

nous avons aimé. Chaque jour j'allais faire une visite à l'étrier sous prétexte de voir si le chineur avait de nouveaux bibelots, je le revoyais toujours avec un nouveau plaisir ! ma foi ! pourquoi me presser ! ! personne n'aura la folle idée de le payer ce prix. En partant je réitère mon offre qui du reste n'a pas plus de succès. Cependant on me le laisse à mille francs, dernier prix. Le 3 avril 1904, je décachette une lettre et je lis ce qui suit :

Monsieur le comte,

« Pendant que vous étiez à N... auriez-vous parlé à quel-
« qu'un de mon étrier. Il y a environ trois semaines j'ai été
« très surpris quand le gardien du musée me demande de la
« part de M. P. L. à voir une pièce très rare que je possède,
« j'ai donc été obligé d'avouer. Aussitôt qu'il vit la pièce, il
« m'en demanda le prix. Je lui ai dit comme à vous mille fr.,
« et M. P. L. me fit offrir dès la première fois huit cents francs.
« On a partagé le différend et l'étrier est acquis, je crois, pour
« le musée pour neuf cents francs.

Mes respects les plus sincères, etc.

X....

Peu de temps après j'appris que le musée, trouvant le prix trop élevé, n'avait pas voulu faire l'acquisition. M. P. L. en restait donc propriétaire.

Un aimant m'attirait là-bas ! ! ! J'allai chez P. L. lui demander à le revoir. Il me sort cet objet précieux de son secrétaire avec un soin infini... je n'ose pas lui proposer de le lui acheter.

A Paris son image me trotte toujours dans la tête ; l'obsession est si puissante que je me décide à lui écrire en lui laissant comprendre que, s'il ne tenait pas à son acquisition, je me substituerais bien à lui. En date du 4 juin 1904 voici ce qu'il me répondit.

MON CHER AMI,

« Pour déterminer mon étrier d'or je me suis mis en correspondance avec de nombreux antiquaires ; l'objet est inconnu en France, cela me paraît certain ; mais il existe des types analogues en Suède et au Danemark. Les gravures et reproductions que l'on m'a communiquées sont bien pareilles avec plaque de suspension ; mais de l'avis du conservateur de Bergen, mon étrier est le plus beau qu'il connaisse. C'est bien une pièce d'équipement des héros Normands et bien probablement celle du roi qui campa trois ans dans une île de la Loire, ensuite il fut délogé par Alain, comte de Vannes.

« Comme je vous l'ai dit j'ai acheté pour mon compte ce bel objet : l'offre faite par le musée ayant été rejetée, je n'ai pu me décider à le laisser partir. Du reste d'après une proposition qui m'a été faite je vois que le prix payé peut n'atteindre que la moitié du prix réel (etc. etc.).

Bien cordialement à vous.

P. L...

Après une semblable lettre plus rien à faire. L'érudit et savant P. L. savait, aussi bien et mieux que moi, la valeur de cette pièce hors ligne... Je n'avais qu'à porter le deuil de ces deux étriers que j'avais eu la déveine de manquer l'un après l'autre.

Enfin j'apprends un beau jour que le musée s'est décidé avec raison à acquérir le fameux étrier grâce à P. L. — J'y vais et je le vois (cette fois-ci sans regrets) trôner sur un coussin de peluche dans la belle vitrine du milieu à côté de la superbe châsse de saint Calminius (1) et d'une admirable croix émaillée cuivre champ levé du XIIIe siècle ; eh bien ! loin d'être

(1) La châsse de saint Calminius, merveille d'orfèvrerie, fut achetée vers 1845 8,106 francs par le prince Soltykoff à un sieur Joyan, à la vente de cette célèbre collection ce fut M. Dobrée qui en fit l'acquisition. Elle vaut bien aujourd'hui 100,000 francs,

écrasé par de si superbes voisins, notre étrier est encore plus désirable et tient fièrement sa place. Je reviendrai certainement le revoir.... Je pense qu'il eut également bien fait à côté de mon épée Carlovingienne Ragundus Comes ; mais je me console en songeant qu'il est en si bonne compagnie et que je le contemplerai quand même au gré de mes désirs.

L'expérience m'a toujours démontré qu'il ne faut jamais désespérer de rien : la fortune vient en dormant selon le vieux proverbe ! Je m'endormis donc ce soir-là en espérant des temps plus heureux.

. . . . . .

. . . . . .

Le 15 mai 1905 je faisais en mai mon séjour habituel à Paris ; on parlait partout de la vente des belles collections d'un antiquaire nommé Bois, homme très connaisseur et ayant le flair. Arrivé à Paris il y a cinquante ans pour chercher fortune, après avoir été chiffonnier puis ouvrier serrurier, il se mit dans le bibelot. Peu à peu par son habileté il se mettait en relation avec les plus grands collectionneurs et finalement mourait l'année dernière en laissant plus de deux millions. Presque tous les beaux bibelots de l'époque ont passé par les mains de cet ex-chiffonnier.

En allant visiter cette collection dont la vente se faisait galerie Georges Petit je recontre de Lannoi qui s'y rendait également. Nous causons... « Vous savez, le fameux étrier que nous avons manqué tous les deux, vous allez le revoir ! ! C'est Bois qui l'avait acheté à L... de Versailles. » Je vois de suite se détacher sur un horizon nouveau l'espérance d'acquérir le premier étrier dont j'ai longuement parlé au commencement de mon récit.

Nous voici salle Georges Petit où je rencontre justement L... de Versailles, il me confirme ce que m'avait dit de Lannoi ; c'est bien lui qui l'avait vendu à Bois et le voici ! !. . . .

Beaucoup d'amateurs circulaient autour des vitrines, l'un admirait un casque, l'autre une épée, l'autre encore un vieil

éperon . . . . . quelques-uns remarquèrent aussi l'étrier et comme je faisais faction à ses côtés il m'était facile de prendre part à la conversation. « Cet étrier est remarquable, disait un collectionneur connu, il me paraît plaqué d'or ! » — « Non, dit un autre, vous voyez bien que la couleur du métal n'est pas celle de l'or, du reste sur le catalogue — l'expert la déclaré *plaqué cuivre ;* regardez bien ! »

J'écoutais et j'appuyais la déclaration du médecin, tant pis !

« Mieux que cela, dit un autre, je le crois peint à la mixtion ! »

En effet de loin on pourait le croire.....

Je ne dis rien et les laissai dans leur erreur ; bien entendu je me gardais bien de raconter l'histoire de cet étrier !.....

Je dois avouer que je dormis très mal. J'entendais les enchères monter, monter.....

J'étais debout dès l'aurore du grand jour, le soleil me mit dans le cœur un peu de courage ; ce devait être pour moi mon soleil d'Austerlitz.

. . . . . .

J'entends en tremblant crier mon étrier d'or Carlovingien, 200, 250, 260, 300, 350 dit un allemand 400 fr. dis-je... Le silence suivit mon enchère... il m'était adjugé à ce prix.

Je le mis dans ma poche avec un soin jaloux et je partis l'admirer dans ma chambre d'hôtel seul loin du bruit de la foule et des enchères....

Je possédais donc un de ces fameux étriers qui m'avaient tant fait courir !

Le lendemain un de mes amis, M. P., possesseur d'une des plus riches collections d'armes, après l'avoir manié et retourné dans tous les sens, me l'estimait mille francs. Mais à aucun prix je ne me serais laissé séduire !

J'écrivis aussitôt à P. L. pour lui annoncer ma Conquête ! et je lui exprimais ma joie infinie de le placer dans mes vitrines et de le ramener dans le pays où il avait été découvert. Voici sa réponse.

« Bravo, mon cher ami, je suis enchanté de cette Conquête

« de l'étrier d'or. J'avais toujours pensé qu'il était semblable « à celui du Musée. Nous allons pouvoir nous assurer. Ma « notice sur l'étrier du Musée m'a donné beaucoup de peine à « faire, n'ayant trouvé en France nul secours dans nos ou- « vrages spéciaux. La notice avec planches, imprimée par l'Im- « primerie Nationale, ne formera qu'une mince plaquette, si « vous voulez que j'y ajoute vos notes il serait encore temps « peut-être.

Bien cordialement à vous.

P. L.

Puis je lui signale la bizare couleur de l'or qui a dérouté tous les amateurs et qui m'a permis de l'acquérir à bon compte, il me répond que l'oxyde que je remarque sur le placage de l'étrier tient à ce que l'or est appliqué sur de l'argent toujours allié de cuivre.

Enfin je lui redis que les deux étriers doivent faire la paire, ce qui serait de toute rareté !

Il m'écrit :

Mon cher Ami,

« J'ai bien confiance dans votre coup d'œil et vous avouerez qu'il est bien plus vraisemblable que nos deux étriers fassent la paire que de croire que ces raretés étaient en double. Je vais donc inscrire votre belle trouvaille. Je crois qu'un jour venant, en les reproduisant côte à côte on aurait une planche des plus intéressantes.

Bien cordialement à vous.

P. L.

Quelques jours après, de retour en Vendée j'emporte mon fameux étrier au Musée et en présence MM. P. L. et S. et R. nous constatons que nos deux étriers forment bien la paire, pas besoin de les étudier, c'est frappant, indéniable.

Le 20 novembre 1905 P. L. confirmait encore son opinion par la lettre suivante.

MON CHER AMI,

« Nos deux étriers sont frères ; cela ne fait pas de doute même pour un aveugle qui compterait les perles des deux branches. Il faudrait les voir réunis sous la même vitrine, et retrouver l'équipement du bonhomme, un haut gradé, pour se mettre aux pieds des étriers d'or ; si votre épée est incrustée d'or et d'argent à la poignée, la sienne devait être d'or massif. (etc.) (etc).

Croyez bien, etc.

P. L

. . . . . .

. . . . . .

Après avoir raconté un peu longuement peut-être l'histoire de la découverte de ces deux étriers et les péripéties par lesquelles ils passèrent l'un dans ma collection, l'autre au Musée de N... je veux dire à mes lecteurs quelques mots sur l'origine de l'étrier et la grande rareté de ceux qui sont antérieurs au XIVe siècle. Je termine par un récit succinct des luttes terribles qui ensanglantèrent la ville de Nantes pendant le IXe siècle, sous le règne de Charles le Chauve. Pendant trente ans la cité reste déserte, les Normands en sont les maîtres. Celui qui les commandait était peut-être le chef aux étriers d'or ! ! !

La Court, Saint-Cyr-en-Talmondais, 15 janvier 1906.

(*A suivre.*)

Cte R. DE ROCHEBRUNE.

MUSES VENDÉENNES

VIEILLE RUE

A. M. René Vallette

La vieille rue étroite, obscure et crevassée,
Dont les lourds chars-à-bancs ont meurtri la chaussée,
Et qui ruisselle encor de l'averse d'hier ;
La rue, où le héraut chevauchait, svelte et fier,
Proclamant aux vilains le bon vouloir du Prince ;
La vieille rue, avec ses pignons noirs, où grince,
Au souffle impétueux de quelque vent brutal,
La girouette et ses indices de métal ;
La rue, avec l'odeur de ses rôtisseries,
Ses maisons, où la chaux se mêle aux boiseries,
Ses auvents délabrés, ses égouts, ses ruisseaux,
Où l'on entend la pluie et le fracas des seaux
Que placent les manants et les cabaretières
Afin de recueillir l'eau qui fuit des gouttières ;
La vieille rue est morne, et lorsque j'y vais, seul,
Il semble que je sois devenu mon aïeul ;
Un passé douloureux pèse sur ma paupière ;
Mon bâton me paraît plus lourd qu'une rapière ;
Et je crois revenir de quelque Trianon
Après avoir baisé le gant d'une Manon...

La rue est tortueuse ; elle fuit, morne et terne ;
Une poulie au loin balance une lanterne ;
Les boutiques, avec leurs carreaux mal lavés,
Se mirent en rayons blafards sur les pavés ;

Parfois un baladin d'une voix qui chevrotte
Danse sous les balcons une antique gavotte,
Mais en vain : les hôtels sont morts, et sur les seuils
Des vieilles de cent ans, pâles dans leurs fauteuils,
Tricottant des bas noirs ou brodant des cornettes,
Le regardent passer par-dessus leurs lunettes....
Des linges sont tendus sur un balcon hagard ;
Et, dominant les toits qui fuient sous mon regard,
Dans la brume, je vois les tours de Notre-Dame....
L'heure vole aux beffrois du passé, comme une âme....
Un chat maigre apparaît qui s'enfuit brusquement....
Et je me crois dans un décor de vieux roman,
Dans un de ces faubourgs mal famés, coupe-gorge
Où l'on voyait surgir aux lueurs d'une forge
De nobles détrousseurs et d'illustres brigands
Qui, portant un pourpoint et des nœuds élégants,
Vous mettaient avec l'art des clercs de la Bazoche,
La dague sous la gorge et la main dans la poche !...

Je suis la vieille rue ainsi, morne et rêveur,
Ayant l'inquiétude étrange et la ferveur
Qui, hantent la pensée au sein des nécropoles,
Et peuplent les cités funèbres de symboles...
J'apprends l'histoire au long des pavés et des murs,
Sur les balcons déserts, sous les porches obscurs,
Dans les trois boules d'or enseigne des auberges ;
Et j'écoute, pensif, le caquet des concierges,
Qui semble par instants me venir d'autrefois....
J'évoque avec tristesse, en entendant leurs voix,
Le bachelier rêveur et son chat famélique,
Ou le guet débouchant d'une ruelle oblique...

Fontenay-le-Comte, le 6 août 1906.

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE :
Licencié ès-lettres.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

SUITE (1)

IX

LES FAITS ET DICTS DE LA VIE

§

L'ENFANCE

Le cycle de notre existence va du blanc au noir, en passant par le bleu, autrement dit, trois âges apportent leur contingent au folklore : l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse. Il est à ce propos des faits et dicts qui ont encore grande créance auprès du paysan bocain.

Voulez-vous une affirmation sur le sexe de l'enfant ? Ecoutez :

Année de glands :
Année de garçons ;

Année de mêles (nèfles)
Année de filles.

Vous plaît-il d'avoir une recette plus sûre ? Oyez :

Jeune lune, c'est une fille ;
Vieille lune, c'est un gâs (2)

(1) Voir le 2e fascicule de 1906.

(2) A 300 mètres de Noirmoutiers sur l'ancienne route du Bois de la Chaize se trouve le *Puits pignolet* ou de la *Passe* contenant de l'eau « chlorurée, magnésienne et ferrugineuse ». « De jeunes femmes lui attribuent les joies longtemps désirées de la maternité » (VIAUD GRAND-MARAIS. *Guide du Voyageur à Noirmoutiers*, p. 151).

Pour le profane, cette formule est une énigme. Une explication est nécessaire. La voici : si la femme accouche d'un garçon en vieille lune ou d'une fille quand la lune est nouvelle, l'enfant qu'elle aura.... plus tard, aux mêmes époques sera du même sexe. Ceci, naturellement, sans garantie ; mais assure-t-on avec plus de conviction, la maman souffre bien davantage pour donner le jour à une fille qu'à un gars.

Année de bon vin,
Nombreux enfants.

dit encore un vieux dicton ;

La future maman qui mange un fruit double

héritera de deux jumeaux, ajoute un autre dict.

La femme de l'art ne s'en plaint pas, mais quand il faut l'aller chercher pour recueillir le bébé, deux hommes au moins, la nuit surtout, doivent se rendre au bourg. Un seul ne pourrait pas retrouver son chemin ! Et que de lazzis à son endroit, le lendemain, si la nouvelle se répand à travers nos campagnes ! Je ne sais que le « *parrain grâlé* » n'offrant point de dragées à ses amis, qui essuie autant de moqueries !

Le jour du baptême, si les cloches ne saluent pas l'enfant de leur joyeux carillon, le mignon sera sourd. Las ! pendant qu'il tette la nourrice doit s'abstenir de boire sinon il sera atteint d'une maladie de cœur. Pour lui permettre de teter plus facilement, on rend les bouts des seins pointus, en les enfermant, le dernier mois de la grossesse, dans des coquilles de noix, imprégnées d'alcool. Quand le nourrisson, est sevré, pour faire disparaître le lait, un bouquet de sauge sous les aisselles produit un effet analogue à la branche de persil mise au même endroit. Il suffit encore pour obtenir le même résultat de laver les seins avec de l'eau où ont bouilli des petits pois. Il est vrai d'ajouter qu'alors, le lait disparaît sans espoir de retour.

Si parfois les seins de la maman se couvrent d'abcès un

voyage (1) à Sainte-Fenouillette (2), guérira le mal et quand les dents du bébé menaceront de lui donner des convulsions ou *esseintes* un pèlerinage à Sainte-Radegonde (3) évitera un malheur.

L'enfant a-t-il eu des dents de bonne heure ? Bientôt, très prochainement même, il aura de petits frères ou petites sœurs qui, comme lui, avant de voir pousser leurs caquettes tire ront bien souvent la langue !

L'enfant menace-t-il de marcher trop tard ? Le jour de la *Fête-Dieu,* pendant la procession, la maman pour le voir trottiner le plus tôt possible doit traverser la rue, juste au moment où le prêtre arrive à sa hauteur avec le Saint-Sacrement. Dans le même but à Avrillé, les mères recueillent précieusement avec une cuiller l'eau de la cavité d'une pierre dite *Pas de la Vierge* et le bébé, dont la marche se fait attendre, boit ce liquide. Pour l'empêcher de grandir, les méchants le font passer entre leurs jambes et disent :

— Tu prefiteras (grandiras) pas avant d'aller à la maësse ! (messe).

Mais, elle veille sur son gâs *la Boquine.* Elle n'ignore pas que pour les petits enfants bien soignés « la première année en vaut *dix* » Elle évite de placer le gros chéri devant une glace, de le faire rire, le soir de peur de lui donner la colique. Jamais, elle ne jettera ses excréments, dans le feu de la cheminée, cela le ferait mourir jeune. Les pellicules de la tête ou *râche* sont un signe de santé et si la brave femme nettoie parfois la chevelure de son enfant — les poux élisant domicile sur les bébés forts — elle le fera patienter, en lui disant :

« Tiens j'ai trouvé la mère des poux.... Laisse que je tue les petits, ils feraient une chaîne de tes cheveux, et t'entraîneraient à la rivière ou... au fond des puits », si le *Bonhomme*

(1) Pèlerinage.

(2) La Chapelle Palluau.

(3) La Genétouze.

ne les y a pas déjà attirés quand ils se penchaient sur l'ouverture ! Et s'il sait bien pleurer, car c'est un talent, paraît-il, plus tard, il fera un parfait chanteur.

*
* *

Il est dans le Bocage une curieuse coutume. Certaines femmes, en effet, au moment de l'enfantement, pour se sauver de la mort, vouent leurs enfants au *bleu* ou au *blanc*, c'est-à-dire promettent de faire porter à ceux-ci des habillements de couleur, blanche ou bleue. Ce vœu est fait pour un nombre d'années que l'accouchée est libre de déterminer. Le prêtre, seul, peut la relever partiellement de ces vœux. Dans ce cas, si on supprime le vêtement on fait porter une ceinture de même couleur à la fillette ou au garçonnet.

*
* *

Le jour de leur première communion, autrefois, tous les enfants mangeaient au presbytère à une table commune, chacun apportant sa part de festin. Le prêtre faisait faire les gâteaux, avec les œufs, le beurre et la farine fournis par les parents. Les gens des fermes faisaient les *caillebottes*.

*
* *

Au Puybelliard, le jour de la première communion, les communiants et communiantes font le tour de l'église, allant chercher leurs parents pour communier avec eux.

*
* *

Le camarade de communion était considéré comme une sorte de frère dont l'amitié durait souvent toute la vie. Généralement, c'était l'enfant lui-même qui le choisissait parmi ses meilleurs amis. Quand ils se mariaient deux camarades de communion s'invitaient à la noce et pas un vieux Bocain ne manquait d'accompagner son camarade de communion quand celui-ci quittait notre vallée de larmes.

*
* *

Ajoutons que l'étendard de première communion est fourni par le mouchoir blanc ou *collet* que nos mères portaient si gentiment, sur leurs épaules, le jour de leur mariage. Employé lors du baptême, il forme encore la flamme de l'étendard, au manche, fait d'un long aiguillon, entouré de papier découpé.

§

L'AMOUR

Comme nous l'avons écrit ailleurs (1), l'Amour a donné lieu à des proverbes ravissants de grâce et de vérité, parfois aussi de malicieuse naïveté. Telle cette suite de distiques :

Dans le couvent de saint Joseph ;
Deux têtes sur le même oreiller ;

. . . . . .

Dans le couvent de saint Augustin ;
Deux têtes sur le même traversin ;

. . . . . .

Dans le couvent de saint Nicolas
Qui marie les filles avec les gâs

*
* *

Chiens rêvants :
Fille avec galant.

*
* *

Si une fille se marie étant dans une position... intéressante on dit du couple :

Qu'il a fait ou mis
Pâques avant les Rameaux

Et on peut mettre « Pâques avant les Rameaux » bien longtemps,... bien longtemps, jusqu'à ce qu'on ait la force de soulever un boisseau de plumes ou de son !...

(1) *Proverbes vendéens*. Paris, 1906.

Maintenant, voici venir les bonnes recettes pour convoler en justes noces, être heureux et se faire aimer :

*
* *

Une demoiselle se mariera dans l'année si elle franchit un ruisseau à reculons.

*
* *

Pour se faire aimer d'une personne, lui mettre dans sa boisson de la cendre de vos cheveux.

*
* *

Attraper le premier papillon blanc de l'année que vous apercevez ; le faire brûler et donner ses restes à boire à la jeune fille que vous convoitez. La jouvencelle vous suivra partout.

*
* *

Pour se marier, toutes les jeunes filles doivent mettre, le matin d'une noce, une épingle à la coiffe de la mariée.

*
* *

Compter en plusieurs fois 100 chevaux blancs, voir deux ramoneurs ensemble. Ceci fait, le premier jeune homme ou jeune fille qui vous tendra la main est celui ou celle qui vous rendra heureux.

*
* *

Quand une jeune fille laisse bouillir l'eau de vaisselle elle ne se marie pas dans l'année.

*
* *

Pour savoir laquelle se mariera la première, deux jeunes filles tiennent chacune un os de poulet appelé *os de la fourchette*. Elles entrecroisent les branches des os et tirent chacune à soi. Quand les extrémités sont brisées, celle qui détient le plus gros fragment se mariera la première.

*
* *

Pour la queue de cerise, on dispose le jeu de la même façon.

La queue de cerise rompue dans une main indique que la personne qui la tenait se mariera la dernière.

*
* *

Quand une épine reste accrochée aux jupes d'une jeune fille celle-ci ne sera pas la mariée pendant l'année.

*
* *

Le nombre de graines restant, après avoir soufflé sur une fleur de pissenlit, indiquent le nombre d'années qui séparent du mariage.

*
* *

Pour être marié dans l'année, sauter 7 fois à reculons le ruisseau de l'abbaye des Fontenelles, près La Roche-sur-Yon.

*
* *

Quatre personnes se croisant les mains : signe de mariage.

*
* *

Quand le dé tombe du doigt de la couturière, celle-ci va bientôt se marier.

*
* *

Une jeune fille qui ne sait pas allumer un feu dans la cheminée, ne se marie pas dans l'année.

*
* *

Pour faire un bon mariage les maris doivent être à jeun le matin du jour de leur mariage.

*
* *

Une fille coiffée de travers épouse un veuf.

*
* *

Une « jeunesse » qui veut avoir un grand mari doit s'essuyer habituellement en haut de l'essuie-main.

*
* *

Quand on prend le bouquet d'une sauce (thym, lavande), sans s'en apercevoir, on se marie dans l'année.

*
* *

Se marier avec ses cousins ou cousines germains et germaines, c'est aller au-devant d'un malheur.

*
* *

Si deux jumelles se marient, l'une d'elles n'a pas d'enfants.

*
* *

Appeler une demoiselle « Madame » retarde son mariage de 7 ans.

*
* *

Quand la robe de la mariée n'est pas payée avant le jour du mariage, il meurt dans l'année une personne de la famille.

*
* *

Les deux incisives de la mâchoire supérieure bien écartées sont un signe de bonheur dans le mariage.

*
* *

Quand une jeune fille perd ses jarretières, son galant est en *demage* (défaut).

*
* *

Lorsque la bague de fiançailles, ou l'alliance sont bien portées par la femme, le fiancé et le mari..., naturellement, sont laids.

*
* *

Effeuiller la marguerite pour savoir si l'on est aimé. Prendre ensuite les étamines sur le dos d'une main et de l'autre frapper en dessous, de façon à les faire s'envoler. Les étamines qui restent indiquent le nombre d'années avant le mariage.

*
* *

Poser un sou sur une glace, mettre celle-ci sous son oreiller : la nuit, on voit en rêve celui ou celle dont on est aimé.

*
* *

Couper les étamines du chardon, les mettre, sur soi dans ses poches. Si le chardon repousse, on est aimé.

*
* *

Pour voir en rêve, celui ou celle qu'on doit avoir comme mari et femme, mettre un brin de chèvre-feuille sous son oreiller.

*
* *

Prendre une gousse de petits pois qui contient 9 grains. En jeter un chaque matin derrière soi ; le 9e jour, on se rencontre avec la personne aimée.

*
* *

Ecosser des petits pois, mettre de côté la cosse qui contient 9 grains. Chaque matin, à jeun, pendant 9 jours, manger un grain. Le 9e jour on voit celui ou celle avec qui l'on doit se marier.

*
* *

La peau d'une pomme coupée en forme d'hélice et jetée derrière soi trace une lettre : c'est l'initiale de l'Aimé ou de l'Aimée, selon le sexe de l'opérateur.

*
* *

On connaît les pensées d'une personne en buvant dans son verre.

*
* *

Chanceux au jeu ;
Malheureux en femme ;
Malheureux au jeu ;
Heureux en femme.

*
* *

Dans une maison, un chat noir empêche les jeunes filles de se marier. Parfois, il porte malheur : ailleurs, c'est un signe de mariage.

*
* *

Quand la table remue, la fille de la maison se marie. D'autrefois on dit simplement que « ça sent les noces ».

*
* *

Le jeune homme, dans le verre duquel on verse le dernier vin d'une bouteille se mariera bientôt.

*
* *

Quand une jeune fille se voit rechercher en mariage, pour être heureuse le jour de la demande, elle doit casser quelque chose.

*
* *

A Saint-Denis la Chevasse, le jeune homme qui se marie réunit un dimanche, après la première messe, dans une auberge du bourg tous ses amis et les invite à sa noce en les termes habituels :

« *I me marie tel jour... I vous invite tretos...* »

Toutes choses dites le chapeau à la main ; puis on trinque ferme.

*
* *

L'invitation pour un parrain ou une marraine est accompagnée d'un gâteau offert par le filleul ou la filleule.

Pour le « *Maître* » ou propriétaire de la ferme, on opère de même façon.

*
* *

C'est généralement le marié ou un proche parent qui fait les invitations dans le Bocage. Parfois dans certaines régions

de Vendée « *le prieur de noces* », comme on l'appelle, reçoit, de chaque invité, un ruban épinglé à sa veste.

*
* *

A Saint-André-13-Voies, chaque marié a 4 garçons d'honneur.

*
* *

Quand il y a plusieurs mariages dans une famille, et le même jour, les époux se placent tous et marchent sur le même plan dans les rues du bourg.

*
* *

Quand les jeunes gens sont affichés, on dit qu'ils sont dans *la boîte* (aux affiches) ou qu'ils ont « les *jambes en haut* ».

*
* *

Tel le temps le jour des affiches,
Telle la température le jour du mariage.

*
* *

Dans beaucoup de localités, la mariée, accompagnée de toutes les jeunes filles chantant et se donnant le bras, va faire visite à ses connaissances.

*
* *

C'est un signe de bonheur quand la mariée déchire quelque partie de son habillement.

*
* *

Quelques jours avant le mariage, les familles des époux font dire une messe pour tous leurs défunts. Les futurs mariés doivent y assister.

*
* *

A Saint-Philbert du Pont-Charault, la mariée donne un bouquet à ses père et mère, à ceux de son époux, aux quatre

témoins, aux parrains et marraines et reçoit de chacun d'eux une petite somme en argent.

Les bouquets sont blancs pour les femmes et rouges pour les hommes.

*
* *

A Saint-Aubin des Ormeaux, le jour de la noce, la jeune mariée avait une petite tasse en argent et le marié un gobelet de même métal dans lesquels ils buvaient.

Plus tard, quand ils assistaient à un mariage, ils apportaient avec eux la tasse et le gobelet.

*
* *

A Grand-Landes, on donne à la mariée qui doit les prendre avec ses dents, des dragées fixées à l'extrémité d'un morceau de bois fendu.

*
* *

Quand il pleut le jour d'une noce, la mariée ne s'est pas bien confessée.

Elle versera des larmes dans la suite.

*
* *

Dans les communes du canton de Palluau, on remplace souvent le feu de joie, allumé en l'honneur de la mariée par une perche attachée au sommet d'un arbre et surmontée d'un bouquet de fleurs des champs ou d'une couronne de fleurs artificielles.

*
* *

Parfois le gâteau, offert par les parrains et marraines des mariés, est remplacé par une poule en porcelaine ou en terre quelconque rempli de pièces d'argent. Les piécettes de dix sous sont les plus recherchées : par leur nombre, elles font présumer la forte somme : ce qui ne déplaît nullement au « parrain » ou à la « marraine ».

La « poule » est dansée comme un gâteau, au son du violon.

*
* *

A Bazoges-en-Pareds le premier jour de la noce, avant le café, la mariée sert le vin sucré aux garçons et filles qui lui ont fait des cadeaux.

*
* *

Après que les cadeaux ont été présentés aux mariés, lors du premier déjeûner, le garçon et la demoiselle d'honneur passent devant les tables pour faire voir aux souscripteurs, le linge ou les autres objets qui ont été offerts.

*
* *

A la Fombretière, village de la commune de Bazoges-en-Pareds, existent des coutumes de noces d'une note bien rabelaisienne. Les voici rapportées aussi fidèlement que possible : Cela se passe le second jour du festin. Avant le repas du matin, les jeunes gens, munis de paniers, quêtent auprès des jeunes filles les choses ayant servi à la nourriture de la nouvelle épousée : ail, oignons, croutons de pain, morceaux de gâteau, os, carottes, pommes de terre, etc. Un trou est fait dans le jardin de la mariée. On y enfouit, le produit de la quête avec une *couronne* représentant le *défunt* ! et la mariée, en personne, avant que la tombe ne se referme, y vient jeter une motte de terre ! ! Alors un gas se saisit d'un fusil chargé de plomb et le décharge au fond de la fosse. Puis les fossoyeurs allument une chandelle, en guise de cierge, placent une croix sur la tombe. Un papier fixé au sommet du calvaire rappelle les mérites de celui qui décéda la nuit dernière, pendant qu'entourant le tumulus, accompagnés du violon, les jeunes gens, livres en mains, chantent des « *libera* ». Sur la tombe de ce mort qu'il faut qu'on tue, comme épitaphe, on pourrait écrire : « *Ci-gît l'innocence de la mariée ! !* »

*
* *

Toutes les filles sont assises. Un gars, le bras gauche en-

touré d'une jarretière, qu'il est censé avoir trouvée, doit de *visu* s'assurer que toutes les demoiselles sont bien jarretées. C'est d'un goût plutôt douteux ; mais bon gré, malgré, il faut laisser voir, un peu plus haut que la cheville !

*
* *

La demoiselle d'honneur est assise, armée d'un dé, d'une aiguille avec du fil noir. Sa mission est de veiller à ce qu'une... porte soit toujours fermée. Tous les garçons défilent devant elle. Ses yeux inquisiteurs n'ont encore rien découvert, quand un « gars », se dévouant, coupe le fil qui retient un bouton de son pantalon. Il faut le recoudre. On étend alors le patient sur le dos. Des bras solides le maintiennent en cette position pendant que la demoiselle d'honneur joue de l'aiguille. Le bouton recousu, son propriétaire, simulant une syncope, est emporté sur les épaules de ceux qui le maintenaient tout à l'heure.

*
* *

A Saint-Philbert du Pont Charault, le second jour de la noce, et avant le déjeûner, *on danse les gâteaux* offerts par la mariée aux jeunes gens. Le garçon et la demoiselle d'honneur, chacun leur gâteau à la main, dansent un *avant-deux* sonné par le violonneux. Et chaque couple, jusqu'au dernier, les imite.

A Bazoges-en-Pareds, cette coutume se traduit de façon plus originale. Le garçon et la demoiselle d'honneur, les mains gauche et droite réunies et levées forment une sorte de *pont*. Ils tiennent chacun un gâteau en leurs mains restées libres. Tous les couples, suivant le musicien, passent sous le pont : le premier couple ayant reçu les gâteaux. Les noceurs reviennent à leur point de départ, sur deux files, les demoiselles d'un côté les messieurs de l'autre. A ce moment, les couples se reforment, le premier portant les gâteaux qu'à la sortie du pont il repasse au couple qui le suit. Celui-ci fait de même et

les gâteaux sont dansés quand tout le monde a passé sous le pont. Alors le partage de la pâtisserie, fait par la demoiselle d'honneur, a lieu entre tous les danseurs.

*
* *

Dans la partie du Bocage qui avoisine le Marais, on force les nouveaux époux à boire dans un vase de nuit rempli de vin blanc et dans lequel nagent des boudins.

Les bords du vase ont été préalablement enduits de moutarde de table.

*
* *

Des plaisants remplissent de cassis les biberons offerts à la mariée et font circuler parmi les invités ce récipient auquel chacun est tenu d'aspirer, au moins, une gorgée de liquide.

*
* *

Parfois, pour retenir malgré eux des invités qui veulent quitter la noce, on cache les harnais des chevaux ou bien on enlève les roues de leurs véhicules.

*
* *

Quand les barriques, le soir du 2e jour de la noce, sont vides, un convive fixe le fosset à son chapeau et l'emporte chez lui.

*
* *

Si une *fille de Marie* prend époux, la première nuit est consacrée à la Vierge (1).

*
* *

Autrefois à l'Herbergement au premier repas d'une noce, quand on apportait le poulet sur la table, certains invités chantaient ce qu'on appelle le *chant du coq* ! Ils chantaient ou plutôt ils buvaient. Celui, en effet, qui pouvait prendre le plus grand

(1) Voir dans la *Terre Vendéenne* de notre ami Bocquier (septembre 1906) un fort intéressant article de M. W. Necker : *De Jure Primæ Noctis.*

nombre de verres de vin blanc, de suite, et sans perdre haleine avait fait *chanter* le coq et mangeait la tête du poulet.

Inutile d'ajouter qu'à ce jeu, prenaient part ceux seulement qui étaient renommés pour leur beuverie.

*
* *

Celui ou celle qui... use plusieurs maris ou femmes légitimes au cours de son existence a « *la pire* (1) *blanche* ».

*
* *

A L'Herbergement, le 2e jour d'une noce, on danse la *vache à Biron*. Pour ce faire, on place une chaise qu'une première fois tous les danseurs ou danseuses, se tenant par la main, doivent enjamber. Une deuxième fois les cavaliers et cavalières sont toujours deux par deux. L'homme enlève sa dame et lui fait franchir le dossier de la chaise, tous chantant, à ce moment :

La vache à Biron,
Dondaine ;
La vache à Biron,
Dondon.

*
* *

Celui ou celle qui revient d'une noce sans avoir dansé *rapporte son tabouret à la maison.*

*
* *

Le charivari *battu* et *dansé* à la porte d'un veuf ou d'une veuve qui se remarient tend à disparaître. La ténacité qu'il met à ne pas vouloir mourir s'explique par ce fait : il est généralement *rémunérateur* pour les frappeurs de casseroles, de chaudrons fêlés, etc. Pour éviter, en effet, le charivari sous leurs fenêtres ou, le jour de leurs noces, côte à côte avec le cortège,

(1) *Foie* — Semblable affirmation se trouve en Flandre et dans le nord de la France. — Voir *La Tradition* d'avril 1906, p. 108.

les intéressés, les victimes, se débarrassent des fâcheux en leur octroyant une petite pièce d'argent.

Il y eut des charivaris fâmeux dans la petite localité d'où j'écris ces lignes. Certaine mariée, qui avait trop lestement jeté son bonnet par-dessus les moulins se vit, le jour de son mariage, en butte aux sarcasmes d'une vraie noce organisée par les gens du pays, battant pour elle *charivari*. Des hommes, dont certains s'étaient déguisés en femmes, musique en tête, accompagnèrent les époux partout où leur présence était utile à la consécration du mariage. Peu s'en fallut qu'ils ne fissent irruption à la mairie et à l'église.

Dans ce groupe burlesque, un des acteurs s'était bourré le ventre et la poitrine de filasse, allusion par trop indiscrète à l'état de la mariée. Partout donc les fâcheux suivaient le vrai cortège au grand désespoir des époux, chantant la chanson du *Charivari*.

Pour se débarrasser d'eux le marié leur octroya une pièce blanche et les fit tellement boire que l'ivresse, à son grand contentement, les rendit aussi muets et civils qu'ils avaient été loquaces et inconvenants.

Voici les couplets chantés, quand on bat le *charivari*, couplets que je copie sur une feuille déjà bien endommagée, pour avoir été souvent dépliée et repliée. On remarquera que le poète se moque de la rime et que le nombre des vers de chaque couplet varie selon le caprice du chanteur :

I

Ah dame bonsoir, monsieur notre maître,
Tout en entrant, tout en entrant.
Nous sommes venus vous sonner un branle (*bis*)
En attendant que ce soit minuit : *charivari ! charivari !*

II

Il y a une fille dans nos environs
Qui s'est rendue amoureuse (*bis*)
D'un beau garçon
Elle le prend pour se soutenir : *charivari ! charivari !*

III

Il a un fort beau ménage bien assorti,
Un cabinet, une table et un vaisselier (*bis*)
Et la couche et le grand lit : *charivari ! charivari !*

IV

Il est un homme bien fort habile de son métier,
Il sait de labourer, bien travailler (*bis*)
Et de bêcher la vigne aussi : *charivari ! charivari !*

V

Ah ! dame bonsoir, monsieur notre maître, un bon coup de vin !
Nous sommes, comme vous êtes, point chagrin (*bis*)
Et nous venons vous faire ici : *charivari ! charivari !*

VI

Homme veuve (*sic*), ne sois donc pas redoutable ! payez-nous donc,
Car la somme n'est point bien grosse que nous demandons
Nous demandons moins de cent louis : *charivari ! charivari !*

VII

Nous monterons sur la cheminée assurément (*bis*)
Nous y verrons le pot bouillir : *charivari ! charivari !*

VIII

Nous lèverons la couverture assurément (*bis*)
Nous y verrons si le lait est cuit : *charivari ! charivari !*

IX

Et nous irons à la croisée assurément,
Et si nous cassons les vitres, nous les payerons
Avec nous autres point de crédit : *charivari ! charivari !*

X

Nous retournerons le jour des noces assurément (*bis*)
Avec tous nos petits outils : *charivari ! charivari !*

XI

Nous la mènerons à la messe, ah! dame oui! (*bis*)
Avec tous nos petits outils : *charivari! charivari !*

XII

Nous la prendrons, la mariée, honnêtement
Et nous la mènerons à l'auberge à ses dépens (*bis*)
Tu paieras en venant la *cri* (chercher) : *charivari! charivari!*

XIII

Nous ferons venir sur la table, chapon lardé (*bis*)
Tout le meilleur vin du pays : *charivari! charivari!*

XIV

Florine a (elle) se marie : nous le savons (*bis*)
Elle prend monsieur Pierre pour son mari : *charivari! charivari!*

XV

Elle lui donne en mariage assurément (*bis*)
Elle lui donne plus de cent louis : *charivari! charivari!*

XVI

Si (*sic*) Florine est une bonne femme assurément (*bis*)
Mais elle aura grand soin de lui : *charivari! charivari!*

Cette chanson n'est guère plus intelligente que la coutume qu'elle chante. Son auteur n'était, certes, pas de la taille de ceux qui, modestes paysans illettrés, firent des *paroles* et trouvèrent une *musique* devenues populaires, à bon droit (1).

(1) L'*Intermédiaire Nantais* et la *Revue des Traditions populaires*.
Dans *la Terre Vendéenne* de septembre 1906, M. David donne, de la *chanson du charivari*, une version plus complète et plus littéraire.

LE DEUIL

*
* *

3 chandelles brûlant en même temps apportent le malheur. Une personne de la maison, en effet, meurt dans le courant de l'année.

*
* *

Quand un cierge s'éteint pendant la messe, signe de mort.

*
* *

Si le livre du prêtre, sur l'autel, est tourné du côté de la porte de la sacristie, il y aura un mort parmi l'assistance dans peu de temps.

*
* *

Si les cloches ont un *son plaintif*, quelqu'un de la paroisse meurt dans la semaine.

Dans ce cas, on dit que les cloches se *plaignent* ou encore qu'elles *pleurent !*

*
* *

Montrer le poing aux cloches qui sonnent un glas, les menacer d'un bâton, d'un fusil portent malheur à l'auteur de ces actes : prochainement les cloches sonneront sa *remembrée.*

*
* *

Quand les bœufs qui conduisent un convoi funèbre semblent marcher comme à regret, obligeant le bouvier à les piquer souvent de l'aiguillon, c'est un signe certain que le conducteur mourra bientôt.

*
* *

A Saint-Etienne-du-Bois et environs, autrefois, on donnait la dépouille du mort en paiement à l'ensevelisseuse.

*
* *

Quand quelqu'un est mort, tous ceux qui viennent veiller le corps trempent le brin des Rameaux dans l'assiette d'eau bénite placée sur la table, près du cadavre et l'aspergent. Puis, trempant le doigt dans l'eau bénite, on fait le signe de la croix et une courte prière : après s'être assis, veilleurs et veilleuses récitent leur chapelet.

Au départ, le même cérémonial se répète.

*
* *

Pour montrer que le défunt était regretté, ses proches, autrefois, devaient, le long du chemin, à l'église, au cimetière, manifester leur douleur par de grands cris.

Cette tradition, aujourd'hui presque disparue, rappelle les *voceros* corses.

*
* *

La *berne* ou drap, enveloppant le cercueil, servait à l'origine à couvrir la bière qui se composait de trois planches.

*
* *

Les hommes portent, comme marques de deuil, une cravate noire et pendant les premiers mois qui suivent le deuil, des sabots de même couleur. L'été, ils n'ont pas de chapeau de paille, mais une coiffure en feutre noir.

Les femmes, en grand deuil, ont la *coiffe noire* (grand manteau surmonté autrefois d'un capuchon). Aujourd'hui, le capuchon a disparu. Elles portent une coiffe blanche bordée de noir et serrée derrière par des galons de même nuance.

Sur cette coiffe, les vieilles portent la *coiffe de dessus*, également bordée de noir, les rubans tombant sur les oreilles.

Pendant le grand deuil, les femmes, également, n'ont pas de souliers, mais des petits sabots à brides,

*
* *

Sous le cercueil, dans la charrette, on met de la paille. Cette paille ne doit pas être retournée à la maison ; elle est déposée, au retour sur le bord de la route et abandonnée. Le bouvier qui oublierait de se conformer rigoureusement à cette pratique mourrait sous peu de temps.

(A suivre).

JEHAN DE LA CHESNAYE.

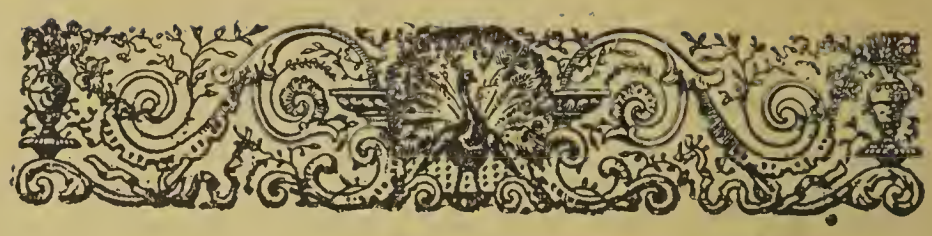

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(1749-1790)

AVERTISSEMENT

Lorsque je commençais, il y a quelques années, les recherches nécessaires à l'étude que je présente aujourd'hui au public, la *Revue du Bas-Poitou* annonça que je préparais une histoire des Sables.

C'était, je le confesse volontiers, me prêter une ambition que je n'avais pas. Je n'en remercie pas moins de son attention, si flatteuse pour mon amour-propre, le sympathique et éminent directeur de cette *Revue*, M. René Vallette, dont le nom vient naturellement au bout de la plume, lorsqu'on se prépare à écrire sur les choses du passé poitevin. Et puisqu'il a bien voulu signaler à ses lecteurs la tâche que j'entreprenais, j'espère qu'il ne m'en voudra pas de lui avoir fait dire une inexactitude.

Faire l'histoire des Sables, c'eût été en effet, reconstituer le passé de deux villes : l'une disparue et dont on ne sait presque rien ; l'autre, celle d'aujourd'hui qui ne date en quelque sorte que de l'époque à laquelle, grâce à des conditions économiques nouvelles, il fut possible de sauver d'une ruine complète, ce qui restait de la ville prospère qu'avait été les Sables aux XVIe et XVIIe siècles.

Mon rôle d'historien a donc été bien modeste, puisqu'il s'est borné à apporter quelques matériaux nouveaux, pour

la construction de l'édifice, commencé par de savants devanciers, et que d'autres chercheurs mieux doués que moi achèveront peut-être un jour. Et puisque je viens de faire allusion à ces curieux du passé sablais qui jetèrent les fondements de l'histoire de notre ville, je veux donner un souvenir ému à celui qui fut pour ainsi dire leur maître, à celui qui, le premier peut-être, sut le mieux nous faire comprendre tout le charme un peu mystérieux des choses d'autrefois : M. le docteur Marcel Petiteau.

M. le docteur Marcel Petiteau était vraiment, comme il l'a écrit au frontispice de ses chroniques sablaises, « de son village ». Il fut plutôt le conteur poétique des siècles disparus, que l'historien au sens strict du mot ; et si parfois sa chronologie n'est pas exacte, l'évocation de l'époque est toujours juste. Nul mieux que lui n'a eu le talent de « sentir les morts » selon l'expression de Michelet, de « les ressusciter » et « avec eux tout ce qui a eu vie autour d'eux » ; c'est ce qui fait que dans ses charmants récits on sent comme frissonner l'âme du passé sablais.

Il se dégage, des chroniques et des éphémérides du docteur Petiteau, cette douceur un peu triste de l'homme dont la main était habituée à toucher les plaies et les maux, et c'est d'une plume semblable qu'il touche aux misères lointaines.

Aussi les pages que l'on va lire ne manqueront-elles pas de paraître — par comparaison — un peu arides. A cela je répondrai que, pour aimer l'histoire, il faut savoir découvrir sous la concision des termes et des phrases les palpitations de la vie abolie ; il faut savoir pénétrer au cœur même des documents ; il faut savoir enfin interpréter le laconisme parfois terrible des formules, à travers lesquelles passaient les plaintes, les supplications, comme aussi les désespoirs et les espérances des humbles pour monter jusqu'à ceux qui pouvaient tout.

Ainsi donc, ce que j'ai tenté de faire, c'est une étude de cette sorte de Renaissance — dans une ordre purement ma-

tériel — de la Ville des Sables. Ce que j'ai cherché à montrer, par la simple exposition de faits rigoureusement contrôlés, c'est le travail de sauvetage persévérant, la volonté de ne pas mourir, qu'eurent au XVIIIe siècle, les habitants et ceux qui les dirigeaient ; c'est l'effort inlassable et l'espoir tenace de cette force occulte, agissante et pensante, qu'on appelle l'âme d'un pays.

A tous ceux, et ils sont nombreux, qui par leur obligeance, ont bien voulu m'aider, je dis merci.

GUY COLLINEAU.

N. B. — Les ouvrages et les documents historiques qui ont été consultés sont : *Les chroniques Sablaises,* du Dr Petiteau ; *Les Prisons des Sables*, de M. Jos Rellnos ; *Les notes de Duget* publiées par M. Renaud ; *Le journal de Collinet* ; *Les compilations de Boulineau ; Les Registres de délibérations et les Archives des Sables.*

G. C.

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

CHAPITRE I

De toutes les administrations qui fonctionnèrent sous l'ancienne monarchie, il n'y en eût peut-être pas une qui fut plus complexe et plus variable que l'administration des villes.

Bien que la commune autonome du Moyen-Age ait achevé de disparaître devant l'autorité royale, partout représentée par un mandataire du trône, contrôlant la gestion des affaires communales, la diversité de ses organisations primitives ne s'en était pas moins conservée et reproduite dans la composition et les attributions des corps de ville.

Au XVIIe siècle, ces organisations diverses tendent à se fondre peu à peu les unes dans les autres et on peut ramener à trois types principaux les différents genres d'administration municipale : le syndicat, le système consulaire ou échevinal, et la mairie.

Aux Sables-d'Olonne, comme dans la plus grande partie de la France et principalement dans les petites villes, c'était le syndicat qui fonctionnait.

Les habitants se réunissaient en assemblées générales, discutaient les affaires et le syndic, nommé également par ces assemblées, était chargé de l'exécution des décisions prises par la population.

Au XVIIe siècle une première tentative fut faite pour établir l'organisation uniforme des municipalités, et notamment pour essayer de faire disparaître le système syndical, ainsi que pour parer aux besoins d'argent que nécessitaient les guerres continuelles.

C'est dans ce but que fut rendu l'édit d'août 1692 qui instituait les offices de maire et d'échevin, mais en faisait des charges vénales.

Cet édit n'était donc à proprement parler qu'un expédient financier. Aussi la vénalité de ces charges fit-elle manquer le but que se proposait la monarchie, et, après quelques tentatives d'application de l'édit, la plupart des communes et paroisses retournèrent au système en vigueur chez elles précédemment.

Aux Sables, la charge de maire trouva un acquéreur : ce fut Laurent Bouhier, avocat en Parlement, conseiller du roi, qui l'acheta.

Laurent Bouhier appartenait à une vieille famille sablaise dont beaucoup des membres jouèrent des rôles dans l'histoire des Sables.

Laurent Bouhier, né le 9 mars 1667, était le fils de honorable homme Laurent Bouhier et de Marie Febvre.

Il mourut à l'âge de 66 ans le 6 avril 1733. Son acte de décès porte qu'il avait été avocat en Parlement, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville des Sables. Il fut inhumé dans l'église sous la chapelle de tous les Saints.

Laurent Bouhier se maria avec demoiselle Catherine Jossier vers 1697 et un fils naquit de cette union : ce fut Augustin-Joseph Bouhier, sieur de la Desdière, écuyer seigneur de la Bertrandière, né le 30 novembre 1699, mort le 14 mai 1750. La vie d'Augustin Bouhier fut assez brillante ; il servit aux gardes du corps du Roi dans la compagnie commandée par le duc de Chavois, devint ensuite capitaine d'infanterie, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et enfin fut nommé capitaine général commandant pour le roi dans la capitainerie des Gardes-Côtes, de Beauvoir-sur-Mer. Augustin Bouhier, qui s'était marié jeune avec demoiselle Marguerite Dorion, eut quatre filles.

M. le docteur Marcel Petiteau, qui donne également Laurent Bouhier comme premier maire des Sables, nous apprend en

peu de mots ce que fut cette première municipalité. Mal organisée, elle fonctionna avec d'extrêmes difficultés, parce que, de par l'organisation féodale de l'époque, elle se trouva en conflits incessants avec les agents du comté d'Olonne, dont Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, qui tenait le comté d'Olonne de sa femme Marie-Anne de la Trémouille, était le seigneur. Il était difficile de lutter contre une autorité aussi puissante que l'autorité seigneuriale, et Bouhier, très attaché aux institutions féodales, démissionna le 13 mai 1711, pour permettre, nous dit toujours M. le Dr Petiteau, la réunion de la mairie des Sables au comté d'Olonne. Autrement dit, Bouhier dut vendre sa charge au comte d'Olonne, qui devint ainsi maître de nommer, ou plutôt de ne point nommer de maire.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 1749 que nous publions plus loin, et dans laquelle fut nommé la première municipalité, en relatant les paroles du sénéchal Duplex, nous fait comprendre les raisons de ces conflits.

L'Edit d'août 1722 et celui de novembre 1733 ne hâtèrent pas davantage l'établissement, aux Sables, d'une municipalité, et ce n'est qu'en 1749 que la première se constitua et fonctionna d'une manière régulière ; encore semble-t-elle plutôt la conséquence du besoin qu'avait la Ville d'une direction sérieuse et de tous les instants, plutôt que le résultat des édits réitérés.

Elle fut aussi, comme nous l'apprend le procès-verbal dont nous parlons plus haut, un acte d'obéissance à des désirs venus de haut et qui par cela même étaient des ordres. Elle fut enfin également la conséquence de l'établissement aux Sables de ce qu'on appelait alors le Tarif et que nous appelons maintenant l'octroi. La nécessité de gérer cette institution et les ressources qui allaient en découler obligea à la création d'une mairie.

Etablissement du Tarif

La misère, depuis quelques années, était devenue si grande aux Sables, qu'on ne parvenait à y lever la taille et les autres impositions qu'avec les plus extrêmes difficultés. Les causes de cette misère et de cette pauvreté excessive étaient multiples, mais la principale fût la succession des guerres maritimes qui désolèrent la fin du règne de Louis XIV et celui de Louis XV. Si l'on en croit Duget, de 1712 à 1720 il y eût 2000 marins sablais au service de la marine nationale et 1200 embarqués sur 42 navires du port faisant la pêche et le cabotage, ce qui donne un total 3200 marins pour le port des Sables. En 1747, la guerre de la succession d'Autriche réduisit ce nombre à 1000 et en 1744, au moment où la guerre venait d'être déclarée avec l'Angleterre, sur 45 navires qu'il y avait aux Sables, 16 seulement purent être armés. Collinet reproduit le même fait, mais en lui assignant comme date la fin de la guerre c'est-à-dire 1749.

D'après les mêmes auteurs, il était mort 226 marins à Saint-Domingue, et 327 étaient prisonniers ou morts en Angleterre. Selon Duget, Les Sables comptaient alors 1685 feux soit environ 7000 âmes ; selon Collinet 1718 feux avec 7690 âmes. La Chaume en comptait 418 avec 1890 habitants.

Par suite de la très grande pauvreté de la ville, la répartition équitable des impôts était presque impossible, et les injustices, qui par surcroît se commettaient, avaient engendré des discordes entre les habitants et suscité la haine des humbles contre les privilégiés.

Beaucoup de personnes abandonnaient la ville, et la dépopulation était déjà devenue si sensible que quelques habitants notables et aimant la cité sablaise résolurent d'enrayer le mal. En conséquence, le 23 janvier 1746, le sieur Péault, alors syndic des Sables, réunit tous les habitants en assem-

blée générale, par devant les notaires royaux, Bréchard et Biroché, afin de décider quels seraient les moyens à employer pour remédier à la situation lamentable dans laquelle se trouvait la ville, et pour « parer à la ruine complète vers laquelle elle marchait ».

Le remède préconisé en pareil cas, dans la France entière, était de demander, que la taille, la capitation et les autres impositions soient payées au moyen d'un droit perçu sur les marchandises entrant ou sortant des Sables soit par eau, soit par terre. Autrement dit, on demandait ce que l'on appelait alors l'établissement d'un tarif, et que nous désignons aujourd'hui par le nom d'octroi ; avec cette différence toutefois qu'il n'était affecté aux charges et aux dépenses propres de la ville que la somme qui restait disponible, après le paiement des impositions des habitants. Cet excédent s'appelait « le revenant bon » ; la ville par cette opération se créait donc du même coup de modestes revenus.

La monarchie, qui depuis Louis XIV s'efforçait de parvenir, sinon à l'égalité de tous devant l'impôt, du moins à une plus grande justice dans sa répartition, et à arriver à ce que surtout toutes les classes du royaume participassent à ses charges, favorisait partout l'établissement de ces Tarifs. Il n'était donc pas douteux que la ville des Sables n'obtienne ce qu'elle demandait ; aussi se mit-on de suite à travailler au projet de fixation des droits à percevoir, afin de l'adjoindre à la demande qui devait être examinée par le Conseil du roi. Ce projet fut arrêté le 15 mars 1747, dans une assemblée générale des habitants. Il est signé : Mercier, receveur des tailles, Dupont subdélégué de l'intendant du Poitou, et du curé des Sables. Lemarchand, qui y ajouta de sa main : « Je persiste, sans intérest de ma part (puisque je paieray toujours mes décimes) à dire, comme on l'a prouvé, que l'opération du Tarif peut seul rétablir la ville des Sables des pertes qu'elle a faites ».

Jacques Mercier, né le 4 janvier 1712, mort le 1er octobre 1786, était fils de honorable homme Guillaume Mercier, maître

chirurgien, et de dame Louise Perroteau. Jacques Mercier fut conseiller du roi, receveur des Tailles de l'élection des Sables. Il épousa, à l'âge de 24 ans, Colombe-Elisabeth Grommaire, dont il eût une fille et quatre fils, parmi ces derniers : Jean-Jacques Mercier, sieur de l'Epinay, né le 30 janvier 1740, mort le 16 germinal an XII(6 avril 1804). Il fut capitaine au régiment de la Ferté, corps royal de l'artillerie ; épousa le 12 janvier 1773 Marie-Eulalie Lodre de la Guissière âgée de 26 ans, fille de Messire Joseph Lodre, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Françoise-Rose Servanteau de la Brunière. Deux fils et une fille naquirent de cette union, d'où sortit la branche des Mercier-L'Epinay. Un autre fils : Raymond Mercier, sieur de Valenton, né le 4 février 1741, mort le 13 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804). Il fut officier d'infanterie au régiment de Tournésis, capitaine des canonniers gardes-côtes ; il épousa le 14 novembre 1774 ; Marie-Anne-Françoise Gaudin, fille de Joseph Gaudin, négociant, qui fut maire des Sables, et de Marie-Françoise Petitgars. De cette union, sortit la branche des Mercier-Valenton.

Le 22 mai 1747, en vertu d'une ordonnance, en date du 10 mai 1747, du sieur Bérryer alors intendant du Poitou, les habitants des Sables se réunirent de nouveau en assemblée générale, afin de choisir des représentants qui s'entendraient avec des architectes ou des entrepreneurs pour la construction des clôtures et des autres travaux qu'allait nécessiter la perception des droits du Tarif.

Les sieurs Péault, notaire royal, syndic ; Massé de la Rudelière, lieutenant à l'amirauté, et Vincent, docteur en médecine, furent choisis, et le 30 mai 1747 en leur présence, fut établi par Guillaume Bertin et André Bertin « architectes et maîtres-entrepreneurs », le devis des clôtures de la ville.

Vincent Vincent (30 octobre 1695 ; 12 juillet 1772) docteur en médecine. Fils de François Vincent, trésorier des invalides, et de Catherine de La Roze. Vincent épousa en 1731 Jeanne-Suzanne Davisseau, dont il eut deux fils et trois filles.

Michel Massé, sieur de la Rudelière, né le 18 janvier 1703, mort le 14 février 1773, avocat en Parlement, lieutenant général de l'amirauté du Bas-Poitou. Fils de Michel Massé (1667-1704), conseiller du roi, président du roi des traites foraines, et de Louise Jamet

Louis Péault, né le 1er mars 1702, mort le 24 septembre 1751, notaire, procureur d'une compagnie de la garde-côte. Il était le quatrième enfant né du mariage de René Péault (1668-1720), notaire du comté des Olonnes, et de Marie-Anne Guérin, fille elle-même d'un notaire audit comté.

Le 30 mai 1747, les trois représentants de la ville et les deux entrepreneurs se transportèrent d'abord sur la côte « près du moulin de la Ladrerie, vulgairement dit le moulin de Rabillé » (phare rouge actuel), et il fut décidé qu'on construirait un mur de treize pieds de haut y compris les fondations. Ce mur devait commencer au bord de la côte « à 50 toises à l'est dudit moulin, qui sera le seul en dedans de la clôture », « puis continuer en droite ligne pendant 200 toises, faisant un angle de 161 degrés saillant, et se prolonger en droite ligne, jusqu'à l'entrée de la ville, appelée les Grandes Portes ». Ces grandes portes étaient aussi appelées Portes de Paris.

La clôture de la ville était ensuite naturellement formée par le mur de l'Enclos des Capucins, depuis les grandes portes jusqu'aux marais. Il fut ensuite décidé que, pour achever de clore efficacement la ville, un mur serait construit du bout de l'enclos des Capucins jusqu'au chenal de la Barre, lequel mur enjamberait ledit chenal au moyen d'une arcade de 9 pieds de longueur pour le passage des bateaux. De ce côté, on terminerait par le recalement et l'approfondissement « dans les mêmes sinuosités » du canal de la Barre « depuis le grand chemin qui conduit entre les religieuses et les Capucins » « jusqu'à 40 toises au-dessous du pont de la Barre » de façon à ce qu'il y ait 5 pieds d'eau dans les basses mers. Un mur muni d'une vanne permettait de remplir ou de vider à volonté ce chenal.

En plus trois corps de garde, devaient être construits : un sur la côte, près du moulin, le deuxième aux grandes portes, l'autre, au pont de la Barre. Enfin pour achever de fermer la ville à l'est, depuis le commencement du mur jusqu'aux rochers de basses-mers, il devait être construit une palissade « en bois, pieux et bordages de chesne de 22 toises de longueur, avec une barrière au milieu ». Le devis se montait à 15252 livres 5 sols.

L'adjudication de ces ouvrages eut lieu le 18 juillet 1747 en présence du sieur Joseph Dupont, avocat sub-délégué de Jean-Louis Moreau, chevalier seigneur de Baumont qui venait de succéder à Berryer comme intendant du Poitou.

Quatre personnes se disputèrent l'adjudication, ce furent :
Tortereau de l'Aubraye, bourgeois.
Jean-Baptiste Jamon,
André Bertin, entrepreneur,
Jean Grouneau, négociant.

Ce dernier fut déclaré adjudicataire pour 16 500 livres, et un sieur Simon-René Perroteau négociant se porta caution.

Les ouvrages devaient être mis en état de réception pour le 15 septembre de l'année suivante.

Le 14 août 1747, le curé Lemarchand posa la première pierre des clôtures « du côté de Tanchet ».

Tandis que l'on s'occupait d'organiser le service du Tarif, le Conseil d'Etat du Roi, dans une séance tenue à Bruxelles le 3 juin 1737 rendait l'arrêt permettant « la commutation de la Taille, capitations et autres impositions, en droit d'entrées et sorties » c'est-à-dire l'établissement du Tarif.

La première ville qui eut un tarif dans la province du Poitou fut Niort, vers 1725, puis vinrent les Sables.

L'arrêt permettait la levée du droit, l'établissement de murs, barrières et bureaux, et « défendait aux marchands et autres particuliers de faire des entrepôts dans les paroisses de la Chaume, d'Olonne et du Château-d'Olonne, contigus aux fauxbourgs de la Ville des Sables ».

Si le produit du Tarif n'était pas suffisant pour acquitter le montant des impositions, les habitants des Sables restaient solidairement obligés d'en parfaire la somme.

Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des droits et établissement du Tarif seraient portées les six premières années devant l'Intendant et en cas d'appel au Conseil d'Etat du Roi ; elles seraient ensuite portées devant les officiers de l'élection des Sables et en cas d'appel devant la Cour des Aydes.

Nous avons dit que les travaux de clôture de la ville devaient être prêts pour le 15 septembre 1748. En réalité il n'en fut pas ainsi car le 24 septembre 1748, une Assemblée générale des habitants avait décidé quelques modifications au devis primitif et il est très probable que ce n'est que vers la fin de l'année 1748 que les travaux furent complètement terminés car le 1er décembre 1748 l'Assemblée générale des habitants désignait le sieur Jacques Parent Ingénieur du Roy des Ponts-et-Chaussées pour faire la visite des clôtures qui venaient d'être établies.

Cette visite eut lieu le 11 juillet 1749 en présence de François Thomazeau syndic des Sables et de l'adjudicataire des travaux Jean Grouneau.

Le procès-verbal de cette visite mentionne que déjà « seize toises de palissade de la côte avaient été renversées par l'ouragan et les coups de mer du 19 janvier 1749. »

Les travaux avaient été exécutés selon le devis de l'adjudication « du coin de l'enclos des Capucins ». Sauf pour le mur qui au lieu de franchir le canal de la Barre au moyen d'une arcade faisait « un coude de neuf pieds le long du dit canal ». Car on avait jugé que l'arcade primitivement portée à ce devis aurait gêné la navigation.

De même à la place du Bâtardeau qui devait être construit à 40 toises du pont de la Barre, on fit une porte d'écluse à 14 toises du pont.

La première adjudication du Tarif était échue à un sieur Bruneteau.

S'il faut en croire certains auteurs anciens, c'est à l'occasion de l'établissement du Tarif, qu'auraient été créées les armoiries de la ville. On avait, en effet, fait fabriquer un sceau, pour timbrer les pièces administratives de ce service, et les armes qui figuraient sur ce sceau sont les mêmes que celles d'aujourd'hui.

François Thomazeau, capitaine de navire, né le 6 mars 1694, mort le 16 août 1792. Il avait épousé, en premières noces, Catherine Fricaud, 18 mars 1693, 11 décembre 1733, fille de Daniel Fricaud. Il se remaria le 3 mai 1734 avec Anne Duget.

Telles furent dans leur ensemble les mesures matérielles et administratives prises pour assurer le bon fonctionnement d'une création dont les conséquences furent telles, que la ville évita une ruine très probable et marcha, sinon vers un prompt relèvement, mais du moins vers un avenir moins sombre.

Si l'existence de la population sablaise était gravement menacée par les charges de toutes sortes qui l'accablaient, celle de la ville elle-même l'était peut-être encore plus gravement par l'élément même à qui elle devait d'exister : la mer.

Le port était déserté de plus en plus, aussi bien par les navires marchands que par les navires de la grande pêche, à cause des difficultés que trouvait ces bateaux, pour y rentrer, en sortir ou s'y échouer convenablement.

La mer avait à différentes reprises battu si furieusement la côte, que dans le quartier du Passage des rangées entières de maisons avaient été renversées ; de sorte que les eaux avaient pu envahir les rues avoisinantes et la ville s'était trouvée plusieurs fois à la veille d'être coupée en deux.

Pour qui connaît la mer et ses tempêtes, il est facile en effet de se figurer ce que devait avoir de terrifiant le spectacle de ces lames poussées par les vents du large, et s'abattant sur cette côte basse et sans défense avec un choc que rien ne pouvait amortir, puisque l'élan n'était brisé par aucune digue, tant à la Chaume qu'aux Sables.

La mince pointe de sable, sur laquelle s'élevait le quartier du Passage, était impuissante à empêcher l'agitation du large de se faire sentir rudement dans l'intérieur du port. Les petites lames courtes qui couraient sur toute l'étendue du hâvre venaient saper les fondations des quais, très vieux et presqu'éboulés par endroits, rongeant peu à peu le nord de la ville ; tandis qu'à grands coups de l'autre côté, au sud l'Océan se frayait un chemin à travers les habitations, comme pour donner la main à une alliée.

De même qu'à cette sorte de personnalité qu'était devenue la Ville, par suite de l'établissement du Tarif, il fallait une tête qui veillât au bon fonctionnement des multiples rouages de l'organisme nouveau, de même il fallait qu'une volonté solide et éclairée, vint au secours de la cité quasi en ruine pour que la vaillante population qui l'habitait, pût se protéger contre les fureurs de la mer, comme elle venait de l'être contre les vexations et les charges fiscales, renaître à l'espérance et essayer de refaire à la Ville une prospérité déjà lointaine.

De l'ensemble de ces faits se dégage donc la nécessité où se trouvait les Sablais de placer à leur tête des hommes influents qui, par le crédit dont ils jouissaient en haut lieu, fussent capables de leur apporter les secours que réclamaient leurs intérêts en présence de la situation périlleuse, créée par l'administration du royaume et la fureur des éléments.

C'est pourquoi, la municipalité qui devait se constituer bientôt, au moment où l'histoire des Sables allait entrer dans une phase décisive, venait à son heure et, grâce à elle, allait pouvoir s'ouvrir une ère de 30 ans, féconde en résultats, et pendant laquelle devait éclore bien des projets, dont les actes et les travaux de certaines municipalités de ce siècle, ne furent que la réalisation ou l'achèvement.

G. Collineau.

(A suivre.)

LE RETOUR

A Maurice Barrès.

Ainsi, moi qui criais de te quitter, j'ai pu,
Aveugle à ta lumière et sourd à ton langage,
O mon ami, mon calme et profond paysage,
Te revoir sans bonheur et nier ta vertu !

Qu'avais-je donc laissé de moi sur d'autres routes ?
Ton cœur mystérieux ne parlait plus au mien.
J'étais un étranger qui ne retrouve rien.
— Mais aujourd'hui mes voix s'élèvent, et j'écoute.

Avec ma joie enfin accueille mon remords.
Que tu es beau ce soir ! Je te reviens. Je t'aime.
Il pleut. C'est à mon front comme l'eau d'un baptême.
Aujourd'hui je me suis souvenu de mes Morts.

Puirajoux, 25 avril 1906.

FRANCIS ÉON

PORTUS SECOR

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE SUR LES CÔTES DE LA CELTIQUE

à l'époque de la Conquête Romaine

Ptolémée dans sa *Géographie* — Γεωγραφική Ἀφήγησις, — place en latitude le *Portus-Secor*, ou plutôt *Sicor*, — Σικὸρ λιμήν, μη΄δ΄΄, — à égale distance entre l'embouchure de la Loire, — Λιγειρος ποταμοῦ ἐκβολαί, μη΄λ΄΄, — et le *Promontoire des Pictons*. Il place en outre le *Promontoire des Pictons*, — Πικτόνιον ἄκρον, μη΄, — aux trois quarts de la distance qui sépare de l'embouchure de la Loire celle de la Garonne, — Γάρουνα ποτ. ἐκβολαί, μς΄λ΄΄, — et au dessous du *Promontoire des Pictons*, à une distance égale à celle qui le sépare du *Portus Secor*, l'embouchure du *Canentelos*. — Κανεντέλου ποταμοῦ ἐκβολαί, μζ΄λ΄΄δ΄΄. Au nord de l'embouchure de la Garonne, et à une distance du grand fleuve égale à celle qui sépare le *Canentelos* du *Promontoire des Pictons*, nous trouvons encore le *Promontoire des Santons*, — Σαντόνων ἄκρον, — à la latitude μς΄λ΄΄δ΄΄ (1).

Ptolémée dont les « longitudes sont parfois gravement inexactes », mais dont les « latitudes, un peu abaissées pour l'Europe Septentrionale, sont dans leur ensemble à peu près justes » ; Ptolémée qui eût le tort de faire de 500 stades ses degrés de méridien qui devaient en compter 600 ; Ptolémée, disons-nous, donne aux estuaires de la Garonne et de la Loire, — estuaires qui n'ont certes pas dû varier de façon bien sen-

(1) Ces caractères grecs placés à la suite des noms de lieux indiquent les latitudes. Nous en donnerons plus loin la traduction.

sible dans le cours des âges, — des latitudes qui ne concordent pas rigoureusement avec les nôtres. Mais il apprécie avec une exactitude très suffisante l'intervalle qui les sépare.

Cette distance, pour lui, est de deux degrés ; soit, à raison de 500 stades au degré, mille stades. Pour nous, elle n'est que de 97′, comptée du rocher de *Cordouan*, dont la latitude est de 45°35′, aux roches des *Jardinets*, qui marquent le milieu de l'embouchure de la Loire, entre les pointes de Chémoulin et de Saint-Gildas, et que l'on rencontre à 47° 12′. A raison de 600 stades au degré, nous comptons ainsi, nous, en latitude seule, 970 stades entre Loire et Garonne. L'erreur de Ptolémée, tout à fait insignifiante, n'est que de 30 stades, soit cinq kilomètres 550.

Ceci posé et l'exactitude de Ptolémée démontrée en ce qui concerne la fixation en latitude de ces deux points extrêmes, nous ne pouvons qu'en conclure logiquement, et jusqu'à preuve du contraire, à une justesse égale dans la détermination des points intermédiaires.

Le *Promontoire des Pictons*, aux trois quarts de la distance entre la Garonne et la Loire, se place ainsi à 46° 47′ de latitude Nord, c'est-à-dire au Cap de Saint-Jean-de-Monts ou *Pont-d'Yeu*.

Portus Secor, à distance égale entre la Loire et le *Promontoire des Pictons*, est à 46° 59′, sur le parallèle qui coupe la baie de Bourgneuf à la hauteur de Bouin.

A la même distance au sud du Pont-d'Yeu, à 46° 35′, s'ouvre l'embouchure du Κανεντέλος qui, mathématiquement, n'est autre que le *Hâvre de la Gachère*. Le Κανεντέλος de Ptolémée et de Marcien n'est donc pas le *Carantonus* d'Ausone, la Charente de nos jours, et ainsi le P. Arcère, s'il sortait de sa tombe, ne pourrait plus accuser Ptolémée de s'être grossièrement mépris en plaçant la Charente si loin de la Garonne.

Enfin, au Nord de la Garonne, à 45° 47′, qui est bien la latitude dérivant des indications de Ptolémée, nous trouvons le *Promontoire des Santons* dans la *pointe d'Arvert*, sur le Pertuis de Maumusson.

Ῥατίατον, la fameuse *Ratiate*, au tiers de la distance entre *Portus-Secor* et l'embouchure de la Loire, à la latitude μη′ γ″,

se situerait alors à 47° 03′, à la hauteur de Bourgneuf et de la pointe méridionale du lac de Grandlieu, à quelques minutes plus bas que Rezé.

Portus-Secor serait donc à la hauteur de la baie de Bourgneuf. Si nous suivons à la lettre le texte de Ptolémée pour les longitudes, comme nous l'avons fait pour les latitudes, nous devons reporter ce port à l'Ouest de l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire à l'Ouest de Noirmoutier, sur les rochers des *Bœufs* ; mais pouvons-nous accepter sans discussion ces longitudes « parfois si gravement inexactes » ?

Pour Ptolémée, Bordeaux et Poitiers sont à la même longitude. La différence des méridiens entre les embouchures de la Garonne et de la Loire est des plus minimes et cette dernière, placée sur le même méridien que le Μεδιολάνιον des Santons (Saintes), se verrait reculée jusqu'aux Ponts-de-Cé !...

Laissant au contraire l'embouchure de la Loire là où elle est, le Portus-Secor fixé, comme nous venons de l'indiquer, à la partie occidentale des *Bœufs*, nous devons pousser le paradoxe jusqu'au bout et situer le *Promontoire des Pictons* à un demi-degré de Ptolémée à l'Ouest du *Portus-Secor*, — le premier méridien de Ptolémée est celui des *Iles Fortunées* ou Canaries, à 18° à l'Ouest de Paris, — c'est-à-dire vers les 5° 15′ de longitude , à quelque 30 milles au large de l'Ile d'Yeu, en un point où la carte des côtes de France, révisée par Bouquet de la Grye en 1869, (partie comprise entre Belle-Ile et l'Ile d'Yeu), indique une profondeur d'eau de 65 mètres !.....

Le reste à l'avenant.

Au surplus, nous reviendrons sur cette question et la traiterons à fond dans un avenir prochain si, avec la clé des longitudes Ptoléméennes, nous découvrons un moyen de déterminer mathématiquement, comme nous l'avons fait pour les latitudes, la longitude du *Portus-Secor*. Jusque-là nous penserons, avec de Sourdeval, qu'il devait être en un point quelconque de ce bras de mer qui est devenu le *Dain*.

« La navigation, écrit cet auteur en deux brochures consa-
« crées à l'étude du littoral vendéen, rangeait sans doute les
« deux rives du Promontoire de Beauvoir, et il est permis de
« se demander si le *Portus-Secor*, indiqué par un ancien géo-

« graphe, n'aurait pas été en ces parages ; si, par exemple, « l'immense amas de délestages qui se trouvaient naguères « encore à l'embouchure du Dain, près de Beauvoir, ne se- « rait pas le témoignage le plus imposant de la marine des « *Pictavi* qui assista César dans la guerre contre les Vénètes « et du port que Marcien a signalé entre la Loire et la Cha- « rente... D'Anville a hésité entre les Sables et Pornic ; mais « aucun de ces deux ports ne peut, de même que Saint-Gilles, « justifier de témoignages aussi abondants d'une antique « navigation. Les deux embouchures du Dain étaient d'un « accès facile, sous la protection de l'arc formé par l'île de « Noirmoutier, lequel enserre lui-même la Baie de Bourg- « neuf ; elles se rejoignaient en arrière de Bouin, par un ca- « nal large et profond, offrant partout un mouillage sûr et un « débarquement aisé. Les amas de délestages que nous avons « signalés sont l'œuvre de siècles depuis longtemps fermés ; « ils doivent remonter aux Gaulois, aux Romains, aux pirates « Scandinaves, à l'époque où les estuaires du pays aujour- « d'hui presque comblés, étaient larges, profonds, et en com- « munication facile avec la mer. Mais « *Scribantur hæc in ge- « neratione altera* » ; ceci s'adresse surtout à d'autres généra- « tions. Il a été donné à la nôtre de voir ces irrécusables « preuves d'une navigation inconnue déposées sur des rives « depuis longtemps inaccessibles. Quarante ans d'exploitation « en ont enlevé au moins la moitié, un espace égal de temps « consommera le reste et le moudra en poussière sous la « roue des véhicules. Tous témoins matériels auront alors « disparu, et les anciens témoignages écrits, réduits à eux- « mêmes, seront trop peu précis pour rétablir la vérité dans « toute son antique importance (1). »

Il nous reste à justifier notre hypothèse à l'aide des mesures de Marcien.

Marcien d'Héraclée, deux siècles après Ptolémée, compte de 153 à 185 stades entre l'embouchure de la Loire et le *Portus*

(1) Sourdeval. — *Etudes physiques et historiques sur le littoral Vendéen compris entre Saint-Gilles-sur-Vie et Bourgneuf-en-Retz. — Ancienne navigation sur le littoral Septentrional de la Vendée ; 1872.*

Secor, et de 290 à 300 stades entre le *Portus* et le *Promontoire des Pictons*. Il fixe de 150 à 210 stades la distance du Promontoire au Κανεντέλος. Le stade Athénien, le plus communément employé, étant de 185 mètres, (600 au degré), c'est un chiffre de 28 à 34 kilomètres pour la première distance ; de 54 à 56 kilomètres pour la seconde ; et de 28 à 39 kilomètres pour la troisième.

Or nous avons : des *Jardinets* au Σικὸρ λιμήν, que nous le placions sur les *Bœufs* ou sur le *Dain* en arrière de Bouin, et toujours par 46°59′ de latitude : de 27 à 35 kilomètres.

Du *Promontoire des Pictons* (Pont d'Yeu) au Κανεντέλος fixé par nous à la Gâchère : 34 kilomètres.

Enfin du *Promontoire des Pictons* au *Portus Secor*, que nous le placions aux *Bœufs* ou près de Bouin : de 24 à 26 kilomètres à vol d'oiseau. Mais si le *Portus-Secor* se trouvait au fond de la Baie de Bourgneuf et si, pour telle cause que ce fût, on était obligé de contourner l'Ile de Noirmoutier pour l'atteindre lorsque l'on venait du Sud, le chemin parcouru par le vaisseau, du Pont d'Yeu au Pilier, puis du Pilier au *Portus*, atteignait de 55 à 60 kilomètres. C'est absolument concordant.

Nous n'avons plus qu'à donner le texte même de Ptolémée et la traduction latine de C. Müller (Paris, Didot, 1883 ; édition la plus récente et la meilleure pour l'étude critique des textes.) C'est sur ces chiffres que nous avons raisonné : Γαρούνα ποταμοῦ ἐκβολαί ιζ′λ″ μς′λ″. — Garumnæ fluvii ostia, 17° 30′ — 46° 30′ (1).

Σαντονων ἄκρον, ις′λ″ — μσ′λ″δ″ — Santonum promontorium, 16° 30′ — 46° 45′.

Κανεντέλου ποτ. ἐκβολαί, ιζ′δ″ — μζ′λ″δ″. — Canenteli fluvii ostia, 17° 15′ — 47° 45′.

Πικτόνιον ἄκρον, ιζ′ — μη′. — Pictonium promontorium, 17° 00′ — 48° 00′.

Σικὸρ λιμήν, ιζ′λ″ — μη′δ″. — Sicor Portus, 17° 30′ — 48° 15′.

(1) Le premier chiffre représente les longitudes, le second les latitudes.

Αιγειρος ποτ. ἐκβολαί, ιζ' γο'' — μη' λ''. — Ligeris fluvii ostia, 17° 40' — 48° 30'.

Ρατίατον ιζ'λ''γ'' — μη'γ''. — Ratiatum, 17° 50' — 48° 20' (1).

L. Troussier.

(1) Le γ'' signifie un tiers ; le γο'', deux tiers ; (Malte-Brun, *Géographie universelle,* Tome I.) Müller interprète évidemment le δ'' par un quart.

Dans « *l'Ile de Noirmoutier. — Péril et défense.* » Charier-Fillon relève cette contradiction de Marcien : « Pour ce géographe la distance entre le *Promontoire des Pictons* et l'embouchure de la Charente est tantôt de 560 stades, tantôt de 550. L'évaluation inverse, c'est-à-dire de l'embouchure de la Charente au *Promontoire des Pictons*, est tantôt de 210 stades, tantôt de 150. » Nous n'avons pas le texte de Marcien sous les yeux, mais il nous semble que cette contradiction, que l'erreur vienne de Marcien lui-même ou de son commentateur, n'est qu'apparente. En effet, de l'embouchure de la Charente au *Promontoire des Pictons*, (Pont d'Yeu), il y a 127 kilomètres, ce qui n'est pas très différent de la distance indiquée par Marcien. (560 stades = 103 kilomètres.) Quant à la distance de 150 à 210 stades, indiquée ailleurs par le même géographe, elle représente, comme nous l'avons dit plus haut, celle qui sépare le *Promontoire des Pictons*, non plus de la Charente, mais du Κανεντέλος.

LE POÈTE ET LA MUSE

15 novembre 1906

Le jour venait ; dans le Ciel pur
Les astres s'enfuyaient au-dessus de ma tête
L'aurore avait pris sa palette
Et peignait l'horizon de vermeil et d'azur.

J'errais à l'abri des surprises
Sous la voûte de grands ormeaux
Et pensif, j'écoutais les brises
Qui sifflaient leurs chansons à travers les rameaux.

Je marchais, solitaire et sombre
Car, hélas ! le cruel souci
Sur mon cœur épandait son ombre
Et le tenait à sa merci.

Soudain, ô divine merveille !
Glissant au milieu des grands bois
Un murmure passa, doux comme un chant d'abeille,
Et son harmonieuse voix
Suave ainsi qu'une voix d'ange
Emplit mon cœur d'un doux émoi.
J'étais déjà troublé par ce murmure étrange
Quand ces mots caressants parvinrent jusqu'à moi :

« Pauvre insensé ! ton âme souffre
« Et tu ne sais pas la guérir.
« Impuissante elle tombe au gouffre
« Et tu la regardes périr.
« Ton ignorance est sans excuse
« Le remède est entre tes mains.
« Ecoute-moi : je suis la Muse,
« J'ai pitié des faibles humains.
« Lorsque j'aperçois la tristesse
« Et la souffrance dans leur cœur,
« J'adoucis le mal qui les presse
« Et m'envole avec leur douleur
« Quant tu souffriras dans ton âme,
« Alors, mortel, appelle-moi
« Aussi rapide que la flamme,
« Je prendrais mon essor vers toi:

La voix se tut ; je restai solitaire
Pénétré d'un bonheur qu'on ne pouvait m'ôter
Jamais je n'oubliai ce moyen salutaire.
Quand la tristesse vient, je me mets à chanter...
Et je suis heureux sur la terre.

B. DE R.

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE DU BAS-POITOU

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

LA PAROISSE DE SAINTE-FOY EN 1789

Le document ci-dessous (1) pourra peut-être servir de contribution à l'étude de l'état économique de la France à la fin du XVIIIe siècle. Il doit donner assez bien — puisque rédigé au nom de la municipalité de Sainte-Foy — la physionomie de cette paroisse en 1789. Nous disons « au nom de la municipalité », car les conseillers n'ont pu le rédiger eux-mêmes : ils déclarent à la fin ne pas savoir signer.

A qui était-il adressé ? Vraisemblablement aux membres de l'assemblée provinciale représentant l'Election des Sables. Mais nous ne saurions l'affirmer

E. G.

(1) Extrait des *Archives départementales de la Vendée*, F^1.

Nous avons l'honneur, messieurs, de vous adresser les différents renseignements que nous avons pus nous procurer : le défaut de sindic dont nous avons été privés par cause de maladie nous a empêcher de répondre aussitôt que nous l'aurions dus à vos demandes du 3 juin 1788.

1e

1782. Frais de confections du rôle de la taille de Sainte-Foix, mil sept cent quatre-vingt-deux.	
Les six deniers pour livres accordés aux collecteurs. .	18 ℔ 15s
Pour droit de quittance à M. le receveur.	2 ℔
1785. Frais de confections du rôle de la taille. . . .	15 ℔
Pour les six deniers accordés aux collecteurs. . . .	18 ℔ 15
Pour droit de quitttance au receveur de taille. . . .	2 ℔
1787. Frais de confections du rôle de la taille. . . .	
Pour les six deniers accordés aux collecteurs. . . .	18 ℔ 15
Au receveur de la taille.	2 ℔
Pour le profit du sindic de la paroisse.	21 ℔

2e

Nous ne connaissons pas de vices qui se soient glissés dans les impôts de la paroisse et nous croyons qu'ils sont assez également répartis.

3e

La paroisse demanderoit le rétablissement du chemin qui conduit de Sainte-Foix en Olonne qui est de la longueur de trois quarts de lieues ou environ ; il seroit d'autant plus avantageux qu'il se joindroit presque à la grande route des Sables à la Motte. Le dit chemin dont la paroisse désiroit le rétablissement est tout à fait impraticable pendant tout l'hiver et une partie du printemps, à cause des bourbes qui si trouvent en plusieurs endroits. Messieurs, la paroisse vous suplie unblement de vouloir bien avoir égard à sa demande ; jusqu'à présent personne n'a fait d'offres pour joindre aux secours que vous pouriez nous procurer : secour d'autant plus nécessaire que nous avons une quantité de journaliers qui se trouveront cet hiver dans la nécecité, par le défaut d'ouvrages et la chereté des grains.

4^e

Notre église paroissiale est en fort bon état, ayant été bâtie depuis peu, ce qui a beaucoup coûté aux habitants possédant biens fonds dans la dite paroisse, ainsi que le cœur de l'Église. Le presbitaire est en fort mauvais état (1). La récolte de l'année a étée très mauvaise il ne s'est ramassé de bled dans la dite paroisse que pour nourrire tout environ la moitié des habitans.

5^e

La paroisse n'a reçue aucuns secours par le gouvernement ni pour les travaux publiques ni pour atteliers de charité.

6^e

Nous n'avons dans notre paroisse aucunes grandes routes qui y passent..

7^e

La paroisse est généralement située sur un terrain faible et de peu de valeur dont un tier est en landes sans raport, l'autre tier en pâtis qui sont garnis d'ajonc et bruières. Le dernier se divise à peu près en trois parties qui consiste un tier en mauvais prés, un autre tier en guéret et l'autre emblavé ; ainsi c'est la neuvième partie de nos terres que l'on peut emblaver avec les engrais naturelles aux lieux; Voilà à peu près le courant de toutes les métairies de la paroisse. cependant il y a quelques métayers qui font la dépense conjointement avec leurs maîtres d'acheter des engrais de la ville des Sables ; ce qui les met à même de faire venir plus de bleds sur leurs métairies. Cet extraordinaire d'emblavée coûte beaucoup ; la dépense qu'il faut faire pour l'achat de ses fumiers et ce qui faut payer pour le charois absorbe une grande partie du profit; de plus on n'est pas toujours à même de s'en procurer, surtout lorsqu'on en est éloigné d'une lieu edmie, comme la paroisse en question. On ne doit donc pas regarder le revenu des métairies qui se procurent des engrais comme un revenu fixe et permanant.

Les défrichements ont peu de succès et sont très dispendieux;

(1) Le chœur de l'église fut agrandi en 1872 par M. Clair, architecte départemental de la Vendée. — En 1846, le presbytère fut installé dans une maison achetée à cette intention, le 25 septembre 1846, à M. Museur, arquebusier aux Sables, pour le prix de 5.000 francs. Il y eut pour 1.000 francs de réparations. E. G.

pour cela le profit de la première année, et ses mêmes défrichements ne peuvent raporter que trois bleds et, après les avoir laissés, ils deviennent dans leur premier état ; de plus, qu'elle bonne envie nos cultivateurs peuvent avoir pour déffricher ? Le peu d'hommes qu'il y a les empêchent de faire aucunes entreprises, surtout depuis qu'on a assugettis nos colons gardes côtes à fournir des matelots. Ce genre de service leur fait tant d'impression que dès que les jeunes jens de notre paroisse ont atteint seize ans, une partie sort de la paroisse pour se mettre en lieu de sûreté ; il ne reste très souvent dans les métairies que les pères et mère pour l'hordinaire or d'état de travailler à cause de leur grand âge (1).

On récolte dans la paroisse du froment, un peu de seigle, de l'avoine ; on ne peut point faire de grandes emblavées par défaut d'engrais. Nos terres exigent estre couvertes de fumiers sans quoi elles ne raportent rien ; d'ailleurs, il viendroit une si grande quantité d'erbes que l'ont ne pouroit suffir a le treffé (2), ce qui est absolument nécessaire dans nos terres, et cet ouvrage est très dispendieux. Comme le bled que nos colons ramassent n'est jamais suffisant pour les nourire toute l'année, ils sont obligés, pour faire vivre leurs familles, de vandre de la lande et ajons, principal commerce des habitants. Il y a peu de pacages, et celui qui s'i trouve est peu nourissant. L'espèce des bestiaux qu'on y élève est des bœufs, vaches, qui ne vient jamais belle, à cause de la qualité du pacage. On y élève des brebis qui sont très petites et quand mesme on s'en procure de la grande espèce, il dégénère promtement, et on ne doit s'en prendre qu'à leur nouriture. On ne fait point d'élèves de chevaux ; les métayers en

(1) Nous ne savons quand ces incorporations forcés de paysans commencèrent à Ste-Foy ; mais en Loire-Inférieure nous en trouvons fréquemment dès la seconde moitié du XVIIe siècle. Le besoin incessant d'hommes, nécessité par les guerres continuelles de Louis XIV, contraignait les recruteurs à ne pas être trop scrupuleux, sur les moyens. Ceux qui, de près ou de loin, avaient des rapports avec la mer, sans pour cela être pêcheurs ou marins, couraient le risque, en vertu d'une application abusive de l'*Ordonnance de 1681*, d'être enrôlés sur les vaisseaux du Roi.

Il faut, toutefois, remarquer qu'en cette circonstance, les habitants de Ste-Foy exagèrent sans doute ; car s'il ne reste plus au pays que des vieillards, comment peuvent-ils déclarer un peu plus bas que, pour une population de 329 habitants, il y a 23 naissances. Les vieillards ne devaient pas être seuls...

E. G.

(2) Treffer, de *ter fodere*, creuser, bêcher pour la troisième fois. Ce mot encore usité de nos jours dans la région des Sables, répond au sens du mot français *biner*, donner une seconde façon à la terre, pour enlever les mauvaises herbes. E. G.

ont seulement quelques petits pour conduire aux Sables le bois qu'ils ont sur les métaries. Le profit des bestiaux est de peu de conséquence dans ladite paroisse ; le défaut de fourages les met dans le cas de faire vivre leurs troupeaux les trois quarts de l'année dans les landes. On n'a point de prairies artificielles ; quelqu'uns ont fait de la luzerne dans leurs jardins, qui a eue peu de succès ; ce n'est qu'à force d'engrais qu'on peut s'en procurer quelques coupes.

10^e

Naissance des enfants jusqu'en 1787.

En	1778	dix-neuf	19	En	1783	douze	12
—	1779	quinze	15	—	1784	vingt-trois	23
—	1780	dix-huit	18	—	1785	vingt-huit	28
—	1781	vingt-quatre	24	—	1786	vingt-quatre	24
—	1782	vingt-trois	23	—	1787	vingt-trois	23

Total des naissances deux cents neuf (1).

Le nombre des habitants de Sainte-Fois tout compris se monte à trois cents vingt-neuf habitans ; tous professant la religion catolique (2).

11^e

Il ni a point de procès de communauté dans la paroisse.

Nous avons l'honneur d'estre, Messieurs, avec respect vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. Les membres composant l'assemblée municipale de Sainte-Fois,

Jean Tesson et Jean Bourget et Louis Tesson, qui ont déclaré ne scavoir signer.

(1) Nombre de naissances en 1903 : 17 ; en 1904 : 24 ; en 1905 : 22. E. G.

(2) Nombre d'habitants en 1905 : 703. — En 1787 : 329 habitants et 23 naissances ; en 1905, 703 habitants, 22 naissances. — En l'an XII, Cavoleau indique 340 habitants. E. G.

NOS MORTS

M. L'AMIRAL baron ALQUIER vient de mourir à l'âge de 74 ans, en son château de La Flocellière, près Pouzauges (Vendée), où il habitait, depuis sa mise à la retraite, avec sa sœur, la marquise de Hillerin du Boistissandeau. Il n'était pas marié, et avait adopté son neveu et sa nièce, mariée au vicomte de Froidefond de Farges, lieutenant au 4e hussards.

L'amiral Alquier avait été, en 1886, chef d'état-major du ministre de la Marine, puis commandant en sous-ordre de l'escadre de la Méditerranée et commandant en chef de l'escadre du Nord. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Depuis qu'il habitait la Vendée, l'amiral Alquier s'occupait de politique et défendait énergiquement la cause religieuse ; il y a deux mois à peine, une grande réunion de la Jeunesse catholique du canton de Pouzauges se tenait à La Flocellière.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, la famille Alquier, originaire du Bas-Languedoc, quitta le Midi de la France et vint se fixer dans notre région de l'Ouest.

Daniel Alquier fut chirurgien à Châtillon-sur-Sèvre. En 1707, un de ses fils, marié à Marie Bonamy de Bellefontaine, dont le père était sénéchal de Maillezais, devint sénéchal de Talmond. Il eut un fils, Charles Alquier, maire de La Rochelle, député aux Etats généraux, baron de l'Empire, ambassadeur à Copenhague, Madrid et Rome, qui épousa Emilie de Gourville, dont il eut une fille, mariée à Gabriel Béraud, député de La Rochelle sous la Restauration (grand-père de notre confrère et ami M. Béraud, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest* à Niort), et eut un fils, le colonel Alquier, marié à Louise Bonamy de Bellefontaine, et père de l'amiral.

La mort de l'amiral Alquier a mis en deuil les familles Alquier, Béraud, de Gourville, Potel, Bonamy de Bellefontaine, de Gâalon, Dubeugnon, Magnan, de Sairigné.

*
* *

Les obsèques de l'amiral Alquier ont eu lieu en l'église de la Flocellière.

Le cierge d'honneur était porté par M. le vicomte de Z. Bagneux.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. l'amiral Boulineau ; commandant Masseneau ; capitaine de vaisseau Baef, ancien officier d'ordonnance du défunt, et de Fontaines, député.

Le deuil était conduit par M. le marquis de Hillerin du Boitissansandeau et M. le comte de Froidefond de Farges.

Sur la tombe, trois discours ont été prononcés : l'un par M. l'amiral Boulineau, l'autre par M. de Fontaines, député, et le troisième par M. de Vexiau, conseiller général.

Nous détachons de l'éloquent hommage rendu par M. de Fontaines à la mémoire de l'illustre marin et du vaillant chrétien qu'était l'amiral Alquier, les passages suivants, qui font autant d'honneur à l'orateur qu'à celui dont il a si magistralement évoqué la brillante carrière :

« L'amiral Alquier réunissait en lui toutes les qualités des grands marins qui se sont illustrés dans la carrière, magnifique entre toutes, qu'est notre marine de guerre. Continuellement aux prises avec le danger, c'est là que l'homme doit mettre en relief ces vertus physiques et morales, indispensables au chef, sous le poids écrasant des responsabilités pesant sur lui, alors que, seul maître après Dieu à son bord, il vogue au milieu des éléments déchaînés. Ces qualités si rares, nous les trouvons chez l'amiral Alquier : intelligence remarquable, courage et sang-froid, jugement parfait, décision prompte. Il avait en plus cette bienveillance, cette bonté du cœur, permettant à celui qui a l'honneur de commander, d'imposer une volonté absolue, tout en conservant chez ses subordonnés cette confiance affectueuse qui les fait obéir avec joie et qui engendre ainsi ces actes d'héroïsme, si fréquents dans la marine française.

Chrétien sincère et pratiquant, l'amiral puisait également dans sa foi, à l'exemple de presque tous nos marins illustres, cette force morale dont il nous a donné tant de preuves. Ah ! certes, ce n'est pas lui qui eût contresigné cet odieux blasphème qui va incessamment s'étaler sur nos murs et dans lequel un de nos gouvernants proclame « désormais éteintes les lumières qui brillent dans le ciel... » parce qu'il est incapable de les apercevoir.

Je vais retracer brièvement la carrière de l'amiral Alquier, cette carrière si brillante dont chacune des étapes représente un honneur, qui rejaillit sur la Vendée toute entière et comme une page nouvelle s'ajoutant au Livre d'or de son histoire.

L'amiral Alquier était né à Nantes, le 2 décembre 1831. Après de brillantes études il entrait à l'Ecole navale, le 3 octobre 1847, il n'avait que 16 ans !

Nommé aspirant de 2e classe le 1er août 1849, il était successivement promu à la 1re classe de son grade, puis enseigne de vaisseau le 8 mars 1854. Lieutenant de frégate le 9 septembre 1862 et capitaine de vaisseau le 19 janvier 1879.

Promu contre-amiral le 5 mai 1886, il était choisi peu après, par M. Barbey, ministre de la marine, comme chef d'Etat-Major et directeur de son cabinet, il remplit ces délicates fonctions, du 1er juin au 15 décembre 1887. Enfin le 23 janvier 1892, il était nommé vice-amiral. Chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1863, officier le 25 janvier 1877, commandeur le 5 juillet 1888, il obtenait le 5 février 1896 la plaque de grand-officier.

L'amiral Alquier commanda successivement les navires suivants : la *Couleuvrine*, le *Diamant*, le *Bruat*, le *Du Chaffault*, la *Thémis*, puis le *Souverain*, consacré à l'Ecole de canonnage, poste toujours réservé à un officier d'élite. En 1888 et 89 il commande une division navale de l'escadre d'évolution ; puis enfin comme vice-amiral, l'escadre du Nord, en 1894 et 1895.

Sur son livret sont inscrites les campagnes suivantes : Crimée, Italie, Mexique, croisières dans les mers de l'Inde et dans les mers de Chine.

A la suite d'une carrière si bien remplie, l'amiral Alquier prit sa retraite et vint habiter parmi vous, cette propriété familiale de la Flocellière, où il continua les traditions charitables qui n'ont pas cessé, et qui ne cesseront pas d'y être en honneur. En 1900, les habitants de cette vaillante commune lui confièrent, en le nommant maire, la direction de leurs intérêts. Les bienfaits de son administration sont présents à toutes les mémoires. C'est là qu'il a vécu ses dernières années, au milieu des siens qu'il aimait si tendrement.

Il y a un an à peine, le terrible mal qui devait l'emporter se manifesta brusquement. Courageux jusqu'au bout, il exigea des médecins, l'implacable vérité, toute entière. Je n'oublierai jamais une de nos dernières entrevues, lorsque questionné par moi sur l'état de sa santé, il me déclara, me regardant bien en face, qu'il savait à quoi s'en tenir. Hélas ! il ne s'était pas trompé... »

*
* *

M. Henri de FONTAINES, qu'une foule si considérable conduisait le 1er décembre dernier au champ du repos, mérite également mieux qu'une simple mention nécrologique.

C'était, en effet, dans le véritable et bon sens du mot, une figure originale, dont le particulier relief lui vaut une place à part dans la galerie de nos personnalités vendéennes.

A le voir passer à travers les rues de notre cité, malgré le poids des ans fièrement campé sur sa fidèle monture, on eût dit quelque représentant attardé de la Gaule antique, en route pour une expédition belliqueuse.

Son intrépidité ne connaissait pas d'obstacles, et on ferait un recueil de ses innombrables prouesses cynégétiques. Aussi cette réputation de veneur invincible le désigna-t-elle pour remplir le rôle de Jacques du Fouilloux, lors de la fameuse cavalcade fontenaisienne de 1864. Il en remplit même si bien le rôle que le surnom lui en resta, et que, depuis cette époque, ses familiers ne l'appelaient plus que le *Père du Fouilloux*.

Cette passion de la chasse fut celle de toute sa vie, de même qu'il n'avait qu'un rêve, mourir à cheval et au milieu de cette forêt de Vouvant qui n'avait plus aucun secret pour lui.

Le 22 novembre dernier, ce rêve ne se réalisa que trop exactement. L'intrépide veneur, parti en chasse malgré ses soixante-quatorze ans sonnés, était frappé d'une attaque de paralysie, au fond de la vallée du Déluge, dans l'un des plus sauvages recoinsde la forêt.

Dans la chute, son fidèle cheval *Nigrette*, lui avait fait à la tête une blessure profonde qui amena une abondante hémorrhagie ; — circonstance heureuse qui lui valut de ne pas mourir sur-le-champ et lui permit de ne quitter les siens qu'après leur avoir fait ses adieux et s'être chrétiennement préparé à la mort.

Amoureux de musique presque autant que de chasse, M. Henri de Fontaines composa de nombreuses fanfares qu'il se proposait de publier et dont quelques-unes — notamment le *Rallye-Vendée* et les *Adieux de Vouvant* — sont non seulement connues en France, mais se sonnent également dans le monde entier.

Elles rediront après lui sa mâle énergie, son indomptable courage et son enjouée franchise ; mais qui saura jamais l'abondance des générosités qu'avec une charité discrète il répandit parmi les pauvres de Fontenay et ceux de son ancienne commune de Marillet ?

Sous la rude écorce du vieux veneur, il y avait, en effet, place pour un cœur compatissant et tendre, ouvert à toutes les épreuves, pitoyable à toutes les détresses. Et ce sera pour ceux qui le pleurent une douce consolation, en même temps qu'une légitime fierté, que de l'avoir vu partir pour la céleste patrie, accompagné tout à la fois par les prières de l'Eglise, les regrets de ses amis et les bénédictions des pauvres.

*
* *

M. Paul Turpault, président du conseil d'arrondissement de Cholet, et que de nombreux liens de famille rattachaient à la Vendée est décédé le 31 octobre à Cholet.

Issu d'une famille vendéenne qui bien avant la Révolution jouis-

sait déjà dans ce pays d'une grande notoriété, M. Paul Turpault garda toujours fidèlement les traditions monarchistes et religieuses de ses ancêtres .

Sans remonter au-delà de 1793, son bisaïeul faisait partie du Comité vendéen. On connaît de lui un trait qui mérite d'être relaté.

Après la première bataille de Cholet, les prisonniers républicains étaient renfermés dans l'église et menacés d'être fusillés par représailles. Comme un autre Bonchamp, il demanda et réussit à obtenir leur grâce.

De son côté, sa femme, bien que mère de onze enfants, passait ses jours et ses nuits à panser les blessés, prodiguant à tous, républicains comme royalistes, les mêmes soins sans distinction de parti.

Ce dévouement ne lui fit pas trouver grâce devant le comité révolutionnaire.

Incarcérée d'abord à Cholet, puis à Saumur, enfin à Angers, elle fut, après six mois de prison, condamnée à mort et fusillée au Champ des Martyrs d'Avrillé, le 11 avril 1794.

Pendant ce temps leur fils aîné, âgé de 15 ans à peine, s'était enrôlé dans l'armée vendéenne et se battait comme un brave. C'est lui qui plus tard devint maire de Cholet sous la Restauration et eut l'honneur de recevoir sous son toit le duc d'Angoulême.

Il avait épousé une demoiselle Gouraud appartenant à une honorable famille de la Tessoualle, dont les vaillantes femmes avaient, aux côtés de Mme de la Rochejacquelein, suivi sur les champs de bataille les combattants de la Vendée.

De cette union naquit M. Auguste Turpault qui fut le père du regretté défunt.

*
* *

Le monde des Lettres et celui de la pensée viennent de faire une perte irréparable en la personne de M. Ferdinand Brunetière, l'éminent Académicien, le très distingué directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Bien que né à Toulon, M. Brunetière appartenait à la Vendée par sa famille. Son grand-père, son père, ancien inspecteur général de la marine, et son oncle, le magistrat iconophile, que beaucoup d'entre nous ont connu, étaient nés à Fontenay-le-Comte. L'éclat de la gloire littéraire du regretté défunt a donc rejailli sur notre pays, et c'est pour nous un devoir de nous incliner respectueusement devant sa tombe et de prendre notre part du deuil qui a frappé, en même temps que les siens, la France chrétienne et le monde des Lettres tout entier.

*
* *

L'immense douleur qui vient d'atteindre notre excellent collaborateur et ami, M. le lieutenant-colonel marquis d'Elbée n'a pas trouvé un moindre écho dans notre cœur. Au moment où nous nous félicitions de la distinction si méritée dont il venait d'être l'objet de la part de Pie X, le plus cruel des deuils venait de frapper son foyer familial. Sa fille aînée, Mme la comtesse de Partouneaux était en quelques heures ravie à l'affection si légitime de tous les siens.

La douleur de notre ami est de celle qu'on ne saurait, hélas ! essayer d'atténuer : il y a des larmes qu'il faut laisser couler, des blessures qu'il faut laisser saigner. Mais en face d'une pareille épreuve, nous tenons du moins à l'assurer une nouvelle fois de la très vive et très cordiale part que nous prenons, que tous ici prennent à l'immense malheur qui l'a frappé.

R. V.

LIVRES NOUVEAUX

Le général comte de Cathelineau. — Sa vie, ses mémoires (Desclée de Brouwer, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, Prix : 7 fr. 50.)

Ecrit pour ses enfants par celle qui, en échangeant, le jour de son mariage, un des plus vieux noms de Bretagne contre le plus jeune peut-être, mais l'un des plus purs et des plus glorieux de l'armorial, entendait partager et partagea en effet tous les héroïsmes auxquels il obligeait, — ce livre s'ouvre par un rapide et vigoureux tableau de la Guerre des Géants, dont Cathelineau fut l'un des illustres chefs.

Son fils, héritier des trente-six Cathelineau qui versèrent leur sang pour Dieu et pour le Roi, chouanne en 1815, entre aux gardes du corps, démissionne en 1830, prépare l'insurrection de 1832, et meurt assassiné par un officier. A cette nouvelle, Henri de Cathelineau quitte le collège, rejoint Bouillé et fait campagne pour le duc de Bordeaux. Puis il va se battre en Portugal, pour la Légitimité toujours, et gagne au combat d'Oporto les galons de capitaine ; — après quoi il vient achever ses études à Fribourg.

28 ans se passent, le Pape est menacé : Cathelineau quitte femme et enfants — il en a dix — et se met à la disposition de La Moricière. En 1861, il tente de coordonner le mouvement des Abbruzes, réunit des fonds, enrôle des hommes, et il ne tient pas à lui que François II ne recommence Henri IV.

Après un entr'acte de huit ans, c'est la France qu'il faut défendre. On sait quels services rendit sur la Loire le corps de Cathelineau. Puis commence la lutte contre la République. Jusqu'à la mort d'Henri V, il se dépense pour le relèvement du trône, et quand le roi disparaît, enveloppé de son drapeau, dans le caveau de Castelgnavizza, Cathelineau brandit la blanche oriflamme au profit de Dom Carlos !

CHATEAU DE LA CHAPERONNIÈRE, EN ANJOU
où fut assassiné Jacques CATHELINEAU

(Cliché de la *Revue Mame*).

***

Les Mauvais Gars, par Charles Folëy ; illustrations de G. Lhuer. Un volume in-12. Prix : broché, 3 francs. — Maison Alfred Mame et Fils, éditeurs, à Tours.

En épisodes d'émotion tour à tour douce ou tragique, c'est toute la guerre de Vendée outre-Loire, tout l'épique exode de « l'armée de Dieu et du Roi » en Bretagne que, dans *Les Mauvais Gars*, nous évoque M. Charles Folëy. Les passions héroïques ou coupables qui se firent violemment jour en ces temps de trouble effroyable revivent dans les personnages nombreux et dans les saisissantes péripéties de ce roman. M. Charles Folëy, dont tous nos lecteurs connaissent les beaux livres intitulés *Vendée ! Cœur de Roi*, *l'Otage*, *les Colonnes Infernales*, est particulièrement bien documenté sur cette époque extraordinaire. Il a su, dans *Les Mauvais Gars*, joindre, aux dons imaginatifs d'une puissante évocation, une connaissance et un sens profond de la vérité historique. Les aventures de l'avisé et bienfaisant Trottinet, l'incident des petites demoiselles devenues pastoures et dansant le menuet dans la lande, les amours de Lucile et du chevalier de Serteuil apportent une note d'apaisement aux épouvantes causées par les méfaits des *Mauvais Gars*. Ce livre de terreur et de larmes attendries s'imposera certainement comme un des plus beaux romans de Charles Folëy.

***

La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire. Conférences prêchées à Notre-Dame des Champs, à Paris, pendant le Carême de 1906, par l'Abbé P. Magaud, docteur en théologie et en philosophie, missionnaire diocésain de Clermont. Un vol. in-12, de 300 pages. Prix : 2 francs. (Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

Voilà un beau livre, dont les hautes variétés, exprimées avec une éloquence si émue, s'imposent à l'étude attentive du grand public, en face de la situation religieuse et sociale de l'heure présente.

Les problèmes les plus vitaux de la question religieuse et sociale trouvent ici leur solution ; aucun de nos lecteurs par conséquent,

qui ne reconnaisse dans *La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire* un ouvrage aux idées fécondes, d'indéniable actualité.

Connaître la valeur d'un tel livre, ce sera vouloir y puiser les grandes doctrines avec les considérations pratiques et sociales qu'il contient ; le Clergé lui-même, et les pieux laïques conférenciers des diverses œuvres y recueilleront en outre de très ingénieux aperçus et de belles inspirations.

A tous ces titres, *La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire*, du docteur P. Magaud, constitue un volume dont la situation religieuse et sociale de l'heure présente nous dit l'importance et nous atteste la valeur. Pas un de nos lecteurs, par conséquent, qui ne s'empresse bientôt de le lire !

L. B.-J.

***

Mrs. Fanny Pittar. Autobiographie traduite de l'anglais par Joseph Pittar, éditée et annotée par Jean Charruau. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50. (P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tuurnon. Paris-VIe).

Veuve à vingt-huit ans, quelques jours après sa conversion au catholicisme, en butte aux persécutions de parents chèrement aimés, dont la tendresse, dès l'abord, s'inquiète et bientôt s'exaspère à la pensée que l'*idolâtrie papiste* s'est glissée sous leur toit ; séparée de ses jeunes enfants, contrainte à les enlever, à s'enfuir avec eux loin de la patrie pour sauver leur foi menacée, Fanny Pittar a donné, dans cette cruelle épreuve, d'admirables exemples d'humilité, de confiance, de courage chrétien.

L'histoire de Mrs. Pittar et de sa famille n'est qu'une suite ininterrompue d'interventions providentielles.

Nous estimons que la lecture de ces pages ne sera point inutile. Les âmes lassées, découragées, troublées par l'épreuve, y trouveront de vivants exemples de vaillance et d'esprit de foi. Elles y apprendront à se confier en Dieu et aussi à s'aider elles-mêmes, à combattre pour vaincre, comme si tout dépendait de leurs seuls efforts.

Peut-être, à cette lumière, elles sentiront que la souffrance est bonne, parce qu'elle rapproche de Dieu.

Les *Mémoires* de Mrs. Pittar sont parfaitement authentiques, la fiction n'a aucune part dans cet ouvrage.

*
* *

E. Duplessy. *Les Cousins de Matutinaud.* Un vol. in-8°, avec illlustrations dans le texte. Prix : 2 fr. 50. (Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI°).

Voilà un livre très gai et de réel intérêt, qui s'adresse à toutes catégories de lecteurs athées, indifférents, ou chrétiens.

Qu'était-ce donc que *Matutinaud* ? et qu'est-ce que ses *cousins* ?

Le public lettré connaît Matutinaud de vielle date, un honnête homme à la fois spirituel et naïf, qui lit les savants, les philosophes, les historiens ; et en rapporte tout un assortiment d'objections sur les questions religieuses.

Or, voilà trois ans, les *Idées de Matutinaud* furent recueillies en un volume, dont la dernière édition va être épuisée. C'est dire que M. Duplessy, confident de Matutinaud, les a vulgarisées, pesées, disséquées, réfutées comme il convenait, « avec le plus mordant esprit, dosé de fine ironie et de très solide doctrine ».

Mais ledit *Matutinaud* a des *cousins*, possesseurs d'un nouveau stock d'objections puisées aux mêmes officines. Ils entrent en scène à leur tour, font de l'esprit, dressent leur inventaire, sabrent des doctrines, et tiennent la religion sous leurs sarcasmes ou leur haine.

Notre auteur a eu beau changer de quartier ; ils l'assaillent de leurs questions. Voyez plutôt ces chapitres : Promettre et tenir font deux. Zéro et zéro font un. La religion bonne pour les hommes. Cheveux, taille et crâne. Grammaire comparée. Le piano cérébral. Dogme nouveau. Le docteur Dieu,... etc., tous d'un réussi, où le rire, le sérieux, les spirituelles réparties abondent avec humour, entrain et finesse.

Ainsi, les *Cousins de Matutinaud* touchent du doigt l'ignorance, feinte où naïve, des anticléricaux les mieux cotés, et la solidarité des preuves irréfutables de la doctrine chrétienne.

A tous ces points de vue, pas de lecteur de n'importe quelle catégorie qui n'y trouve ses idées, et n'y apprenne à mieux comprendre les vérités religieuses si attaquées mais si doctement et si spirituellement défendues.

Disons-le : l'auteur a conquis la sympathie du grand public, et les *Cousins de Matutinaud* vont être un livre de lecture qu'il ne sera pas permis d'ignorer.

***

MARIE-CAROLINE, DUCHESSE DU BERRY, 1816, 1830, par le vicomte de Reiset. — Calmann-Lévy, éditeur, 3, rue Auber, Paris.

Nous nous empressons de signaler l'apparition de l'intéressant ouvrage que vient de publier M. le vicomte de Reiset.

C'est l'histoire, jour par jour, de la Duchesse de Berry écrite par elle-même.

L'œuvre de M. de Reiset a consisté à relier entre eux tous les incidents racontés par elle, et à en montrer les conséquences. Il y a déployé un talent et une distinction qui font de son livre un des plus intéressants et des mieux écrits.

Il comprend la période qui s'étend de 1816 à 1830 et s'arrête aux portes de l'exil. Les royalistes en général, et ceux de Vendée plus particulièrement liront avec un vif attrait ces pages qui font revivre la Famille royale à l'époque glorieuse de la Restauration.

ZZZ.

***

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'apparition d'un volume du commandant Héry — *Les Inventaires de Saint-Servan,* édité par la maison Clouzot, de Niort, — dont nous recommandons chaleureusement la lecture à tous nos amis. (Prix : 3 fr. 50).

CHRONIQUE

NOTES D'ARCHÉOLOGIE. — Notre très distingué collègue et ami, M. le marquis de Fayolle, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, que d'aimables motifs avaient amené récemment en Vendée, a eu l'occasion de visiter Bazoges-en-Pareds et ses environs.

« J'ai vu, nous écrit-il à ce propos, le château de Bazoges qui est le reste d'une extraordinaire construction du XVe siècle, dont le premier étage seul est intéressant par sa disposition, ses voûtes et la sculpture des culots. Cette masse est vraiment d'un grand effet. Mais le rez-de-chaussée du clocher de la médiocre église voisine m'a davantage intéressé, avec sa coupole octogonale à pans sur quatre arcs portés par des piles cantonnées de colonnes à chapiteaux grossièrement sculptés. Les arcs légèrement brisés et la coupole sont bien du XIIe siècle que je croyais rare à trouver chez vous et les trompes qui portent les quatre pans en encorbellement forment un ensemble très-remarquable.

» J'ai également visité pendant mon séjour à Velaudin le très-curieux château en terre du Plessis-Bouchard, que vous devez connaître assurément. C'est un des mieux conservés et des plus considérables de ces sortes de châteaux que j'aie rencontrés, et qui pour moi doit remonter comme époque de construction au haut Moyen-Age.

Si j'en juge par les objets qui m'ont été communiqués par l'aimable châtelain de la Bironnière, les retranchements de Saint-Martin-l'Ars explorés par M. Charbonneau-Lassay seraient de même époque... »

— Notre savant collègue le commandant Espérandieu poursuit avec succès ses fouilles d'Alésia. Nous lui adressons nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

D'après les découvertes faites à ce jour l'Alésia gallo-romaine était vraisemblablement une ville industrielle ; mais surtout et avant tout un lieu de pèlerinage, où se pratiquait le culte d'Hercule ou de Junon.

Les Découvertes de Noirmoutier. — Pendant que s'achève le presbytère, à l'emplacement de l'ancienne abbaye, et du prieuré rebâti sur ses ruines, on poursuit fiévreusement, à l'église, des réparations doublement urgentes, qui ne dédommageront pas la paroisse de l'irréparable échec où des causes diverses ont tenu sa reconstruction, mais qui rendront aux fidèles le temple de Dieu plus agréable et plus commode : carrelage en grès, bancs neufs en chêne, vitraux, recrépissage complet à l'intérieur, rejointoiement des piliers, chaiserie extérieure, élargissement de sacristie, etc.

Tandis qu'au prieuré on n'a trouvé dans le sol et dans les vieux murs que des reliques plus ou moins anciennes du passé, sans grande valeur, dans l'église, l'enlèvement d'un confessionnal inutile, auprès du rétable de droite, a laissé à découvert une arcade romane dont les nervures indiquent un travail de substruction assez remarquable. M. Loquet, architecte départemental, a dirigé des fouilles nécessairement restreintes, mais qui ont donné de très intéressants résultats. On a pu descendre jusqu'à la base des colonnes soutenant l'arc roman et extraire un monument funèbre moyen-âge, orné de 8 statuettes en bas-relief ; sous l'arc ogival d'à-côté, a été retrouvée la base moulurée de l'ancien groupe des *Sept Frères Dormants*, détruit à l'époque de la Révolution. De plus, dans les murs et les décombres on a retiré de nombreuses pièces plus ou moins intéressantes, une belle tête de femme, peut-être de Vierge, couronnée d'or, deux morceaux d'anges agenouillés, des clous de cercueils très oxydés, de nombreux ossements de haute antiquité, etc. Ces découvertes vont, partie être placées dans un musée en formation au château, partie être gardées dans l'emplacement même qu'elles occupaient, et deviendront une curiosité de l'église, qui, à deux mètres sous terre, doit recéler tant d'objets intéressants. Un des plus beaux morceaux découverts est un relief représentant la Crucifixion, avec la sainte Vierge à droite, et saint Jean à gauche ; celui-ci manque. Attendons les rapports détaillés qui seront faits sur ces objets.

— Le *Pays d'Arvor* (n° de novembre 1906) signale également les découvertes récentes faites par notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin sur les côtes Vendéennes, et notamment celle d'un menhir au lieu dit *La Tonnelle*, d'autres mégalithes au *Puits-Perdu* et à *La Chevalerie* et d'un souterrain refuge à la ferme de la Combe, le tout en Saint-Hilaire-de-Riez.

Réunion de la Société d'Emulation de la Vendée. — Le 25 no-

vembre dernier, a eu lieu à la Roche-sur-Yon une réunion des membres de la Société d'Emulation, sous la présidence de M. Loquet, architecte départemental.

Après quelques communications du président concernant certaines modifications à apporter à la constitution du bureau, et à l'organisation de la Société, la parole a été successivement donnée à MM. Brochet, agent-voyer d'arrondissement honoraire, et à M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

M. Brochet a lu un rapport très documenté sur les voies romaines qui sillonnaient l'ancien Bas Poitou. M. Maître, complétant cette étude, a disserté sur les voies Romaines de la Loire-Inférieure. Puis abordant d'autres sujets, il a parlé du *Portus Secor*, qui, suivant lui devrait être placé dans la baie de Bourgneuf, et de la date de l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, laquelle devrait être fixée au XIe siècle. A l'issue de la réunion, M. Robuchou a déposé, sur le bureau un intéressant rapport sur l'utilisation des eaux de la *Vendée*, au point de vue industriel et agricole.

Lauréat de l'Académie des Beaux-Arts. — Dans la séance du 3 novembre courant de l'Académie des Beaux-Arts, M. le président Jacquet a proclamé les noms des lauréats de cette assemblée.

Nous relevons parmi ces noms celui de M. Rousseau-Decelle, notre jeune et distingué compatriote, qui arrive 3e dans le Grand Prix de Rome, section de la peinture, avec le 1er second Grand Prix.

Par suite, il se voit attribuer un tiers du Prix de la *Fondation Cambacérès* (2,000 fr.), dont les intérêts sont partagés entre le 1er second grand prix de peinture, le 1er second grand prix de sculpture, et le 1er grand prix de gravure.

Le tableau qui a mérité à notre jeune et déjà célèbre compatriote cette haute distinction a été acheté par l'Etat et affecté au Musée de la Roche-sur-Yon.

— Nous apprenons également avec plaisir que MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Jean Libaudière viennent d'être définitivement admis à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs familles.

— Parmi les derniers lauréats de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous sommes heureux de trouver le nom de notre excellent collègue M. A. de la Bouralière, qui a obtenu un prix de 500 francs, pour ses précieux travaux d'histoire poitevine.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Monument Dugast-Matifeux. — Une Commission chargée de faire aboutir le projet d'un monument à M. Dugast-Matifeux, vient d'être nommée par le Conseil municipal de Montaigu. Notre collègue, M. le Dr Mignen, en fait partie.

Distinction méritée. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent confrère M. Rincé, directeur de la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, vient d'être l'objet d'une distinction bien méritée.

Sa Sainteté Pie X l'a nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand au titre militaire.

Ancien zouave pontifical, toujours dévoué à la cause catholique, sans jamais rien renier du passé M. Rincé, après avoir lutté par l'épée, a lutté par la plume. Honneur à lui!

Nous lui adressons nos chaudes félicitations et l'expression de notre vive sympathie.

Monuments Historiques. — Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 26 novembre, la cathédrale de Luçon, les églises Saint-Jean-de-Fontenay, de Notre-Dame des Sables-d'Olonne et des Magnils-Regniers, ont été classées au nombre des monuments historiques.

A l'Académie Française. — L'Académie française dans sa dernière séance solennelle a décerné un prix de 1000 francs à la sœur Saint-Sulpice, de l'hôpital de Saint-Gilles-sur-Vie.

Conférences. — Le 14 octobre, M. Taudière, l'éminent professeur de l'Institut Catholique de Paris, a fait à Saint-Maurice-des-Noues une éloquente conférence sur la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le 2 décembre, M. Aucher a fait au théâtre de Fontenay une conférence sur les *Elections Anglaises* et l'*Impérialisme britannique*.

Un Compatriote au Maroc. — M. le capitaine Rondenay, du 2e tirailleurs Algériens, a quitté la Roche-sur-Yon, le 3 décembre 1906, se rendant en mission à Fez, auprès du Sultan du Maroc.

Le capitaine Rondenay, officier de mérite, fit précédemment partie de l'expédition Foureau-Lamy au lac Tchad.

A la fête des Anciens Combattants, qui a été célébrée, à la Roche-sur-Yon, le 2 décembre dernier, de patriotiques harangues ont été prononcées, par M. le sénateur comte de Béjarry et par notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé Rousseau, aumônier du Lycée.

Nos Collaborateurs. — Le jeudi 29 novembre dernier, à 3 heures, dans la salle des Actes publics de la Faculté, notre distingué colla-

borateur M. Francis Eon, avocat, a soutenu une thèse pour le doctorat (sciences juridiques) sur le sujet suivant : « De l'Exercice illégal de la Pharmacie ».

M. Eon a été admis au grade de docteur en droit, avec mention honorable.

Nous sommes heureux de lui renouveler ici nos biens sincères félicitations.

Nos Compatriotes. — Le Père Méchineau, jésuite français, originaire du diocèse de Luçon, vient d'être pourvu d'une chaire d'exégèse à l'Université Grégorienne de Rome. Né en 1849, le Père Méchineau fut d'abord prêtre séculier ; puis, en 1875, il entra dans la Compagnie de Jésus. Il a fait ses études d'exégèse à Innspruck, dans le Tyrol, et à Paris. Le Père Méchineau est un des hébraïsants les plus distingués ; il a été depuis 1898 collaborateur permanent des *Etudes Religieuses*.

— Notre sympathique ami M. le commandant Guyonnet est nommé juge de paix suppléant du canton de Maillezais.

— C'est avec plaisir que nous avons appris l'admission à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de notre jeune compatriote, M. Gilbert de Guerry de Beauregard.

Courrier Musical. — Notre éminent maëstro Vendéen, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter avec son succès accoutumé une messe de sa composition, dans l'église de Notre-Dame de Niort, le jour de Noël.

Tous nos compliments à l'auteur et à son fidèle collaborateur M. Déiré qui dirigait l'orchestre et les chœurs avec sa maëtria habituelle.

Carnet mondain. — En la chapelle du château des Gâts, à Dompierre, a été célébré le mariage de Mlle Ida Rousseau avec M. Michel Coquard, fils du compositeur Arthur Coquard.

Les témoins de la mariée étaient : le marquis de Dion, député de la Loire-Inférieure et M. de Lavrignais, député de la Vendée ; ceux du marié : M. Jules Auffray, avocat, ancien député de Paris, et M. Guillaume de Lavrignais.

— Nous sommes également heureux d'apprendre le récent mariage de M. Alain de Goué avec Mlle Sabine de Lassat.

***

« L'Enfant Prodigue » au Théatre de La Roche. — La comédie musicale mimée de MM. Michel Carré et André Wormser, applaudie,

depuis seize ans, à peu près sur toutes les scènes de l'Europe, notamment dans les pays du Nord, où les intelligences sont mieux préparées à un genre de spectacle en même temps plastique et abstrait, vient d'avoir, à La Roche, la saveur d'une première : M. Wormser dirigeait et tous les acteurs représentaient la pièce pour la première fois.

Il est agréable de constater que ce quatrième concert des Matinées Musicales a dépassé le succès des précédents : le public a suivi avec une tension avide et souvent émue les phases du jeu scénique, sans perdre néanmoins la jouissance de l'accompagnement mélodique, si essentiel dans une pantomime ; car les personnages ont beau se faire entendre par signes, on veut qu'ils aient une voix et la musique est l'âme d'une telle œuvre, commentant les gestes, éclaircissant les alternances mobiles des physionomies.

La partition de M. Wormser suit très souplement la diversité des scènes : amoureuse, ironique, voltigeant de la parodie aux nuances contemplatives, d'une adresse spirituelle dans les effets imitatifs, et jamais lourde ni débordant sur le sujet. Destinée à l'origine au Cercle funambulesque, elle peut s'exécuter avec des moyens restreints : l'orchestre intervient plus souvent par des solos que par des ensembles, et le piano obligé a le rôle le plus en dehors. L'Auteur, puissant pianiste, lui donnait une valeur orchestrale ; il modelait la forme des mélodies avec tant de netteté et de vigueur entraînante que son exécution était, à elle seule, toute une figuration dramatique. Entre autres choses, au début du 3e acte, il a scandé dans un style poignant le dîner triste de deux bourgeois, seuls et vieillis : le petit motif en tierces qui, au 1er acte, avait dit la monotone inconscience de leur bien-être, sonnait maintenant au fond d'un lointain, sautillement effacé d'images attendries.

Les épisodes d'orchestre ont mis en évidence la cohésion de plus en plus homogène qu'imprime aux groupes d'instruments la main sûre de M. Joseph Rousse.

Les cordes ont fort bien rendu l'ouverture frémissante, le motif d'amour de Pierrot, celui du père ventripotent, et la valse aguichante de Phrynette ; puis la scène de la veillée, joliment construite sur des basses ronflantes, parmi des trilles d'altos coupant la phrase dodelinée des violons ; la pétillante entrée du second acte a été enlevée avec une juste précision.

L'instrumentation descriptive, humoristique, a permis aux divers timbres de déployer leurs ressources : M. Maurice Bertault a exécuté très purement la Rêverie de Pierrot, pour violon solo ; M. Hervé,

de La Rochelle, est un excellent hautbois. M. Morilleau, le clarinettiste, a donné un bel accent au solo de l'introduction du 3e acte. La flûte s'est révélée honorable dans le madrigal du 1er acte, une des meilleures pages de l'œuvre, mélancolique à la fois et nerveux. Et n'oublions pas les drôleries imitatives ou caricaturales de la contrebasse, le bourdonnement de la mouche que Pierrot pourchasse jusque sur le nez de sa maîtresse endormie, l'entrée du nègre, apportant les notes à payer, sur un thème plus bouffon encore que fatidique.

La comédie elle-même a été mimée sans outrance, avec une compréhension vraiment *musicale* du sujet. La donnée de l'*Enfant Prodigue* se réduit, en soi, à une moralité des plus bourgeoises. Mais M. Michel Carré a eu l'ingénieuse idée de costumer deux des personnages en Pierrots et, tout de suite, l'action a pris quelque chose d'irréel, de lunaire, de doucement puéril comme un rêve d'enfant. D'autre part, le masque plâtré d'un Pierrot ajoute aux jeux de physionomie une puissance singulière : d'instant en instant, les émotions qui se succèdent tirent d'un seul pli le visage tout entier, le contractent ou l'épanouissent du haut en bas. D'où l'étrange attrait de la pantomime, cet art, par lui-même, si incomplet.

Mlle Sandrini a joué supérieurement le rôle de Pierrot fils. L'an dernier déjà, à propos des Danses anciennes, dont l'exécution nous a laissé un séduisant souvenir, j'ai eu l'occasion de dire l'élégance *intellectuelle* et le sérieux de son jeu. Elle a surtout accentué la passion douloureuse de Pierrot, sa fébrilité féminine.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé FLORENT SOCHET, ancien curé de la Gaubretière, décédé aux Sables-d'Olonne où il s'était retiré, le 22 octobre 1906, à l'âge de 77 ans.

M. GUSTAVE-LOUIS BARON, décédé à Versailles, le 27 octobre 1906, à l'âge de 68 ans.

Sa mort met en deuil les familles Baron, Aubert, Gauly, etc., auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

M. PAUL-HENRI TURPAULT, président du conseil d'arrondissement de Cholet, maire de Maillé, décédé le 30 octobre 1906, dans sa 69e année.

Cette mort a mis en deuil les familles Turpault, Bry, Lenepveu, Perreau, Taudière, Nicolas, Reverdy, etc... auxquelles nous adressons nos plus respectueuses sympathies.

Mme la Vicomtesse RAYMOND DE CHABOT, fille du comte de Colbert-Maulévrier et de la comtesse, née de Durfort de Lorges, et épouse du vicomte de Chabot, frère cadet de notre collaborateur et ami du Parc-Soubise décédée au Château de Villefort. (Maine-et-Loire).

Nos plus respectueuses condoléances aux familles de Chabot et de Colbert.

M. NICART DES RIEUX, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats, décédé à Limoges à l'âge de 63 ans.

M. Nicart des Rieux avait épousé Mlle de la Couture, fille de Mme de la Couture née de Fontaines.

Nous adressons aux familles de la Couture, de Fontaines, de Buor et Möller que cette mort met en deuil nos plus empressées condoléances.

M. l'abbé JEAN-BAPTISTE BORLETEAU, ancien curé de Saint-Vincent-sur-Graon, décédé le 22 novembre 1906 à l'âge de 68 ans.

M. GEORGES-HENRY DE FONTAINES, décédé à Fontenay-le-Comte, le 28 novembre 1906, à l'âge de 74 ans.

M. de Fontaines a succombé aux suites de la chute de cheval qu'il avait fait huit jours auparavant, en forêt de Mervent, au cours d'une chasse à courre.

Ecuyer émerite et intrépide chasseur, il est véritablement tombé « au champ d'honneur ». Les pauvres perdent en lui un généreux bienfaiteur.

De son mariage avec Mlle de Tinguy, qu'il avait perdue, il y a un an, il laisse un fils M. Pierre de Fontaines, auquel nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 1er décembre au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis. Les cordons du poële étaient tenus par MM. le comte de Guényveau, le comte de Jousselin, le chevalier de Béjarry et M. Merland de Chaillé.

M. l'abbé Isidore COUTOUIS, né à Commequiers, où il est décédé le 28 novembre 1906, à l'âge de 72 ans.

M. l'abbé Evariste CROCHET, né à Soullans, où il est décédé, le 28 novembre 1906, à l'âge de 81 ans.

M. Fernand DANIEL-LACOMBE, ancien maire de Bournezeau, père du député de la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon, décédé dans sa propriété des Humeaux.

M. Emilien MICHAUD, curé-doyen de Chaillé-les-Marais, décédé le 24 décembre 1906 à l'âge de 64 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Une Préface. — Le directeur de cette Revue, M. René Vallette, vient d'écrire pour le charmant recueil de Formulettes enfantines de M. Jehan de la Chesnaye la préface qui suit :

POUR LE LECTEUR

« Notre ami Jehan de la Chesnaye, auquel les Lettres et le Folklorisme Vendéen sont déjà redevables de tant et si jolies pages, toutes embaumées de suave poésie et de bonnes senteurs du terroir, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne littéraire, en recueillant sous ce titre modeste : *Formulettes enfantines* les amusants dictons et le gais rondels du jeune âge en Bas-Poitou.

« Peu d'hommes, parmi la pléiade des jeunes écrivains de notre époque, n'ont fait autant pour la sauvegarde de nos vieilles traditions locales et pour l'évocation des glorieux souvenirs de la terre natale.

Avec une patience et une érudition également inlassables, il est allé s'asseoir au foyer des anciens, il a écouté attentivement le récit des aïeules et noté avec une scrupuleuse fidélité les refrains berceurs des jeunes mères.

« Grâce à lui, le passé de notre vie régionale, depuis le berceau jusqu'à la tombe, sera pieusement gardé en des chapitres charmants et charmeurs tout à la fois ; et les générations qui viennent pourront dans leur course affolée vers le progrès, revivre en feuilletant ses ouvrages les heures plus calmes de l'existence idéalisée d'autrefois.

C'est donc avec plaisir que nous saluons l'apparition de ces nouvelles pages où se retrouve encore une fois toute l'âme vendéenne, et dont la lecture éveille en nous le souvenir déjà lointain des joies naïves que connut notre jeunesse et que les « enfantelets » de demain eussent peut être ignorées, si Jehan de la Chesnaye n'en avait pas amoureusement noté pour eux tout le charme. »

— Notre éminent confrère et ami M. Charles Foley, auquel on doit déjà tant de pages charmantes inspirées par nos guerres de Vendée et notamment *Vendée, Guillori-Guilloré*, et *les Colonnes Infernales* vient de faire paraître chez Mame un nouveau roman d'un attrait tout

particulier pour nos lecteurs, — *Les Mauvais Gars* — et dans lequel l'aimable auteur fait revivre avec son talent accoutumé les scènes les plus émouvantes de l'Insurrection Vendéenne.

— Notre confrère M. Raymond Roquet, des Sables-d'Olonne, n'est pas seulement un jeune avocat de talent, il èst également un poète d'une belle et riche envolée ; et il vient de nous en donner la preuve en publiant dans une élégante plaquette intitulée *La Mer et la Mort*, une petite gerbe de poésies d'un charme tout personnel. (pet. in-4° de 16 p. imp. de l'*Etoile*, des Sables-d'Olonne 1906).

La Réponse des Chouans tel est le titre de la magnifique lettre adressée par notre excellent ami, M. le lieutenant colonel marquis d'Elbbé à la *Revue de l'Ouest,* en réponse au discours prononcé en Vendée par M. Clémenceau.

Autre protestation. — A fin d'octobre dernier, notre éminent compatriote, M. le baron de Mesnard a adressé à M. Clémenceau une ettre de protestation reproduite par de nombreux journaux, et qui témoigne de la hauteur de vues, de la noblesse de sentiments et de la science très avertie de son auteur à l'endroit des événements de notre histoire contemporaine.

— Notre érudit collaborateur M. l'abbé Baraud, continuant sa curieuse étude sur l'*Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* à publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon une longue et intéressante liste des *Petites Ecoles, des Régents et des Régentes* n° du 3 novembre 1906 et suivants).

M. Baraud a également publié une plaquette remplie d'érudition sur l'*Ancien Clergé de la Roche-sur-Yon,* depuis 1207 jusqu'à nos jours. (Cette plaquette est en vente chez l'auteur à la Roche-sur-Yon ; prix 1 fr. 25)

Le manuscrit de son 3e volume sur *les Prêtres victimes de la Révolution* est terminé et prêt à être livré à la composition.

Toujours infatigable, M. l'abbé Baraud prépare enfin une série d'études dont nos lecteurs auront le primeur sur les *Anciens monuments de la Roche-sur-Yon*, et l'*Assistance médicale en Bas-Poitou avant la Révolution.*

— M. l'abbé Renolleau, dont on n'a pas oublié la savante notice sur les *Prisons des Sables pendant la Révolution*, a récemment fait paraître une tragédie, *La Ligne droite*, douée d'un puissant intérêt et inspirée par les événements les plus poignants de l'histoire Sablaise en 1793.

Notre savant collaborateur, M. L. Troussier a réuni en plaquettes les deux intéressantes études qu'il avait publiées dans l'*Echo de Saint-Filibert de Noirmoutier* sur *Les Prisons de Noirmoutier sous La Terreur* et sur *Les Combats de Fromentine en Messidor an VIII*.

— Reçu de M. Théodore Maurer, vice-président de la Société des poètes français, un délicieux volume de vers, intitulé *Fleurs Morvandelles*, dont un de nos poètes voudra bien faire ici la critique autorisée dans un prochain fascicule.

— Notre distingué collaborateur M. le vicomte H. de Grimouard vient de publier. (Poitiers. Imprimerie du « *Courrier de la Vienne* » in-8° de 145 pages avec fig. et fac-similé), une étude d'un haut intérêt sur la *Seigneurie du Pèré-Grimouard*. Cette étude qui témoigne d'une grande érudition et d'une profonde connaissance de la psychologie sociale, nous apprend « Comment la noblesse parvenait et se conservait sous l'ancien régime ». En traçant l'histoire de sa famille, M. de Grimouard a jeté en même temps une utile lumière sur les conditions économiques et sociales de l'existence en Bas-Poitou, pendant les cinq derniers siècles.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

— L'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier* (n° de décembre 1906) continue la publication de ses intéressantes *Notes sur la persécution contre les prêtres de l'île pendant la Révolution*.

Ce même n° contient également un *Supplément à la liste des victimes de la Révolution à Noirmoutier*, d'après le dernier volume de M. l'abbé Charpentier, *Chez nous en 1793*, et d'après *les Prisons des Sables-d'Olonne*, de M. l'abbé Renolleau.

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé Charpentier, publie dans *Le Vendéen*, un intéressant feuilleton sous ce titre *Un Coin de Touraine, Souvenirs de voyage*.

Viennent de paraître :

Le *Grand Almanach Vendéen* pour l'année 1907, contenant 120 p. de renseignements utiles et intéressants, revus, corrigés et augmentés. Gouraud, éditeur. Prix : 15 centimes :

A l'occasion de la publication de cet Almanach M. Caurit, ancien imprimeur, a fait paraître dans la *Vendée* une lettre de rectification, son nom ayant été omis à tort dans l'énumération des éditeurs successifs de cet Almanach.

L'*Almanach annuaire illustré de la Vendée*, pour l'anné 1907. Imprimerie de l'*Etoile de la Vendée*, les Sables-d'Olonne. Prix : 0 fr. 15.

— *Fleurs de Chair*, tel est le titre d'une petite gerbe de poésies, de M. Charles de Fèbes, de Guingamp — poésies dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, mais dont les rimes osées ne sont évidemment pas destinés aux jeunes filles.

— Notre ami M. Robuchon l'auteur des *Paysages et monument du Poitou* nous adresse une série nouvelle de fort artistiques cartes postales illustrées sur la Vienne et les Deux-Sèvres. Nos félicitations et remerciements bien sincères.

— Pour paraître prochainement chez Poussielgue, à Paris, La *Vie du Bx Grignon de Montfort* (in-8° avec portrait), par M. le chanoine Laveille.

— Dans la *Revue d'Anjou* (N° de septembre-octobre 1906), M. Pierre Gourdon continue la publication de sa très intéressante excursion historique *Sur les chemins de Vendée*. Cette fois c'est à *Châtillon-sur-Sèvre* et au château de la Durbellière qu'il conduit le lecteur, narrant avec beaucoup de vérité et de coloris les batailles qui eurent lieu sous les murs de la première et l'incendie qui détruisit le second.

— Notre excellent ami et collaborateur M. l'abbé Charpentier a publié dans la *Semaine Catholique de Luçon* une très-intéressante étude sur la Cathédrale de Luçon.

— La dernière *Chronique du Bas-Poitou* publiée dans *le Vendéen* du 28 décembre est en grande partie consacrée au Grand-Séminaire de Luçon — le premier Séminaire créé en France par Richelieu — et dont la République vient de fermer les portes.

R. DE THIVERÇAY.

La « REVUE DU BAS-POITOU »

ADRESSE

Ses meilleurs vœux de nouvel an

à ses Collaborateurs et Abonnés fidèles

31 Décembre 1906.

TABLE DES MATIÈRES

19e ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite) *Ardelay, Beaurepaire,* Les *Epesses* et *Saint-Mars la Réorthe,* par M. EDGAR BOURLOTON. 5

II. — *Le Vieux Bocage qui s'en va* (suite), par J. DE LA CHESNAYE. 29

III. — *Archéologie vendéenne. — A propos de polissoirs préhistoriques,* par M. CHARBONNEAU-LASSAY. . . 45

IV. — *Le Comité royaliste de Palluau. — L'attaque et la prise de Légé en 1793* par M. WAITZEN-NECKER. . . 59

V. — *Découverte d'une épée Renaissance* (fin), par M. le comte RAOUL DE ROCHEBRUNE. 68

VI. — *L'ancienne armée. — Le Régiment du Roi,* par M. G. LACOULOUMÈRE. 73

VII. — *Correspondance. — Une lettre de M.* G. HANOTEAUX, de l'Académie Française. 88

VIII. — *Livres nouveaux,* par Z. Z. Z. 89

IX. — *Chronique,* par R. DE THIVERÇAY. 94

X. — *Un Amiral Vendéen. — Le Comte du Chaffault de Besné,* par M. l'abbé A. BARAUD. 105

XI. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite) *Mesnard-la-Barotière, Mouchamp, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes,* par M. EDGAR BOURLOTON. . 122

XII. — *Le Vieux Bocage qui s'en va* (suite), par J. DE LA CHESNAYE. 136

XIII. — *Muses Vendéennes. — Les Pêcheurs. — Un son de brise. — Intimité*, par M. A. DE CHATEAUBRIANT. 150
XIV. — *Notice sur la baronnie de Commequiers et ses seigneurs* (suite), par M. LOQUET. 152
XV. — *Les Polissoirs de Vendée*, par M. le docteur BAUDOUIN et M. CHARBONNEAU-LASSAY. 158
XVI. - *Libres comme la mer*, poésie de M. FRANCIS EON . 167
XVII. — *L'Industrie du sel dans l'Ouest de la France*, par M. LÉON DUBREUIL. 168
XVIII. — *Le Congrès archéologique de Poitiers* (*suite*), par M. ED. DU TRÉMOND. 179
XIX. — *Les Ecrivains du Poitou. — Auguste Mailloux*, par J. DE LA CHESNAYE. 189
XX. — *La Vendée au Salon*, par M. H. MARTINEAU. . . . 193
XXI. — *Livres nouveaux*, par M. FRANCIS EON et M. BAGUENIER-DESORMEAUX. 195
XXII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY. 201
XXIII. — *Paul de Vendée. — Sa famille, ses relations, son caractère*, par M. RAYMOND LOUIS. 229
XXIV. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, (suite) *Monlaigu*, par M. EDGAR BOURLOTON. 245
XXV. — *Trois curieuses lettres inédites sur le Bas-Poitou*, de M. BENJAMIN FILLON. 264
XXVI. — *Etudes sur le Palois et le Pays Bas-Poitevin* (fin), par M. A. MÉTAY. 270
XXVII. — *Le livre d'or de la Vendée. — Essai d'un Martyrologe vendéen de la Révolution* (suite), par M. RENÉ VALLETTE. 279
XXVIII. — *Silence, — Hiboux. — l'Homme de marbre, poèmes de* Mlle JANE MERCIER-VALENTON. 291
XXIX. — *Les Communaux du Bas-Poitou au XVe siècle*, par M. ETIENNE CLOUZOT. 294
XXX. — *Livres nouveaux*, par M. FRANCIS EON ET R. V. . 304
XXXI. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY. 307
XXXII. — *Figures de Vendée. — Le Marquis de Lespinay*, par M. RENÉ VALLETTE. 325
XXXIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *La Bernardière, Boufféré, La Bruffière*, par M. EDGAR BOURLOTON 329

XXXIV. — *Archéologie Vendéenne. — Aventures de deux étriers Carlovingiens au XXe siècle*, par M. le Cte Raoul de Rochebrune 345
XXXV. — *Vieille Rue*, poésie de M. Paul Payen de la Garanderie 356
XXXVI. — *Le Vieux Bocage qui s'en va* (suite), par M. Jehan de la Chesnaye 358
XXXVII. — *Les Municipalités Sablaises, de 1749 à 1790*, par M. Guy Collineau 380
XXXVIII. — *Le Retour*, poésie de M. Francis Eon 394
XXXIX. — *Portus Secor. — Etude Géographique sur les Côtes d'Aquitaine à l'époque de la Conquête Romaine*, par M. L. Troussier 395
XL. — *Vers de jeunesse. — Le poëte et la Muse*, par M. B. de R. 401
XLI. — *L'état économique du Bas-Poitou à la fin du XVIIIe siècle. — La paroisse de Sainte-Foy en 1729* par M. E. Gabory, archiviste de la Vendée . . . 403
XLII. — *Nos Morts. — M. l'Amiral Alquier* et *M. Henri de Fontaines, M. Ferdinand Brunetière*, et *Mme la Ctesse de Partourneaux*, née *d'Elbée*, par R. V. . . . 408
XLIII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 414
XLIV. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 420

GRAVURES

I. — *Les polissoirs de la Vallée de la Sèvre* par M. Charbonneau-Lassay. 49
II. — *Espadons et Hallebardes*. 82-83
III. — *Portrait de l'amiral du Chaffault de Besné*. 113
IV. — *Une vue des communaux du Bas-Poitou*, d'après un cliché de M. G. Clouzot 294
V. — *La demeure féodale des Clémenceau à l'Aubraie*, d'après un cliché de M. Poupin, de Mortagne. 307
VI. — *Portrait de M. le comte de Béjarry*, sénateur de la Vendée, d'après un cliché du *Panache*. 311
VII. — *Le portrait du Marquis de Lespinay* 325
VIII. — *Les Etriers Carlovingiens*, de M. le comte Raoul de Rochebrune. 349
IX. — *Le château de la Chaperonnière*, en Anjou, où fut assassiné Jacques Cathelineau. 415

Le Gérant-Directeur : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

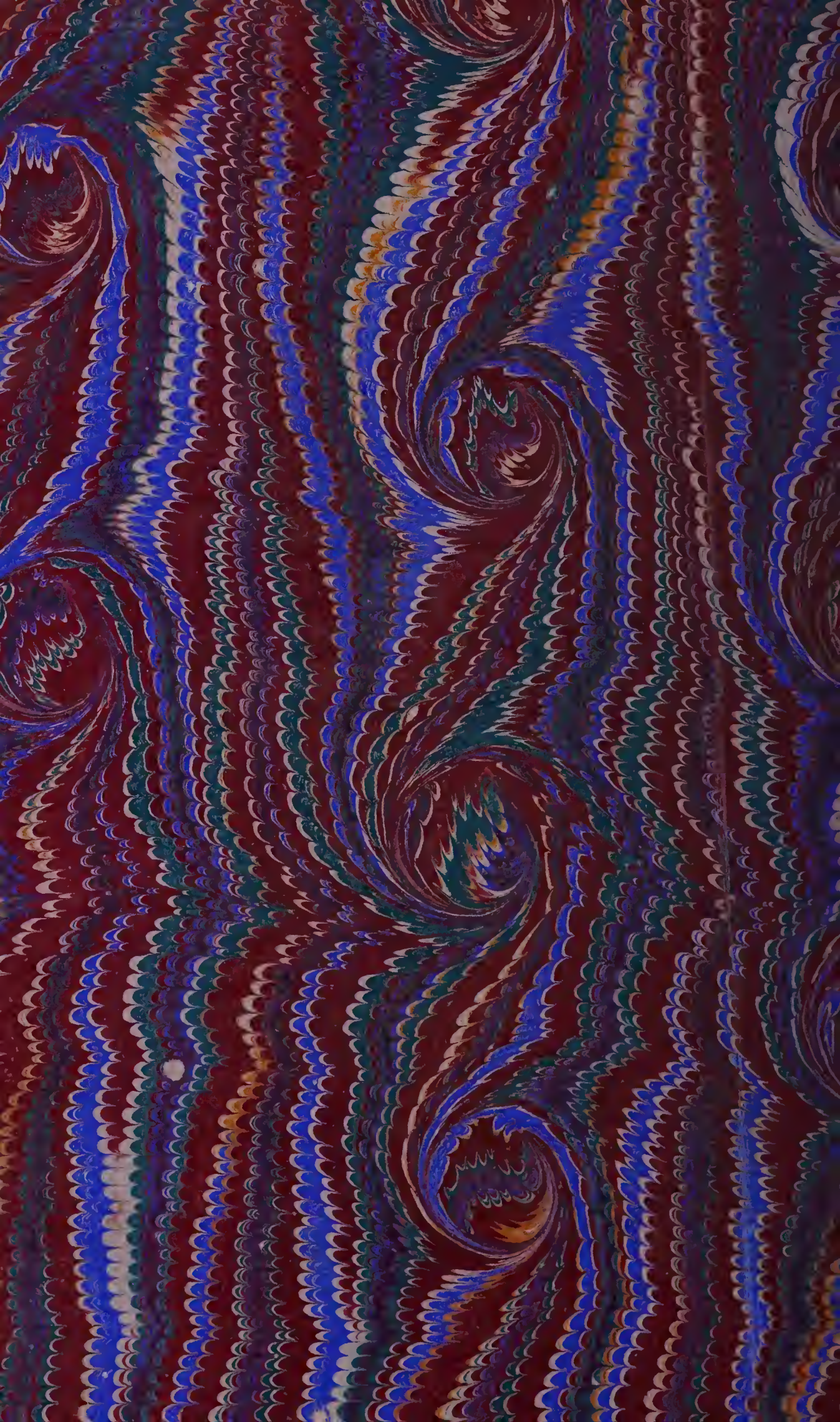
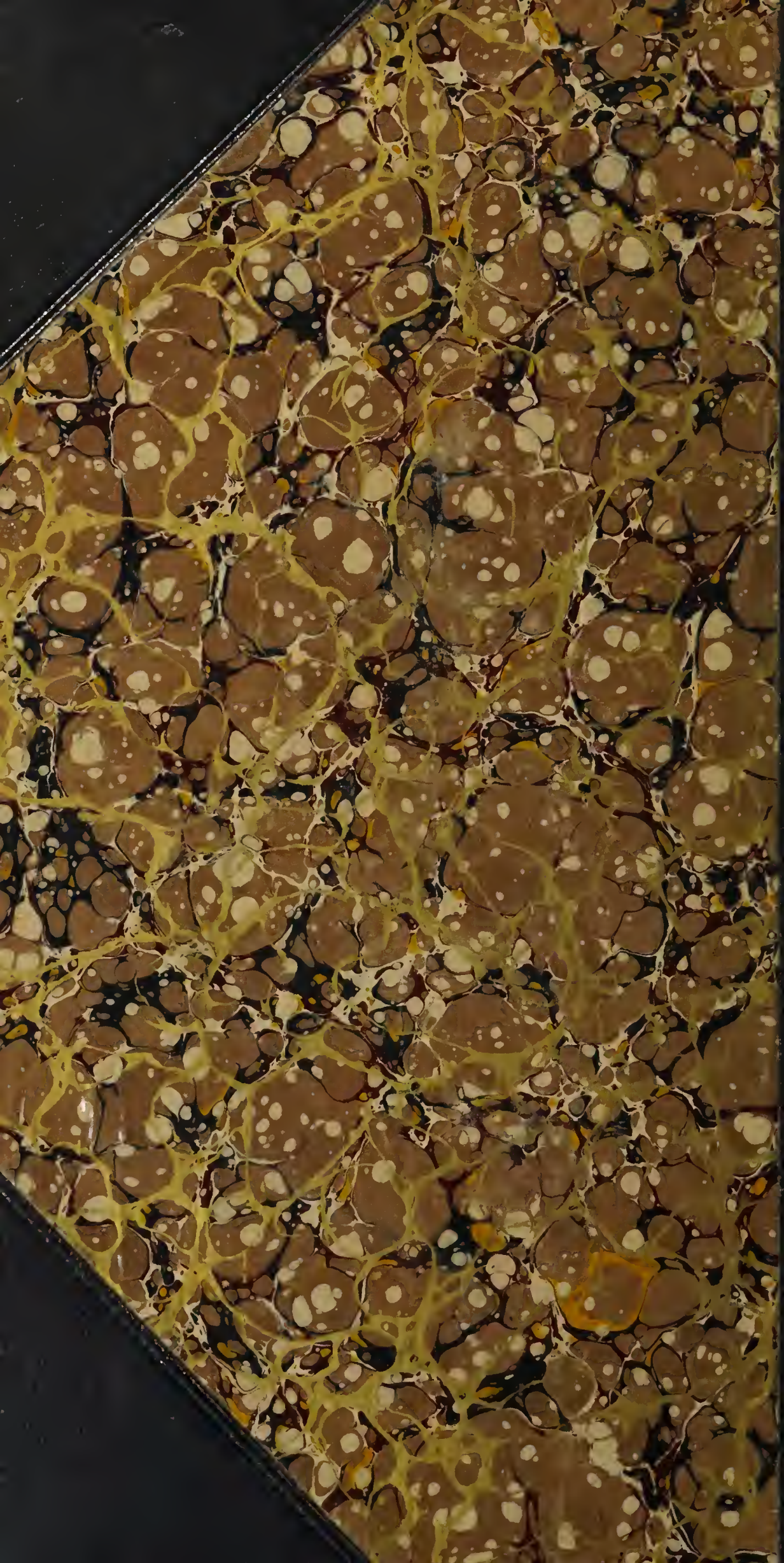
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 4198